

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NÎMES

Année 2011

ACADÉMIE DE NÎMES
16 rue Dorée
Nîmes
2011

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2011

Ce bureau tient lieu de conseil d'administration

Président d'honneur : M. Hugues BOUSIGES,

Préfet du Gard

Président : M^{me} Hélène DERONNE

Vice-président : M. Gabriel AUDISIO ou René CHABERT

Secrétaire perpétuel : M. Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : M. Henri HUGUES ou M. Gabriel AUDISIO

Trésorier : M. Charles PUECH

Trésorier adjoint : M. Bernard FONTAINE

Bibliothécaire : M^{me} Monique KUNTZ

Archiviste : M^{me} Christiane LASSALLE

Adresses utiles :

Académie : Tél : 04 21 66 55 93

Courriel : academiedenimes@wanadoo.fr

Tous les envois de fond doivent être faits par chèque bancaire au nom de l'Académie de Nîmes, 16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, Nîmes.

© by Académie de Nîmes – 2011

ISSN 0755-8805

COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2011

14 janvier 2011 : *Un illustre inconnu : le Sâr Peladan*, par Robert Chalavet, membre non-résident.

4 mars 2011 : *La guerre des monnaies*, par Jean Matouk, correspondant.

18 mars 2011 : *Petite théorie de l'Argent (qui n'est pas fou)*, par Alain Penchinat, correspondant.

15 avril 2011 : *Les camps de Jalès*, par Charles Puech, membre résident.

6 mai 2011 : *Les esthétiques de la fête à travers peinture, musique, littérature au XIX^e siècle*, par Hélène Deronne, membre résident, Sabine Teulon-Lardic, membre non résident, Jean-Louis Meunier, correspondant.

20 mai 2011 : *La main*, par Daniel Souriou, correspondant.

17 juin 2011 : *Teilhard de Chardin, un iconoclaste au XX^e siècle*, par Bernard Simon, correspondant.

14 octobre 2011 : *Une bien curieuse figure du journal de Paul Léautaud : Giacomo Antonini (1901-1983), comte vénitien journaliste, homme de lettres et espion*, par Jean-Marc Canonge, correspondant.

30 septembre 2011 : *Les Pendus de Nîmes. Rappel historique des crimes commis en mars 1944 dans le département du Gard par les forces d'occupation allemandes*, par Charly-Sam Jallatte, membre résident.

18 novembre 2011 : ***Le fonds Filleron-Lorin. Présentation de la collection de cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes***, par Vanessa Ritter, correspondant.

28 octobre 2011 : ***Maurice André***, par Thierry Martin, correspondant.

2 décembre 2011 : ***Jacques Clauzel, peintre***, par Paule Plouvier, membre non résidant.

16 décembre 2011, ***Les conversions des Chrétiens à l'Islam aux XVI^e et XVII^e siècles***, par Bartolomé Bennassar, correspondant.

FAITS ACADÉMIQUES

Démission de Mademoiselle Marcelle Viala.....	9
Élection de Madame Danielle Bertrand-Fabre comme membre non-résidante.....	10
Élection de Mademoiselle Marcelle Viala en qualité de membre honoraire.....	15
Réception de Monsieur Carol Iancu, éloge du Dr Edmond Reboul	16
Réception de Monsieur Jacques Meine comme membre non-résidant, éloge de Madame Rose Jurgensen	44
Élection de Monsieur Robert Chamboredon en qualité de membre résidant	102
Élection de Madame Madeleine Giacomoni, Messieurs Richard Bousiges, Jean-Marc Canonge, Pierre Mutin et Jean-Michel Ott au titre de correspondant.....	102
Réception de Madame Danielle Bertrand-Fabre, comme membre non résidant, éloge de Monsieur Constantin Vago	102
Accueil des cinq nouveaux correspondants	128
Décès de Maître Jean Ménard, membre honoraire	173
Réception de Monsieur Robert Chamboredon comme membre résidant, éloge de Monsieur Jacques Lévy	175
Décès de Monsieur Paul Maubon, membre résidant	216 et 223
Madame Lassalle est promue chevalier dans l'Ordre National du Mérite	206
<i>La Réforme des Collectivités Territoriales</i> , conférence de Monsieur le Préfet du Gard, Président d'Honneur de notre Compagnie ...	207
Sortie annuelle de l'Académie : visite des écluses de Fonsérannes (Canal du Midi) et de la Librairie du Somail	219

Madame le président Hélène Deronne, Madame Michèle Pallier, membre résidant et Monsieur Alain Aventurier, secrétaire perpétuel assistent au colloque de la Conférence Nationale des Académies à l'Institut de France. Madame le président présente une communication intitulée : <i>La terre provençale perçue et représentée par ses peintres</i>	221
Élection de Monsieur Jacques Boissonnas et de Monsieur le professeur François-Bernard Michel en qualité de membres non-résidants	235
Élection de Monsieur Henry de Seguins-Cohorn en qualité de membre honoraire	235
Décès de Monsieur le pasteur Roger Grossi membre résidant.....	241
Décès de Monsieur Alain Albaric, correspondant	242

HOMMAGES

- Dictionnaire biographique départemental, version du Gard*, édité en 1901, offert par M. Michel Auguglioro, correspondant 10
- Petit Curé*, de Monsieur Yvon Pradel, membre résidant 16
- François-Paul de Brueys, Premier Amiral de Napoléon*, de Monsieur le Dr Jean-François Gourdou 64
- Une Histoire Provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.*, de Michel Christol, correspondant 68
- Une collection particulière*, exemplaire du catalogue de l'exposition estivale, offert par Monsieur Pascal Trarieux, conservateur du Musée des Beaux-Arts, au nom de la ville de Nîmes 206
- Temps de l'eau. Sites et monuments entre Vidourle et Rhône*, (N° 29 du Bulletin de l'École Antique), offert par Monsieur Guilhem Fabre 207
- Félix Neff, l'Apôtre des Hautes-Alpes*, préfacé par Pierre-Yves Kirschleger, membre non-résidant, qui fait don de cet ouvrage à l'Académie 208
- Prier 15 jours avec Marie-Louise Monnet, fondatrice de l'ACI* de Madame Micheline Poujoulat, membre résidant .. 231
- L'Europe selon Camus*, Rencontres Méditerranéennes Albert Camus, 8 et 9 octobre 2010, et
- Nîmes romaine aujourd'hui*, d'Alain Veyrac, Pierre Donaint et Jacques Mauduy, offerts par Monsieur Jean-Louis Meunier, correspondant 231
- Le Soleil doit pouvoir briller pour tout le monde*, autobiographie de Maurice André, offert à notre Compagnie par M. Thierry Martin, correspondant 232

Pierre Faventines, financier des Lumières, de M. Laurent
Puech, correspondant 232

Le Bulletin de la Société des Amis de Marcel Coulon
(septembre 2011) est offert à notre Compagnie
par Monsieur Jean-Marc Canonge, correspondant 236

SÉANCE DU 14 JANVIER 2011

Cette séance est présidée par Monsieur Jean-Marc Roger

Sont présents : Mesdames Deronne, Herrmann, Lassalle, Pallier, Plouvier, Teulon-Lardic. Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Debant, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Valade.

Excusés : Mesdames Leroy, Marès, Maurin, Poujoulat, Plouvier, Dubois de Montreynaud. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Chausse, Costabel, Delmas, Fabre, Fougères, Gardelle, Grossi, Jallatte, Magdeleine, Martin, Maubon, P. Marès, Salenson, Souriou, Stephan, Pincemaille.

Absents : Messieurs Emmerly, Mounier.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Bertrand-Fabre. Messieurs Auguglioro, Bourrat, Chamboredon, Dugas, Hooreman, Krebs, Launay, Marechal, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Morisot, Penchinat, Pijac, Ventura.

Le compte-rendu de la séance du 7 janvier est lu et approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

Démission de Mademoiselle Marcelle Viala :

Monsieur Jean-Marc Roger président de l'Académie fait part de la lettre que Mademoiselle Marcelle Viala, membre résidant, lui a adressée pour l'informer de son intention ferme de démissionner.

Élections d'un membre non résidant :

Madame Danielle Bertrand-Fabre est élue avec 15 voix sur 18 bulletins exprimés.

Vivement applaudie, notre future consœur prend la parole pour remercier chaleureusement l'assemblée.

COURRIER

- Nous avons reçu les vœux de Monsieur Jean-Jacques Brès, correspondant, qui nous laisse envisager une participation active à nos futures séances, vraisemblablement en relation avec un agenda professionnel sûrement allégé.

- Monsieur Jean-Louis Meunier, correspondant, président des Bibliophiles de Nîmes et du Gard, président de l'Institut Européen Séguier a présenté ses meilleurs vœux pour notre Compagnie.

OUVRAGES REÇUS

- Monsieur Michel Auguglioro fait don à l'Académie du *Dictionnaire départemental* édité en 1901, pour la version du Gard. Nous le remercions vivement.

- Le Bulletin 2007-2008 de La Société D'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar.

- Le 3^e Bulletin de l'année 2010 de La Diana de Montbrison.

Présentation de Monsieur Robert Chalvet, membre non résidant par le président Monsieur Jean-Marc Roger

Cher Confrère et Ami,

C'est une grande joie pour moi d'introduire votre communication consacrée au SAR Péladan, une personnalité hors normes originaire du Gard, et dont la bibliothèque de l'Académie possède quelques mètres linéaires de ses ouvrages. Je n'en dirai pas

plus du sujet de votre communication, vous laissant faire découvrir le personnage.

En revanche, l'orateur, membre non résidant de notre Académie, m'est plus familier, car j'ai le privilège de partager sa compagnie avant et après nos séances. Oui, Robert Chalavet m'a proposé de faire un détour afin de me transporter à Nîmes dès 14 h 30, de façon à ce que je puisse assurer les obligations inhérentes à la fonction de président. Pour cela et pour bien d'autres choses, merci chaleureusement, Robert.

Derrière cette bonhomie que nous connaissons tous, depuis votre accueil comme correspondant en 2005 par le docteur Pascal Gouget et votre réception en 2008 par Madame Catherine Marès, se cache l'homme aux origines modestes du quartier de la Croix de Fer à Nîmes. Vous avez reçu de votre père le goût de la lecture, de la musique et le sens profond du bien commun. Élève au Lycée Daudet, établissement auquel vous êtes resté fidèle, vous poursuivez vos humanités à la Faculté de droit de Montpellier, où vous rencontrez Charles Puech, notre confrère, prélude à une longue amitié.

Avocat au barreau de Nîmes, vous orientez vos activités vers les questions sociales, ce qui vous conduira à vous présenter avec votre épouse au concours d'entrée à l'École nationale de la Santé publique. Vous allez devenir tous deux cadres supérieurs d'une administration exigeant à la fois rigueur et bienveillance. C'est en Languedoc que vous achèverez tous deux votre carrière, l'une à la direction du CHU de Montpellier, l'autre à celui de Nîmes. J'oserais dire que vous avez tous les dons, ou presque. Vous possédez les mains de l'orateur, celles de l'artiste, et aussi celles du créateur. En effet, vous avez joué un rôle de premier plan dans la restauration et la transformation d'une propriété familiale – à Saturargues, près de Lunel –, comme des meubles qui l'habitent.

Permettez-moi, cher Ami, de signaler que vous partagez ce talent avec notre « secrétaire adjoint », Henri Hugues. Vous avez traversé avec votre épouse bien des épreuves de santé, mais vous avez su les dépasser et vous lancer avec enthousiasme dans de nouvelles activités, celle de la photographie par exemple.

Mais silence, place au SAR Peladan.

M. le président donne la parole à Monsieur Robert Chalavet, membre non résidant, pour sa communication intitulée :

Une famille gardoise aujourd'hui oubliée : les Peladan

Issus d'une famille d'origine protestante et cévenole, convertie au moment de la Révocation, les Péladan, installés à Nîmes vers 1840 s'affirment comme catholiques et légitimistes militants.

Dès le début de sa communication R. Chalavet précise que, bien que le père, Louis-Adrien, et le fils aîné, Adrien dit « le docteur Peladan » méritent quelques mots de biographie en raison de leur originalité, c'est surtout du deuxième fils, Joseph Aimé Peladan, dit Joséphin qu'il sera question.

Après un séjour à Lyon la famille revient en 1870 à Nîmes dans le quartier de l'Enclos Rey qu'elle ne quittera plus.

Joséphin né à Lyon en mars 1858 ne se plaira pas dans cette ville où il fréquente successivement trois établissements scolaires d'où il sera renvoyé ou qu'il quittera rapidement. Il ira s'installer à Paris en 1880 où il animera la vie littéraire, intellectuelle et artistique pendant plus de vingt cinq ans.

Écrivain et critique d'art, auteur de vingt et un romans, d'ouvrages de critiques d'art, de chroniques sociologiques et de plus de mille articles publiés dans des revues, il sera, en 1889, avec

son ami Stanislas de Guaita le fondateur de la Rose Croix kabbalistique.

Dans le cadre de cette institution ésotérique et mystique il organisera entre 1892 et 1897 six salons destinés à promouvoir l'école symboliste de la peinture.

Son rêve d'adolescent : devenir un auteur dramatique par des œuvres inspirées du style des tragédies grecques sera un échec. Seules deux de ses pièces connaîtront le succès « Œdipe et le Sphinx » en 1903 aux Chorégies d'Orange et « Sémiramis » en 1904 dans les Arènes de Nîmes.

Victime d'une intoxication alimentaire qui dégénère en septicémie il meurt à Paris en mars 1918.

Madame Michèle Pallier, Messieurs Audisio, Puech, Valade prennent tour à tour la parole.

La séance est levée à 17h45.

SÉANCE DU 28 JANVIER 2011

Cette séance est présidée par Monsieur Jean-Marc Roger

Sont présents : Mesdames Deronne, Herrmann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Pallier, Pujoulat, Plouvier, Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Debant, Fabre, Fougères Galtier, Gouget, Hugues, Iancu, Kirschleger, Meine, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Maurin, Teulon-Lardic. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Chausse, Costabel, Delmas, Fabre, Fontaine, Gardelle, Grossi, Jallatte, Magdeleine, Maubon, P. Marès, Pradel, Puech, Salenson, Chamboredon, Krebs.

Absents : Messieurs Emmery, Mounier.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Bertrand-Fabre. Messieurs Fournier, Launay, Matouk, Méjean, Meunier, Penchinat, Pijac, Riemenschneider, Simon.

Le Secrétaire perpétuel lit le compte-rendu de la séance du 14 janvier qui est adopté à l'unanimité moins six abstentions.

Le président Jean-Marc Roger fait procéder à l'élection de Mademoiselle Marcelle Viala en qualité de membre honoraire qui est élue à l'unanimité moins un bulletin blanc.

COURRIER

Nous avons reçu les vœux de nombreux confrères, de Monsieur Bertrand Lissarague, président de l'Académie des

Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles et d'Île-de-France, de Madame Jeanne-Marie Demarolle, président de la Conférence Nationale des Académies, de la Société d'étude des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard, de Madame Chabanon-Clauzel, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Nîmes, de Patrick Léonard, ancien bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre.

OUVRAGE REÇU

Monsieur Yvon Pradel, membre résidant, offre son dernier livre « Petit Curé » édité chez L'Harmattan qui raconte l'histoire romancée de son parcours avant guerre dans un « petit séminaire » pour y commencer ses études qu'il poursuivra dans les classes de Khâgne. On découvre toute l'atmosphère de cet internat très sévère, ses révoltes jusqu'à ses premières découvertes amoureuses.

INVITATIONS

Jeudi 13 janvier 2011, Madame Hélène Deronne, vice-présidente a représenté l'Académie à l'Audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce de Nîmes. L'Académie a été citée et remerciée.

Réception de Monsieur Carol Iancu par Monsieur Jean-Marc Roger, président de l'Académie

L'ordre du jour appelle la réception de Monsieur Carol Iancu, professeur de la chaire d'histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier, récemment élu membre non résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès du très regretté médecin général Edmond Reboul.

Monsieur Jean-Marc Roger, président, souhaite la bienvenue à Monsieur Carol Iancu en ces termes :

Monsieur le Professeur et cher Ami,

L'Académie de Nîmes est heureuse d'accueillir en son sein un universitaire aussi prestigieux, succédant au fauteuil de notre regretté confrère, le médecin général Edmond Reboul, l'un des fondateurs de la Conférence des Académies de province. Je crois aussi que le souvenir de Jacques Lévy, notre ami et ancien vice-président, récemment décédé a participé à votre élection.

Comment le jeune Roumain, ashkénaze – vous me corrigerez si je me trompe - né au lendemain de la guerre, a-t-il pu accéder à une telle carrière internationale, que je ne pourrai qu'évoquer, compte tenu de l'ampleur de votre curriculum vitae ? Observons d'abord que votre communauté a été l'une des moins frappées d'Europe centrale par la Shoah. En effet, la moitié des Juifs y ont été épargnés grâce à l'action courageuse du Grand Rabbin Alexandre Safran.

Depuis des siècles, vos racines sont implantées dans la région d'Hârlău, au nord-est de la Moldavie. Vous avez la chance d'avoir été entouré par une famille particulièrement unie et convaincue que le meilleur était pour demain. Votre père n'a pu fréquenter l'école primaire que durant deux années, contraint à travailler dès l'âge de neuf ans. Votre première langue fut le yiddish. Mais, homme rigoureux, il exigea, pour éviter tout ennui, que vous parliez à la maison le roumain le plus pur. N'ayant pas été accepté au lycée d'Hârlău, votre père vous envoya au Lycée d'Alba Iulia (en Transylvanie) et c'est là qu'à côté de votre univers juif et roumain, vous avez découvert la culture française et occidentale.

En 1963, après avoir obtenu le baccalauréat au Lycée de Iasi (Jassy), vous parvenez, avec votre famille, à rejoindre Jérusalem, après treize ans d'attente, à condition de renoncer à la citoyenneté roumaine et à n'emporter que quelques effets. Si vous avez été contraint d'abandonner votre violon, vos enfants, plus tard, vous

permettront de retrouver le vibrant des cordes : Michaël fera du violon durant un temps, et Sarah deviendra violoncelliste à l'Orchestre de Toulouse.

À l'Université hébraïque de Jérusalem, vous approfondissez vos connaissances en histoire (générale et juive), en sciences de l'éducation, en langue et littérature françaises. Titulaire d'un Master grâce à un mémoire sur « *Charles Péguy socialiste et sa position à l'égard du nationalisme* », vous décrochez une bourse du gouvernement français.

En France, vous travaillez d'abord sur Charles Péguy, puis, dans les *Cahiers de la Quinzaine*, vous découvrez Bernard Lazare et son étude sur les Juifs de Roumanie. C'est à Aix-en-Provence que vous vous engagez dans une thèse sur votre communauté d'origine : « *Les Juifs en Roumanie, de l'exclusion à l'émancipation* ». Dans cette ville, vous entrez dans une carrière universitaire, que vous poursuivrez à Montpellier. Vous menez vos recherches dans des horizons multiples, exploitant des dépôts d'archives à Montpellier, en Europe, en Israël ... En enquêtant auprès des diplomates français et belges en poste à Bucarest et à Cluj, vous avez pu aborder un sujet tabou : « *Les Juifs en Roumanie 1919-1938, de l'émancipation à la marginalisation* », une étude qui prolongeait le sujet de votre thèse. Ce travail s'articule autour du statut des Juifs et des droits des minorités.

Les Juifs de Roumanie, selon la Constitution de 1879, étaient « *des étrangers non soumis à une protection étrangère* ». David Ben Gourion écrivait : « *Il y a deux siècles, si l'on avait posé la question à un Juif de définir son identité, il aurait répondu : un Juif descend d'Abraham, il observe les commandements et attend là tout Juif quel que fût son pays de résidence.* » Ainsi en Roumanie, les Juifs, du fait de leur non-émancipation, ont gardé cette spécificité.

La Conférence de paix de Paris de 1919, grâce à l'intervention de la diplomatie française, reconnaît enfin aux Juifs roumains les droits de citoyen, inscrits dans un Traité de minorités signé par le gouvernement de Bucarest. Les Juifs de la Grande Roumanie vont

constituer une minorité ethnico-religieuse hétérogène. Celle-ci est caractérisée notamment par une stratification sociale dotée de fortes inégalités, ainsi que par un éventail des catégories socioprofessionnelles dépassant les traditionnels artisans et commerçants pour accueillir agriculteurs, ouvriers et patrons de l'industrie.

Plus complexe encore est la question des différentes communautés linguistiques : La Roumanie est en effet aussi divisée entre sépharades de Valachie parlant le judéo-espagnol et ashkénazes de Moldavie parlant le yiddish. La brièveté de l'existence de la Grande Roumanie n'a pas permis aux nombreuses communautés de fusionner.

Vous êtes aujourd'hui l'une des personnalités européennes de premier plan pour la recherche et l'enseignement, mettant à la portée du plus grand nombre les questions, non seulement des Juifs roumains, mais aussi de la Judaïcité dans son ensemble. Vous êtes appelé dans toute l'Europe et ailleurs pour participer à des congrès, des tables rondes et autres manifestations scientifiques, je pense notamment au colloque international organisé à Nîmes *Les Juifs à Nîmes et dans le Midi du Moyen-âge à nos jours*, regroupant vingt-huit communications. Plus encore, vous êtes reconnu comme un expert des relations internationales, écouté à l'Unesco. Vous enseignez l'histoire contemporaine aux universités de Montpellier, de Bucarest et de Iasi, et vous donnez des conférences aux Universités de Jérusalem et de Beer Sheva. Depuis 2001, vous êtes le directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme en France. Soulignons-le, vous êtes l'auteur d'un très grand nombre d'ouvrages et de publications, parmi lesquels, le temps avançant, je dois me contenter de ne rappeler que quelques titres concernant directement notre région, notamment : *Armand Lunel et les Juifs du Midi*, ou *Les Juifs à Montpellier du Moyen-âge à nos jours*. Mais vous avez aussi votre jardin secret, la poésie, puisque, sous le pseudonyme de Tristan Janco, vous avez publié plusieurs recueils de poèmes.

Cher Confrère, l'Académie vous souhaite la bienvenue et est impatiente de s'enrichir de vos talents grâce à vos communications et interventions lors de ses séances.

Monsieur Carol Iancu s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,

Je voudrais à l'orée de cette cérémonie, rappeler la mémoire de deux de vos confrères, qui ne sont plus, deux éminents érudits que j'ai bien connus, le docteur Lucien Simon, et le professeur Jacques Lévy qui est décédé au mois de septembre 2010. Je souhaiterais exprimer mon admiration non seulement pour leurs immenses qualités de cœur et d'intelligence, mais aussi parce qu'ils ont œuvré afin de mieux faire connaître un domaine qui m'est proche, celui de l'histoire et de la civilisation du judaïsme. Le docteur Simon, par ses ouvrages, a révélé une belle page d'histoire locale, en évoquant l'implantation des Juifs du Pape à Nîmes et en décrivant la condition des Juifs dans les années de nuit et brouillard du régime de Vichy. Le professeur Jacques Lévy, par ses articles, conférences et communications dont certaines données dans le cadre de cette même Académie, a mis l'accent sur la place et le rôle des Juifs dans le monde artistique et musical. Grand voyageur, il fut un habitué des grands musées européens et un fin connaisseur de la peinture classique et moderne. Homme de l'automne musical nîmois durant trois décennies, il n'a pas négligé dans ses différentes programmations les œuvres musicales classiques d'inspiration biblique, liturgique et hébraïque, faisant jouer par de jeunes virtuoses des partitions d'Ernest Bloch, Maurice Ravel ou Darius Milhaud, pour ne citer que ces trois noms, parmi de nombreux autres auteurs. Lucien Simon a participé à des réunions scientifiques tenues à l'Université Paul Valéry, tandis qu'avec Jacques Lévy j'ai co-organisé plusieurs colloques

nationaux et internationaux qui ont eu lieu à Nîmes et à Montpellier, sous l'égide de l'Association Adolphe-Isaac Crémieux, de l'Institut Universitaire Euro-méditerranéen Maïmonide, de l'École des Hautes Études du Judaïsme, et, bien entendu, de l'Université Paul Valéry. Trois rencontres ont concerné directement la ville de Nîmes : « Les Juifs à Nîmes et dans le midi du Moyen âge à nos jours » (1996), « Les combats d'Adolphe-Isaac Crémieux » (1999) et « Bernard Lazare et son époque » (2006). La dernière manifestation commune consacrée aux « Juifs d'Algérie : de l'enracinement à l'exil » a eu lieu les 10, 11 et 12 novembre 2009. Il y tenait beaucoup, il s'y était beaucoup investi et nous préparons actuellement les actes de ce Colloque international qui s'ouvriront avec un hommage à Jacques Lévy.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs les académiciens, je tiens à vous dire ma joie et vous remercier de tout cœur pour l'immense honneur que vous me faites aujourd'hui en m'accueillant dans votre prestigieuse Compagnie, l'une des plus anciennes de France, – elle fut fondée il y a 329 années – qui a produit tant d'œuvres remarquables et remarquées. Ma reconnaissance va d'abord à Monsieur le Président Jean-Marc Roger et à Monsieur le secrétaire perpétuel Alain Aventurier auxquels revient l'initiative de m'admettre parmi vous, ainsi qu'à mes deux parrains, Mesdames Christine Lassalle et Paule Plouvier. Dois-je l'avouer, l'annonce de cette admission fut pour moi une totale surprise, mais en même temps une très belle surprise, qui s'ajouta à un autre heureux événement récent, l'octroi le 14 octobre 2010, du titre de Docteur *honoris causa* décerné par l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iasi (Jassy). Selon la tradition, mon discours comporte l'éloge de mon prédécesseur, mais aussi, étant donné mon parcours atypique et donnant suite aux suggestions de Messieurs le Président et le Secrétaire perpétuel, des considérations sur les thèmes de mes recherches actuelles, précédées de la présentation de mes liens avec la ville de Nîmes.

L'ÉLOGE D'EDMOND REBOUL

En m'élisant au fauteuil du regretté Edmond Reboul, vous me gratifiez, étant donné les titres et la trajectoire de ce confrère d'exception, mais, en même temps vous ne m'avez pas rendu la tâche facile. En effet, je n'ai pas eu la chance de le connaître, et il n'a pas rédigé des mémoires où j'aurais pu puiser à pleines mains pour étoffer mon discours. C'est donc à travers son œuvre que je vais tenter de faire ressortir l'admirable personnalité de l'académicien dont j'ai à faire l'éloge, en remerciant le professeur Daniel Grasset, membre de l'Académie de Montpellier, qui m'a transmis d'utiles renseignements biographiques. Une lecture attentive de la plupart de ses écrits nous a fait découvrir trois domaines principaux qui ont marqué sa vie : la profession de médecin militaire, l'œuvre littéraire, et l'investissement dans les activités des Académies pour lesquelles il a manifesté un intérêt constant, et dans le cadre desquelles, l'Académie de Nîmes conserve une place particulière.

Je souhaite développer devant vous, ces trois pans d'activité, en regrettant de ne pouvoir détailler, vu le temps imparti, le *curriculum vitae* du médecin, du général, de l'écrivain, du poète et de l'académicien Edmond Reboul.

1. Le parcours du médecin militaire

Edmond Reboul est né à Béziers le 5 mars 1923, dans une famille d'origine modeste, dont le père, plusieurs fois blessé de la Grande Guerre, lui avait dit, avant son entrée à l'âge de cinq ans à l'école des enfants de troupes : « Tu verras mon petit, si tu travailles bien, tu pourras devenir adjudant... ». Cet enfant d'origine cévenole travailla très bien et fit une belle carrière : élève aux écoles militaires préparatoires d'Autun (1936), d'Épinal (1938), puis au Prytanée de La Flèche, il réussit, major de sa promotion, le concours d'entrée de 1942 à l'École du Service de

santé militaire de Lyon. En septembre 1944, il est incorporé à Mâcon, comme médecin auxiliaire dans la 1^{ère} Armée du général de Lattre de Tassigny, participant à la campagne des Vosges, d'Alsace et d'Allemagne, terminant la guerre le 8 mai 1945 à Lindau, sur les bords du lac de Constance. Docteur en médecine en 1948, prix de thèse de la Faculté de médecine de Lyon où il avait repris ses études, il accomplit alors un long cheminement dans l'armée. Il est affecté en 1950, comme médecin lieutenant, à Timimoun en zone subsaharienne ; en 1952, en Allemagne au 12^{ème} régiment d'artillerie basé à Constance ; en 1956 au Maroc, à l'hôpital militaire Jean Vial de Casablanca. Rentré en métropole en 1969, il devient médecin-chef de l'Hôpital des armées de Lille avant d'aboutir aux directions des Services de santé à Marseille, de la 9^{ème} Région militaire, et à Lyon, de la 5^{ème} Région militaire, franchissant ainsi tous les degrés de la hiérarchie jusqu'au grade de médecin-général, en 1977. Une partie de ce parcours militaire exemplaire est retracée dans son livre très attachant : *Frog, histoire du petit soldat* (L'Harmattan, 2007), puis dans *Le déserteur triomphant*, paru en février 2010, un mois avant sa disparition.

Chef de laboratoire à la Faculté, assistant de Médecine puis spécialiste des Hôpitaux des armées, spécialisé en maladies tropicales, responsable, au Maroc, de la dermatologie et des maladies infectieuses, il ne se contenta pas d'être seulement un praticien de la médecine. Il fut aussi un chercheur rigoureux, auteur de nombreuses conférences et publications scientifiques, lauréat de la Société de médecine militaire. Signalons qu'à la demande de l'Institut Pasteur d'Alger, il écrivit en 1952 une excellente monographie historique, géographique et médicale, *Le Gourara*, qui lui valut le prix Larrey de l'Académie de Médecine.

2. *L'œuvre littéraire*

Parallèlement à sa carrière de médecin militaire, Edmond Rebol a poursuivi une riche activité littéraire, publié plus d'une

quarantaine de livres, romans, poésie, théâtres, récits et essais qui lui ont valu prix et distinctions.

En 1958, il fait paraître chez Julliard *Si Toubib. Scènes de la vie d'un médecin au Sahara*. C'est l'histoire d'un jeune médecin affecté au Sahara qui parcourt les pistes du Sud. Entouré d'un respect quasi-religieux par les habitants des oasis qui attendent tout de lui, beaucoup plus qu'il ne peut donner, il comprend que, plus qu'un métier, il assume un sacerdoce. En fait, il s'agit de la propre histoire du narrateur qui brosse avec vigueur un tableau renouvelé de la vie dans les sables, sous le soleil, sous les étoiles, un univers qui lui devint proche et que l'on retrouve largement aussi dans son œuvre poétique. Deux brefs extraits du livre témoignent de sa puissance d'évocation et de ses qualités littéraires :

« Tout autour, c'était un paysage gris et plat, sans relief : des cailloux sur un fond de sable, quelques vallonnements discrets et, de-ci de-là un squelette d'arbuste desséché émergeant d'un monticule de sable ; à l'horizon, vers l'est, se dessinait une bande grise régulière, plus ou moins nette suivant les positions du Dodge [le camion] : le chauffeur expliqua que c'était la falaise de la *hamada* et ajouta qu'il y avait là beaucoup de gazelles... ». [...] « Au détour d'une allée sinueuse et inégale, Deschamps marqua un temps d'arrêt pour jouir du tableau : sur un ciel gris perle, piqué d'étoiles, les hauts palmiers découpaient leur élégante silhouette, noire d'un côté et vert de l'autre, vivant par leur impressionnant relief et le léger balancement des palmes. À leur pied, les maisons, si violemment ocres le jour, étaient, ce soir, sous la discrète lumière cendrée de la lune, si roses qu'on les eût crues irréfelles ».

Pour ce premier récit le docteur Edmond Reboul obtient le Prix Vérité du *Parisien Libéré*, des mains d'un médecin-écrivain célèbre, Georges Duhamel. Son expérience personnelle de médecin ayant exercé aux confins des marges désertiques, explique la belle Préface rédigée plus tard pour le livre de Jean-Luc Verselin, *Les toubibs sahariens : l'œuvre des médecins militaires français dans*

le Sud algérien (1902-1976), publié en 1993. Deux autres romans abordent ses thèmes privilégiés – la profession médicale et le désert – qui se retrouvent également dans leurs titres : *L'interne des lépreux* (France Empire, 1970) et *Les mirages du désert* (L'Hermès, 1981), ce dernier couronné par l'Académie française.

Entre 1963 et 2009, il a fait paraître dix-huit recueils de poèmes dont voici quelques titres évocateurs : *Opus incertum* (1968), *Il neige, Don Juan* (1979), *Mémoire d'écume* (1988), *Résurrection de Faust* (1989), *Saison d'Amour* (1991), *Au pays revenant* (1995), *Tenter de vivre* (1997), *À ciel ouvert* (2000), *Tryptique d'hiver* (2009), mais aussi et surtout : *Au jour la nuit* (1972), prix Valentine de Wolmar de l'Académie française, et *Surgi du sable* (La Valésoune, Genolhac, 1986), prix André Seveyrat des Écrivains et auteurs lyonnais 1987, remis par Léopold Sedar Senghor. Couronnant l'œuvre entière d'un poète, le grand prix Pascal Bonetti des Poètes français, attribué sans candidature, lui a été remis le 15 mars 1989 à Paris en présence de Maurice Schumann et de Jacques de Bourbon-Busset, de l'Académie française.

Edmond Reboul est également l'auteur d'études sur la poésie, notamment *Des jardins de la poésie au jardin secret du poète* (1990) ou *Musique et poésie, quelques réflexions* (1996), ou sur les poètes, dont *Paul Eluard : Scintillements d'une étoile morte* (1997). Le livre *Écrire des poèmes*, (Les Presses du Midi, 2006), est d'une facture différente, un outil de travail mis à la disposition des poètes, de tous les poètes. En effet, l'auteur, poussé par un souci pédagogique, se donne pour objectif de venir en aide à des poètes débutants ou déjà aguerris qui veulent passer à l'acte ... d'écrire des poèmes. Dans ce livre aussi, nous trouvons des éléments biographiques qui éclairent ses préoccupations littéraires, son amour pour la poésie :

« Or, pendant une très longue période – à peine moins brève que celle qui a débuté dans l'adolescence, lors de l'entrée en poésie – l'auteur a été amené à réfléchir, à écrire, à donner des articles et à faire communications et conférences.

Il a ainsi survolé – en gardant les traces de ses expéditions – une bonne partie du royaume de la Poésie. Et tout récemment encore, après avoir fait ses classes dans les années soixante-dix en informatique, il a été amené à créer des sites sur la « Toile » puis à en discourir dans ses propres écrits et interventions, académiques et autres ».

En effet, il est l'auteur du site « interpoete.com ».

Il m'a paru intéressant de m'arrêter un moment sur le livre *Le désert, l'homme et la poésie* (Les Presses du Midi, 2002), ouvrage original par la convergence des expressions, car on y trouve tout à la fois, prose, vers et images. L'auteur analyse dans une première partie, le paradoxe d'une intense poésie née au Sahara, de l'aridité, de la solitude et du silence. Voici à ce propos, la définition qu'il donne du mot « désert » :

« Désert : le mot fait image, image qui comporte en arrière-plan tout un contexte un peu flou, fait de culture, de vestiges de civilisation judéo-chrétienne, de considérations historiques, psychologiques, et de fantômes venus de l'inconscient collectif et personnel. La charge affective du mot qui désigne cette sorte de mythe est disproportionnée par rapport à l'état de nudité et de solitude qu'évoque, objectivement, le terme. Ici, pour des raisons liées à une assez longue expérience personnelle de l'auteur, il sera question du désert de sable et de pierres brûlé par le soleil, ponctué de quelques oasis, îlots de vie et de verdure, dans une immensité sidérale, en bref du Sahara ».

Le désert du Sahara, cet espace aride et désolé devient pour l'auteur un lieu d'élection de la poésie, une sorte de terre promise qui voit un « état second et enchanteur, propre à la création poétique, tout comme de la dune de sable doré, aux confins de l'Erg, jaillit parfois une source d'eau vive qui va faire reverdir les jardins de l'oasis ».

Cet essai sur le désert et la poésie est suivi et illustré dans une deuxième partie, par le très beau recueil de poèmes, « Surgi du sable ».

Contentons-nous de trois exemples au style dépouillé, trois éléments d'une véritable suite saharienne : « Feu qui soleille », « Homme seul. Infiniment petit » et « Falaises, éboulis » :

« Feu qui soleille
 Air qui s'espace
 Terre silice
 Eau ressuscitée
 Espace » (p. 67)

« Homme seul. Infiniment petit.
 Points. Lignes.
 Sous un bleu miroir parabolique
 Une fournaise de silex luisant.
 Au loin, la guirlande rose de l'Erg.
 Balisée de *redjems*, ou sauvage
 Simples traces parfois
 Dans le sable peigné par le vent,
 La piste rôde dans le reg
 S'amenuise,
 Se perd bien avant
 L'horizon,
 Promesse d'oasis et d'eau...

« Falaises, éboulis,
 Rocs sombres et polis,
 Pierres,
 Tragique défilé,
 Décor ensorcelé
 Où volent des sorcières
 Invisibles dans l'air
 Sous le ciel qui miroite
 Voici la Porte étroite
 du Désert »

Une lettre de Jean Guitton qui tient lieu de postface exprime sa vive émotion à la lecture de ce livre : « Ce qui m'a le plus frappé, vous le devinez, c'est l'intensité, immanente : la voix, l'appel, la présence du Désert, comme voix de Dieu, voie vers Dieu, – communion céleste anticipée. Et aussi, puisque j'ai passé bien des jours de ma vie avec l'écriture, comme interprétation « herméneutique » de la Bible. Oui, en vous lisant, j'ai conçu que votre expérience du désert saharien éclairait l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Ancien, certes, puisqu'il nous raconte la pérégrination d'Abraham et de ses descendants à travers les sables. Mais aussi, mais surtout le Nouveau Testament, puisque par vous, je vois mieux la manière dont Jésus a passé le temps, dans sa pauvreté essentielle, dans ses marches. Avec vous, en vous, j'ai pressenti comment il accueillait les heures du jour, et surtout les heures de la nuit, constellée d'étoiles. Vous savez que j'ai philosophé toute ma vie sur l'espace, le temps, l'Éternité ! Alors, je vous ai admiré, jalosé à cause de l'expérience que vous avez de l'espace et du temps. Quelle chance de vous faire espace dans le Sahara et, par là, de coïncider avec le temps des origines, de « racheter le temps » et de vous éterniser ! » .

En remerciant les personnes qui ont contribué, à l'élaboration de cet ouvrage, « même involontairement », l'auteur met l'accent en fait, sur les relations qu'il eut avec tous ceux qu'il a côtoyés dans son travail de médecin militaire : camarades sahariens, officiers, sous-officiers, aumôniers, méharistes, infirmiers, collaboratrices, compagnons et compagnes de piste.

Edmond Reboul s'intéresse à l'histoire régionale, en faisant publier, parmi d'autres volumes *Hier. Pont-Saint-Esprit* (Lacour 1990) où il reproduit cent quarante cartes postales anciennes, ou en préfaçant le livre *Sur les flancs du Mont-Lozère* (Lacour, 1991).

Edmond Reboul aimait la vie, il le proclame en juillet 2009, huit mois avant sa mort, dans son dernier recueil de poèmes : *Fleurs de saisons* (Manoirante) :

« Confesse aimer la vie à la folie
Préférer le grand jour au sommeil de la nuit
Le plaisir de l'action au spleen et à l'ennui ».

Edmond Reboul fut aussi un bon vivant, comme il ressort de son livre *Un soir l'âme du vin...*, une méditation sur le vin qui inspire les poètes et « les pousse à clamer leur vérité et leur fait chanter la vie, l'amour et le reste ». Pour l'auteur, le vin est un auxiliaire involontaire de l'art des poètes. Ses réflexions, qui concernent aussi la place du vin dans la civilisation judéo-chrétienne – il cite les Écritures chrétiennes (« Le bon vin réjouit le cœur de l'homme », *L'Écclésiastique*, XI, 20), mais aussi le *Talmud*, (« Il n'y a pas de joie sans vin », sans donner la référence), sont suivies par « (Enomancies », terme qui définit l'art divinatoire, fondé sur l'observation du vin au cours des libations. Il s'agit d'un florilège de poèmes inspiré par le vin, ainsi perçu dans la première strophe de « Au bon vin » :

« Le vin, fruit des amours fugueuses
De la vigne et du vigneron
Ne se traite comme une gueuse
Dont on peut abuser en rond ! »

Épicurien, il rédige une belle Préface pour le livre de Patrick et Edouard Boeglin, *L'Art et la manière de Bien manger. Lexique gourmand* (Lacour, 1991). Cet écrit, il le considère comme une obligation morale :

« C'est aussi pour moi, académicien, un devoir, car défendre l'art et la manière de bien manger me paraît tout à fait du ressort des Académies (et surtout de l'Académie de Lyon, capitale de la gastronomie), ces conservatoires de la Culture et de l'humanisme, disséminés dans la France profonde ». Transition aisée pour aborder l'institution académique.

3. *La vocation d'Académicien.*

Conséquence de la trajectoire de sa vie militaire et de son attachement à l'institution académique, il fut, successivement, membre de l'Académie de Lyon, de Toulon, de Vaucluse et de Nîmes. C'est au moment où il assurait la fonction de secrétaire général de l'Académie de Lyon (depuis 1981, il fut aussi le président, en 1991), qu'il a été reçu, dans la séance du 22 janvier 1988, par le président de l'Académie de Nîmes, Robert Debant. L'élection avait eu lieu le 18 décembre 1987, au fauteuil n°6 laissé vacant par la disparition du regretté François Perroux, professeur d'économie politique à l'Université de Paris et titulaire de la chaire d'analyse des faits économiques au Collège de France, membre non résident depuis 1961. Deux ans après son élection, Edmond Reboul préfaça l'important et utile *Dictionnaire des noms propres de l'Académie de Nîmes. Répertoire des procès-verbaux et bulletins de 1844 à nos jours*, élaboré et publié par Christian Lacour en 1990. C'est chez ce même éditeur nîmois qu'il fit paraître plus du tiers de ses livres, et notamment ceux qui concernent ses activités d'académicien :

Éloge de l'Académie (1988), *Index des Mémoires de l'Académie de Lyon* (1989), *Réflexions d'un académicien rustique* (1990), *Regards sur l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (1991).

Le 25 et 26 octobre 1991, ayant réuni à Lyon les représentants de vingt-quatre académies de provinces créées avant la Révolution, autour d'une délégation de membres des cinq classes de l'Institut de France, menée par Louis Leprince-Ringuet de l'Académie française, il a largement contribué à la naissance de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, qui voit officiellement le jour en juillet 1995. Il fut non seulement le père fondateur de cette Conférence dont il assura pendant deux ans la présidence, mais aussi le fondateur de la *Lettre des Académies*, de la revue *Akados*, parvenue fin 2010 à son trentième numéro, et du site internet www.interacademies.com. La C.N.A. dont l'effectif

en 2010 s'élevait à 31 académies, est devenue une structure importante, organisant des réunions alternées à Paris et en province, des colloques d'un grand intérêt. animateur né, Edmond Reboul a contribué aussi à la création de groupements culturels tels que l'Académie de Lascours, dans le Gard rhodanien, et l'Académie cévenole à Alès.

Après un long parcours de vie, il s'est retiré au Vigan, revenu s'installer dans la maison de son grand-père. Auparavant, toujours très dynamique, il décide, avec quelques personnalités célèbres comme Lucie et Raymond Aubrac, de créer une nouvelle Académie. Il mit son talent et son expérience pour porter sur les fonts baptismaux, en 2006, l'Académie des Hauts cantons du Pays viganais. Président-fondateur de cette nouvelle institution qui se donna pour objet la conservation et la promotion du patrimoine historique, culturel et économique des hauts cantons, il s'efforça jusqu'à sa mort survenue le 10 mars 2010, de mettre en œuvre une recherche intellectuelle pluridisciplinaire, assurant dès le départ, par sa riche personnalité, son rayonnement. Après sa disparition, à la séance d'hommage qui lui fut consacrée au Vigan le 22 mai 2010, le président Jean-Marc Roger, a évoqué les liens constants qu'Edmond Reboul avait entretenus, avec l'Académie de Nîmes représentée, à cette occasion, par trois autres correspondants (Mme Dubois de Montreynaud, Laurent Puech et Romain Daudé).

Membre du Groupe des écrivains-médecins, sociétaire des Poètes français, et des Gens de Lettres, membre du Pen Club international, section française, Edmond Reboul a été honoré par de nombreuses distinctions : Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre 1939-1945, Croix du combattant volontaire, Médaille d'Honneur du service de Santé des Armées, il est également Officier de l'Ordre des Palmes académiques, et Chevalier des Arts et Lettres.

« Un homme droit, courageux, tenace, volontaire, humaniste, un homme au regard tendre, à l'enthousiasme rare, ouvert aux valeurs humaines ».

C'est ainsi que le caractérisa son ami, le professeur Daniel Grasset, de l'Académie de Montpellier, ancien président de la C.N.A.

Tel fut l'homme à qui il m'incombe de succéder. J'espère me montrer digne de votre choix.

L'ATTACHEMENT À NÎMES ET LES THÈMES DE MES RECHERCHES ACTUELLES.

1. Un ancien et long attachement à Nîmes.

Avant d'évoquer mes recherches actuelles, permettez-moi d'expliquer ma relation particulière avec la ville de Nîmes. Elle est due à ma naissance dans le beau pays des Carpates qu'arrose le Danube et qui a été marqué par l'éternelle Rome, la genèse du peuple roumain s'étant faite à partir des Daces romanisés.

Voici pourquoi je suis naturellement attaché aux traces de la civilisation romaine si visibles à Nîmes. Cependant, au-delà de l'admiration que je porte aux beaux monuments romains nîmois, je reste surtout attaché à plusieurs personnalités nîmoises dont deux qui ont un lien direct avec ma communauté d'origine : Adolphe Isaac Crémieux et Bernard Lazare. Le premier est l'auteur reconnu du célèbre décret qui a émancipé les Juifs d'Algérie en 1870, mais aussi l'un des auteurs, méconnu, qui a œuvré et obtenu avec Victor Schœlcher (qui lui est le seul connu), l'émancipation des esclaves noirs des colonies françaises. Le second, qui est l'auteur du premier écrit démontrant l'innocence du capitaine Dreyfus, trois ans avant le célèbre « J'accuse » d'Émile Zola, fut, pour employer l'expression de Charles Péguy, un « homme de cinquante siècles », un « athée ruisselant de la parole de Dieu ». Tous les deux au destin national et même international, se sont rendus en Roumanie, respectivement en 1866 et en 1902, pour prendre la défense de leurs coreligionnaires roumains, aspects sur lesquels j'ai insisté dans mon ouvrage, objet d'une première thèse *Les Juifs en*

Roumanie (1866-1919). De l'exclusion à l'émancipation (paru à Aix-en-Provence, en 1978). En 1866, suite à l'abdication forcée du prince Alexandre Ioan Cuza, qui avait réalisé quelques années plus tôt, en 1859, l'union de la Moldavie et de la Valachie en un seul État, et l'arrivée d'un nouveau prince d'origine allemande, Carol von Hohenzollern Sigmaringen, une première Constitution devait être promulguée par les organes nationaux. Dans l'espoir d'obtenir l'égalité des droits politiques par le biais d'un des articles de la nouvelle Constitution, les Juifs roumains firent appel au Comité central de l'Alliance israélite universelle de Paris, pour influencer les responsables de la politique roumaine en ce sens. Adolphe Crémieux, président de cette organisation se déplaça au mois de juin à Bucarest où il fut bien accueilli.

Dans un célèbre discours devant les membres du gouvernement et une cinquantaine de parlementaires, l'illustre orateur faisait remarquer que ce fut un Juif français, membre du gouvernement provisoire de 1848, qui abolit l'esclavage des Noirs dans les colonies :

« Attendez Messieurs, en France, dans notre chère Patrie, notre grande révolution de 1848 a proclamé l'égalité entre les blancs et les noirs, elle les a déclarés frères, et les Noirs de toutes nos possessions françaises ont passé de l'esclavage à la liberté. Voulez-vous un mot qui saisira vos cœurs ? Un Juif français a émancipé les Noirs ; ce Juif, membre du gouvernement provisoire, c'est lui qui vous parle, c'est lui qui vous demande avec prière pour les Juifs de Roumanie, ce qu'il a fait avec tant de joie pour les Noirs de nos colonies ».

Son discours impressionna l'auditoire et le gouvernement présenta au Parlement un article favorable à l'émancipation des Juifs. Cependant, à la suite d'une émeute anti-juive durant laquelle la grande synagogue construite depuis peu fut saccagée et pillée, le Parlement fit adopter le tristement célèbre article 7 de la Constitution qui ferma pour plus d'un demi-siècle, le chemin de l'émancipation politique des Juifs : « La qualité de Roumain s'acquiert, se conserve et se perd conformément aux règles

énoncées par les lois civiles. Seuls les étrangers de rite chrétien peuvent obtenir la qualité de Roumain ».

Devant ce piteux résultat défendu par le premier ministre libéral Ion Bratianu, Crémieux pouvait écrire : « En Roumanie, le parti libéral, celui qui professe hautement les opinions les plus avancées et qui sympathise le plus vivement avec la révolution de 1848, ce parti, je suis contraint de le dire, en est encore, pour les questions religieuses et sociales, au quinzième et au seizième siècle ». Crémieux poursuivit son combat en faveur de l'émancipation des Juifs roumains, intervenant notamment lors du Congrès de Berlin (1878) qui finit par conditionner la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie, suite à la guerre russo-roumano-turque, à l'octroi de l'égalité civique aux Juifs. J'ai pu consacrer à ce sujet un ouvrage *Bleichröder et Crémieux* (Université Paul Valéry, 1987), basé sur la découverte de toute une correspondance entre ces deux personnalités. Bien que le Traité de Berlin imposât l'octroi de l'égalité des droits aux Juifs roumains, ces derniers ne furent pas émancipés, devenant par le nouvel article 7 de la Constitution « des étrangers non soumis à une protection étrangère » : ils devront attendre la fin de la Première Guerre mondiale, pour être enfin reconnus citoyens. Après le Congrès de Berlin, la situation des Juifs ne cessa de se détériorer et à partir de la fin du XIX^e siècle, l'on assiste à leur émigration en masse, avec l'aspect le plus tristement célèbre, celui des *fussgeier*, des émigrants à pied.

C'est un autre nîmois, Bernard Lazare qui se fit le symbole de la révolte et de l'indignation devant le silence qui entourait la question juive en Roumanie. Il publia en février 1902, dans les *Cahiers de la Quinzaine* de Charles Péguy, une étude intitulée : « L'oppression des Juifs dans l'Europe orientale. Les Juifs en Roumanie » dans lequel il s'écriait :

« Demander aujourd'hui à l'Europe, qui, en violation du traité de Berlin, a permis le massacre de milliers d'Arméniens chrétiens par des musulmans et n'a pas su arrêter le bras de l'Assassin, lui demander d'empêcher un peuple chrétien de

faire périr de misère et de faim plus de cent mille Juifs, serait une ironie trop forte. Espérer soulever une conscience qui est restée insensible devant les flots de sang versés, en lui montrant un troupeau de spectres hâves qui meurent sans bruit, sans éclat désagréable et troublant, victimes d'une hypocrisie bien chrétienne, serait un vain espoir ». Pour appréhender la condition réelle des communautés juives, l'illustre défenseur du capitaine Dreyfus entreprit un voyage en Galicie et en Roumanie où sa visite eut lieu du 17 au 22 mai 1902. Il y fut reçu par les Juifs roumains d'une façon enthousiaste et salué comme « rédempteur du peuple juif ».

C'est dans la presse qu'il éleva la voix contre la législation xénophobe qui frappait ses coreligionnaires roumains. Dans *L'Aurore* du 28 mai 1902, il pouvait écrire :

« La police peut arrêter sur les routes les Juifs qui fuient, elle peut les obliger à réintégrer la maison sans pain, quand elle n'est pas sans toit, elle peut emprisonner les chefs d'émigrants, elle peut terroriser les juiveries de Bucarest, comme elle l'a fait après mon départ, en faisant camper la gendarmerie dans les cours des synagogues et en interdisant les représentations du théâtre juif : elle n'empêchera pas la vérité d'être sue ».

Voici comment se sont exprimées ces deux personnalités nîmoises d'exception. Vous comprenez aisément mon attachement à leur mémoire et à la ville qui les avait vu naître et où ils ont grandi. Mon attachement à Nîmes est ancien, il s'enracine dans mon premier travail scientifique sur *Les Juifs en Roumanie (1866-1919)*.

2. Les trois principaux thèmes de mes recherches actuelles.

Trois thèmes se trouvent au cœur de mes recherches depuis quelques années : la *Shoah*, la biographie historique et les relations judéo-chrétiennes. Elles doivent beaucoup au regretté professeur

Pierre Guiral. De cet homme, j'ai reçu à profusion. C'est dans les années 1970, qu'arrivé en France j'ai pu, auprès de lui, à l'Université d'Aix-en-Provence, prendre connaissance de la richesse de l'école historiographique française. C'est lui qui a guidé mes premières recherches et c'est grâce à ses travaux cours et séminaires que nous avons appris des méthodes d'investigation historique propres à l'Université française, qui ont complété celles acquises à l'Université hébraïque de Jérusalem. C'est à lui que nous devons, dès le départ, cette conception globale de l'histoire, à savoir que c'est l'homme vivant qu'il faut rechercher à travers les documents et les traces du passé.

a) « *Le concept de Shoah et la Shoah en Roumanie* ».

Un chantier important de mon travail d'historien est constitué par l'étude de la Shoah, qui demeure un sujet majeur de l'historiographie juive contemporaine, avec de nouvelles possibilités d'investigation, après 1989, dans les pays de l'ancien bloc communiste. Quelques explications me paraissent nécessaires pour l'utilisation du terme « Shoah » mentionné dans les titres de deux de mes ouvrages : *La Shoah en Roumanie. Les Juifs sous le régime d'Antonescu (1940-1944).-Documents diplomatiques français inédits* (Montpellier, Université Paul Valéry, 1998 et 2000), et *Alexandre Safran et la Shoah inachevée en Roumanie. Recueil de documents (1940-1944)* (Bucarest, Hasefer, 2010). Ce mot hébraïque qui se retrouve dans la Bible avec le sens originel de « catastrophe » ou « destruction », définit le massacre systématique des Juifs européens, par le régime nazi et ses collaborateurs dans les différents pays d'Europe. Je préfère l'emploi de ce terme, en usage courant en Israël, où le Parlement a instauré une « Journée de la Shoah et du courage » (*Yom ha-Shoah ve-ha-Gvoura*), et en France, où il s'est répandu grâce au film *Shoah* de Claude Lanzmann. Je le préfère à celui d'« Holocauste » qui s'est imposé dans les médias américains dans les années soixante du XX^e siècle et qui s'est enraciné également en Roumanie, pour définir le même phénomène. En effet, les définitions données par les dictionnaires de l'expression « Holocauste » ne conviennent pas : « sacrifice où

on brûle la victime entière », « sacrifice sanglant exécuté dans un but religieux ». Je plaide pour l'emploi du mot *Shoah*, car il ne prête pas à confusion, c'est le seul qui désigne l'unicité du phénomène d'anéantissement total qui a failli faire disparaître le peuple juif. En Roumanie il y a eu une *shoah inachevée*, qui fut aussi une *shoah sans les chambres à gaz*. Voici pourquoi j'ai maintenu le terme *shoah* dans la traduction roumaine de mon livre consacré à la condition des Juifs roumains pendant la Deuxième Guerre mondiale à travers des documents inédits du Quai d'Orsay, paru à Iasi (éditions Polirom), en 2001 : *Shoah în România. Evreii în timpul regimului Antonescu (1940-1944). Documente diplomatice franceze inedite*.

Cet ouvrage constitue un inventaire significatif de la politique antisémite du régime d'Antonescu, dressé par les représentants de la France en poste en Roumanie, qui permet de mesurer l'étendue du calvaire des Juifs de ce pays. J'ai pu rendre un hommage particulier à l'ambassadeur de France, Jacques Truelle. Défenseur des Juifs roumains persécutés, il ne s'est pas contenté d'intervenir auprès des autorités roumaines, il n'a pas hésité à s'opposer dans ce domaine, à la politique antisémite du régime pétainiste lui-même. C'est ainsi qu'il n'a pas donné suite aux instructions de Vichy, n'acceptant pas de délivrer les « certificats ethniques » exigés par l'administration roumaine. Grâce à l'humanisme de ce diplomate, les Français d'origine juive n'ont pas été inquiétés en Roumanie. Jacques Truelle informa très tôt le gouvernement de Vichy, dès l'été 1941, de la politique criminelle de « purification ethnique » du dictateur Antonescu. Il fut le premier diplomate à dénoncer les massacres des Juifs de Bessarabie, de Bucovine et de Transnistrie, en utilisant des expressions sans équivoque dans ses correspondances. C'est ainsi que dans un télégramme du 28 octobre 1941, il fait part d'un « projet que le gouvernement roumain nourrit depuis quelques temps, habilement encouragé par les Allemands et qui tend à l'*extermination des Israélites de ces régions* [de Bucovine et de Bessarabie]. Il récidive le 10 novembre 1941, dans un long rapport où il décrit la destruction du judaïsme

de Bessarabie et de Bucovine, en affirmant : « On est en présence d'un *plan systématique d'extermination* conçu depuis déjà quelque temps ».

Dans les rapports envoyés au gouvernement français, est soulignée non seulement l'ampleur de la collaboration germano-roumaine mais aussi et surtout la responsabilité particulière des autorités roumaines (gendarmes et armée appliquant les ordres d'Antonescu) dans les déportations et les massacres.

b) « *La biographie historique et la biographie consacrée à Alexandre Safran* ».

Il n'est pas inutile d'observer que dans le mouvement issu de l'École française des *Annales*, il y a eu une éclipse de la biographie historique au cœur du XX^e siècle, malgré quelques exceptions éclatantes, parmi lesquelles, le beau livre de celui qui fut mon maître Pierre Guiral : *Prévost-Paradol (1829-1870). Pensée et action d'un libéral sous le Second Empire* (P.U.F., 1955). Georges Duby brisa le tabou de l'École des *Annales*, en publiant en 1984, la biographie d'un homme *Guillaume le Maréchal* (Fayard) : à travers elle, un tableau saisissant du fonctionnement de la société chevaleresque est livré, servi toujours par une plume admirable de sensibilité et d'élégance. Douze ans plus tard, en 1996, dans l'introduction à son *Saint Louis*, (Gallimard, 1996), Jacques le Goff écrit : « Aujourd'hui [...] la biographie me semble en partie libérée des blocages où des faux problèmes la maintenaient. Elle peut même devenir un observatoire privilégié pour réfléchir utilement sur les conventions et sur les ambitions du métier d'historien, sur les limites de ses acquis, sur les redéfinitions dont il a besoin ».

.Avant son récent retour en grâce, la biographie a longtemps été un genre délaissé, sinon méprisé par de nombreux historiens de profession.

Par biographie, on entend généralement le récit d'une vie qui, pour une raison ou une autre, a été exceptionnelle, selon de nombreux points de vue. Une biographie n'est pas seulement le récit d'une vie, c'est-à-dire des quelques dates importantes entre la

naissance et la mort du sujet, c'est aussi le récit d'une époque, d'une société. Une biographie ne s'écrit pas contraint et forcé. Il faut une certaine empathie, avec le sujet, une motivation particulière. Écrire un livre sur Alexandre Safran, ancien grand rabbin de Roumanie (1940-1947) et grand rabbin de Genève (1948-1998), fut pour moi un véritable devoir à l'égard d'un savant qui a délivré le message de sa vie avec fermeté et douceur : suivre la voie de l'éthique, respecter l'Autre, tout en gardant son indépendance, son identité, ses pratiques et ses croyances.

La biographie historique représente un travail de recherche dans laquelle les archives sont l'outil de base : en dépit de la disparition déplorable de tout le fonds d'archives de la correspondance d'Alexandre Safran dans sa fonction de grand rabbin de Roumanie, nous avons été en mesure de découvrir et de réunir un corpus documentaire exceptionnel puisé dans les archives nationales de Roumanie et de l'étranger, ainsi qu'un ensemble d'articles de la presse de l'époque parus en roumain, anglais, allemand, hébreu et français. À cette documentation, en employant les méthodes de l'histoire orale, j'ai ajouté plusieurs dizaines de témoignages provenant de personnalités méconnues ou illustres, parmi ces dernières le roi Michel I^{er}. Les témoignages caractérisent en fait notre époque et nous vivons à *L'Ère du témoin* (Hachette, 1998), pour employer le titre d'un livre d'Annette Wieviorka qui a constaté que le témoignage des rescapés des camps nazis a fait irruption dans l'espace public. Nous avons tenu compte de sa mise en garde concernant la crainte du témoin d'être transformé en document et de la difficulté pour l'historien d'englober une expérience individuelle dans un récit collectif. Le résultat fut la publication du volume déjà cité *Alexandre Safran et la Shoah inachevée en Roumanie. Recueil de documents (1940-1944)*, paru aussi bien en français qu'en roumain et qui complète utilement la biographie.

Entre la biographie hagiographique du Moyen Age et la biographie historique du début du XXI^e siècle, il y a certes de grandes différences d'approche du sujet, des méthodes et de

l'écriture. Cependant, il s'agit toujours d'une histoire narrative, associée à un récit. Nous avons tenu compte de la mise en garde de Jean-Claude Passeron sur « l'utopie biographique », concernant « le récit biographique à l'état brut, rêvant d'exhaustivité » (*Le raisonnement sociologique. L'Espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan, 1991). Nous étions conscients que le récit de la vie d'Alexandre Safran ne pouvait être exhaustif, nous nous sommes efforcé de n'éluder aucun de ses aspects majeurs. C'est ainsi que nous avons mis en lumière son action dans les situations cataclysmiques de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'il prit tous les risques pour peser sur le contexte politique, comptant uniquement sur le prestige de la foi, qui lui laissait une certaine marge de manœuvre, et sur son pouvoir de conviction. J'ai souligné l'assiduité des démarches (*chtadlanout*), menées par le grand rabbin, sans relâche et avec opiniâtreté, pour intercéder auprès des personnalités politiques roumaines, parlementaires, ministres, la reine-mère Hélène ou même Ion Antonescu, ou des dignitaires religieux : auprès du patriarche Nicodim, du métropolite Tit Simeadrea, de l'évêque Cizar, du nonce apostolique Andrea Cassulo avec lequel il avait une relation privilégiée et du métropolite Balan. Par l'intermédiaire de ces deux derniers prélats, il a pu intervenir afin que le dictateur Antonescu renonce en automne 1942, à la décision criminelle qu'il avait lui-même prise, sous la pression de l'Allemagne nazi, de déporter dans les camps de la mort en Pologne des Juifs qui restaient alors en vie en Transylvanie du Sud et dans l'Ancien Royaume (le *Regat*). Certes, Safran n'était pas seul dans le combat pour la survie, et j'ai insisté sur l'action exemplaire de Wilhelm Filderman, le président de la Fédération des communautés juives de Roumanie avant sa dissolution et son remplacement par la *Centrala Evreilor din România*, institution collaborationniste et traître, imposée par le gouvernement d'Antonescu à la demande des représentants du Reich nazi. En fait, la conjugaison des discours et des actions de ces deux leaders juifs s'avéra déterminante, et nous offre la clé pour appréhender le destin particulier de la communauté juive

roumaine pendant la Deuxième Guerre mondiale, pour comprendre la shoah *inachevée* en Roumanie.

c) « *Les relations judéo-chrétiennes* ».

Deux aspects concernent ce thème de recherche : un versant « négatif », l'aversion à l'égard des Juifs, et le versant « positif », le dialogue judéo-chrétien.

Confronté personnellement, dans mon enfance en Roumanie, aux principaux clichés récurrents de l'antisémitisme, il m'est apparu comme une évidente nécessité de me pencher sur ce phénomène, hélas toujours actuel, et de lui consacrer une étude d'ensemble dont l'objet principal serait de mettre à jour ses mythes fondateurs.

«Le Juif est perfide, le Juif est démoniaque, le Juif est usurier ». De l'Antiquité à nos jours, se sont perpétués nombre de mythes, de calomnies monstrueuses qui ont donné naissance à un racisme antijuif virulent : l'antisémitisme. Déjà dans le monde égyptien, mais aussi au Moyen Age, des ignominies sont proférées à l'encontre du peuple juif. Bien plus tard, le régime nazi donnera une dimension apocalyptique avec la Shoah ; des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont exterminés uniquement parce qu'ils sont d'origine juive. Cette haine, loin de s'être éteinte avec la disparition du III^e Reich, est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

J'ai pu consacrer un premier livre aux *Mythes fondateurs de l'antisémitisme* (Toulouse, Privat, 2004), en retraçant l'histoire de « la plus longue haine » de tous les temps. J'ai mis en évidence l'évolution des mythes et calomnies, depuis les premiers chrétiens : déicide, meurtre rituel, profanation d'hosties, complot judéo-maçonnique ou plus près de nous, les *Protocoles des Sages de Sion* et le « mensonge d'Auschwitz ». Toute la terminologie, utilisée à travers les siècles pour exprimer la haine à l'égard des Juifs, y a été disséquée : antijudaïsme, antisémitisme, antisionisme, négationnisme... J'ai l'intention de poursuivre ce travail, en

observant l'évolution de ce phénomène dans les pays de l'Europe de l'Est, après le postcommunisme.

Mon intérêt pour le dialogue judéo-chrétien s'enracine dans mon admiration pour l'œuvre de Jules Isaac, et il s'est manifesté pendant deux décennies dans mon activité en tant que secrétaire général de l'« *Association des Amis de Jules Isaac* » et dans la rédaction de plusieurs Cahiers *Dans l'Amitié de Jules Isaac*. Avec une admirable femme, la regrettée Lucette Seznec, j'ai pu reconstituer en 2000, à Montpellier, la section de l'Amitié judéo-chrétienne, en lui donnant précisément le nom de Jules Isaac. Président et cofondateur de cette association, je m'efforce d'être fidèle à son message, et, par un dialogue fraternel à mieux faire connaître les deux traditions juive et chrétienne, à combattre l'antisémitisme et le racisme et toute haine des autres cultures et religions. Le dialogue judéo-chrétien comme thème de recherche est présent déjà dans plusieurs de mes études consacrées à Jules Isaac et dans la biographie d'Alexandre Safran. J'ai pu notamment insister sur l'importance du célèbre livre *Jésus et Israël* de Jules Isaac, sur son rôle dans la fondation de l'Amitié judéo-chrétienne de France en 1948 (rappelons que dès 1949 une section fut créée ici à Nîmes), sur ses rencontres avec les papes Pie XII et Jean XXIII, sur ses trois principaux combats : le redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël, la dénonciation de « l'antisémitisme chrétien », et le rapprochement judéo-chrétien.

C'est Jules Isaac qui forgea les célèbres formules « l'enseignement du mépris » et le « système d'avilissement ». C'est lui qui fut l'auteur de cette célèbre phrase : « Se dire chrétien et antisémite, s'est joindre l'outrage à la vénération ».

Quant à Alexandre Safran, j'ai pu mettre en avant son travail admirable à Genève dans le dialogue avec les milieux protestants et catholiques, et son rôle efficace dans le rapprochement judéo-chrétien. À ce sujet, il convient de souligner qu'après avoir participé, comme Jules Isaac à la Conférence de Seelisberg (août 1947), il se fit connaître par ses entretiens avec le cardinal Augustin Béraud au sujet de la « Déclaration sur les Juifs » qu'on

préparait à Rome et connue plus tard sous le nom de *Nostra Aetate* (1965) et par sa rencontre avec le pape Jean-Paul II au Vatican (31 octobre 1985). Une visite qui ne resta pas sans résultat : le 13 avril 1986 pour la première fois un pape, Jean-Paul II, se rendit à la synagogue de Rome.

Les relations entre les Juifs et les chrétiens n'ont pas été marquées uniquement par la haine et l'aversion. Il ne faut en aucun cas faire silence sur les temps fastes de cette histoire commune à laquelle nous continuons d'être attachés. Voici pourquoi je me propose de poursuivre les recherches dans ce domaine, en les réorientant vers l'histoire des Juifs de notre région sur lesquels j'ai pu déjà publier dans les années 1980, plusieurs articles et volumes collectifs. Cependant, désormais c'est la ville de Nîmes et le pays nîmois qui deviendront une de mes priorités : ce sera une première réponse à l'accueil que vous me faites, mesdames et messieurs les Académiciens, dans votre cénacle de l'esprit. L'émotion qui me gagne en ce moment est accompagnée d'une légitime fierté, mais aussi de l'humilité qui s'impose lorsque l'on sait les grands noms qui siègent et qui ont siégé dans votre Compagnie. L'honneur que vous me faites, je le partage avec ma famille : je ne dirai jamais assez ma reconnaissance à l'égard de Danièle, Michaël et Sarah, dont je suis si fier.

Je terminerai, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes chers confrères et consœurs, Mesdames et Messieurs, en faisant remarquer qu'au-delà de l'érudition, l'Académie est un foyer humaniste où l'amitié constitue la coordonnée essentielle, c'est l'amitié qui fait la force vive des Académies. Je constate cet après-midi, dans ce bel hôtel de l'Académie de Nîmes, que je suis reçu non seulement par des personnalités éminentes, des savants, des érudits, des humanistes, mais aussi et surtout par un groupe d'hommes et de femmes amis, faveur précieuse que je vous rends grâce de m'accorder. En effet, on ne le répétera jamais assez : on vit de l'amitié. Permettez-moi d'adresser à tous les membres de cette maison amie, qui est désormais aussi la mienne, mes sincères vœux, dans les langues

latine et hébraïque dont j'ai appris les fondements à Hârlau et que j'ai pu approfondir à Jérusalem :

Vivat, Crescat, Floreat ! Ad mea ve-esrim ! [Des succès « jusqu'à cent vingt ans » !]

Notre nouveau confrère est vivement applaudi. La séance se poursuit avec la réception du docteur Jacques Meine, élu membre non résidant au fauteuil de Madame Rose Jurgensen, démissionnaire.

**Réception de Monsieur Jacques Meine
par Monsieur Jean-Marc Roger, président de
l'Académie**

Cher Ami,

Vous êtes enfin des nôtres, alors que vous fréquentez ces lieux depuis 2002 comme correspondant et que vous vous êtes familiarisé avec sa culture. Jacques Meine, vous êtes né à Berlin, où, en 1935, l'état-civil, ignorant les vœux de vos parents, vous a gratifié des prénoms de Walter Joachim-Ludwig. Votre père est allemand, professeur de français dans un lycée, et votre mère vaudoise, gouvernante francophone dans une famille berlinoise. Vous avez donc la nationalité allemande de votre père et avez passé les cinq premières années de votre vie dans la banlieue berlinoise, époque dont vous ne gardez que des souvenirs fragmentaires. Puis votre mère, craignant la guerre, rejoignit le domicile de ses parents en Suisse francophone. L'absence du père, qui devait accomplir son service militaire, fut ressentie par vous

douloureusement. En trois semaines, le garçon perdra son allemand pour adopter définitivement le français.

L'enfance et la première jeunesse se déroulent à Rolle, paisible petite bourgade vaudoise sur la rive du lac Léman, berceau de la famille maternelle, qui lui donna une éducation protestante. La guerre terminée, le père rejoint sa femme et ses deux enfants en Suisse romande, où il sera désormais professeur d'allemand et devra renoncer à son projet de thèse, interrompu par les événements, sur la correspondance de Flaubert avec Louise Collet. La scolarité du jeune garçon au collège, installé dans le vieux château au bord de l'eau, est studieuse, les vacances sont partagées entre l'aquarelle et la pêche avec son grand-père, vieux loup d'eau douce. Le garçon voulait entrer aux Beaux-Arts, mais il tint auparavant à passer un bac, au Gymnase (comprendre lycée) classique de Lausanne, dans le bâtiment de l'Ancienne Académie, fondée par Antoine Court, où se formèrent des générations de pasteurs gardois et cévenols.

Bien vous en prit, car, doutant de votre talent, vous vous êtes engagé dans les études de médecine. L'immatriculation à l'Université de Lausanne à dix-huit ans vous donne l'opportunité de franciser tout à fait illégalement votre prénom, ce qui vous causa et vous cause encore bien des problèmes. Jacques Meine put être réintégré dans la nationalité suisse de sa mère, nécessaire à l'obtention du diplôme fédéral de médecin, obtenu en 1960.

Nouveau changement de langue : tout votre cursus professionnel se déroulera désormais en Suisse alémanique, donc en allemand, qu'il s'agit de réapprendre. Votre première place d'interne dans un hôpital régional en Suisse rurale non seulement vous plonge abruptement dans le bain de la chirurgie, qui va bientôt devenir votre discipline, mais vous fait rencontrer Irmgard, une jeune laborantine fraîchement débarquée d'Allemagne, qui deviendra votre épouse. Six ans plus tard, vous êtes docteur en médecine de l'Université de Zurich, avec une thèse de doctorat consacrée aux « *Petits reins contractés unilatéraux et leurs*

rappports avec l'hypertension artérielle ». Dès 1971 vous êtes spécialiste en chirurgie.

Les postes de médecin assistant dans les hôpitaux de divers cantons suisses sont ponctués par les naissances des deux enfants, Pierre et Monique. Années précaires, avec des finances déstabilisées par les déménagements répétés, par des stages à l'étranger, en Allemagne et en Écosse, et les périodes de service militaire, que tout Suisse se doit d'accomplir annuellement, et qui vous conduisirent jusqu'au grade de capitaine. Le couple se stabilise à Bâle, où vous êtes chef de clinique à l'Hôpital universitaire, puis ouvrez un cabinet de pratique libérale, opérant dans un hôpital privé. Vous vous consacrez désormais à la chirurgie de la main et, bien qu'ayant quitté le milieu hospitalier universitaire, vous continuez à publier de nombreux travaux, notamment sur les fractures du poignet et les tendinites du coude. Vous êtes chargé aussi de nombreuses expertises médicales et occupez, durant les dix dernières années de votre activité professionnelle, le poste de chef du service médical de l'Association suisse d'Assurances. Auteur de nombreuses publications dans le domaine de l'asséculoogie, vous présidez durant plusieurs années la Société suisse de traumatologie et de Médecine des assurances, et serez chargé de diriger, ou codiriger, plusieurs congrès internationaux.

Mais déployant toute cette activité dans un monde germanophone, Jacques aspirait à retrouver la francophonie, au moins durant le temps libre. Son épouse Irmgard le suivit dans cette quête, et, en 1978, le couple chercha à acquérir une propriété en Languedoc. Ce devait être un logis ancien, si possible en périphérie d'un village, pour bénéficier à la fois de la vie au grand air et de la sociabilité villageoise, chaleureuse comme l'avait vécu Irmgard dans sa jeunesse en Provence. Tout de suite ils trouvent leur bonheur dans la maison où ils vivent à ce jour. Désormais la famille partage sa vie entre Bâle et Congénies. Les enfants se lient tout naturellement avec leurs congénères du village, et deviennent des « festijaires » lors de la fête du 14 juillet. Les Meine se

montrent alors très accueillants avec tout ce petit monde, ce qui va largement favoriser leur intégration ; ils sont considérés au départ comme les parents de Pierre et de Monique.

Pour vous, Congénies est encore un village où l'on vit dehors dans la convivialité et où l'œcuménisme est alors en marche. Tout naturellement, on s'entraide, parce que l'on se rencontre à tout bout de champ en profitant du temps qui passe. Jacques et Irmgard savent s'occuper, car tout est à faire : aménager la maison, entretenir le jardin, soigner la petite vigne. Ainsi ils se lient d'amitié avec plusieurs familles et découvrent, à travers les Quissac, tout un réseau d'enfants du pays et des environs, qui les initient à leur nouveau mode de vie.

Durant près de vingt ans, Jacques va occuper une partie de son temps libre, le crayon ou le pinceau à la main, pour saisir la vie villageoise à travers des aquarelles. Curieusement, il arrêtera la peinture quand, en 2000, il s'installera définitivement en Vaunage pour le temps de sa retraite. Dès lors, il se consacre avec Irmgard de manière assidue à la culture de leur jardin, à la fois potager et sélection de plantes méditerranéennes. Ils développent par ailleurs leur vie intellectuelle par des lectures intenses qui embrassent un champ très large. Ils éprouvent ensemble une véritable passion pour l'art contemporain et l'architecture romane.

Votre intégration passe aussi par les activités en milieu associatif, et vous devenez progressivement l'un des piliers de l'Association Maurice Aliger, tant par votre recherche personnelle que par vos capacités d'animation et d'organisation. Cher Jacques, vous êtes un modèle d'intégration au sens premier du terme, vous avez su recevoir, vous adapter à une culture nouvelle tout en conservant vos innombrables acquis.

Cher ami et désormais confrère, bienvenue parmi nous.

Remerciements de Monsieur Jacques Meine et éloge de son
prédécesseur Madame Rose Jurgensen/

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs, chers amis et amis,

Ce sont des sentiments d'émotion et de reconnaissance qui m'habitent à l'instant d'être reçu parmi vous. Votre accueil est à la mesure de la chaleur des amitiés que nous avons rencontrées dans ce pays, devenu notre terre d'adoption. Car vous l'avez compris, nous sommes des émigrés récidivistes, puisque mon épouse Irmgard, bravant les écarts de langue et de culture, s'est jointe à mes pérégrinations, jusqu'à ce que ce fût à moi de la suivre en Languedoc.

C'est aussi un sentiment de fierté que j'éprouve, celui d'être accepté parmi vous, et par ce pays où nous avons choisi de vivre. Partager avec vous l'appartenance à votre illustre compagnie est un privilège dont je sais apprécier toute la portée. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à mes confrères en médecine, les docteurs Pascal Gouget, Bernard Cavalier et René Chabert, qui ont bien voulu accorder leur parrainage à l'étranger que je suis. Enfin, je dois à notre Président et au Secrétaire perpétuel de m'avoir encouragé à me joindre aux activités de l'Académie et de m'en avoir facilité l'accès.

J'ai l'honneur de succéder au fauteuil de Madame Marie-Rose Jurgensen. Je connaissais d'elle les paroles élogieuses du président Gouget prononcées lors de sa réception le 19 mars 2004. Celles-ci m'ont engagé à faire plus amplement sa connaissance et à lire quelques-uns de ses ouvrages.

Rose Vincent, puisque tel est son nom de plume, est une admirable conteuse. Qu'il s'agisse, dans *Le temps d'un royaume*, de la vie lumineuse de Jeanne, l'épouse du gouverneur Duplex et reine éphémère d'une tout aussi éphémère Inde française, ou de la jeunesse tumultueuse de Jean Racine, « *qui n'eut pas besoin*, écrit-

elle, *d'un romancier pour être un roman* », les textes, grouillants de personnages ressuscités, ne vous lâchent pas, vous faisant partager un XVII^e et un XVIII^e siècles foisonnants de passions, de splendeurs et d'intrigues. Bien sûr, n'en déplaît aux rigoristes, certains développements sont inventés, ou plutôt reconstitués - l'auteur ne s'en cache pas -, mais ceux-ci, de même que les dialogues, relèvent d'une érudition historique sans faille. Et l'imposant fonds iconographique et bibliographique *Inde*, légué par Rose Vincent-Jurgensen à la médiathèque d'Uzès, témoigne de la richesse de ses sources.

L'Inde, en effet, elle la connaît en profondeur, puisqu'elle y séjourna longuement, à partir de 1972, aux côtés de son mari, alors que celui-ci était ambassadeur de France à New Dehli. C'est donc sur la base d'investigations sur le terrain qu'elle put faire revivre le rêve avorté d'une Inde française dans *L'Aventure des Français en Inde du XVII^e au XX^e siècles*, ouvrage collectif qu'elle dirigea. Ses évocations du sous-continent indien ne lui feront pas oublier son engagement pour la condition féminine, comme dans *Mohini ou l'Inde des femmes*, couronné en 1977 par le Prix de l'Asie. Et c'est encore des réminiscences de ses rencontres au sommet de l'état indien que bénéficia notre Académie, lors de sa communication sur *L'Inde et la dynastie Nehru* en novembre 2004.

Les pôles de l'œuvre littéraire de notre consœur sont donc l'Inde française – avec ses comptoirs aux noms si chantants et évocateurs de Pondichéry et Chandernagor – et Uzès, où, au Mas de Mayac, elle résida jusqu'à il y a peu de temps, une bonne partie de l'année. Ce fut à Uzès que le chanoine Sconin – dont le portrait orne le musée Borias – avait accueilli durant quelques années son neveu, le jeune Jean Racine, avec l'ambition de le faire accéder aux bénéfices d'une abbaye. Comme le rappelle notre auteur dans sa préface à une réédition de *Écrit d'Uzès* : « ... Et, trois siècles plus tard, les Uzétiens, comme beaucoup d'autres, se délecteront à la lecture des vingt-quatre Lettres dans lesquelles le petit Racine, devenu peu après le grand Racine, décrivait avec attendrissement

ou mauvaise humeur, mais toujours spirituellement et dans une langue incomparable, leur délicieuse petite ville. »

C'est encore la garrigue uzétienne qui prête son cadre à *Vert est le paradis*, une idylle champêtre au goût doux-amer, troublante histoire d'un diplomate vieillissant, dont la passion de vouloir à tout prix créer un jardin modèle lui fait perdre l'amour de sa compagne : on ne tente pas impunément de soumettre la sauvage nature méditerranéenne, et encore moins de brider l'indépendance d'une jeune femme avide de liberté. Hymne à la nature autant qu'à un féminisme raisonné.

Madame Jurgensen n'a pas été en mesure de répondre à ma lettre sollicitant un entretien. C'est son fils Philippe qui s'en chargea, mettant à ma disposition quelques textes illustrant sa personnalité. Je le cite : « *...Maman, qui va avoir 93 ans, est malheureusement trop fatiguée désormais pour revenir à Uzès.* » Et quelques lignes plus bas : « *Si vous avez l'amabilité de l'appeler malgré cela à sa résidence actuelle, elle en sera certainement ravie et vous fera bon accueil.* » C'est en effet une voix étonnamment alerte qui, de sa retraite parisienne, a répondu à mon appel, me priant de faire savoir à l'Académie le plaisir et la fierté qu'elle eut de lui appartenir.

« *Madame Marie-Rose Jurgensen, née Treffot, écrivain, journaliste, 54 ans d'activités littéraires* », lit-on dans le Journal officiel du 1^{er} janvier 1995 à l'occasion de son élévation au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Avant de se consacrer définitivement à la littérature dès les années 1970, la romancière avait eu un parcours particulièrement riche et varié : encore étudiante, elle épousa au début de la guerre Jean-Daniel Jurgensen, normalien rue d'Ulm de la même promotion 37 à Sèvres : « *Un mariage de guerre, défi romantique à un monde habité par la mort me paraissait naturel* », écrit-elle dans son récit 39-40 : *mini-révolution à Sèvres*. Après son agrégation, elle fut professeur de mathématiques à Dreux, puis à Chartres entre 1940 et 1943.

Dans le même temps, le couple se lança dans des activités de résistance, la jeune femme se chargeant de la distribution de tracts

dans les boîtes aux lettres du quartier, non sans oublier de couvrir les murs des V de la future victoire : « *Travail solitaire et exaltant, dans l'inconscience totale du danger...* », qui lui vaudra une arrestation et trois jours de cellule, relate-t-elle dans un autre texte autobiographique destiné à l'ouvrage collectif *Femmes dans la guerre*. Passée dans la clandestinité en 1943, elle participe au journal *Défense de la France* et ses *Cahiers*, destinés à préparer l'après-Vichy. Elle est responsable du cahier sur l'éducation, faisant ses premiers pas dans le journalisme ainsi que ses premiers essais d'écriture.

Signant désormais Rose Vincent, elle entre en 1951 dans le magazine *Elle*, où elle dirigera une rubrique d'éducation et de psychologie de l'enfant durant plus de vingt ans. En 1958, elle fonde *Femme pratique*, trimestriel puis mensuel « raisonnablement féministe » (selon ses propres termes), dont le tirage montera à 500 000 exemplaires. Plusieurs ouvrages consacrés aux relations de la mère et de l'enfant couronneront cette activité journalistique. Distinguée par la Médaille de la Résistance et les Palmes académiques, auteur d'une dizaine de romans et d'autant d'essais et ouvrages éducatifs, notre consœur fut récompensée par plusieurs prix littéraires, dont le Prix Jules Favre de l'Académie, ainsi que le Prix du récit historique et celui des Pays protestants pour *Le Soleil et la Roue* en 1985. Ayant donné le jour à trois enfants, Marie-Rose Jurgensen a huit petits-enfants, et est autant de fois arrière-grand-mère.

Il appartient au membre reçu, après qu'il eût été longuement présenté, de se présenter à son tour lui-même et d'indiquer ses thèmes de recherches. Tâche dont je m'acquitte un peu à mon corps défendant, tant mon parcours est dépourvu de faits marquants propres à susciter l'intérêt général. Mais il faut bien que je m'explique sur ma binationalité, faute de quoi je demeurerais pour vous un objet de questionnements.

L'appartenance simultanée aux nationalités suisse et allemande a résulté, vous l'avez entendu, des événements qui ont constitué

l'arrière-plan de mon enfance et de ma jeunesse. Binationalité n'est ni renoncement, ni reniement, mais elle est parfois difficile à gérer. Et, durant les années de guerre, le petit garçon que j'étais alors, placé dans un environnement hostile, aurait préféré définitivement tourner le dos à cette Allemagne honnie par tous ses camarades de classe et de jeu, et dont il avait perdu la langue. Il me fallut m'en accommoder, et ce ne fut qu'une fois atteinte la majorité que je pus *réintégrer* - c'était le terme administratif - la citoyenneté vaudoise de ma mère, étant désormais résolument suisse, avec tout ce que cela comporte de devoirs de civisme et de service. Il s'agissait de ne pas bouder sa terre d'accueil, même si l'on était antimilitariste. Et la Suisse me rendit bien l'effort consenti.

La germanité n'allait pas tarder à me rattraper dans mon parcours, familial par le mariage, puis professionnel. Désormais, la pratique simultanée des deux langues s'imposa dans le quotidien, au gré des circonstances. Effacement des frontières linguistiques, et aussi effacement des frontières nationales, puisque, de nos deux enfants, l'un a fondé une famille en France, et l'autre en Espagne, nous donnant cinq petits-fils. Le castillan s'ajouta dès lors à la mixité linguistique familiale. Cultiver cette langue, dont j'ai fait l'apprentissage imparfait sur le tard, est l'un des bonheurs que m'a réservés ma vie de retraité. Bref, alors que la Confédération helvétique s'obstine à demeurer à l'écart, nous nous sentons avant tout profondément Européens.

L'essentiel de mon exercice de la chirurgie en pratique libérale, dans le cadre d'un cabinet de groupe ouvert à tous, urgences comprises, fut consacré à la main et au membre supérieur. Les opérations de décompression de nerfs et de tendons, de la maladie de Dupuytren, des arthroses douloureuses, et toute la chirurgie réparatrice des lésions traumatiques, constituaient la majeure partie du programme quotidien. Je dus mettre fin plus tôt que prévu à cette activité qui me comblait, alors que des troubles de la vue commençaient à me gêner pour la dissection des structures anatomiques les plus fines.

C'est alors que me fut confiée la direction du service médical de l'Association Suisse d'Assurances, l'organisation faîtière de toutes les compagnies privées, lesquelles, Outre-Jura, pratiquent aussi l'assurance sociale accidents, ainsi que l'assurance automobiles. Permettez-moi, à ce propos, de dire quelques mots sur l'expertise médicale, un thème qui fut l'objet de beaucoup de mes préoccupations durant cette dernière phase de mon cursus professionnel, et qui continue de me tenir à cœur.

Les experts médicaux, en Suisse, ne sont pas comme en France des professionnels de l'asséculoogie. Médecins hospitaliers ou libéraux, ils sont mandatés au cas par cas par le juge ou l'assureur, en vertu de leur réputation de spécialiste, ce qui est loin de garantir leur compétence en matière de médecine des assurances. Or rien n'avait été fait pour combler cette lacune dans ce domaine. Il fallut vite constater que, trop souvent, l'expertise médicale ne satisfaisait pas aux exigences élémentaires de qualité. L'analyse d'une série de rapports soumis à une évaluation critique montra, en effet, que ceux-ci n'étaient irréprochables que dans un tiers des cas, alors qu'ils présentaient des insuffisances manifestes dans un autre tiers, et étaient juridiquement inutilisables pour le reste. La publication de cette étude ne suscita pas de désapprobation de la part du corps médical. Bien au contraire, le Conseil de l'Ordre encouragea et parraina notre initiative de mettre sur pied, avec le concours d'instituts universitaires, des cours de formation à l'expertise.

L'expert médical a pour mission de réaliser un rapport technique, fournissant au mandant ses bases de décision dans un domaine qui n'est pas le sien propre. Il lui appartient d'apprécier de manière identique des faits identiques, de répondre aux questions qui lui sont posées, et seulement à ces questions, en se rapprochant au plus près de la *vérité scientifique*, une gageure face à la difficulté, voire à l'impossibilité de cerner objectivement cette vérité. Là où il y a controverse sur la doctrine ou sur la valeur probante d'une méthode d'investigation, l'expert doit explicitement le signaler, sans jamais se départir, de même que pour tout acte

thérapeutique, des règles de la déontologie. Comme pour le plus banal des certificats médicaux, toute complaisance est préjudiciable à l'intérêt-même des vraies victimes.

La polémique qui se développa durant plusieurs années au sujet du « coup du lapin » est l'illustration de cette difficulté à approcher la vérité scientifique. Le « coup du lapin », c'est le mécanisme en coup de fouet que subit le conducteur ou le passager d'un véhicule tamponné par l'arrière. Il se produit alors une hyperextension brusque, suivie d'une flexion en retour du rachis cervical, dont les suites sont pour la plupart bénignes. Toutefois, certains de ces traumatisés continuent à souffrir de troubles aussi peu quantifiables et objectivables que ne le sont ceux liés à d'autres entités mal définies, telles que la fibromyalgie ou le syndrome chronique de fatigue. Douleurs, fatigabilité, vertiges, baisse de la concentration et de la mémoire, état dépressif constituent l'essentiel de ce que l'on appelle, faute de mieux, le traumatisme cervical par accélération.

Dans la seule petite Confédération helvétique, sur environ dix mille traumatismes cervicaux par accélération recensés chaque année, près d'un sur dix évolue vers la chronicité avec un risque élevé d'invalidité permanente. L'enjeu économique est important, puisqu'il se chiffre, pour l'assurance automobile, à plusieurs centaines de millions d'euros annuels, et, pour les victimes, à une inactivité peu gratifiante. Comme la chronification peut être favorisée par un état antérieur, l'imputabilité à l'événement accidentel est chaque fois remise en question. En l'absence de toute lésion objectivable, l'expert n'a plus d'autre ressource que d'appuyer sa conclusion sur son intime conviction, ô combien subjective. La querelle, fortement médiatisée, quitta le plan scientifique pour celui de l'idéologie, divisant le corps médical comme celui des juristes en deux camps irréconciliables, mettant en cause la crédibilité et la validité de l'expertise médicale, et jetant le discrédit sur la jurisprudence fédérale. Il se créa une *association des victimes du traumatisme cervical par accélération*, puissant lobby qui s'adjoignit les conseils d'avocats influents, et alla jusqu'à

organiser une manifestation populaire devant le siège de l'assurance sociale accidents, un comble dans la paisible Helvétie.

Trois études diligentées par notre service et confiées à des instituts universitaires ainsi qu'à un *think tank* international, s'attaquèrent au problème sur les plans psychologique, biomécanique, et stratégique. Les études sont ce qu'elles sont, longues et coûteuses. Du moins celles-ci, à défaut d'établir la vérité scientifique tant recherchée, eurent-elles le mérite de calmer le jeu et de placer chacun devant ses responsabilités. Les assureurs renoncent désormais aux stériles confrontations sur des questions d'imputabilité qui décourageaient les victimes de reprendre toute activité et freinaient le processus de guérison. Ils s'activent plutôt à mettre immédiatement en œuvre, quelle que soit l'origine des troubles, un programme élaboré d'accompagnement et de réinsertion professionnelle de leurs assurés (« *case management* »), leur faisant gagner ainsi un temps précieux et leur permettant de conserver leur emploi. De leur côté, les praticiens et les médecins hospitaliers s'engagent à documenter scrupuleusement les cas, même lorsque ceux-ci leur semblent bagatellaires à l'origine, afin de dépister et prévenir précocement les facteurs de chronification. L'étude consacrée au suivi psychologique, appuyée par le Fonds national suisse de recherche scientifique, démontra clairement en effet que, dans les cas où une évolution chronique est à craindre, l'adjonction aux traitements antidouleur conventionnels d'une psychothérapie de longue durée augmente de manière significative les chances de guérison. Enfin, c'est pour moi un grand motif de satisfaction que de savoir pérennisés les cours de formation qui contribuèrent à améliorer la qualité de l'expertise médicale et aboutirent récemment à la création d'une *Académie de médecine des assurances*, subordonnée à la faculté de médecine de l'université de Bâle.

Libéré de ces charges, je m'apprêtai, fin 2000, à aborder une retraite paisible à Congénies. C'était sans compter avec mon ami Jean-Marc Roger, redoutable mobilisateur d'énergies, qui veilla à ce que celle-ci ne devînt oiseuse, et encore moins oisive. Ma

participation aux travaux du colloque *La Vaunage au XVIII^e siècle* et de l'édition des actes, les recherches aux Archives du Gard et de l'Hérault sur *la Médecine et la santé* dans ce même XVIII^e, la participation à la promotion de l'édition critique par Jean-Marc Roger de la *Chronologiette de Prion*, furent autant d'étapes qui me firent entrer de plain-pied dans l'histoire et l'âme de ce Languedoc que j'avais hâte de mieux connaître. Je pus alors prendre toute la mesure du formidable réservoir de disponibilités intellectuelles qu'est l'Académie de Nîmes. C'est vous dire combien je suis fier de lui appartenir et de la servir dans la mesure de mes moyens.

De ces disponibilités, je bénéficie à nouveau, puisque plusieurs d'entre vous apportent leur concours au colloque qui sera consacré à Edmond Vermeil les 1^{er} et 2 octobre prochains. *Mano a mano* avec notre président, j'en partage la codirection, et avec la trésorière de l'Association Maurice Aliger, Madame Pierrette Bosc, ici présente, les soucis de financement, qui sont tout aussi contraignants que l'approche scientifique. Cette préparation, qui sera suivie de l'édition des actes, absorbe présentement une grande partie de mes activités.

Vous l'avez compris lors de ma récente communication sur le germaniste de Congénies, plusieurs liens m'attachent à sa personnalité et à son parcours, dont la commune origine vaudoise par la mère n'est pas le moindre. Les cinq premières années de la vie passées dans un ailleurs vite oublié et pourtant persistant dans le tréfonds de la mémoire en sont un autre. Et surtout l'attachement simultané à deux cultures que tout semble opposer et que les événements de la guerre ont, en son temps, rendu déchirant. L'esprit de ce colloque, qui se veut intimiste à Congénies et européen à Nîmes, débordera largement du cadre du patrimoine régional pour s'ouvrir sur les perspectives d'avenir du dialogue franco-allemand.

Ce dialogue interculturel, nous le poursuivons au jour le jour dans le microcosme de notre vie de couple. Il me faut dire ici, même si elle le sait déjà, tout ce que je dois à Irmgard, mon épouse. Sans elle, le parcours qui vient d'être évoqué n'eût pas été

possible. Après avoir, en toute hâte avant le mariage, appris notre langue à l'Alliance française de Paris, elle eut vite fait de la parler couramment. Lisant Flaubert et Sand dans le texte, elle me fait partager Arendt et Jaspers dans la langue de Goethe. C'est cette assimilation réciproque de la culture de l'autre qui nous a permis de franchir les étapes d'un itinéraire non dénué d'obstacles.

Mon dernier mot est pour nos amies et amis, dont quelques-uns ont pu venir m'entourer ici aujourd'hui, et qui, de la Vaunage et de Nîmes, à la Camargue et la Crau, nous ont ouvert les portes de ce pays. À toutes et à tous s'adresse ma profonde gratitude.

Notre confrère est vivement applaudi.

Installation du président pour l'année 2011.

Monsieur Jean-Marc Roger prend la parole :

Chères consœurs et chers confrères,

Lorsqu'en janvier dernier, vous m'avez élu à la présidence de l'Académie, ce n'est pas sans appréhension que j'ai abordé ce mandat. En effet, dans cette perspective, j'avais dû obtenir d'abord l'accord de l'équipe médicale qui m'a pris en charge, ensuite la libération du mardi après-midi, c'est-à-dire le changement de médecin au sein du service hospitalier.

C'est pour moi, chère consœur, un grand plaisir de vous transmettre les attributs de la présidence : la sonnette qui vous permettra d'ouvrir les séances et la clé de la porte d'entrée de notre illustre hôtel (oui c'est bien elle, je l'ai vérifié). Mais vous savez qu'il ne s'agit que d'un symbole, car seul le secrétaire perpétuel détient les clés de l'Académie.

Je suis certain, chère présidente, qu'avec votre expérience d'universitaire, votre action au sein de plusieurs associations, et votre connaissance des rouages de l'Académie depuis 1993, l'année qui s'ouvre devant vous vous paraîtra bien courte, d'autant que vous pourrez toujours compter sur le dévouement du secrétaire perpétuel et du bureau. Nous connaissons tous votre attachement à l'Académie et à son patrimoine, comme à celui de notre cité. Alors chère présidente, tous mes vœux pour l'année 2011.

Madame Hélène Deronne remercie avec émotion Monsieur Jean-Marc Roger et s'exprime en ces termes :

Monsieur,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Le 7 janvier vous m'avez élue pour un an présidente de l'Académie de Nîmes. Aujourd'hui, Monsieur, vous me remettez les attributs symboliques de cette charge, la clef et la clochette.

Tout au cours de cette année académique, je vous ai suivi par le regard, dans cette responsabilité qui maintenant m'échoie. Sachant ce que vous vouliez avec cette autorité qui vous caractérise, vous avez souhaité ouvrir plus largement la porte de la rue Dorée afin de mieux faire connaître l'Académie non seulement auprès d'un public averti mais auprès du grand public par l'intermédiaire des médias. Vous n'aviez de cesse de tisser des liens par des rencontres, interventions, malgré un état de santé que nous connaissons tous. Je tiens simplement à vous dire, Monsieur, combien votre volonté, votre courage, votre combativité face à votre mal a fait mon admiration partagée par un très grand nombre d'entre nous. Que cette année qui devrait être plus douce pour vous, vous permette de vous rétablir. C'est mon vœu très sincère.

Continuité, rigueur et rayonnement seront mes objectifs.

Nous nous succédons au rythme d'un an, voire deux ans à ce poste. Ce qui est court pour mener à bien un objectif ou plusieurs. Parfois, et c'est mon ancienneté dans cette maison qui me permet de le dire, certains projets intéressants n'ont pas le temps d'être finalisés. Je regarderai ces quatre dernières années.

J'ai le souhait de poursuivre un rapprochement entre les académies de l'arc méditerranéen, Aix en Provence, Arles, Marseille, Montpellier, Nîmes et Toulon, idée suggérée par Madame Marès poursuivie par Monsieur Hugues et que nous avons largement acceptée. Ces rencontres nous permettraient de mieux nous connaître et de nous enrichir mutuellement avec un objectif qui reste à préciser et qui pourrait être l'élargissement académique du bassin méditerranéen. Je m'engage à vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Monsieur Jean Marc Roger, vous avez lancé cette année le grand chantier d'un dictionnaire des personnalités gardoises du XX^e siècle en faisant appel à toutes nos bonnes volontés et à celles des académies gardoises, ce qui permettrait là aussi un rapprochement. Cet ouvrage manque, il est attendu. Je veillerai personnellement, si vous le voulez bien, à la méthodologie de cette publication qui doit être réalisée sous l'autorité scientifique de l'Académie de Nîmes.

Parmi les responsabilités d'une académie il y a celle d'avoir un regard attentif sur le patrimoine de sa ville. Nous le savons, la ville de Nîmes ne possède pas de plan de protection des bâtiments des XVIII^e et XIX^e siècles situés dans les faubourgs historiques de notre ville. Lors de la dernière séance administrative, la commission du patrimoine vous a proposé de réaliser une étude patrimoniale de ces bâtiments dans le but de sensibiliser le premier magistrat de la ville, ce que nous avons accepté. Ce dossier, vous le savez, me tient à cœur.

Ce programme je souhaite le mener avec rigueur, attentive à l'avancement de chacun de ces trois projets sans oublier le quotidien de la vie de notre maison dans le respect de nos statuts et de nos particularités dont la plus noble est le respect de toutes nos

croyances et convictions, foyer d'humanisme depuis plus de trois siècles. Pour cela je compte sur votre complicité et l'efficacité du secrétaire perpétuel, Alain Aventurier et des membres du bureau de l'Académie.

Nous avons souvent le reproche de ne pas savoir nous faire connaître, de nous complaire dans une certaine confidentialité. Veillons ensemble au bon rayonnement de notre académie par la qualité de nos interventions ici et à l'extérieur en participant au nom de l'Académie, quand c'est le lieu, à des colloques, tables rondes, forum suivant nos spécialités, en ayant le souci de nos publications.

Sans oublier l'honneur qui m'est fait, c'est avec une joie toute nuancée de crainte que je m'engage auprès de vous toutes et tous en cette année de présidence, comptant sur votre amitié et votre indulgence.

Je vous remercie.

Finalement, Madame le président invite nos deux confrères à rejoindre la salle Lordat pour recevoir les félicitations de ses confrères et amis. La réception se poursuit dans le salon du premier étage pour partager une coupe de champagne.

La séance est levée à 18 heures.

Nous avons accueilli les personnalités et ami(e)s de Monsieur Carol Iancu : son épouse Madame Danièle Iancu, son fils M. Michaël Iancu, Monsieur Victor Bohbot, président du Cercle « Adolphe-Isaac Crémieux » de Nîmes (le regretté Jacques Lévy était le président-fondateur de ce Cercle), Madame Déborah Wolkowicz, professeur retraité, membre du Cercle « Adolphe-Isaac Crémieux », Madame Lucien Simon, veuve du regretté docteur Lucien Simon, membre de l'Académie de Nîmes, accompagnée de sa fille, Monsieur Daniel Lévy, fils du regretté

Jacques Lévy, Madame Edith Moskovic, déléguée du Comité français pour Yad Vashem, Monsieur et Madame Armand Wizenberg, Monsieur et Madame Henry de Lander, membre de l'Académie d'Aix-en-Provence, Madame Josette Setrick, sœur de Madame Danièle Iancu.

Notre confrère Jacques Meine avait invité : Madame Irmgard Meine, son épouse, Monsieur Jean-Claude et Madame Régine Marguarit, Monsieur Stephan et Madame Francette Lombardi, Monsieur Alain et Madame Chantal Reboul, Monsieur Marcel et Madame Pierrette Bosc (Association Maurice Aliger).

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Pallier, Poujoulat, Viala. Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Contestin, Costabel, Debant, Fontaine, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Maurin, Teulon-Lardic. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Chausse, Delmas, Fabre, Grossi, Iancu, Jallatte, P. Marès, Maubon, Salenson.

Correspondants présents : Madame Bénel. Messieurs Bourrat, Chamboredon, Launay, Matouk, Meunier, Penchinat, Riemenschneider, Trarieux, Ventura.

Absents : Messieurs Emmery, Mounier.

Invités : Madame Dominique Darde, conservateur du Musée archéologique de Nîmes, Monsieur Serge Brunet, professeur d'histoire moderne à l'université Paul Valéry-Montpellier III et Monsieur Grégory Hanlon, professeur d'histoire moderne à l'université Halifax - Canada.

Le Secrétaire perpétuel lit le compte-rendu de la séance du 28 janvier qui est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

COURRIER

Nous avons reçu une lettre chaleureuse de remerciements de Mademoiselle Marcelle Viala. Notre consœur est extrêmement

reconnaissante envers tous les membres de l'Académie pour lui avoir accordé l'honorariat.

OUVRAGES REÇUS

- L'ouvrage du docteur Jean-François Gourdou, président de l'Académie Languedoc, intitulé : « *François-Paul de Brueys, Premier Amiral de Napoléon* » aux éditions : « La Compagnie littéraire »
- Le Bulletin 2008 de la Société Archéologique de Sens.
- Le Bulletin 2010 de la Société de Borda. Dax.
- Le Bulletin 2010 de La Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers.

Madame le président donne la parole à Madame Michèle Pallier, membre résidant, qui présente la candidature de Monsieur Robert Chamboredon au fauteuil de Monsieur Jacques Lévy, décédé.

« Nous rappellerons que M. Chamboredon est agrégé d'histoire et professeur en classes préparatoires au lycée Daudet. Il est correspondant de notre Compagnie depuis 2004.

Depuis 1971, il se livre à une étude très approfondie d'archives particulièrement riches, le fonds Fornier de Clausonne, déposé aux Archives du Gard par M. René Seydoux en 1969.

Ce travail minutieux a donné lieu à sa thèse de doctorat d'histoire moderne, soutenue, à Toulouse, devant notre confrère Bartolomé Bennassar : « Fils de soie sur le théâtre des prodiges du négoce : la Maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII^e siècle (1748-1786) », à des communications dans une douzaine de colloques à Nîmes, Toulouse, Aix-en-Provence, Cadix...

À Nîmes, on peut citer « *La Vaunage au XVIII^e siècle* » et « *Jean-François Séguier : un savant nîmois dans l'Europe des*

Lumières », à Lunel « *Jean-Louis Médard 1768-1841 négociant, protestant, languedocien* », qui sont autant d'importantes contributions à l'histoire économique de Nîmes et de ses négociants au XVIII^e siècle.

Il a été à trois reprises, président de la Société d'Histoire moderne et contemporaine et a organisé, en 2008, le colloque « *François Guizot (1787-1874) – Passé-Présent* », le premier dans sa ville natale, où sa rigueur et son sens de l'organisation ont été unanimement salués. Ce colloque a donné lieu à des actes réunis par M. Chamboredon, qui a noué des contacts durables avec les descendants de François Guizot et assiste, chaque année, au Val Richer, à la remise du Prix Guizot de l'Académie française.

Ses travaux : à paraître : *La correspondance d'une maison nîmoise : les Fornier et Cie.*

en préparation : le colloque *Archéologie et patrimoine industriels.*

Très assidu à nos réunions, il a fait plusieurs communications – en mars dernier : *Vauvert et l'Atlantique, les placements de Madame de la Pinquetterie à Cadix.*

Présentation de Monsieur Michel Christol par Madame le président Hélène Deronne

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous retrouver parmi nous cette après midi dans cette ville que vous connaissez bien et à plus d'un titre.

Si vous êtes né à Castelnau-de-Guers dans l'Hérault, si vous avez été étudiant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier (1959-1964), après avoir obtenu l'agrégation d'histoire en 1964, votre premier poste de jeune agrégé fut au Lycée Alphonse-Daudet de Nîmes (1964-1967). Dès 1967 vous êtes assistant à la Sorbonne, puis maître assistant. Vous soutenez votre thèse d'État en 1981 et la carrière universitaire s'ouvre largement à

vous. En 1983 vous êtes professeur d'histoire romaine à l'Université de Paris-I, suivi d'un avancement à la première classe en 1992 puis d'un avancement à la classe exceptionnelle en 2004. Vous prenez votre retraite en 2008 et vous êtes aujourd'hui professeur émérite. Parcours brillant qui semble s'être déroulé avec la plus grande des facilités !

Parallèlement à votre enseignement vous êtes devenu l'un des plus grands spécialistes de l'histoire politique de l'empire romain et de l'histoire des provinces par vos recherches. Vous avez publié des dizaines d'articles dans des revues spécialisées, vous avez écrit des ouvrages personnels, des ouvrages collectifs, des préfaces. Je ne citerai que trois titres choisis d'une manière trop subjective :

- *Monnaies d'or de l'Empire romain aux Musées de Nîmes* (Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes, 4), Nîmes, 1988, 50 p. (en collaboration avec Christiane Lassalle).

- *La collection Séguier au Musée archéologique de Nîmes* (Cahiers des Musées et Monuments n° 12), Nîmes, 2003, 96 p. (en collaboration avec Dominique Darde).

- Une publication augmentée de la *Dissertation sur l'inscription de la Maison Carrée* par Jean-François Séguier, *Présentation et commentaire*, Ed. Barthélémy, 2010, 160 p. en réponse à la demande de l'Institut Européen Séguier.

Vous participez à de nombreux colloques, symposium, tables rondes qui se succèdent à une cadence digne des courses de char sur la place Navone à Rome !

En 1992 l'Académie de Nîmes vous recevait comme correspondant. C'est à ce titre que vous êtes ici afin de nous présenter et pour la première fois une communication « Du peuple celtique à la colonie ; les élites de la cité de Nîmes à l'époque romaine. »

Monsieur, nous vous écoutons.

Madame le président donne la parole à Monsieur Michel Christol , correspondant, pour sa communication intitulée :

*Du peuple celtique à la colonie ; les élites de la cité de Nîmes
à l'époque romaine.*

L'empreinte de Rome sur la communauté que constituaient les Volques Arécomiques se traduit par des transformations qui touchent en particulier les classes dirigeantes. Durant le premier siècle de la province ce sont les réseaux de clientèle et l'engagement militaire qui valent aux représentants de l'élite politique de la fin de l'époque protohistorique la récompense du droit de cité romaine : ils prennent pour nom de famille ceux de leurs bienfaiteurs (Pompeius, Domitius, etc.). À partir de l'époque césarienne le droit latin, qui permet l'accès à la cité romaine aux détenteurs des magistratures, est un puissant facteur d'intégration, car le peuple des Volques Arécomiques est fragmenté en une multiplicité de « républiques villageoises », au sein de laquelle Nîmes, devenue colonie latine, ne peut jouer qu'un rôle confédérateur.

Lorsqu'Auguste, en 22 av. J.-C., regroupe autour de Nîmes vingt-quatre communautés volques pour constituer une grande cité, il réunit l'essentiel de ces « républiques villageoises », mais quelques-unes échappent encore à ce mouvement d'agrégation politique, économique et sociale. C'est à Nîmes que se concentre désormais la vie politique. Mais le changement d'échelle qui s'est produit rend plus difficile qu'auparavant le maintien de la notabilité pour une grande partie des familles qui étaient entrées dans les 25 années précédentes dans la cité romaine. Elles doivent souvent adopter des stratégies d'attente, et si elles souhaitent réintégrer rapidement les cercles dirigeants au plus haut niveau, elles doivent se rapprocher du chef-lieu de la cité. Parfois elles se contentent de se maintenir dans leur région d'origine. Leurs monuments funéraires se caractérisent par l'ampleur due à la richesse, mais ils n'indiquent pas la participation à la vie politique par la mention de magistratures ou de sacerdoces. Néanmoins au II^e siècle ap. J.-C. ces familles en attente de notabilité politique

peuvent assurer le renouvellement des groupes dirigeants : on les identifie en général par des noms de famille qui conservent les traces de l'anthroponymie celtique (Epaticcus, Sammius, Soillius, Indelvius, etc.).

Madame Catherine Marès, Messieurs Gabriel Audisio et Jacques Meine prennent tour à tour la parole.

Notre conférencier offre à l'Académie son dernier ouvrage : *Une Histoire Provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.*, édité aux Publications de la Sorbonne.

La séance est levée à 18h.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ADMINISTRATIVE DU 18 FÉVRIER 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Deronne, Kuntz, Lassalle, Leroy, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Jallatte, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Marès, Pallier, Maurin. Messieurs Bruguerolle, Chaussé, Costabel, Debant, Delmas, Fabre, Gardelle, Grossi, Iancu, Maubon, Salenson.

Absents : Messieurs Emmery, Mounier, P. Marès.

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne qui ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre confrère C.S. Jallatte qui avait été éloigné de la rue Dorée depuis le mois d'octobre.

ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions

- Correspondants : C.S. Jallatte
- Finances : C. Puech
- Programme : C. Marès
- Publications : P. Gouget
- Bibliothèque et Archives : J. Leroy
- Patrimoine : H. Hugues
- Communication : J.M. Roger

Projet de visite :

Première proposition : Les écluses du Canal du Midi et la Librairie du Somail.

Questions diverses :

- Informations sur le projet de la Page web.
- Galerie des portraits.
- Histoire des fauteuils.
- Distributeur de boissons.

Relevé de décision :

- Hôtel Davé_:* La commission des finances examinera les conditions de la donation par Monsieur Jules Davé et les décisions du préfet alors en place.
- Il sera procédé à la réfection de la toiture. Le principe de recours à un emprunt est adopté.
- Le bureau devra examiner le projet de visite pour juin ou octobre.
- Le principe de mise en place de la page Web est accepté.
- Il est décidé de coupler l'histoire des fauteuils et la galerie des portraits pour une éventuelle publication en 2012 année anniversaire de l'Académie (340 ans)
- Le principe d'acquisition d'un distributeur de boissons sera remis à l'ordre du jour après étude de devis.

Les comptes-rendus des rapporteurs sont situés en annexes.

La mise à jour des membres des commissions pour l'année 2011 est située en fin de document.

Commission d'étude de propositions de candidatures des correspondants : Rapporteur M. Charly Sam Jallatte.

M. Charly Sam Jallatte présente les cinq candidatures acceptées par la commission. La présentation des candidats figure en **annexe 1**.

Commission des finances : Rapporteur M. Charles Puech.

Le bilan est présenté par Monsieur Charles Puech qui remercie le travail des membres de la commission, en particulier Messieurs Henri Hugues, Bernard Fontaine, mais aussi l'expertise et les compétences de Robert Chalavet, du comptable Monsieur Mydas Moussou attaché au cabinet d'expertise Exalis.

Les principaux éléments du compte de résultats 2010, du bilan financier 2010 et du budget primitif 2011 sont présentés par M. Charles Puech. Ils figurent dans les registres de l'Académie et peuvent être consultés par les membres ordinaires s'ils en font la demande auprès de M. Charles Puech.

Compte de résultats 2010 :

Il ressort principalement :

- La qualité de la gestion de l'agence Adria. Monsieur Puech remercie Madame Micheline Poujoulat qui a été à l'origine de la délégation de la gestion de Davé par cette nouvelle agence.
- Des travaux importants ont été réalisés :
 - – à Davé pour la réfection du parking avec l'automatisation du portail, afin de fidéliser le locataire principal (Bridge-Club)
 - – Rue Dorée pour la sonorisation de la salle des séances et la réalisation de l'étanchéité du mur adjacent avec l'immeuble du 5 rue des Greffes.
 - Un déficit de 16 745 euros – en relation avec les travaux effectués rue Dorée a été enregistré.

Ce déficit a été compensé par la vente de titres. Le compte de résultats est donc présenté en équilibre.

La fragilité de l'équilibre budgétaire est commentée par Monsieur Puech qui invite la Compagnie à la plus grande rigueur pour les années à venir.

Quitus est donné à l'unanimité à Monsieur Charles Puech qui est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Budget primitif 2011 :

Une présentation Power-point synthétique est proposée avec une première diapositive dédiée aux charges et une seconde diapositive aux recettes.

Il ressort essentiellement :

- L'autofinancement à hauteur de 65,7 % du budget en relation directe avec les loyers perçus pour les locations de l'Hôtel Davé.

- L'obligation de réfection de la toiture de Davé. Trois points sont identifiés :

- Classé en 2010 par les Monuments Historiques, l'Académie peut prétendre à des subventions de la DRAC.

- Le mécénat est envisagé et des actions sont entreprises par le bureau.

- L'obligation d'emprunt est incontournable. Cette possibilité est jugée réalisable par notre banque.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée, principalement axée sur l'intérêt de garder cet hôtel et sur les conditions du don. Une demande est faite au bureau d'établir un bilan sur les dix dernières années de gestion de l'hôtel Davé mettant en valeur rapport et coût. Cette demande sera examinée par le Bureau.

Notre confrère Bernard Fontaine, anciennement trésorier, qui a été à l'origine du rétablissement d'une gestion saine de cet hôtel prend la parole pour expliquer :

1. **La vente de cet hôtel – avec l'état actuel de sa toiture – est irréaliste.** Maître Bernard Fontaine rappelle que cette solution a été envisagée dans le passé et n'a pu aboutir. Une discussion vive s'engage sur le niveau des dépenses d'entretien, sur la possibilité effective de pouvoir vendre un bien légué par Monsieur Jules Davé.

2. **L'achat d'obligations** – avec le produit de la vente de Davé – ne permettra jamais de dégager les revenus nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de l'Académie. Monsieur Charles Puech rappelle par exemple le niveau de l'impôt foncier et de la taxe d'habitation (plus de 12 000 euros) de l'hôtel de la rue Dorée. Il précise qu'il a adressé un courrier aux « *services qualifiés* » pour réclamer une baisse des dits impôts en faisant valoir un ensemble d'arguments, en particulier le fait que notre Hôtel classé abrite une collection elle-même classée qui a généré des contraintes importantes (protection électronique, etc).

3. **L'achat d'appartements**, en considérant que le prix de vente actuel sur Nîmes est de 3 000 euros au m² – est totalement irréaliste si on souhaite compenser les loyers obtenus en 2010 avec Davé.

Maître Bernard Fontaine conclut que la seule solution viable pour notre Compagnie est de conserver l'Hôtel Davé, de rénover la toiture et de procéder à son entretien en budgétisant une somme annuelle pour assurer la pérennité de l'immeuble.

Antoine Bruguerolle – qui n'a pas pu se joindre à nous – avait développé une argumentation similaire pendant la séance administrative précédente du 26 novembre 2010.

La conclusion de Maître Bernard Fontaine est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur Charles Puech souhaite harmoniser – en fonction des possibilités – l'installation électrique de la rue Dorée qui comporte actuellement quatre compteurs.

Commission du programme : Rapporteur, Madame Catherine Marès.

Le compte rendu de la commission, préparé par Madame Catherine Marès, absente et excusée, est lu par notre consœur Madame Micheline Poujoulat. Ce compte rendu figure en **annexe 2**.

Le maintien de deux séances par mois, voire trois séances du fait des particularités du calendrier (jours fériés du mois de mai, férié de Pentecôte) a été proposé par la commission et retenu par l'assemblée.

Commission des publications : rapporteur, M. Pascal Gouget.

Le compte rendu de la commission figure en **annexe 3**.

Deux points particuliers sont à souligner :

– Il sera fait appel à un maquettiste (Mondial Livre) pour la mise en page des mémoires et bulletins. Le surcoût peut être intégré par le montant des subventions, traditionnellement utilisées pour la publication des mémoires et bulletins.

– Il faudra actualiser le nombre d'exemplaire tirés.

Commission Bibliothèque et Archives : Rapporteur, Madame Jacqueline Leroy.

Le compte rendu de la commission figure en **annexe 4**.

Deux points importants sont examinés avec le problème du catalogage et des permanences.

Commission du patrimoine : Rapporteur, M. Henri Hugues.

Le compte rendu de la commission figure **en annexe 5**.

Deux points importants sont examinés avec le programme de numérisation des cartes postales et le projet de diagnostic patrimonial pour la Ville de Nîmes.

Commission de la Communication : Rapporteur, M. Jean-Marc Roger.

Le compte rendu de la commission figure **en annexe 6**.

PROJET DE VISITE.

Deux projets seront examinés en réunion de bureau :

- Les écluses du Canal du Midi et la Librairie du Somail, projet proposé par Gabriel Audisio.
- Beaucaire et le site de St Roman proposé par Daniel J. Valade.

QUESTIONS DIVERSES :

a – Informations sur le projet de la Page web.

Suite à la réalisation d'un projet de page web par Alain Aventurier, assisté par Jacqueline Leroy, un groupe de travail constitué par Hélène Deronne, Jacqueline Leroy, Gabriel Audisio, René Chabert et Alain Aventurier a été constitué.

L'échéance fixée est de terminer le projet courant octobre puis prendre contact avec la direction du service « Communication » de la ville pour pouvoir être référencé dans un premier temps avec les

pages culturelles de la ville. Daniel J. Valade est chaleureusement remercié.

b- Galerie des portraits et Histoire des fauteuils.

Il est décidé de fusionner les deux projets et de se fixer une échéance – 2012 étant suggéré par Daniel J. Valade en relation avec le 330^e anniversaire de notre Compagnie.

Madame Christiane Lassalle a exposé la méthodologie qui a été retenue pour l'étude des fauteuils.

Chaque membre va recevoir une liste d'académiciens dont il faudra compléter si possible les dates de naissance et/ou de décès.

Madame Micheline Pujoulat demandera à Monsieur Pujoulat de terminer la galerie des portraits.

Le document final pourra être lié avec la page Web.

c- Distributeur de boissons.

En raison de l'heure tardive, de l'absence de trésorerie, ce projet destiné à améliorer la convivialité est reporté.

Madame le Président reformule le relevé de décisions situé en page 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Annexe 1

Commission d'étude de propositions de candidatures des correspondants :

Rapporteur M. Charly Sam Jallatte

Composition de la commission :

Les membres de la commission, nommés suivant les formes prescrites par le règlement de l'Académie et renouvelés pour l'année 2011, sont :

Madame Micheline Pougoulat, Messieurs C.S. Jallatte, B. Cavalier, R. Chalavet, J. Galtier.

Tous les membres de la commission sont présents dès l'ouverture de la séance.

D'autre part, Madame le Président Hélène Deronne et Monsieur le Secrétaire Perpétuel Alain Aventurier assistent statutairement à la réunion. Ils suivent l'examen des candidatures et Monsieur le Secrétaire Perpétuel enregistre les votes subséquents.

PREMIÈRE CANDIDATURE

Mrs Henri Hugues, Charles Puech et Jean-Marc Roger proposent la candidature de **Monsieur Richard Bousiges**.

Monsieur Bousiges est né à Madagascar le 11 août 1951.

Il est titulaire d'un DES de Droit, d'un DEA et d'une thèse d'Histoire.

Son cursus professionnel se déroula dans des postes de direction de centres hospitaliers. Il est actuellement Directeur du Centre Hospitalier de Blois.

Ce qui a retenu l'attention des membres de la Commission est la participation de Monsieur Bousiges au « Lien des Chercheurs Cévenols » ainsi que ses importants travaux sur l'attitude des communes gardoises cévenoles au cours de différentes périodes de l'histoire de notre département.

Monsieur Bousiges a notamment publié deux ouvrages sur Saint-Florent-sur-Auzonnet, ce village auquel il est particulièrement attaché pour y avoir de nombreux souvenirs et où sont inhumés ses parents.

Un rapide accord des membres de la commission s'est dégagé sur cette candidature qui a été retenue par cinq voix sur cinq.

DEUXIÈME CANDIDATURE

Monsieur Jean-Marc Canonge

Proposée par Mesdames Hélène Deronne, Micheline Poujoulat et Monsieur Georges Sapède. Monsieur Canonge, pur nîmois, est né en novembre 1938. Il est veuf et père de deux filles mariées.

Son cursus professionnel de professeur agrégé d'italien le conduisit, en fin de carrière, au poste de directeur du collège Feuchères, à Nîmes.

Il convient de retenir les fonctions extraprofessionnelles et les travaux de Monsieur Canonge pour entrevoir toute la richesse de sa pensée et l'apport dont il peut en faire à notre Compagnie.

En effet, en dehors de ses expériences associatives en diverses associations politiques, syndicales, culturelles ou financières, Monsieur Canonge est l'auteur de nombreuses plaquettes et articles sur des sujets d'histoire littéraire parus dans « Les Cahiers Paul Léotaud » et le « Bulletin des Amis d'André Gide ».

La liste en est trop importante pour être détaillée ici mais essentiellement constituée d'études sur Gide et Léotaud.

J.M. Canonge publia également, en italien, deux études sur les opéras.

Les membres de la Commission ont, après des remarques élogieuses, voté à l'unanimité (5 voix sur 5) la candidature de Monsieur Canonge à l'élection au titre de Correspondant.

TROISIÈME CANDIDATURE

Il s'agit de celle de **Madame Madeleine Giacomoni**.

Madame Giacomoni est née en 1944 à Nîmes où elle réside actuellement.

Son cursus professionnel est riche. Pour cette raison, Mesdames Kuntz, Lassalle et Monsieur Puech proposent cette personne à l'élection comme Correspondante.

Après des études de Droit à la Faculté d'Aix-en-Provence, Madame Giacomoni fut professeur d'Économie et de Droit en Vendée. Ayant été reçue au concours de Chef de Greffe, elle occupa ce poste au Conseil des Prud'hommes de Vendée puis fut nommée à ce même poste à Nîmes. Elle y mit en œuvre l'informatisation de cette juridiction.

Depuis 2004 Madame Giacomoni est retraitée du ministère de la Justice.

Elle est l'auteur d'une « Histoire de la juridiction prud'homale de Nîmes », sujet qui fut pour elle l'objet de nombreuses conférences dans des sociétés culturelles nîmoises.

Dans un tout autre domaine, qui a fortement intéressé le rapporteur, Madame Giacomoni s'intéresse à l'architecture nîmoise qu'elle illustre par de nombreuses photographies qui vont faire l'objet de la publication de deux volumes d'un ouvrage en préparation intitulé : « Les rues de Nîmes racontent son histoire ».

Madame Giacomoni est chevalier de l'Ordre National du Mérite.

De nombreuses et précieuses informations apportées par des membres de la Commission connaissant Madame Giacomoni ont permis de parvenir à un vote d'accord sur cette candidature par cinq voix sur cinq.

QUATRIÈME CANDIDATURE

Monsieur Pierre Mutin

Il s'agit d'une personnalité de très haut niveau présentée par Mesdames Deronne, Marès et Pougoulat.

Monsieur Mutin est né à Hussein Bey –Alger le 10 août 1939.

Sa résidence principale est à Nîmes, mais ses activités professionnelles et extraprofessionnelles le conduisent à résider très souvent à Paris où est sa résidence « secondaire ».

Le cursus professionnel de Monsieur Mutin est impressionnant.

Monsieur Mutin spécialiste des équipements hydrauliques et d'aménagement du territoire fut notamment Directeur du Groupement d'études de la Compagnie Nationale d'aménagement de la région B.R.L. ainsi que de la Société du Canal de Provence, des sociétés de mise en valeur de l'Auvergne et de Gascogne et Président de sociétés publiques françaises et étrangères d'hydraulique.

Monsieur Mutin a été membre de différents cabinets ministériels (en particulier de celui d'une ministre appartenant à une vieille famille nîmoise). Il fut également Conseiller auprès du Président de la République François Mitterrand, chargé de l'Islam et des relations avec le monde arabe.

Monsieur Mutin est également Conseiller technique pour l'hydraulique du gouvernement hellénique.

Monsieur Mutin, marié et père de trois enfants est titulaire de nombreuses distinctions honorifiques.

Madame Pougoulat, présente à la réunion de la Commission, a fait part de façon élogieuse du curriculum vitae et de la forte personnalité de Monsieur Pierre Mutin.

Les membres de la Commission ont jugé, avec Madame Pougoulat, que la proposition de candidature déposée était amplement justifiée et l'ont entérinée à l'unanimité.

CINQUIÈME CANDIDATURE

Monsieur Jean-Michel Ott

Cette candidature est soutenue par Mesdames Deronne, Pallier et Poujoulat.

Né à Paris en 1946, Monsieur Ott a été, de 1969 à 2006, professeur certifié de mathématiques. Il occupa successivement des postes à Paris, Gabès (Tunisie), Périgueux, Nouakchott (Mauritanie) et Nîmes où, maintenant retraité, il demeure.

Monsieur Ott a été, de 1990 à 1994, président de l'association Trans-Faire pour la réinsertion de personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et handicapés).

Au cours des années 2005 à 2010 il fut chargé par Monsieur Audisio de la fonction de trésorier adjoint de l'Institut Européen Séguier.

Les travaux extraprofessionnels de Monsieur Ott ont concerné l'étude d'objets de parure au néolithique saharien. Ils furent publiés en 1995 sous la direction de Robert Vernet, chercheur archéologue de Nouakchott, dans un ouvrage du « Centre de Recherches Interafricain en Archéologie ».

Monsieur Ott prépare actuellement une nouvelle publication sur des objets de parure (perles, colliers) découverts dans une nécropole du cinquième millénaire avant notre ère située à L'Aïn en Nouss au nord de Nouakchott.

Monsieur Ott est marié, père d'un fils archéologue.

Les membres de la Commission ont eu de longs échanges sur la pertinence de cette proposition présentée pour une élection.

Certes Monsieur Ott a certaines compétences extraprofessionnelles, mais celles-ci paraissent peu importantes au regard de celles qui viennent de retenir l'attention de la Commission chez des personnalités d'un très haut niveau littéraire et culturel.

Le seul désir de mettre de l'ordre dans notre collection patrimoniale de cartes postales ne semble pas suffisant à certains membres de la Commission pour asseoir le bien-fondé de son élection.

Les bulletins de vote recueillis par Monsieur le Secrétaire Perpétuel attestent trois oui et deux abstentions.

La séance, après cette dernière votation, est levée à 16 heures.

Annexe 2

Commission du programme : Rapporteur M^{me} Catherine Marès

Membres de la commission : Mesdames C. Marès, M. Poujoulat, Messieurs R. Debant, C.S. Jallatte, J.M. Roger, D.-J Valade.

La Commission des programmes s'est réunie le vendredi 28 janvier 2011 à 15 heures, en présence de Madame Hélène Deronne, présidente et de M. Alain Aventurier, secrétaire perpétuel, de Madame Micheline Poujoulat, de Monsieur Jean Marc Roger et de Madame Catherine Marès, rapporteur. M. Daniel-Jean Valade était excusé.

La commission a établi le programme des communications retenues pour les réunions ordinaires du 2^e trimestre 2011.

Pour mémoire, en voici la liste :

- 1^{er} avril Réception des correspondants
- 15 avril Monsieur Charles Puech, membre résidant : *Les camps de Jalès*
- 6 mai Madame Hélène Deronne, membre résidant/
Madame Sabine Teulon-Lardic, membre non résidant/ Jean-Louis Meunier, correspondant : « *Les esthétiques de la fête à travers peinture, musique, littérature au XIX^e siècle.* »

20 mai Monsieur Daniel Souriou, correspondant : « *La main* ».

3 juin Réception d'un membre résidant

17 juin Monsieur Bernard Simon, correspondant : « *Teilhard de Chardin, un iconoclaste au XX^e siècle.* »

Afin d'établir le programme des trimestres à venir, il a été décidé d'envoyer à un certain nombre de membres non-résidants et de correspondants, une invitation à communiquer. Celle-ci sera assortie d'une invitation à respecter les normes en vigueur : nécessité de fournir un résumé de la communication, puis une version écrite, sous forme informatique.

Les personnes qui auraient du mal à taper leur texte peuvent se mettre en relation avec M. Aventurier. Madame Chauvet pourrait utiliser ses moments creux pour leur rendre ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures.

Annexe 3

Commission des Publications : Rapporteur : M. Pascal Gouget

Présents : M^{mes} Lassalle, Pallier, MM. Chabert, Gouget, rapporteur.

Excusés : M. J.F. Delmas, M^{me} Marès . Absent : M. Debant

Assistent à la séance ; M^{me} Deronne, président ; M. Aventurier, secrétaire perpétuel.

Les publications sont au nombre de quatre

Les Mémoires

Le Bulletin

Les tirés à part des communications

Les discours de réception

Mémoires de l'année 2010

J'ai actuellement 19 textes

Manquent quatre textes :

- deux textes de M. Gabriel Audisio (**reçus depuis le 11/02**)
 - Le texte de M. Guy Dugas sur Albert Truphémus
 - Le texte de M. Jacques Meine sur le Pr Edmond Vermeil (**reçu depuis le 11/02**)
 - M. Brès n'a pas rédigé sa communication sur le littoral languedocien

Plusieurs textes sont accompagnés de photos plus ou moins nombreuses

- 5 pour la publication de M. Chamboredon (photographies de documents manuscrits)
 - 8 pour la publication de M. Fontaine, une image couleur, une image noir et blanc, six photographies de documents manuscrits
 - 20 photos pour la publication de M Lassalle, dont 9 en couleur
 - 4 photos couleur pour la communication de Mme Pallier ;
 - 3 photos couleur pour la communication de M. Jallatte ;
 - une photo couleur pour la communication de M^{me} Marès
- soit au total 41 images, plus celles de la communication de M. Audisio « Plantes et saints ». Une autorisation de publication de ces dernières photos est à demander.
- Mais pas d'images pour la communication de M. Krebs sur les premiers dessins égyptiens.

Le Bulletin :

- Il est rédigé régulièrement par M. Aventurier et il est relu par les membres du bureau, ce qui fait qu'il ne restera plus que le travail de mise en page au format A5.

Les tirés à part des réceptions :

Cette année une seule réception, celle de M. Jean-Pierre Gardelle.

L'imprimerie : sans changement, ce sera Mondial Livre qui se chargera aussi de la mise en page.

Prévision des dépenses pour 2011, sous réserve de stabilité des prix

3 800 € pour les Mémoires et le Bulletin

À cela il faudra ajouter le prix de la mise en page estimé à 2 € la page (ce qui aurait fait 868€ pour un nombre de page équivalent à celui des publications de cette année)

Soit au total environ 4 800 €

Avec les frais d'envoi, environ 800 €, le total des dépenses pour les publications atteint 5 600 €.

Annexe 4

Commission de la Bibliothèque et des Archives : Rapporteur : Madame Jacqueline Leroy

Compte-rendu de la réunion du 28 Janvier 2011 – 14 h.

Sont présents : M^{mes} Deronne, Kuntz, Lassalle, Leroy, Pallier,
MM. Audisio, Meunier

Absents : MM. Pradel, Stephan

Catalogage et rangement des ouvrages :

Monique Kuntz signale plusieurs problèmes :

– les cotes ne correspondent pas toujours aux emplacements des ouvrages. 4 étagères ont été vérifiées, soit 6 heures passées par Monique Kuntz et Jean-Louis Meunier. C'est un travail de longue haleine qui dépasse le récolement « classique », celui-ci consistant à vérifier si les ouvrages sont bien en rayons et à les reclasser quand ils ont été mal rangés. La question se pose de savoir s'il est bien raisonnable de mener systématiquement ce travail qui va demander des mois ...

-le classement des ouvrages en Réserve n'a pas été signalé dans le catalogue. (Après la réunion, nous avons consulté le document *Inventaire de la Réserve* et nous avons trouvé plusieurs ouvrages indiqués comme manquant sur le listing ; il nous a suffi de rajouter la mention Réserve pour chacun).

-Il n'en reste pas moins que certains ouvrages sont pour l'instant introuvables : emprunts sans retour ?

– Catalogage par la Médiathèque du Carré d'Art :

Monique Kuntz rencontre M^{me} Bret le 29 Janvier et verra avec elle si nous pouvons apporter les ouvrages (près de 80) qui attendent depuis plusieurs mois, (l'employé conduisant le véhicule pour la Médiathèque étant en congé de longue maladie).

Monsieur D.J Valade précise que ce point est une anomalie et s'informerait auprès de Carré d'Art

– Permanences des Mardi et Vendredi :

Pour le mois de Février :

Monique Kuntz assure la permanence tous les vendredis

Mardi 1^{er} février : Michèle Pallier

Mardi 8 Février : Jacqueline Leroy

Mardi 15 Février : Gabriel Audisio et Jean-Louis Meunier
(vérification de la Réserve)

Mardi 22 Février : Michèle Pallier

– Mémoires : (cf liste jointe)

Il reste à vérifier les années 1974 à 1985.

Rendez-vous est pris avec Gabriel Audisio, Jean-Louis Meunier, Jacqueline Leroy (Rudiger Stephan viendra également) le 8 Février à 10 heures.

L'année 1809 manque dans la collection Bibliothèque mais existe heureusement dans celle des Archives.

Préparer un jeu complet de Mémoires pour les Archives Municipales qui viendront les chercher.(J. Leroy).

Hélène Deronne rappelle qu'à plusieurs reprises lors des séances publiques, l'Académie mettait en vente des exemplaires des Mémoires (10 ans ?). Si cette initiative est reconduite, le prix de vente serait de 20 € le numéro (selon la décision prise en 2010). Qui se chargerait de l'organisation matérielle : tenue de la caisse, etc...

Hélène Deronne a fait le nécessaire pour la séance publique du 6 février. Stéphan Rudiger a bien voulu tenir la caisse : 6 exemplaires ont été vendus, soit 120 € plus 10 € de donation.

– **Bulletins** : (cf liste jointe)

L'inventaire des Bulletins est également très avancé. Il reste à déplacer quelques cartons dans le petit couloir pour récupérer les une ou deux années manquantes.

Jean-Daniel Valade peut faire enlever les cartons quand nous les aurons rassemblés

– **Budget** :

Les membres de la Commission sont unanimes pour demander que le très modeste budget de la Bibliothèque de 1000 € soit maintenu : il permettrait de relier des ouvrages de valeur en grand péril, de poursuivre celle des Mémoires et de certains dossiers des Archives .Il s'agit d'une mesure de sauvegarde minimale du patrimoine de l'Académie.

– **Publications des Académiciens** :

Lors de la parution d'un de leurs ouvrages, il est d'usage que les Académiciens en offrent un exemplaire à l'Académie, qui est conservé à la Bibliothèque. Par contre, les tirés à part sont rassemblés par les Archives dans les dossiers de chaque académicien. Au cas où la bibliothèque posséderait des tirés à part, elle les transmettra aux Archives.

Il est rappelé que la totalité des œuvres des académiciens sont intéressantes car elles permettent d'atteindre une homogénéité indispensable aux chercheurs .

– **Archives :**

Arrêt de la recherche des fauteuil, impossible à reconstituer.
Dresser le tableau en laissant des blancs ?

Inventaire fait en 1854 : pour les XVII^e, XVIII^e. Puis de 1801 à nos jours. Classement par ordre alphabétique au nom de celui qui a rédigé.

Christiane Lassalle demande le projet de réglementation pour communication des documents. (cf. procès-verbal joint)

La séance est levée à 15h 15

INVENTAIRE DES BULLETINS (DE 1986 A 2008)

(cet inventaire sera complété dans les prochaines semaines en fonction des collections retrouvées dans différents locaux de l'Académie)

- 1° Trimestre 1986-n° 95- 2 ex.
- 1° Trimestre 1987-n°98- 8 ex.
- 2° Trimestre 1987-n°99- 18 ex.
- 3° et 4° trim. 1987-n°100- 6ex.
- 1° Trimestre 1988 -n°101- 2 ex.
- 2° Trimestre 1988 -n°102 - 5 ex.
- 3° et 4° trim. 1988- n°103 -1 ex.
- 1° Trimestre 1989- n°104 - 2 ex.
- 2° Trimestre 1989 - n° 105- 2 ex.
- 3° et 4° trim. 1989 -n° 106- 3 ex.
- 1° Trimestre 1990- n° 107- 8 ex.
- 2° Trimestre 1990- n° 108- 2 ex.
- 3° et 4° trim. 1990- n°109- 40 ex.
- 1° Trimestre 1991- n° 110- 4 ex.
- 2° Trimestre 1991- n° 111- 3 ex.

3° et 4° trim. 1991- n°112 - 35 ex.
1° Trimestre 1992- n°113 - 4 ex.
2° Trimestre 1992- n°114 - 2ex.
3° et 4° trim. 1992- n°115 - 60 ex.
1° Trimestre 1993- n°116 - 80 ex.
2° Trimestre 1993 - n°117 - 100 ex.
3° et 4° trim. 1993- n°118 - 100 ex.
1° Trimestre 1994- n° 119 - 80 ex.
2° Trimestre 1994- n°120 - 121 ex.
3° et 4° trim. 1994 - n°121 -100 ex.
1° Trimestre 1995 - n°122 -100 ex.
2° Trimestre 1995 - n°123 - 110 ex.
3° et 4° trim. 1995- n° 124 -110 ex.
1° Trimestre 1996- n°125 - 111 ex.
2° Trimestre 1996 - n°126- 10 ex.
3° et 4° trim. 1996- n°127- 100 ex.
1° Trimestre 1997- n° 128- 94 ex.
2° Trimestre 1997-n° 129 - 45 ex.
3° et 4° trim. 1997-n°130- 85 ex.
1° Trimestre 1998- n° 131- 60 ex.
2° Trimestre 1998-n° 132-103 ex.
3° et 4° trim. 1998- n°133-59 ex.
1° Trimestre 1999-n°134- 57 ex.
2° Trimestre 1999-n°135- 92 ex.
3° et 4° trim. 1999-n°136- 72 ex.
1° Trimestre 2000-n°137- 110 ex.
2° Trimestre 2000-n°138- 20 ex.
3° et 4° trim. 2000-n°139- 76 ex.
1° Trimestre 2001-n°140- 57 ex.
2° Trimestre 2001-n°141-39 ex.
3° et 4° trim. 2001-n° 142 – 50 ex.
2002- n° 143 - 74 ex.
2003- n°144 - 50 ex.
2004-n° 145- 24 ex. brochés + 42 ex. agrafés
2005- n°146- 130 ex.

2006- n° 147- 110 ex.

2007 -n° 148- 100 ex.

2008 -n° 149- 110 ex.

**INVENTAIRE DES DOUBLES DES « MÉMOIRES DE
L'ACADÉMIE » :**

14 FÉVRIER 2011

Salle des Mémoires :

1807 - 3ex

1808 - 3 ex.

1809 - 0 ex (*il n'existe qu'1 seul exemplaire dans les Archives*)

1810 - 3 ex.

1811 -1° partie : 12 ex.

2° partie : 21 ex.

1812-1822- 3 ex.

1832- 0 ex.

1833-1837 - 0 ex.

1838-1841 - 0 ex

1842-1844 - 0 ex.

1845-1846- 9 ex.

1847-1848- 8 ex.

1851- 0 ex.

1852- 0 ex.

1853- 2 ex.

1854-1855 - 6 ex.

1856-1857 - 6 ex.

1858-1859 - 8 ex.

1860-1 ex.

1861- 8 ex.

1862-1 ex.

1863- janvier/octobre 1863- 1 ex.

1863-1864- nov.63/avril 64- 3 ex.

1864-1865 -3 ex.

1865-1866 -7 ex.
1866-1867 - 0 ex.
1867-1868- 2 ex
1868-1869- 4 ex.
1869-1870 - 10ex.
1871 - 0 ex.
1872- 1 ex.
1873 -15 ex.
1874 - 30 ex.
1875 - 33 ex.
1876 - 42 ex.
1877 - 46 ex.
1878 -14 ex. (en mauvais état)
1879 - 1 ex.
1881- 1 ex.
1882 - 0 ex.
1883- 1 ex.
1884- 32 ex.
1885 -28 ex.
1886 -12 ex.
1887 -30 ex.
1888 -20 ex.(1 en très mauvais état)
1889 -19 ex
1890 - 8 ex.
1891 - 3 ex.
1892 - 33 ex.
1893 - 40 ex.
1894 - 7 ex.
1895 - 31 ex.
1896 - 27 ex.
1897 - 48 ex.
1898 - 17 ex.
1899 - 22 ex.
1900 - 0 ex.
1901 - 53 ex.

1902 - 18 ex.
1903 - 10 ex.
1904 - 2 fragments d'exemplaires, en mauvais état
1905 - 14 ex.
1906 - 22 ex.
1907 - 23 ex.
1908 - 15 ex.
1909 - 23 ex.
1910 - 70 ex. rassemblés avec « Sommaires des lettres pontificales » 1° partie + 22 seuls
1911 - 55 ex.
1912 - 49 ex. rassemblés avec Mémoire « Coutumes de St Gilles » + 29 seuls
1913- 94 ex.
1914/15- 60 ex.
1916/17- 88 ex.
1918/19- 1 ex.
1920/21- 7 ex.
1922/23- 123 ex. + 20 « Sommaires des lettres pontificales »
2° partie
1924/25- 190 ex.
1926/27- 75 ex.
1928/29/30-164 ex.
1931/32 – 5 ex.
1933/34/35 -11 ex.
1936/37/38 - 114 ex.
1939/40/41 - 2 ex.

(Prix de vente au numéro : 40 €, lorsqu'il y a plus de 3 exemplaires)

1951/1960 - 15 ex.
1961/62/63/64/65 - 56 ex
1965/66/67 - 27 ex.
1968/69/70- 130 ex.
1971/72/73 - 87 ex.

1974/75/76 -146 ex.
1977/78/79 -127 ex.
1980/81/82- 99 ex.
1983 - 79 ex.
1984 - 78 ex.
1985 - 287 ex. !

Salle Barnouin :

1986 - Tome LXXV 306 ex.
1987 - Tome LXXVI 222 ex.
1988 - Tome LXXVII 155 ex.
1989/90- Tome LXXVIII 253 ex.
1991 - Tome LXXIX 155 ex.
1992 - Tome LXX 179 ex.
1993 - Tome LXXI 182 ex.
1994 - Tome LXXII 149 ex.
1995/96- Tome LXXIII 93 ex.
1997/98- Tome LXXIV 77 ex.
1999/2000-Tome LXXV 138 ex.
2001/2002-Tome LXXVI 108 ex.
2003 - Tome LXXVII 13 ex.
2004 - Tome LXXVIII 38 ex.
2005 - Tome LXXIX 69 ex.
2006 - Tome LXXX 79 ex.
2007 - Tome LXXXI 46 ex.
2008 - Tome LXXXII 174 ex.
2009 - Tome LXXXIII 83 ex.

Prix de vente au numéro : 20 €

**CONDITIONS DE CONSULTATION DES ARCHIVES
PAR LES ÉTUDIANTS ET LES CHERCHEURS :**

- Établir une fiche :
- Nom
- Prénom
- Adresse
- Objet de la recherche :
- Faculté, Établissement ...
- Nom du Professeur.
- Cette recherche donnera-t-elle lieu à soutenance, à publication ?
 - Dans l'affirmative, l'étudiant/chercheur s'engage à mentionner l'Académie dans la publication.
 - (La remise d'un exemplaire – en fonction de l'importance du recours à l'Académie – serait bienvenue).
 - Seuls peuvent être photographiés – sans recours au flash, avec un pied si nécessaire – les documents servant à l'illustration du travail.*
 - -Pas de stylo ni de pointe bic : seul le crayon est autorisé

Vérifier si les documents n'ont pas été déclassés.

Prévoir des gants pour la consultation.

Limiter les consultations au Mardi ? (14- 17 h ?)

* cela ne se fait pratiquement nulle part ; il me semble qu'il est plus important que nous soyons mentionnés dans la publication.

Annexe 5

Commission du Patrimoine - Rapporteur : M. Henri Hugues

Sont présents :

M^{me} Hélène Deronne, Présidente de l'Académie et rapporteur de la commission.

M^{mes} Monique Kuntz et Vanessa Ritter, (cartes postales)
MM Jacques Galtier, Antoine Bruguerolle, Henri Hugues et
Robert Chamboredon.

M. Jean Louis Meunier est excusé.

1– Mme Deronne ouvre la séance en rappelant que sa récente élection à la présidence ne lui permet plus d'être rapporteur. Elle fait donc appel à candidature pour cette fonction.

M. Hugues qui, par le passé, a assuré le secrétariat de la commission et rédigé des comptes rendus de ses réunions veut bien en être le nouveau rapporteur. Cette proposition est acceptée par tous les présents.

2 – **La collection de cartes postales** donnée à l'Académie en 1956.

Ces 40 000 cartes postales ont été rassemblées avec pour thématique « les édifices religieux de France ».

Des cartes ont été endommagées par des infiltrations d'eau et des chutes de plâtras survenues avant la réfection totale de la toiture de l'hôtel de la rue Dorée.

Il a été décidé de les nettoyer, d'en faire l'inventaire, de les numériser et d'en assurer la conservation selon les normes les plus récentes.

Mme Vanessa Ritter s'était proposée pour définir les procédés et les étapes de cette opération au long cours. Le coût calculé au plus juste était malheureusement au dessus des moyens financiers de notre compagnie, même avec une participation à 50% du ministère de la culture et de la communication.

Par ailleurs, les responsables de la médiathèque du Carré d'Art nous ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas prendre en charge cette collection dans laquelle le nombre de cartes représentant des édifices religieux de Nîmes et du Gard est dérisoire.

En attendant des jours meilleurs, le bureau de l'Académie a ouvert un crédit de 200 € afin d'acheter auprès d'une société spécialisée du matériel de nettoyage et de conservation des cartes dans des pochettes non acides et des boîtes.

Nous savons que pour nombre de ces cartes il faudra obtenir de leurs auteurs ou de leurs ayants droit l'autorisation de les diffuser sur Internet.

Le travail de nettoyage a commencé le 8 février 2011 et se poursuivra les mardis et vendredis après midi.

Les volontaires pour participer à cette opération de sauvetage seront les bienvenus et pourront se faire connaître à Mme le Président ou à Mme Vanessa Ritter;

3 – Projet de diagnostic patrimonial pour la ville de Nîmes.

Au printemps 2010 notre attention a été appelée sur la menace pesant sur un immeuble proche de l'hôtel Davé, au coin de la rue Fénelon et du boulevard Talabot. Très typique de l'architecture de la fin du XIX^e siècle, cet hôtel particulier d'un bel aspect faisait l'objet d'un permis de démolir sur lequel il n'était plus possible de revenir.

À cette occasion M^{me} Deronne et M. Bruguerolle nous ont confirmé qu'en dehors du secteur sauvegardé, l'Écusson, mis à part les immeubles et édifices déjà classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire entre 1840 et 2010, aucune protection n'existait pour les immeubles ou ensembles immobiliers remarquables ou intéressants dans les faubourgs historiques qui le joutent.

Notre confrère architecte nous présente un projet de diagnostic patrimonial, les enjeux et les commentaires pour identifier dans ces faubourgs les édifices à conserver et à mettre en valeur dans le cadre de la politique d'aménagement urbain et de développement de la ville.

Il nous remet un document de 7 pages exposant la finalité de la démarche avec un modèle de fiche pour chaque édifice ou immeuble remarquable ou intéressant, le ou les motifs justifiant leur identification, un extrait du plan cadastral, une ou plusieurs photographies, en dessous d'une note de synthèse rassemblant la désignation, la description. (À titre d'exemple M. Bruguerolle a établi une fiche pour l'hôtel Séguier). Sur les pages suivantes sont recensés tous les immeubles et sites classés ou inscrits.

Enfin des extraits du plan cadastral, au format A4 ont été tirés pour chaque quartier à explorer.

Les membres de la commission apprécient cette excellente préparation et recherchent un processus logique et rapide pour présenter aux décideurs des documents argumentés et justifiés attestant que certains immeubles et édifices sont remarquables ou intéressants et méritent d'être protégés.

Il faut choisir les quartiers où la pression urbanistique est la plus forte actuellement :

Il semble que ce soit le haut du boulevard Jean Jaurès, aux abords du quai de la Fontaine, dans un quadrilatère délimité par le pont de Vierne, le quai de la Fontaine, l'avenue Franklin Roosevelt, le boulevard Pompidou, la rue du Cadereau, la place Jules Guesde, les rues des Chassaintes, Bernard Lazare et Rabaud Saint Etienne.

Le quartier de la gare où certains immeubles sont squattés, habités par les oiseaux et en déshérence pourrait être mis en chantier aussitôt après ou simultanément.

Il paraît nécessaire de faire appel à des personnes-ressources comme MM. Pugnères, Jean Pey, Laurent Hugues, Pascal Trarieux, Victor Lassalle, Gérard Caillat, M. Maton, M^{mes} Agussol, Corinne Potay, M^{me} Pontier ou l'une de ses collaboratrices aux archives départementales.

M. Henri Hugues va préparer une lettre qui sera adressée très prochainement aux personnes-ressources pressenties.

Lors de la séance administrative du 18 février un appel sera lancé à nos consœurs et confrères comme nous l'avions fait pour le recensement des plaques des rues de Nîmes.

La prochaine réunion de la commission est fixée au mardi 29 mars à 14 heures. Chacun apportera les fiches qu'il aura remplies et les photographies qu'il aura faites.

Annexe 6

Commission de la Communication - Rapporteur : M. Jean-Marc Roger

Elle s'est réunie le vendredi 11 février de 1èh à 18h45 en présence de Madame le président Hélène Deronne et Alain Aventurier, Secrétaire perpétuel.

Présents : Messieurs R. Chabert, P. Gouget, JP Gardelle, JM Roger,

Absent : Y. Pradel.

Monsieur Jean-Marc Roger est désigné rapporteur de la commission.

Dans un premier temps, on a tenté de définir les champs d'activité depuis la communication interne et la communication externe sans s'interdire des liens entre elles.

Relations externes :

- Relations avec d'autres académies d'ancien régime de l'Arc Méditerranéen.
- Relations avec les Sociétés savantes du département du Gard.
- Relations avec la Cité par l'intermédiaire des médias : journaux, radios, télévision. En principe pour la séance publique et la réception de nouveaux membres.

Nous sommes tous conscients de la difficulté à contrôler le contenu des articles, d'où la nécessité, si le principe est retenu, de réaliser un dossier de presse.

Relations internes :

La commission a salué le travail de communication réalisé par le secrétaire perpétuel avec la messagerie électronique.

Le panneau d'affichage pourrait être utilisé de manière plus efficace.

Les publications reçues en échange sont peu consultées. Des contacts avec la commission « Bibliothèque et Archives » doivent être noués.

D'autres contacts peuvent être envisagés avec le groupe travaillant sur le projet « page Web » ou encore avec le groupe travaillant sur le projet du dictionnaire des Gardois du XX^e siècle.

ANNEXE 7

MEMBRES DES COMMISSIONS- ANNÉE 2011

1-Nomination des Correspondants : Madame M. Poujoulat. Messieurs B. Cavalier, R. Chalavet, J. Galtier, C.S. Jallatte.

2- Commission du Programme : Mesdames C. Marès, M. Poujoulat. Messieurs R. Debant, C.S. Jallatte, J.M. Roger, D. Valade.

3- Commission des Publications : Mesdames C. Lassalle, C. Marès. Messieurs R. Chabert, R. Debant, JF Delmas, P. Gouget.

4- Commission des Finances : Messieurs C. Puech, R. Chalavet, B. Fontaine, H. Hugues.

5- Commission de la Bibliothèque et Archives : Mesdames J. Leroy, M. Kuntz, C. Lassalle, M. Pallier. Messieurs G. Audisio, B. Fontaine, Y. Pradel, R. Stephan.

6- Commission du Patrimoine : Mesdames M. Kuntz, V. Ritter. Messieurs A. Bruguerolle, J. Galtier, H. Hugues, J.L. Meunier.

7- Commission de la Communication : Messieurs R. Chabert, J. P. Gardelle, P. Gouget, Y. Pradel, JM Roger.

SÉANCE DU 4 MARS 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Marès, Pallier, Plouvier. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Fabre, Fontaine, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Iancu, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Leroy, Maurin, Poujoulat. Messieurs Bruguerolle, Chausse, Costabel, Debant, Delmas, Grossi, Jallatte, Krebs, Méjean, P. Marès, Maubon, Salenson.

Correspondants présents : Madame Agussol. Messieurs Bourrat, Chamboredon, Chillet-Pijac, Magdelaine, Matouk, Moreau, Morisot, Meunier, Penchinat, Riemenschneider, Simon, Souriou, Ventura.

Absents : Messieurs Emmery, Mounier.

Madame le Président informe l'assemblée de la disparition accidentelle de la fille de Monsieur Jean-Yves Launay, avocat général honoraire à la Cour de Cassation et correspondant de notre Compagnie. Par courrier, Madame le Président avait adressé à Monsieur Jean Yves Launay les plus sincères condoléances de nous toutes et tous.

Le Secrétaire perpétuel lit le compte-rendu de la séance du 4 février qui est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

L'ordre du jour prévoit l'élection de Monsieur Robert Chamboredon en qualité de membre résidant, succédant à notre regretté confrère Monsieur Jacques Lévy. Monsieur Robert Chamboredon est élu à l'unanimité des voix moins une abstention. Vivement applaudi, notre futur confrère remercie ses parrains et le secrétaire perpétuel.

Madame le président fait procéder à l'élection de la promotion 2011 des correspondants. Madame Madeleine Giacomoni, Messieurs Richard Bousiges, Jean-Marc Canonge, Pierre Mutin et Jean-Michel Ott ont tous obtenus la majorité des suffrages.

OUVRAGES REÇUS

- Le bulletin historique de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire (Édition du 100^e anniversaire - 1911-2011).
- La Revue Historique du Centre-Ouest ; Tome VIII ; second trimestre 2009.
- Les Mémoires 2010 de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse.

Réception de Madame Danielle Bertrand-Fabre par Madame le président Hélène Deronne.

L'ordre du jour appelle la réception de Madame Danielle Bertrand-Fabre, récemment élue membre non résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par Monsieur Constantin Vago.

Madame le président souhaite la bienvenue à Madame Danielle Bertrand-Fabre en ces termes :

Madame,

Une table ovale, une enfant penchée sur ses devoirs, à sa gauche, la mère brode, à sa droite, le père lit les dernières nouvelles du quotidien. La lampe accrochée au plafond par un long cordon de velours vert éclaire la scène : Édouard Vuillard, père du mouvement nabi, s'est spécialisé dans ces scènes d'intimité familiale. Cette intimité c'est aussi la vôtre Madame.

Enfant unique d'un père employé des services postaux et d'une mère toute dévouée au service de son foyer, vous avez grandi au rythme des déménagements que la carrière de votre père, fonctionnaire, imposait à sa famille : née à Mazamet en 1948, vos classes primaires et une partie de vos classes secondaires se sont déroulées dans l'Aude, dans le Tarn mais jamais en Corse où votre père avait été nommé. De 15 ans à 18 ans, vous étiez au lycée de jeunes filles de Douai. À l'âge d'entrer en faculté votre famille était dans le Gard. Vous êtes devenue une étudiante de l'Université de Montpellier III. Esprit éveillé et curieux, vous avez grandi sous le regard attentif et aimant de vos parents qui n'avaient de cesse de vous faire connaître les richesses culturelles de toutes ces régions que vous traversiez. Ces nouvelles adaptations d'une ville à l'autre, vous les viviez avec certaines difficultés et en même temps vous les acceptiez ayant compris très vite que c'était source d'enrichissement dans la découverte de l'autre. Vous avez connu le pensionnat, la demi-pension, l'externat. Bien qu'issue d'une famille catholique, vous étiez élève d'écoles et de lycées publics. Dans ce brassage social et religieux, vous avez acquis une attitude d'esprit et de cœur qui fut l'une de vos grandes richesses d'adulte : écouter l'autre sans a priori, sans connaître son histoire, estimer la personne pour ce qu'elle est aujourd'hui.

Fort intéressée par l'histoire, l'économie, les sciences naturelles, vous êtes inscrite en licence d'histoire à « l'essai », je vous cite ! Et ce fut la certitude grâce à l'enseignement de deux de vos professeurs d'université : Messieurs Jean Nicolas et Louis

Dermigny : « je serais historienne ». Licenciée d'histoire moderne et contemporaine, vous soutenez votre maîtrise d'histoire et obtenez votre agrégation en 1972. Âge de l'apprentissage du savoir et âge des amours, vous n'y échappez pas. Sur les bancs de la faculté vous êtes amoureuse de celui qui deviendra votre époux, Michel Bertrand avec lequel vous aurez deux enfants, Lisa qui deviendra biologiste comme son père et Nicolas qui sera ingénieur en informatique et un passionné d'histoire pour son plaisir !

Ainsi la porte de l'enseignement secondaire vous est ouverte. Votre premier poste, le collège de la Grand'Combe en 1973 et ceci pendant quatre ans. Pour rapprochement de conjoint, vous êtes nommée au collège de la Paillade à Montpellier où vous restez 26 ans. Vous finissez votre carrière professionnelle au collège de Montarnaud près de Montpellier que vous quittez en 2008 pour prendre votre retraite. Les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale qui veillent aux nominations avaient bien compris la force de caractère du jeune professeur que vous étiez : vous avez enseigné essentiellement dans des zones prioritaires en périmètre urbain. Dans ces classes il pouvait y avoir des difficultés mais de cela vous n'aviez pas peur. L'enjeu pour vous de l'enseignement était de permettre aux jeunes de se révéler dans leurs aptitudes à comprendre, dans la découverte de leurs qualités intellectuelles. Vous avez fait naître des vocations d'historiens.

Mais en vous, il y avait une attente complémentaire à l'enseignement, la recherche et c'est pour cela que vous décidez en 1992 de faire un DEA d'Histoire et de Civilisations, option Histoire et en 1999 de soutenir brillamment votre thèse de Doctorat d'Histoire et de Civilisations, option histoire moderne.

Votre champ de recherche épouse la forme d'un triptyque.

Le premier volet il était vôtre dès la maîtrise. Mazamet, votre ville natale, c'était aussi le textile et vous avez souhaité travailler sur l'économie au XVIII^e siècle. Par un hasard heureux, grâce à un dépôt d'archives privées Fornier de Clausonne en 1969 aux archives départementales du Gard, vous avez étudié pour votre maîtrise puis publié quelques années plus tard « Une maison de

commerce nîmoise au XVIII^e siècle, Fornier et Cie (1762-1779) » et vous avez participé à l'aventure de la publication de la brochure appelée *Archives de Clausonne*, parue il y a vingt ans aux Archives du Gard avec un ami de faculté, Robert Chamboredon, sous l'autorité et avec le soutien de notre éminent confrère Robert Debant, archiviste, conservateur en chef et directeur alors de ce service départemental. Un travail fondamental que cette méthode d'analyse de textes, de papiers de familles, de comptabilité en partie double dont nous avons eu un exemple lors de votre communication « Florestine de Clausonne (1803-1834), une femme témoin de la vie des notables de Nîmes au XIX^e siècle » présentée à l'Académie le 17 décembre 2010.

Le deuxième volet de votre champ de recherche est celui de votre thèse. Vous deviez écrire quelques notes pour le CRDP et son édition bilingue occitan-français de la nouvelle « L'histoire de Jean l'an pres », par l'écrivain occitan l'abbé Jean-Baptiste Fabre, né à Sommières en 1727 et décédé à Montpellier en 1783. Vous êtes tombée en amitié pour l'homme et son œuvre. C'est pour lui et avec lui que s'inscrivent DEA et thèse de doctorat dont le titre est « Être curé en Languedoc au XVIII^e siècle : l'abbé Jean-Baptiste Fabre entre ministère et littérature occitane (1727-1783) », soutenue à l'Université de Montpellier III, bien sûr. Je n'évoquerai pas les articles et publications qui s'inscrivent au cours de toutes ces années au lendemain de votre soutenance et qui vous permettent de faire partie de différents laboratoires de recherche dont celui de l'Université Paul Valéry, Montpellier, section histoire. Vous êtes devenue une spécialiste de l'histoire d'une catégorie sociale appartenant à la religion catholique. Et puisque votre héros, l'abbé Fabre fut vicaire à Aubais, vos amis de la Vaunage estiment que vous pourriez bien écrire l'histoire de la minorité catholique de cette contrée. Un beau sujet en vérité !

Lorsque vous avez été reçue à l'Académie en tant que correspondante le 28 mars 2008 vous prépariez une communication pour le colloque Guizot, proposant une comparaison entre Guizot et les académiciens de son temps dans une problématique sociale.

Et le troisième volet du triptyque ? Il sera consacré à la femme, une autre héroïne.

Vos grand-mères, vos tantes, vous ont marquée, vous ont structurée, une en particulier, votre grand-mère paternelle, celle de Mazamet chez laquelle vous êtes allée vivre de 13 à 15 ans alors que vos parents étaient en Corse. Deux années de bonheur dites-vous encore. Ces femmes et mères de famille travaillaient et démontraient que la femme pouvait aussi se réaliser dans et par le monde professionnel. Ce constat familial vous voudriez l'étendre à une réflexion sociétale. En fonction de l'héritage culturel reçu, quelles sont les différences entre la femme qui travaille et celle qui reste au foyer dans la société du XVIII^e siècle au XXI^e siècle, car, par votre expérience d'enseignante vous avez remarqué que ce phénomène sociétal pesait encore sur les jeunes filles d'aujourd'hui pour trouver leur orientation.

Une pédagogue, une chercheuse, une mère de famille, une épouse, vous savez gérer les espaces de temps libre qui vous restent en vous exprimant par le chant, vous faites partie d'une chorale, par la marche, par la photographie et par l'œuvre d'art que vous aimez retrouver sur les cimaises des musées.

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité » disait l'aviateur humaniste et poète, Antoine de Saint Exupéry. Sous la lampe au cordon de velours vert, je vous imagine, Madame, rêvant à votre vie.

Ce rêve n'est-il pas devenu une réalité ? Nous vous écoutons maintenant nous en parler comme vous allez évoquer la réalité de vie de celui auquel vous succédez, Monsieur Constantin Vago.

Et sachez dès à présent combien nous sommes heureux de vous accueillir comme académicienne non résidente au sein de notre maison.

Madame Danielle Bertrand-Fabre s'exprime en ces termes :
Madame le président,

Monsieur le secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères et ami/e/s,

Je suis très heureuse d'être appelée à siéger en votre compagnie et je vous remercie pour vos propos chaleureux. C'est un honneur de rendre hommage à un chercheur de renommée internationale, qui est membre de l'Académie des sciences. Je connais le nom de Constantin Vago depuis longtemps, depuis l'époque où je partageais les loisirs d'un étudiant en DEA d'Écologie, qui allait devenir mon mari. Il se rendait au cours d'Écologie parasitaire du Professeur Vago, à l'Université des Sciences et Techniques du Languedoc, ou Montpellier II. J'ai entendu parler à ce moment-là de l'histoire extraordinaire d'une puce, en temps normal parasite du rat, qui peut transmettre une maladie mortelle à l'homme. Le processus de transmission de la peste ne laissait pas indifférente une historienne moderniste, confrontée à la réalité évoquée dans la Litanie des saints, « *A peste, fame et bello, libera nos, Domine* ».

Aux étudiants du DEA d'Écologie, Constantin Vago transmettait des connaissances et des méthodes de recherche. Il a été reconnu par ses pairs dès le début de ses travaux, comme en témoigne la recherche par le logiciel *Publish or Perish* qui analyse les publications citées par autrui. Les éléments d'information contenus dans cet hommage proviennent de différentes sources, grâce à la diligence de plusieurs Académies et à l'amabilité de Constantin Vago et de sa fille, Sylvie Vago, qui indique que, pour son frère Philippe et pour elle-même, « il a été un modèle inébranlable ».

Constantin Vago est né à Debrecen en Hongrie le 2 mai 1921, où son père, bactériologiste vétérinaire, travaillait dans les services vétérinaires de la ville. Au cours de ses études, il est profondément marqué par l'enseignement d'Albert Szent-Györgyi, prix Nobel de physiologie ou médecine en 1937, pour la découverte de la vitamine C notamment. Il soutient en 1943 une première thèse, en étant assistant à la faculté des Sciences de sa ville jusqu'en 1945,

exempté pour raison de santé de service militaire. Entre 1945 et 1949, il travaille à l'Hôpital français du Vorarlberg, à Feldkirch en Autriche, comme chef du laboratoire de microbiologie. La situation en Hongrie à la fin de la Seconde Guerre mondiale était dramatique. À la destruction des infrastructures due aux bombardements sur la ville de Debrecen, s'ajoutait l'isolement prévisible derrière le rideau de fer qui était progressivement mis en place, coupant l'Europe en deux. « De Stettin dans la Baltique jusqu'à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent », déclarait Churchill en mars 1946, constatant les difficultés croissantes des relations diplomatiques de son pays avec les capitales d'Europe centrale.

Constantin Vago et son épouse, Catherine Sari, choisissent de s'installer en Europe de l'Ouest. Pour expliquer cette décision qui, à l'époque, correspondait à un voyage sans espoir de retour dans le pays natal, Sylvie Vago avance : « Mon père a estimé qu'il pourrait exercer son métier de chercheur avec plus de liberté et dans de bien meilleures conditions en Europe de l'Ouest où il avait des contacts dans le monde scientifique (l'Institut Pasteur par exemple) ». Le pays d'accueil sera la France, dont il maîtrise la langue, selon l'usage autrefois dans les milieux cultivés de l'Europe centrale, et dont il acquiert la nationalité.

À partir de 1949, Constantin Vago entre progressivement dans les services de recherches de l'Inra, l'Institut national de la recherche agronomique, et est intégré à la station séricicole d'Alès. Il prépare puis soutient une thèse ès sciences à Marseille en 1956. Un chercheur de l'Inra, Daniel Martouret, témoigne dans les archives orales de cet organisme, *Archorales*, de leur rencontre. À Alès, dit-il, « Constantin Vago avait été d'abord affecté à l'étude des maladies du ver à soie. Puis, le sujet n'étant plus porteur, vu la concurrence faite à la sériciculture française par celle des pays asiatiques, Vago s'était reconverti en se consacrant à l'étude des virus, microsporidies, bactéries, champignons parasites d'insecte, démontrant ainsi ses compétences et ses motivations pour la recherche fondamentale ». Les deux hommes collaborent, au sein

d'une équipe élargie, à une recherche sur la chenille processionnaire du pin et sa bactérie, *Bacillus thuringiensis*, le Bacille de Thuringe.

Un article, cosigné par Grison, Maury et Vago, décrit « l'Opération Ventoux » de 1958, effectuée dans le secteur de Malaucène de ce massif montagneux particulièrement infecté. L'article, « La lutte contre la processionnaire du pin *Thaumetopea pityocampa* Schiff dans le Massif du Ventoux. Essai d'utilisation pratique d'un virus spécifique », paraît dans la *Revue forestière française* de 1959. Après avoir décrit la situation du Massif et les conditions de production du virus, nous disons aujourd'hui de la bactérie, les auteurs évoquent leur campagne de pulvérisation par hélicoptère et la mortalité des chenilles qui s'en est suivie quelques semaines plus tard. La bactérie détruit l'intestin de la chenille malade, ce qui a pour effet d'augmenter la mortalité de ces prédateurs des végétaux.

Les auteurs en tirent trois conclusions. La lutte biologique, si les résultats sont confirmés l'année suivante, aura, écrivent-ils, « l'immense avantage d'être spécifique de l'insecte à détruire [et] de supprimer tout autre traitement pendant un grand nombre d'années ». Enfin, ajoutent-ils, elle pourra être transposée à d'autres insectes pour protéger les peuplements forestiers. L'opération Ventoux peut être en effet perçue comme un tournant dans la lutte contre les insectes ravageurs des cultures et des forêts.

Cette époque correspond aussi à un tournant dans les recherches de Constantin Vago. Après avoir publié plusieurs articles sur les maladies du ver à soie, entre 1951 et 1957, il participe aux travaux sur la chenille processionnaire du pin à la fin des années 1950. Le point commun de ces recherches est l'intérêt pour les chenilles ; dans le premier cas, il s'agit de les faire vivre et dans le second, il faut les détruire ! Cela passe par une meilleure connaissance de leurs maladies puisqu'elles sont toutes attaquées par le bacille de Thuringe, aussi appelé le Bt, par ses initiales. Ce travail sur la chenille processionnaire est porteur d'applications futures dans la lutte biologique qui commencera à se développer,

en faisant concurrence à la lutte chimique, une décennie plus tard. De nos jours, le Bt est devenu l'insecticide biologique le plus utilisé au monde, de très loin. Ces recherches ont donc connu des développements ultérieurs considérables pour la protection des invertébrés utiles, lors des traitements contre les ravageurs.

Tandis que notre époque regarde de près tout ce qui concerne le développement durable sur notre planète, ces résultats précurseurs n'ont été qu'un bref moment dans les activités du Professeur Vago, qui situait ses travaux dans le cadre de la recherche fondamentale. Selon son collaborateur Max Bergoin, la station d'Alès a acquis en 1964 le premier microscope électronique de la région, ce qui a permis la découverte de nouveaux virus et a bouleversé la vision que l'on avait jusque là de la virologie. Il écrit : « Les découvertes faites sous la conduite du Professeur Vago apportaient la preuve irréfutable qu'il existe des liens de parenté très étroits entre virus d'insectes et virus de vertébrés ».

Dans le cadre de l'Inra, Constantin Vago continuera ainsi dans la voie de l'approfondissement de la pathologie des invertébrés. Il s'est intéressé également à la virologie marine et à la pathologie végétale. Il a participé à la mise au point de la culture cellulaire d'invertébrés. Il a contribué à la mise en place d'instituts de recherche à l'étranger ainsi que d'organismes internationaux, par exemple en pathologie comparée et dans l'élaboration d'une nouvelle taxonomie des virus d'invertébrés. Il a effectué de nombreuses missions dans le monde, notamment dans le cadre de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ou de la FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture), suivant la conception qu'il se faisait des activités d'un chercheur scientifique. Constantin Vago a été nommé directeur de recherches à l'Inra en 1963 puis a dirigé différents centres de recherche à Alès et à Montpellier, où il était devenu professeur associé.

Ayant reçu de nombreux prix, il est Commandeur du mérite agricole, Commandeur de l'ordre national du mérite et Officier de la Légion d'honneur. En 2010, à Saint-Christol-lez-Alès, une rue Constantin Vago a été inaugurée en sa présence, pour commémorer

ses activités à la station de l'Inra qu'il a dirigée dans cette ville. Il est membre de différentes sociétés savantes à travers le monde et a été élu à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie des sciences la même année, en 1971, à l'âge de cinquante ans, ce qui en a fait l'un des plus jeunes membres de sa génération. Il se rendait, indique-t-il, aux séances du lundi de l'Académie des sciences, où il a pu exposer ses travaux les plus récents sur l'ultrastructure des virus et le rôle des cristallisations dans les cycles viraux. Il est membre des Académies de Montpellier, Alès et Nîmes. Lors de sa réception comme membre d'honneur à l'Académie cévenole, en 1995, le secrétaire perpétuel André Haon a attiré l'attention sur le fait qu'il est « avec Jean-Baptiste Dumas, Louis Pasteur et Louis Leprince-Ringuet, l'un des quatre membres de l'Académie des sciences [...] à être liés au Pays cévenol ».

Le pays où il a fait ses études l'a aussi célébré en 1990, année où il devient membre d'honneur de l'Académie des sciences de Hongrie. Cette élection, que l'on peut estimer plus tardive que d'autres, se produit un an après l'ouverture du rideau de fer, qui a marqué le début du processus de réunification européenne. En effet, des fils de fer barbelés furent sectionnés le 2 mai 1989 par des gardes-frontières hongrois, à la limite de la Hongrie et de l'Autriche. Cet événement a accru considérablement la liberté de circulation pour les habitants des deux blocs que comptait l'Europe, liberté qui a permis à bien des fugitifs de l'Est de revenir en visite dans leur pays d'origine, comme la famille Vago. Le 2 mai étant aussi la date anniversaire de Constantin Vago et de moi-même, il convenait de relever, pour terminer, cette coïncidence.

Évoquer Alès et les Cévennes fait resurgir les images des années de ma jeunesse gardoise. De cette partie orientale du Languedoc, j'ai acquis la perception des géographes, celle de l'amphithéâtre languedocien : les Cévennes, les garrigues, la plaine. J'ai vécu dans la partie basse, à Saint-Laurent-d'Aigouze, observant une économie locale complexe, liée aux étangs autour d'Aigues-Mortes. J'ai parcouru la partie la plus élevée pendant mon séjour à La Grand-Combe, dans les années 1970, par goût de

la nature, par souci professionnel, emmenant des élèves sur les drailles cévenoles ou les oppidums voisins, en compagnie d'un de mes collègues. La découverte de la partie centrale est la plus tardive, par intérêt pour son passé. Les travaux historiques de ma thèse m'ont conduite de Sommières, ville natale de l'abbé Jean-Baptiste Fabre il y a trois siècles, jusqu'aux communautés de Vaunage. Je retrouve là désormais bien des amis.

Les contreforts méridionaux du Massif Central, dans leur partie occidentale, abritent les contrées que j'ai fréquentées dans mon enfance, dans le Tarn, l'Aude et l'Hérault. Ma perception de cet espace est différente, profondément affective, déformée par les déplacements familiaux le long du sillon du Jaur et de l'Orb, de la Montagne Noire au Massif du Caroux. Nous quitions Mazamet, le pays de mon grand-père, souvent avec froid, pluie ou brouillard, nous trouvions à l'arrivée au pays de ma grand-mère chaleur, soleil et ciel bleu. Les fruits de la nature se succédaient rapidement, ponctuant l'étagement des microclimats : à Saint-Pons, les cèpes et les châtaignes, à Olargues et Colombières, les cerises, à Roquebrun, le vin et les agrumes, à Lamalou-les-Bains, l'eau, tandis qu'au Poujol-sur-Orb, nous attendaient enfin les croustades aux pommes et les croustades aux noix. Invariable succession qui défile à l'envers quand je retourne dans le Tarn par la route des hauts cantons.

J'ai épousé un descendant de deux familles, qui sont l'une tarnaise et l'autre héraultaise, pour lui aussi. Nous avons en commun de pouvoir situer les vignes de nos aïeux dans un terroir de l'Hérault qui nous relie à des chaînes humaines dont nous retrouvons la trace pendant plusieurs siècles. Dans une de ses vignes, l'aïeul cachait les raisins de table pour le plaisir des siens, tel un paysan de Vaunage croqué par l'abbé Fabre dans son fameux roman *l'Histoire de Jean l'an pres*. D'autres régions de l'hexagone sont apparues dans nos conversations familiales, tant la recherche d'un emploi conduit de nos jours à la rencontre d'autrui, favorisant des alliances plus lointaines.

Nous avons aussi une autre famille, multipolaire, dont la présence n'est pas attestée dans les anciens registres. La diversité y règne, abritant une vingtaine de nationalités d'origine assorties d'une demi-douzaine de religions. Son espace de circulation depuis plus d'un siècle est à l'échelle du continent ou de la planète, utilisant toutes sortes de moyens de déplacement. Cette famille-là est issue des états limitrophes de notre pays mais aussi d'un quadrilatère européen qui va de Varsovie et du Caucase jusqu'à Dublin et Porto, avec un épicycle dans les collines de Vérone, pays de mes ancêtres vénitiens. Quelques rameaux sont venus récemment d'Afrique et d'Asie. D'autres sont allés faire souche dans les Amériques, où ont émigré certains de mes grands-oncles, grands-tantes ou cousins italiens, en compagnie de mon grand-père qui est cependant revenu du Venezuela. Ma grand-mère attendait patiemment le retour de son fiancé. Le facteur, faisant la tournée, apportait ses lettres dans des villages de femmes que les hommes avaient désertés. Bien plus tard, ils sont repartis en famille s'établir dans un village du Sud-Ouest aquitain. À cette époque-là, le gouvernement français cherchait à repeupler les campagnes après l'exode rural et la Grande Guerre. J'observe que la population de ce village a retrouvé il y a peu les chiffres des années 1930.

L'échantillon familial que je présente est d'abord représentatif de lui-même puisqu'il s'agit de personnes ayant pu épouser des Français ou Françaises de plus longue date qu'eux-mêmes, formant des couples n'ayant pas hésité devant les différences religieuses. Il donne cependant, par sa dimension géographique, un éclairage sur la diversité et l'ancienneté de l'immigration en France. Des études démographiques vieilles de dix ans indiquent une origine étrangère pour près d'un quart de la population de notre pays, si l'on considère uniquement l'origine des grands-parents ; et davantage, en tenant compte des arrière-grands-parents.

Qu'étaient-ils venus faire dans nos contrées familières ? L'analyse est connue. Certains ou certaines venaient d'abord chercher un emploi, quittant des campagnes remplies d'hommes sans travail mais non sans courage ou ambition. D'autres ont migré

pour faire des études puis ont rencontré un futur conjoint. Je voudrais aussi parler d'un troisième groupe. Ceux-ci ont eu à affronter les désastres politiques du siècle dernier et se sont mis en route, ont pris le train ou l'avion, arrivant dans ce pays, y restant, y faisant souche, acquérant la nationalité française, pariant que quelques libertés fondamentales valent la peine d'arrêter la fuite.

Dans leur cas, s'intégrer, pour vivre en société, c'est acquérir les savoir-faire de la cuisine locale, les manières de table, de nouvelles règles de la civilité. C'est accepter de se retrouver plus bas dans le monde professionnel, pour ces commerçants ou artisans qui s'étaient moins difficilement décidés à partir, plus libres que des gens attachés à la propriété de leur terre. S'intégrer aussi pour eux, c'est observer dans ce pays d'accueil les solidarités à l'œuvre, que la santé y est affaire publique, que l'école peut s'intéresser au mérite. S'intégrer, c'est se récréer une famille quand on est parti sans grand espoir de revenir rapidement, tant certains régimes paraissaient installés dans la durée. La famille vécue n'est pas tout à fait la famille des généalogistes, elle se déforme au gré des affections et des adoptions amicales.

À l'inverse, l'adoption peut se concevoir dans l'autre sens. Être intégré à une famille, c'est partager quelques bonheurs culinaires de la vie antérieure ! Il faudra se ruer dans un *Delicatessen* pour retrouver dans telle pâtisserie un goût d'enfance, discuter doctement de la préparation des nems, savourer une paella ou un rizotto, dont on vous honore ce jour-là. Mais au détour d'une conversation dans ces familles élargies où les liens de l'affection relaient ceux du sang, surgissent les récits fondateurs des migrations, provenant de survivants de plusieurs génocides et de fugitifs des régimes autoritaires, voire totalitaires.

Je ne suis pas devenue historienne des migrations contemporaines, je suis devenue une historienne moderniste. Très tôt à l'université, la période moderne, de Christophe Colomb à la Révolution, m'a été plus familière qu'une autre. Trois enseignants ont joué un rôle dans mes orientations de recherche. Arlette Jouanna a dirigé ma thèse. Dépouillez large, me disait-elle,

observez et comparez Fabre aux curés qui sont ses collègues ; c'est le bon moyen pour définir son originalité. Henri Michel a été disponible pour le dossier des Archives de Clausonne, apportant ses conseils pour la bibliothèque de Barthélemy Fornier. Il m'a intégrée à l'équipe de recherche d'Histoire moderne de l'Université Paul-Valéry, après mon retour dans la ville de Montpellier. Enfin, j'ai eu la chance de croiser Louis Dermigny qui a dirigé mon mémoire de maîtrise, après des cours dont l'érudition me stupéfie encore. Quand l'opportunité de travailler sur les archives de Clausonne s'est offerte en 1969, notamment à ses étudiants d'histoire économique, il a organisé un voyage aux archives du Gard où ce fonds venait d'être mis en dépôt par René Seydoux, son propriétaire. Ce jour-là, à mon ami Robert Chamboredon et à moi-même, il a dévoilé la technique de la comptabilité en partie double utilisée par les négociants. Il m'a fait déchiffrer quelques pages sur le commerce de la draperie carcassonnaise expédiée par la société nîmoise Fornier et Cie. Devant mon aisance à lire le nom des villages audois, son œil interrogateur m'a longuement fixée. J'ai dû expliquer avoir habité Cenne-Monestiés dans mon enfance et joué dans ce lieu appelé la Facture, l'ancienne Manufacture royale.

Ce village est situé à la limite sud du granit et son terroir s'étend également sur des zones calcaires. Il marque le contact de la Montagne Noire avec la plaine du Lauragais, accueillant à la fois les dernières vaches et les premières vignes. Les forêts sont parcourues de canaux voulus par Paul Riquet pour alimenter en eau le Canal du Midi, à l'époque de Louis XIV, cette eau utilisée aussi pour laver la laine et contribuer aux activités de l'industrie textile de ces montagnes, jusqu'à une époque récente.

Au cours de ces premiers travaux historiques, j'ai conclu, dans le cas de l'entreprise nîmoise Fornier et Cie, que le commerce international des produits des Indes rencontré dans les livres de compte, reposait sur une accumulation du capital dans la draperie languedocienne à destination de la Méditerranée. L'intérêt du questionnement de la comptabilité par un historien m'a paru suffisamment important pour en donner plus tard quelques grilles

de lecture dans le dossier des Archives de Clausonne préparé au sein du Service éducatif des Archives du Gard, sous le regard avisé de Monsieur et Madame Debant.

En ouvrant sa première liasse, le chercheur en histoire aborde l'inconnu. Le contenu peut le surprendre. Il découvre rapidement qu'il n'est spécialiste de rien mais qu'il doit s'informer sur beaucoup d'éléments, dans la zone spatio-temporelle où il positionne ses travaux. Le doute méthodique doit accompagner la recherche d'informations, pour estimer la qualité du témoignage, pour espérer croiser ses sources, selon l'expression consacrée. Le doute permet aussi de varier le nombre d'hypothèses explicatives, d'éviter l'erreur de la poursuite d'une hypothèse unique que l'on ambitionnerait de vérifier, souci qui doit être inhérent à tout chercheur.

Le goût de l'archive, comme dit l'historienne Arlette Farge, m'a fait privilégier l'immersion, pendant une longue période, dans les documents anciens. L'immersion permet d'entrer dans un système de valeurs ou de représentations. J'ai ainsi considéré dans ma thèse que l'abbé Jean-Baptiste Fabre, par quelques-unes de ses réflexions éclairées, pouvait être représentatif des Lumières chrétiennes catholiques du XVIII^e siècle. J'ai considéré que Florestine de Clausonne, présentée ici l'an passé, se rapprochait des femmes gestionnaires des biens familiaux dans la France bourgeoise du XIX^e siècle, rencontrées par d'autres chercheuses. Pour ces études de cas, j'ai privilégié trois sources d'informations complémentaires : la correspondance, la comptabilité et les papiers de famille. Encore faut-il pouvoir disposer des trois, ce qui est rare ! Les études de cas documentées sont utiles pour des synthèses postérieures, notamment sur l'histoire des femmes. Les archives privées des femmes sont des sources essentielles et sont donc à préserver. Les femmes sont très souvent absentes des archives officielles et publiques, sphère d'activités où les hommes étaient beaucoup plus présents.

Les archives privées concernent évidemment les lettres, les journaux intimes et les papiers de famille. Elles concernent aussi

les activités associatives, syndicales et professionnelles quand ces femmes en ont eu. Pensons également aux lectures, abonnements ou rencontres, aux loisirs, sports et voyages. Il convient de sauvegarder ces documents et de sensibiliser les héritiers à leur valeur et donc à leur conservation ou leur don. Ce qui paraît futile à première vue peut s'avérer éminemment utile aux chercheurs et participer par conséquent à une meilleure connaissance du passé.

Quant à l'abbé Fabre, qui était de Sommières, il a été ordonné prêtre du diocèse de Nîmes, sous l'Ancien Régime. Il a été curé à la portion congrue dans le diocèse de Montpellier, recevant un revenu fixe, déterminé par la loi et versé par les décimateurs. Sa lettre destinée au ministre Necker au nom des curés du diocèse de Montpellier et connue par ses manuscrits, témoigne du mal-être des curés instruits de la région. Par l'examen des pièces comptables des chapitres cathédraux décimateurs, j'ai pu décrire les circuits de l'argent empruntés par la dîme en Languedoc, qui incluaient des habitants bénéficiaires de la redistribution de ce prélèvement obligatoire. Les fonctions d'assistance concernaient des affectations qui rappellent la Sécurité sociale actuelle. Elles étaient à l'œuvre dans les bureaux des pauvres des communautés, gérés de façon voisine de nos associations d'aujourd'hui, avec statuts, registres de délibérations et livres comptables. Fabre ayant été brièvement vicaire d'Aubais, et seulement vicaire, c'est-à-dire adjoint du curé en titre, j'ai procédé à des recherches sur les prêtres et les catholiques d'Aubais et de Vaunage au XVIII^e siècle. Cela m'a valu d'être intégrée à l'équipe de chercheurs qui travaillent dans cette région, avec lesquels je coopère volontiers, récemment sur Calvisson et son bureau des pauvres.

Sans renoncer à l'époque moderne qui m'intéresse depuis longtemps, je porte mes regards actuels vers le XIX^e siècle. Les notices biographiques des académiciens de Nîmes, dépouillées lors du colloque Guizot, ont laissé entrevoir la richesse des personnalités locales de cette époque. Ces hommes étaient inscrits dans des réseaux de sociabilité et d'amitié complexes. L'Académie se montre, à travers la série de ses *Mémoires*, comme une œuvre

humaine collective, amenée à la fois à réagir aux circonstances du moment, politiques ou économiques par exemple, et à évoluer dans la longue durée, au gré des lentes modifications de la société.

D'ici quelques mois, après approfondissement de nouvelles sources, la vie de Florestine de Clausonne, qui vivait sous la monarchie de Juillet, sera développée dans des communications à venir : Florestine la femme, Florestine l'aïeule, enfin la nîmoise. Je travaille actuellement sur un instituteur gardois contemporain des hussards noirs de la III^e République et, fidèle aux conseils qui m'ont été donnés, je regarde autour de lui, j'observe ses collègues hommes et femmes exerçant en Languedoc, imaginant que des éléments pour un portrait de groupe pourraient se présenter, se présenteront nécessairement un jour. Je ne manquerai pas de vous faire partager, quand le moment sera venu, mes réflexions sur quelque autre aspect de la vie de nos prédécesseurs languedociens.

Madame Danielle Bertrand-Fabre est vivement applaudie par l'assemblée.

Madame le président accueille à présent le conférencier Monsieur Jean Matouk.

Monsieur,

C'est toujours un plaisir de se réunir autour de vous pour vous entendre parler de votre spécialité qui n'est guère celle d'un grand nombre d'entre nous : l'anthropologie économique. Ces différentes formes de production et de répartitions des biens vous les avez enseignées à vos étudiants de l'Université de Montpellier où vous avez été professeur de 1973 à 2003 au lendemain de votre agrégation de Droit et de Sciences économiques après avoir obtenu votre thèse trois ans auparavant.

Articles, publications d'ouvrages se multiplient. Quelques titres pour mémoire : *La gauche peut sauver l'entreprise*, ED. Ramsay, 1978 ; *Le socialisme libéral*, Albin Michel, 1987 ;

L'humanité à la croisée des chemins, Pharos-Laffont, 2006, une somme de 600 pages d'anthropologie économique ; *La croissance économique en question*, chez Essentiel, Milan en 2009.

Comme si tout cela n'était pas suffisant à votre esprit brillant et pointu, vous êtes chroniqueur dans des journaux spécialisés et même dans les *Gazettes de Nîmes et Montpellier*. Vous avez été conseiller économique, PDG de la Banque Chaix de 1982 à 1986 et PDG de la Société Marseillaise de crédit de 1992 à 1995.

Lors de votre communication du 11 janvier 2008 au sein de notre Maison, vous aviez lancé un appel pour ramener la finance à la raison, afin de réduire l'obésité de la sphère financière aux proportions de la sphère réelle. Aujourd'hui vous abordez « La Guerre des monnaies ».

Nous vous écoutons, Monsieur, avec une grande attention.

**Madame le président donne la parole
à Monsieur Jean Matouk, correspondant,
pour sa communication intitulée :**

« La guerre de monnaies. »

La monnaie n'est pas le voile qui recouvre des échanges de marchandises comme l'ont prétendu les économistes néo-classiques. C'est une institution fondamentale qui « totalise » la société, et qui est bien antérieure au « marché ». C'est une institution politique qui apparaît avec l'État, sur lequel repose la confiance que les hommes ont dans la monnaie. Une confiance qui fluctue évidemment avec la puissance de l'État qui adosse la monnaie. C'est pourquoi les monnaies se sont succédées les unes aux autres. Monnaies athéniennes, monnaies romaines, monnaies royales, quand les rois ont récupéré le monopole de la frappe et inventé la monnaie de compte. Au XIX^e siècle la livre sterling, au XX^e le dollar ! Aujourd'hui la suprématie de ce dernier est contestée par l'euro et le yuan. La guerre des monnaies se poursuit. Mais aussi une guerre économique « par » les monnaies.

Dévaluation, dévalorisation, ont servi aux États à doper leur commerce extérieur. Aujourd'hui, l'euro est la victime du duo que forment le dollar et le yuan, et les exportations européennes en souffrent.

Messieurs Rüdiger Stephan, Daniel J. Valade prennent tour à tour la parole.

Après avoir remercié Monsieur Jean Matouk, Madame le président invite l'assemblée à rejoindre le salon du premier étage féliciter notre consœur Danielle Bertrand-Fabre et partager une coupe de champagne.

Nous avons accueilli les personnalités et ami(e)s de Madame Danielle Bertrand-Fabre:

- Madame Sylvie Vago, fille de Constantin Vago.
- Monsieur Michel Bertrand, mari de notre consœur.
- Madame Ghislaine Bourrust Bertrand, belle-sœur de notre consœur.
- Madame Claire et Monsieur Daniel Llinarès Brun.

Monsieur Jean Matouk avait invité :

- Madame Jean Matouk,
- Madame Annie et Monsieur Jean Pierre Julien, enseignants.
- Madame Marie Françoise Martel et Monsieur Michel Guinart, enseignants.
- Monsieur Jean louis Monino, Maitre de conférences Université Montpellier I.
- Monsieur François de la Vaissière, avocat et sa femme.
-

La séance est levée à 18h10.

SÉANCE DU 18 MARS 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Marès, Pallier, Plouvier. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Costabel, Debant, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Jallatte, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Leroy, Maurin, Poujoulat. Messieurs Bruguerolle, Chausse, Delmas, Emmery, Fabre, Fontaine, Gardelle, Grossi, P. Marès, Maubon, Salenson.

Correspondants présents : Madame Agussol. Messieurs Bec, Bourrat, Chamboredon, Dugas, Hooreman, Krebs, Matouk, Meunier, Moreau, Morisot, Penchinat, Rigoulot, Simon, Trarieux.

Absents : Monsieur Mounier.

Madame le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en relation avec les événements catastrophiques survenus cette semaine au Japon.

Le Secrétaire perpétuel lit le compte-rendu de la séance du 4 mars qui est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Informations :

Monsieur Bernard Moreau informe l'assemblée de la naissance de l'association « *Guillaume de Nogaret, histoire médiévale en Bas-Languedoc* » qui a pour objet d'étudier un personnage essentiel de l'histoire française et européenne au Moyen-âge et dont les liens non seulement avec le Languedoc mais aussi avec les environs de Nîmes sont particulièrement importants. Dans une deuxième phase, l'association souhaite encourager le développement des études médiévales dans la région.

Invitations :

- Notre confrère Daniel J. Valade, maire-adjoint, Délégué à la Culture nous invite à 18h, à Carré d'Art à l'inauguration du salon du livre d'Artiste et à l'inauguration de l'exposition de bibliophilie de Jean-Marc Scanreigh. Notre confrère offre à notre Compagnie « *Le livre d'artiste et estampes, 1984-2011, d'après Scanreigh* » publié par Carré d'Art.

- Monsieur Pascal Trarieux, conservateur du musée des Beaux-Arts, nous informe du programme « Weekend Télérama des musées » pour les samedi 19 et dimanche 20 mars : Visites commentées, concert de la maîtrise de Nîmes, concert « romantique ».

**Madame le président accueille à présent le conférencier
Monsieur Alain Penchinat :**

Monsieur,

L'Express, Le Point, l'Objectif Languedoc-Roussillon vous présentent avec des titres parfois un peu inattendus : « Une famille en or » « Le trésorier de Nîmes ».

Alors qui êtes-vous ?

Cette assemblée vous connaît déjà un peu. Élu correspondant en mars 2010 vous aviez proposé lors de votre discours d'accueil une réflexion sur la notion de valeur dont celle de l'argent.

Nous savons que vous êtes un grand argentier par votre engagement professionnel : promoteur immobilier de l'entreprise familiale, *Les Villégiales*, vous êtes chargé des finances. Votre formation vous le permet, vous êtes diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Vous avez aussi choisi d'avoir de nombreux engagements bénévoles dans cette même spécialité, la gestion financière.

Vous êtes trésorier de l'association de l'Église réformée de Nîmes depuis 2000 après avoir été Président de la SA du Domaine de Campagne pendant 15 ans. Vous avez été de 2001 au 31 décembre 2010, trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes.

Je pourrai continuer vos engagements comme je pourrais évoquer des articles parus dans ce domaine dans des journaux spécialisés. Le constat est que vous mettez au service des autres et de vous-même votre passion, l'argent. Mais ce n'est pas l'argent possession, l'argent jouissance, mais le concept intellectuel de cette notion d'argent qui vous intéresse.

Cette passion peut agacer certains, cela peut conduire d'autres à une forme de rejet, d'intolérance. Dans cette Maison, rien de cela : c'est avec un vif intérêt que nous vous écoutons.

Madame le président donne la parole à Monsieur Alain Penchinat, correspondant, pour sa communication intitulée :

Petite théorie de l'Argent (qui n'est pas fou)

Les économistes parlent trop de monnaie et pas assez d'Argent au point que l'on a oublié ce qu'était l'Argent.

L'Argent est une conception intellectuelle aussi vieille que l'Homme et qui régit, finalement, tous les rapports sociaux délimités dans le vaste champ borné par l'amour d'un côté et par la haine de l'autre.

Mieux comprendre l'Argent (en fait, il y a plusieurs Argents), c'est comprendre pourquoi alors que l'Homme, à l'exception des caprices de la nature et pour certains de la volonté de Dieu, est le maître de son destin, il se forge souvent un destin plein de difficultés.

La *petite théorie* exposée par Monsieur Alain Penchinat invite les économistes à se réapproprier un concept et à nous trouver des solutions ...qu'il avoue humblement ne pas avoir.

Madame Danielle Bertrand-Fabre, Messieurs Jean Matouk, Robert Chalavet, Gabriel Audisio, Bernard Cavalier, Marcel Bourrat, Jacques Galtier, Jean-Marc Roger, Daniel J. Valade prennent tour à tour la parole.

La séance est levée à 17 50.

SÉANCE DU 4 MARS 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Kuntz, Lassalle, Marès, Pallier, Hermann, Leroy, Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Fabre, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Jallatte, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Maurin, Poujoulat, Messieurs Bruguerolle, Chausse, Costabel, Debant, Delmas, Emmerly, Fontaine, Grossi, Iancu, P. Marès, Maubon, Salenson

Absents : Monsieur Mounier.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Bénéel, Giacomoni, Messieurs Bourrat, Bousiges, Canonge, Chamboredon, Dugas, Krebs, Magdelaine, Matouk, Meunier, Moreau, Mutin, Ott, Penchinat, Rigoulot, Souriou, Ventura.

Madame le Président Hélène Deronne souhaite la bienvenue à Monsieur le Préfet du Gard, Président d'Honneur de notre Compagnie, et le remercie d'avoir accepté de présider cette séance au cours de laquelle nous accueillons la promotion 2011 des correspondants.

Le Secrétaire perpétuel lit le compte rendu du 18 mars qui est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

INVITATIONS

Samedi 19 mars, à l'invitation de Madame Marie-Hélène Bonijoly, présidente du Conseil Presbytéral, Madame le président,

le Secrétaire perpétuel, de nombreuses consœurs et de nombreux confrères ont assisté aux manifestations du 450^e anniversaire de la fondation de l'Eglise réformée de Nîmes, en particulier :

À la pose d'une plaque commémorative rue de La Madeleine. Monsieur Jacques Galtier, notre confrère et pasteur a retracé la genèse de la pensée réformée à Nîmes.

À la conférence à Carré d'Art par Monsieur le professeur Michel Bertrand : « Quels défis pour le protestantisme aujourd'hui ? »

Mardi 29 mars, Madame le président Hélène Deronne a donné une conférence à Carré d'Art intitulée : « Peintures, sculptures, des réponses stylistiques au cours du XIX^e siècle ». Cette conférence était donnée dans le cadre de l'Association des Amis des Musées, Art contemporain - Carré d'Art et Beaux Arts de Nîmes dont Madame Hélène Deronne est président.

Mercredi 30 mars, Salle Pétrarque à Montpellier, Madame le président et le Secrétaire perpétuel ont assisté à la conférence du Professeur émérite d'Histoire contemporaine Gérard Cholvy, membre de l'Académie de Montpellier, intitulée : « Les justes des Nations en France. L'exemple de Marie Benoît. » Cette conférence était introduite par notre confrère Carol Iancu, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry Montpellier III.

OUVRAGES REÇUS

- Le Bulletin de la Société Archéologique de Sens Tome III 1998 – 1999 ;
- Le Bulletin de la Société Archéologique de Sens Tome II 2000 ;
- Le Bulletin de la Société Archéologique de Sens Tome VI 2004 ;

- Le Bulletin de la Société Archéologique de Sens Tome V 2006 ;
- Le Bulletin N°301 de la Société Dunoise – Année 2011 ;
- Les Mémoires 2007 de l'Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres de Touraine ;
- Les Mémoires 2010 de l'Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres de Caen ;
- La Revue N° 26 de mars 2011 d'Histoire Moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard.

Notre confrère Antoine Bruguerolle, Architecte du Patrimoine et membre résidant, offre à notre Compagnie l'ouvrage : « Le Patrimoine : Un modèle de développement durable. »

Accueil de Madame et Messieurs les Correspondants.

Madame le président Hélène Deronne prononce une allocution de bienvenue pour les cinq correspondants qui ont été élus lors de la séance ordinaire du vendredi 4 mars.

Madame,
Messieurs,

Certains d'entre vous ont poussé peut-être la porte de l'hôtel de la rue Dorée pour la première fois, d'autres connaissaient déjà, par le truchement des journées du patrimoine, cette cour style renaissance tardif, un témoin précieux du patrimoine nîmois.

Vous êtes accueillis dans l'une des plus anciennes académies de l'Ancien régime créée par Lettre patente de Louis XIV en 1682. Vos qualités intellectuelles, humaines, vos engagements dans la vie sociale de notre ville ou de notre pays ont suscité certains de nos confrères et nos consœurs à vous présenter. Nous vous avons élus.

L'Académie n'est pas une vieille dame gourmande mais elle souhaite être aimée. Pour répondre à cette attente, elle vous demandera d'être présents à ses séances qui ont lieu deux

vendredis après midi par mois et à sa séance publique. Elle attendra de vous des communications inédites sur le sujet de votre choix et témoin de votre spécialité. Elle vous sollicitera pour faire partie d'une commission, lieu de travail qui gère son quotidien et réfléchit à ses lendemains.

Apprenez aussi qu'elle fait partie de la Conférence Nationale des Académies où ses membres peuvent présenter des communications dans le cadre du sujet proposé par l'Institut de France.

Rien de bien lourd en vérité. Au contraire une invitation à s'enrichir l'esprit dans une ambiance complice et amicale.

Madame le président invite tour à tour chaque correspondant à rejoindre la place de l'orateur et rappelle de manière synthétique leur parcours universitaire et professionnel.

Madame Madeleine Giacomoni.

Madame,

Aujourd'hui, en cette maison, nous recevons cinq correspondants dont une femme, vous Madame. Est-ce un type de parité toute académique ? Je n'ai nullement cherché à faire un calcul de pourcentage, je sais seulement que nous sommes très heureux de vous accueillir.

Vous êtes née à Nîmes et votre date de naissance ne peut s'oublier, elle correspond au jour des bombardements nîmois. Est-ce cette conjoncture qui vous a rendue si dynamique et amoureuse de la vie ? Vous avez travaillé tout en faisant vos études : licence et maîtrise de droit privé. Diplômée vous avez été professeur d'Économie et de Droit en Vendée puis vous avez été reçue au concours de chef de greffe au conseil de Prud'hommes de la Vendée et en 1980 vous êtes mutée au conseil de Prud'hommes de Nîmes, où en 1982, vous êtes nommée chef de greffe, aujourd'hui l'on dit plutôt directeur de greffe. Tout au cours de votre carrière vous avez organisé des sessions de formation, vous avez participé à

des concours, vous avez été responsable de l'informatisation de la juridiction. Une véritable révolution pour certains !

2004, le temps de la retraite. Vous multipliez vos centres d'intérêt autour de la recherche et de la photographie. Vous publiez *Histoire de la juridiction prud'homale de Nîmes* et *Le Conseil de prud'hommes de Nîmes d'après ses registres*, ouvrages dont vous avez fait don à la bibliothèque de l'Académie. Si Nîmes et son histoire prud'homale n'ont plus de secret pour vous, Nîmes et son patrimoine vous enchantent au quotidien. Photographies, interviews, photocopies de journaux, de textes se retrouvent sur votre bureau et seront sans doute un jour édités en un ouvrage de vulgarisation dont le titre reste encore à trouver.

Vous faites partie Madame, de ces érudits locaux qui apportent leur connaissance à la grande histoire d'une ville, d'une région, d'un pays.

Vous allez nous parler de l'un de vos centres d'intérêt. Nous vous écoutons.

Madame Madeleine Giacomoni prend à son tour la parole.

Monsieur le Préfet,
Madame le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais remercier les membres de l'Académie. Très honorée, très impressionnée d'y être admise en regard de la qualité éminente de ses membres qui contribuent par la richesse de leur réflexion, l'étendue de leur culture au rayonnement de la ville de Nîmes.

Il m'est demandé de vous présenter un document « nouveau ».

Je vais vous entretenir de la fabrication de la chaussure à Nîmes.

Auparavant j'adresse un grand merci aux anciens fabricants, salariés de la chaussure qui ont bien voulu me recevoir et

m'apporter leur concours précieux sans lequel je n'aurais pu mener à bien mes investigations

C'est en faisant des recherches sur l'histoire du conseil de prud'hommes de Nîmes (200 ans en 2007) que j'ai découvert l'importance de la fabrication de la chaussure qui, pendant plus de 100 ans a constitué un des trois secteurs clefs de l'activité économique locale (textile, chaussure, industries liées à l'alimentation).

À Nîmes comme ailleurs l'activité économique est régie du moyen âge à la révolution par les corporations.

La corporation des cordonniers de Nîmes est l'une des plus anciennes. Elle achète en 1514 au sein de la cathédrale la chapelle St-Crépin du nom de deux frères romains fuyant les persécutions, réfugiés à Soissons au début du III^e siècle ; Crépin et Crépinien sont des cordonniers réputés pour leur compétence et leur dévouement aux pauvres, ils sont martyrisés par Dioclétien avec leurs instruments de travail, l'alène et le tranchet. Au XIX^e la grande majorité de la population porte le sabot, chaussure faite d'une seule pièce de bois préalablement creusée pour recevoir le pied tandis que les militaires, les travailleurs des champs, du bâtiment portent des galoches (tige en cuir, semelle en bois clouée).

La chaussure, œuvre du cordonnier, est réservée à la classe dirigeante et aux riches. Longue et difficile à fabriquer, la chaussure coûte cher. Elle est conservée pendant de nombreuses années. Certains maîtres artisans travaillent pour une clientèle personnelle et directe, d'autres pour le compte de maisons de commerce de gros qui s'occupent du placement de leurs articles.

La technique de fabrication de la chaussure est quasiment immuable. La chaussure comporte deux parties : la tige, (dessus du pied) et la semelle.

Très schématiquement le travail se décompose en quatre étapes :

– La 1^{ère} consiste à fabriquer la forme : sorte de moule de bois à peu près de la forme du pied humain sur laquelle le cordonnier

monte le soulier (d'où l'expression « fabriquer une chaussure c'est habiller une forme ». À chaque pied sa forme.

– La 2^e consiste à mettre au point le patron. Le patronnier est celui qui dessine la chaussure.

– La 3^e : la coupe des éléments de la tige dans le cuir essentiellement.

L'ultime étape consiste à relier la tige dont les éléments auront été préalablement assemblés, à la semelle.

Les outils sont nombreux :

– le tranchet pour couper le cuir,

– l'alène, outil en forme de poinçon qui sert à percer le cuir afin de préparer le passage du fil,

– les gouges, emportées pièces...

Henry Reboul dans une étude de la vie économique en 1802 classe les cordonniers dans la 3^e et 4^e catégorie de la population : l'honnête indigence, les miséreux.

M. Deboye, membre de l'école de Nîmes note :

Aux environs de 1845 les ouvriers confectionnent chez eux en grande quantité pour des maisons de gros des souliers cloués et cousus pour les enfants : les fafiots. (Les fafiots sont des chaussures de la pointure 17 au 23.

Les annuaires du Gard de cette époque mentionnent les premières fabriques :

1857 la maison A. Boisson ;

1865 la maison J. Costa reprise par F. Mora ;

1876 la manufacture Samuel Rouvière ;

1879 la maison Daumas reprise par Donzel ;

1880 la manufacture Ulysse Barre. (Chaussures militaires) ;

1891 de Géraud Bastid ;

1892 Barrielle – Méjean devenu Gaidan ;

1893 Cannac devenue Cannat ;

1897 Fages qui deviendra Fages et Aiglon. (Liste non exhaustive).

En 1878, ce secteur compte 25 maisons qui occupent 1 800 ouvriers et 5 établissements spécialisés dans la fabrication et le piquage des tiges (200 ouvriers), ce qui justifie qu'à la demande du Conseil de prud'hommes de Nîmes, la profession soit comprise dans son champ d'application. Le décret du 16 août 1881 lui donne satisfaction : sont inclus les fabricants de chaussures, tanneurs et mégissiers.

Dans la deuxième moitié du XIX^e l'industrialisation constitue le phénomène majeur. Dans la chaussure, elle est rendue possible par l'invention de la machine à coudre par le confectionneur français Barthélemy Thimonnier (il parle de *couseuse*) en 1830. Mais son atelier est incendié ; il meurt ruiné en 1857 dans le plus grand dénuement.

L'apparition de la machine à coudre les trépointes spécialement conçue pour la fabrication des chaussures donne un résultat aussi soigné que le travail de l'homme. La machine travaille infiniment plus vite, ancre la fabrication de la chaussure dans le secteur industriel. Machine inventée par un français « Bertrand de Lyon », perfectionnée en Allemagne et définitivement mise au point en Amérique.

Peugeot fabrique aussi une machine à coudre, pour laquelle il obtient la légion d'honneur à l'exposition universelle de 1878, mais c'est d'Amérique que viennent la plupart des machines. Les américains fondent une holding dès 1905 la société *UNITED SHOE MACHINERY COMPANY* comportant notamment Goodyear et Blake, qui s'implante dans la région parisienne. La holding est en situation de quasi monopole. En raison de leur coût très élevé les fabricants ne peuvent que louer les machines. La Holding impose l'exclusivité interdisant l'achat ou la location de toute machine ne sortant pas de ses usines, interdisant leur démontage et renforce son emprise par le système du compteur qui permet de contrôler l'activité.

Dans un rapport fait à la chambre de commerce en 1911, Monsieur Boisson note qu'alors Nîmes avait le quasi monopole de

la fabrication des fafiots (en cuir souple, en toiles) et exportait une bonne partie de sa production, elle est en train de perdre des « parts de marché » face à la concurrence étrangère fortement organisée, dotée d'un outillage puissant et perfectionné. (Il pense à BATA).

En 1913 Nîmes est encore au sixième rang des centres de fabrication des chaussures après Paris, Fougères, Marseille, Lyon, Romans. Nîmes est suivi de Nancy et Limoges.

La première guerre mondiale désorganise profondément la vie économique, moins de 50% des entreprises restent ouvertes, n'emploient que 30 % d'ouvriers avec une pénurie des matières premières (réquisitionnées pour les besoins de l'armée).

Le prix des chaussures a plus que triplé ; Clémentel, ministre du commerce de l'industrie et des postes et télégraphes, veut le maintien de la production des biens de consommations populaires à des prix raisonnables. Le décret du 3 août 1917 impose à tout fabricant possédant un outillage mécanique de fabriquer des chaussures nationales (sobriquet Les Clémentelles), chaussures bon marché utilisant le surplus des stocks de cuir du programme militaire.

Au sortir de la première guerre mondiale, les ouvriers (et ouvrières) sont très nombreux à travailler à domicile, mal payés ils menacent de se mettre en grève ; ainsi sur 500 ouvriers concernés par la fabrication des chaussures il y a 350 grévistes. Ils obtiennent une augmentation de salaire de 25 % par suite d'un accord trouvé sous le patronage du Préfet.

Les manufactures à Nîmes comme ailleurs sont essentiellement constituées de petites entreprises. Elles ont du mal à lutter face à la concurrence des grandes unités, même si Nîmes exporte (surtout vers les colonies).

Avec la crise de 1929, les nuages s'amoncellent.

Pour se protéger de la concurrence étrangère les fabricants nîmois s'associent aux demandes de protection douanière formulées par la profession : c'est fait par la loi du 28 novembre 1931, ils réclament la loi dite anti-bata promulguée le 10 août 1932

qui interdit d'employer plus de 15 % d'étrangers, c'est un échec : BATA d'Hellecourt, visée, n'en emploie que 4 %.

Ils veulent aussi s'opposer aux grands. Nîmes participe au comité de défense dit comité anti-bata, qui aboutit à la loi « Le Poullen » du 22 mars 1935. Cette loi interdit l'ouverture de toute nouvelle fabrique de chaussures, de tout magasin de vente et de toute organisation quelconque en vue de la réparation de la chaussure au détail sauf autorisation : La préfecture du Gard enregistre plus de 200 demandes. La chambre de commerce consultée s'oppose à la quasi totalité des demandes notamment celles des Docks Méridionaux. La loi « Paulin » du 22 mars 1936 enfin interdit à tout fabricant détaillant non artisan d'exploiter un atelier de réparation de chaussures.

1936, période de graves perturbations sociales. Jusqu'en 1939, les grèves avec occupation d'usines sont constatées dans la plupart des entreprises de chaussures occupant plus de 10 salariés : Inard, Soler, Théron, Besson, Rouvière, Rieu, Dadoy, Pibre, Barre, Bastid, Boisson, Bonnet, Donzel, Étienne...

Le 22 juin 1940 Pétain conclut l'armistice avec l'Allemagne.

Le rationnement est instauré dès le 1^{er} juillet 1940. Dans le domaine de la chaussure le ministère de la production industrielle et du travail donne des instructions sur la fabrication et la vente des chaussures d'usage qui sont les plus sévèrement réglementées.

1942, Nîmes est occupée. Les confectionneurs de chaussures doivent travailler trois jours par semaine pour l'armée allemande.

La charte du travail publiée le 4 octobre 1941 est censée ouvrir une ère de justice sociale. Les statuts du syndicat obligatoire de Nîmes ne sont déposés que le 20 mars 1944 ; n'en sont membres que les employeurs.

Dès 1943 la misère est telle à Nîmes que la municipalité organise une distribution gratuite de chaussures aux enfants scolarisés de moins de 13 ans, d'abord limitée aux enfants des écoles publiques, elle est très vite étendue à tous les enfants des écoles publiques et privées ainsi qu'aux institutions accueillant des

enfants de la même tranche d'âge. Cette distribution sera assurée jusqu'en 1982 en moyenne 2 500 paires par an.

Après la guerre Monsieur Rouvière, fabricant, membre de la chambre de commerce, constate que la reprise n'est qu'à 60 % de l'activité avant guerre par manque de personnel, le rationnement des matières premières, du fait du matériel ancien et en mauvais état et une trésorerie extrêmement fragile.

Dès 1950, Nîmes enregistre de très nombreuses fermetures. En 1952, sur 145 entreprises adhérentes au syndicat, il ne reste qu'une soixantaine qui emploient 3 000 personnes (1 500 ouvriers, 1 500 ouvrières)

En 1952, sous l'impulsion de Mendès-France, le Centre National de Productivité est créé pour mesurer la productivité des entreprises et les aider dans ce sens. Au niveau régional, un centre est créé à Marseille, n'y adhèrent que deux entreprises nîmoises : Bastid et Mora.

La course à l'équipement fait disparaître la quasi totalité des petites entreprises, même si quelques-unes ont vu le jour : la chaussure du Fort, qui résulte d'une association de Pincemaille, Gaidan et Mailhet, rejoignant la société Mora déjà présente dans la prison.

Mais les ouvriers n'acceptent plus l'incertitude de l'activité saisonnière de la chaussure avec une incertitude de revenus par ailleurs très modestes, ils se dirigent vers d'autres métiers.

Par ailleurs, les communes avoisinantes tentent d'attirer les entreprises créatrices d'emplois par des aides diverses. Mailhet s'installe à Calvisson, redressement judiciaire, SCOP (Société coopérative et participative), rachat et disparition dans les années 90.

Pour les fabricants nîmois ce sont les accords du GATT de 1967 qui entraînent une baisse de plus de 40 % des tarifs douaniers qui sonnent le glas des entreprises françaises. Quelques entreprises résistent quelques années : Sigounios, spécialiste des Clarks, Soler fabricant de bottes gardiennes. Le rouleau compresseur de la

mondialisation écrase les entreprises de main d'œuvre, les chaussures ne se fabriquent plus à Nîmes, presque plus en France.

En 2011, une seule entreprise nîmoise échappe à la disparition : l'entreprise Gaufres fabrique des chaussures orthopédiques

Voilà un aperçu très parcellaire de la fabrication de la chaussure à Nîmes ; ont été occultés un certain nombre de domaines : la formation, la participation à la vie sociale locale (syndicats, chambre de commerce, tribunal de commerce).

Regret d'avoir écarté des entreprises du Gard qui ont fait sa renommée : Jallatte et Saltel.

Madame Madeleine Giacomoni est vivement applaudie par l'assemblée.

Monsieur Richard Bouziges.

Monsieur,

Si vous êtes né à Madagascar, vous êtes un cévenol passionné par ses ancêtres, par leur terre qui est la vôtre.

Professionnellement vous n'exercez pas dans notre région mais à Blois en tant que directeur du centre hospitalier de cette ville. Nous connaissons un peu la charge de cette fonction qui demande de grandes qualités de gestion financière, administrative, humaine, et une belle approche du savoir-faire scientifique afin de répondre aux demandes de vos équipes médicales. Dans le contexte actuel, la difficulté doit être grande.

Mais si vous êtes titulaire d'une licence en droit (1973) et d'un DES de droit (1975), si vous êtes un ancien élève de l'École Nationale de Santé Publique ce qui expliquent fort bien votre responsabilité actuelle, la part atypique dans votre parcours est votre DEA d'histoire (1999) suivi du doctorat d'histoire soutenu en 2006, sur quel sujet ? « Une famille cévenole au XVIII^e siècle, les Bouziges ». Dans une vie, de nombreux faisceaux se recourent :

juriste, mais vous êtes dans votre fort intérieur un passionné d'histoire, peut-être depuis toujours, ce qui est nullement antinomique. Ce sujet très familial, a été accepté par votre professeur de recherche qui vous encourage maintenant à le publier, ce dont je vous félicite.

Et puis, et ceci est une complicité entre nous : l'établissement hospitalier d'Orléans dont vous avez été directeur général adjoint a obtenu le prix de l'innovation hospitalière en 2002 pour la mise en place d'un plan culturel. Il s'agissait de mettre en valeur la création artistique, arts plastiques, musiques, comme moyens thérapeutiques pour les jeunes patients en service de pédiatrie et les moins jeunes en service de gériatrie. Par expérience, je partage avec vous cette certitude que la création artistique, quelle qu'en soit sa pertinence, est un facteur d'épanouissement de l'homme aussi dans ses moments de grandes difficultés.

L'historien a rejoint le directeur d'hôpital : aujourd'hui vous vous intéressez à l'hôpital vu par les écrivains des XIX^e et XX^e siècles.

Monsieur, en raison de toutes ces préoccupations scientifiques et humaines, nous sommes heureux de vous accueillir.

Nous vous écoutons.

Monsieur Richard Bousiges prend à son tour la parole :

Monsieur le Préfet,

Madame le Président,

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Mesdames et messieurs les Académiciens,

Je veux dire combien je suis honoré et flatté d'être retenu comme membre correspondant de cette institution et je vous en remercie vivement. Parmi mes travaux en cours, je vais vous présenter ma recherche en lien avec mon activité professionnelle : « L'Hôpital vu par les écrivains ».

L'Hôpital vu par les écrivains

L'idée est de parler ici de l'hôpital, non de façon objective, scientifique, mais d'une façon humaine, en donnant la parole aux écrivains hospitalisés ou aux patients qui deviennent à l'occasion écrivains.

L'hôpital ne fait véritablement son entrée en littérature qu'au XIX^e siècle. On pense à Zola, dans *L'Assommoir*, Stendhal dans *Souvenir d'un touriste*, Eugène Sue dans *Les Mystères de Paris*, Léon Daudet dans *Souvenirs littéraires* ou dans *Les Morticoles*, Victor Hugo dans *Les Misérables*, mais aussi Edmond et Jules Goncourt, Balzac, etc. Rares sont ceux, toutefois, qui, comme Verlaine, ont fréquenté les hôpitaux au point d'y consacrer un ouvrage autobiographique, intitulé *Mes hôpitaux* !

Si l'hôpital entre en littérature au XIX^e siècle, c'est au XX^e qu'il s'y inscrit de façon plus fréquente. On songe aux plus célèbres comme André Malraux¹, jusqu'aux plus humbles comme Lalla Romano². Ils font, comme le dirait Alphonse Boudard, une « hostobiographie »³ ! D'autres exemples peuvent être cités⁴. Ainsi aussi, Alfred Le Petit, journaliste, caricaturiste. Et l'on constate qu'entre 1903, date de la description de l'hôpital par Alfred Le Petit et celle faite par Alphonse Boudard en 1952, les différences sont minimes !...

¹ A. Malraux, *Lazare*, Folio, Gallimard, 2004

² Lalla Romano, *J'ai rêvé de l'hôpital*, Rivages poche

³ A. Boudard, *L'hôpital*, 1972, Folio

⁴ H. Guibert, *Cytomégalo virus, journal d'hospitalisation*, Seuil, 1991 ; René Allendy, *Journal d'un médecin malade, ou six mois de lutte avec la mort*, Denoël, 1944 ; Alfred Le Petit, *Je suis malade, curieux carnets d'un séjour à l'Hôtel-Dieu en 1903-1905*, Éditions Alternatives, 2007

Les thèmes abordés en littérature sont le reflet de la société hospitalière :

- la description des lieux,
- le temps à attendre, souvent tout à sa souffrance,
- les professionnels de santé et leurs relations avec les malades avec notamment l'annonce de la maladie – temps fort de l'hospitalisation – et bien sûr la douleur et la mort....

J'ai choisi aujourd'hui de vous présenter quelques extraits de ces recherches.

I – Les lieux

Eugène Sue, convie le lecteur à la traversée d'une salle commune à l'atmosphère « nauséabonde et lourde », où l'air est « épais et fétide »⁵.

Zola donne une impression dantesque à sa description : « Au bout d'une grande salle où les malades à la file, avec des mines de trépassés, se soulevaient... »⁶

La perte de la personnalité ajoute à cette ambiance pesante : ainsi Balzac fait dire au colonel Chabert « Je ne suis plus un homme, je suis le numéro 164, septième salle »⁷ !

Verlaine, non sans humour : « Le lit que j'occupe à l'hôpital Labrousse et qui porte le numéro 27 de la salle Seigle, a cette particularité que, de mémoire de malade, aucun de tous ceux qui y ont dormi, sauf deux ou trois originaux de qui je grossirai peut-être

⁵ E. Sue, *Les mystères de Paris*, Éditions Baudelaire, T. 3, p. 380

⁶ E. Zola, *L'assommoir*, L'intégrale, Seuil, p. 429 (il s'agit de Lariboisière !)

⁷ Balzac, *Colonel Chabert*, p. 332 (Bicêtre) ; A. Le Petit dans sa chronique hospitalière du début du XXème siècle, cite de nombreux cas où les malades étaient appelés par le numéro de lit : « Mr 6 », ou « l'alcoolique du 12 » par exemple (p.98)

le nombre, n'y est pas mort, ce, avec une touchante régularité d'exemple donné et suivi »⁸

Alphonse Boudard, à Bicêtre dans les années 1950, décrit avec sa verve habituelle la salle commune : « c'est tout en longueur sous les toits. Ça fait bien la même distance que le quai à Réaumur-Sébastopol... tout à fait le genre station de métro. Les lits combien... cinquante ? Soixante ? On est mélangés, confondus, tubards, diabétiques, ulcéreux, hémiplegiques, cardiaques, hépatiques, scrofuleux, gastralgiques, vérolés, cancéreux, les tabès, les cirrhoses du foie et les artificiers de l'anus ! »⁹

Il conviendrait aussi d'examiner des cas particuliers comme l'hôpital psychiatrique :

Citons entre autres Artaud, Maurice Barrès, Hervé Bazin, Samuel Beckett, André Breton, et même Céline dans *Voyage au bout de la nuit*...¹⁰

II- Le temps

Le temps, pour le malade hospitalisé passe lentement. Ph. Labro dans « la Traversée »¹¹, mais aussi les Goncourt, Léon Daudet, Malraux... tous le constatent : on ne peut se reposer.

Heureusement, il y a la lecture et l'écriture pour échapper à la lenteur du temps et à la douleur.

Alphonse Daudet – qui a été membre éminent de votre académie – : « Tous les soirs, contracture des côtes atroce. Je lis longtemps, assis sur mon lit, la seule position endurable... »¹².

⁸ Verlaine, *Mes hôpitaux*, Paris, Albert Messein, 1926, p. 41

⁹ A. Boudard,

¹⁰ Mais aussi, plus récemment, Émilie Durand dans *Ma folie ordinaire. Allers et retours à l'hôpital Sainte-Anne* ou Marie Depussé dans *Dieu gît dans les détails*.

¹¹ Ph. Labro, *La traversée*, p. 242

¹² A. Daudet, *La Doulou*, Omnibus, p. 1085

Ainsi : « je suis en ce moment avec le vieux Livingstone, au fond de l'Afrique, et la monotonie de cette marche sans fin, presque sans but, ces préoccupations perpétuelles de hauteur barométrique, de repas vagues, ce déroulement silencieux, inagité, de grands paysages, est vraiment pour moi une lecture merveilleuse. Mon imagination ne demande presque plus rien au livre qu'un cadre où elle puisse vaguer »¹³ alors que, concrètement, il lui fallait, disait-il, « pour atteindre ce fauteuil », ou « traverser ce corridor autant d'efforts et d'ingéniosité que Stanley dans une forêt d'Afrique. »¹⁴

Citons encore ce témoignage d'un prêtre qui rapporte à Malraux qu' « un mourant l'avait flanqué à la porte pour terminer *Les Mystères de Paris*¹⁵... »

Quant à Philippe Labro, il affirmait qu'il ne laisserait personne dire du mal de la collection Harlequin !... C'est dire !

Pour d'autres, l'occupation passe par l'écriture :

Roger Martin du Gard fait dire à son héros : « C'est depuis que mes jours sont comptés que les heures sont interminables » et « Écrire, ça délivre... »¹⁶

Je pense aussi à Jean-François Deniau, Christine Clerc, Christiane Singer, Hervé Guibert ou encore André Malraux, une fois de plus, pour qui « écrire était alors le seul moyen de continuer à vivre »¹⁷.

Mais l'occupation passe aussi par les visites qui peuvent rompre la solitude, à moins qu'elles n'irritent... Écoutons Alphonse Daudet 18 « On frappe. « c'est moi ». » X s'assied pour une minute, reste... deux heures ».

¹³ A. Daudet, p. 1084

¹⁴ A. Daudet, p. 1099

¹⁵ A. Malraux, *Lazare*, folio, p. 126

¹⁶ R. Martin du Gard, *Les Thibault*, Gallimard, T.9, p.158

¹⁷ A. Malraux, *Lazare*, p. 70

¹⁸ *La doulou*, p. 1095

Même réflexion pour René Allendy : sur la dizaine de visiteurs venus témoigner de leur sympathie, la plus exaspérante est sans doute celle de Caroline D., l'amie américaine : « Elle sautille dans la pièce, son cabas à la main, elle dit :

– Vous êtes malade ; mais pourquoi alors recevoir tous ces gens qui vous ennuiant, il faut qu'on fasse le vide autour de vous – et elle s'assied... »¹⁹ !

III – L'action

Distinguons les écrits bien singuliers des médecins hospitalisés !

Un exemple, celui de David Servan Schreiber :

« Quand on est sur le brancard et qu'on ne porte plus sa blouse, on devient « M. Untel », comme tout le monde, ou même souvent « mon chou ». On patiente, comme tout le monde, dans les salles d'attente que l'on avait l'habitude de traverser en coup de vent, la tête haute et en évitant le regard des patients pour ne pas se faire arrêter en chemin... J'étais dans un monde gris, le monde des gens sans titre, sans qualité, sans métier. On ne s'intéresse pas à ce qu'ils font dans la vie, ou à ce qu'ils ont dans la tête, on veut juste savoir ce qu'il y a sur leur dernier scan. Je m'apercevais que la plupart de mes médecins ne savaient pas me traiter à la fois comme leur patient et comme leur confrère !

Mêmes remarques, par exemple, pour René Allendy²⁰, ou le Dr Marie-Hélène Boucand, qui décrit, je cite : « la sensation d'être dominée parce que couchée, par ceux qui sont debout »²¹,

Venons-en aux portraits de médecins.

¹⁹ R. Allendy, *Journal d'un médecin malade*, Phébus, p. 28

²⁰ R. Allendy, *Journal d'un médecin-malade ou six mois de lutte avec la mort*, Denoël, 1944

²¹ M.-H. Boucand, *Le corps mal entendu. Un médecin atteint d'une maladie rare témoigne*, 2004, prologue du Prof. Harmonet, p. 9

Parmi les bons médecins, citons Horace Bianchon qui parcourt toute la Comédie humaine. On fait dire, mais c'est sans doute trop beau pour être vrai, qu'à son agonie, Balzac aurait murmuré : « Si Bianchon était là, il me sauverait » !...

Quelques « physionomies » de médecins –où les bons côtoient les moins bons !...sont brossées avec talent par Verlaine²², Léon Werth²³, Simone de Beauvoir²⁴, Léon Daudet²⁵ !

André Breton, Beckett, ou Antonin Artaud, dressent notamment, quant à eux, un portrait peu flatteur des médecins psychiatres. Ainsi A. Artaud précisait : « chaque conversation avec un psychiatre le matin à l'heure de la visite, me donnait envie de me pendre »²⁶

Un mot aussi sur les patrons. Un patron, qu'est-ce que c'est ? s'interroge avec humour Bernard Laugery, dans « Hôpital-silence ».

« Un patron ? Mais ça n'a même plus le temps de se rencontrer lui-même... Ça se reconnaît tout juste en se rasant le matin ! Avec le téléphone, l'enseignement, les communications, les déplacements, les réceptions de collègues, le secrétariat, les commissions, les sous-commissions, les sous-sous-commissions... il a déjà, à peine, le temps de la détente et même pas celui du recyclage ! S'il fallait encore que le patron s'occupe des malades... mais il y laisserait sa santé ! »²⁷

Léon Werth : le Dr Gillot «... passe si vite, le matin, dans ma chambre, qu'à peine ai-je eu le temps de me soulever sur mon lit, il est déjà parti. Une malade qu'il opéra me dit un jour de lui : « Je

²² Verlaine, *op. cit.*, p.24

²³ L. Werth, *La maison blanche*, Viviane Hamy, 1990, p.67

²⁴ S. de Beauvoir, *Une mort très douce*, p. 38, 73....

²⁵ L. Daudet, *Souvenirs littéraires*, p. 127

²⁶ A. Artaud, *Œuvres complètes*, tome XIII, p. 38

²⁷ B. Laugery, *Hôpital-silence*, La pensée universelle, 1979, p. 46

n'ai jamais pu voir exactement quel était son visage. Gillot a ceci de Dieu qu'on ne le voit pas... » !²⁸

Le personnel non médical encourt globalement moins de critique,

Dans *La traversée* Philippe Labro rend hommage aux infirmières dans un chapitre intitulé « Les femmes les plus importantes de ma vie »²⁹

Je pourrais citer également Laurent Sedel³⁰, René de Ceccatty³¹, Léon Werth³², mais aussi quelques auteurs plus sévères comme Hervé Guibert, Claude Llabres³³, ou Dominique Bromberger, qui, sortant du coma, et apostrophé par un agent du service de réanimation, connut « ...la nostalgie des limbes » qu'il venait de quitter³⁴.

Signalons quelques points forts :

1) L'annonce de la maladie, à la fois souhaitée par le patient et redoutée par lui, semble bien embarrasser le médecin qui hésite entre silence et annonce brutale.

Voici un florilège d'annonces abruptes : Christiane Singer: « Vous avez encore six mois au plus devant vous »³⁵ ; Au Val de Grâce, le médecin général assène à J.-F. Deniau : « À votre âge et à

²⁸ L. Werth, op.cit. , p. 170

²⁹ Ph. Labro, *La traversée*, p. 40 et s.

Voir aussi Marie Hélène Boucand, *Le corps mal entendu*, Vie Chrétienne, 2004, p. 96-98

³⁰ L. Sedel, *Chirurgien au bord de la crise de nerfs*, p. 179

³¹ R. de Ceccatty, *L'accompagnement*, 1994, p. 82 s.

³² L. Werth, op. cit, p. 147 et s. et p. 108 à 115

³³ Cl. Llabres, *L'homme allongé*, p. 126-127

³⁴ D. Bromberger, *Un aller-retour, voyage aux frontières de la mort*, p. 136

³⁵ Ch. Singer, *Derniers fragments d'un long voyage*, p. 11

vosre grade, on a le droit de savoir la vérité. C'est fini. Faites venir vos enfants. Réglez vos affaires. »

Élisabeth Gille, dans *Le crabe sur la banquette arrière* :

– « Le vieux monsieur :

« Si vous voulez me suivre ? Je suis votre chirurgien.

La malade (atterrée) :

– enchantée

Le vieux monsieur (après avoir consulté les radios, scanner, fibroscopie, résultats de prélèvements, etc. et feuilleté son agenda) :

– Bon ! Eh bien, si ça vous va, je vous opère le 2.

La malade (timidement) :

– Oui, docteur, mais de quoi ?

Le vieux monsieur, (éclatant de rire) :

– De quoi ? Mais de votre cancer bien sûr.

La malade :

– Parce que vous êtes certain que c'est un cancer ?

Le vieux monsieur :

« Ça, il n'y a aucun doute, qu'est ce que vous croyez ? Mais ne vous en faites pas : de nos jours, on les guérit à 50%... »³⁶

J'ai relevé également cette annonce, relatée par A. de Vogüé³⁷ :

« On m'emmène en dermatologie. Le professeur arrive avec des étudiants. « Défaites-la ». Qui « la » ?... Ah... oui, moi. Je ne suis pas encore habituée. M'habituerai-je jamais ?

– Messieurs, qu'en pensez-vous ? dit le professeur en désignant ma poitrine.

Les réponses sont diverses, passant de l'eczéma au cancer.

³⁶ É. Gille, *Le crabe sur la banquette arrière*, Folio-Gallimard 1996, p. 26

³⁷ A de Vogüé et Sonia Grasset, *SOS Hôpitaux*, Gallimard, 1975, p.

- Si c'est un cancer ?
- On fait une biopsie, répond un étudiant.
Le professeur se tourne vers l'infirmière.
- Mademoiselle, biopsie pour après-demain »!...

Même à des confrères, l'annonce directe du diagnostic à un médecin-malade n'est pas mieux accueillie...

Ainsi Marie Hélène Boucand qui doute du diagnostic de son confrère :

« Je suis certain du diagnostic

- Pourquoi ?
- Parce que tu as une biopsie identique à ceux dont je suis sûr du diagnostic.
- Comment peux-tu en être aussi sûr ?
- Parce qu'ils sont tous morts. »³⁸...

2) La douleur

La douleur est omniprésente dans les témoignages. Mais seul Alphonse Daudet y a consacré un livre³⁹, sous le titre provençal « La Doulou ».

Il s'exclame : « Ah ! Qu'il faille tant de fois mourir avant de mourir... »⁴⁰.

Jean-François Deniau confie : « j'ai pleuré tout seul de douleur dans mon lit, en silence. Et j'ai entendu deux médecins, qui m'ont sûrement sauvé, dire à mon chevet : « il y a peut-être un

³⁸ M. H. Boucand, *Le corps mal entendu*, p. 84

³⁹ À l'exception notable d'un prix Nobel de littérature : Jean-Marie Le Clezio, *Le jour où Beaumont fit connaissance avec sa douleur*, Le Mercure de France, 1964 (mais l'action ne se passe pas à l'hôpital)

⁴⁰ A. Daudet, *La Doulou*, p. 1096

problème... de confort pour le patient. » Seigneur, j'ai rarement eu des pensées homicides comme ce jour là »⁴¹...

Il me faudrait citer encore Philippe Labro⁴², Alphonse Boudard⁴³, Christine Clerc⁴⁴, Henri Michaux, René Allendy, Claude Pinault, dans *Le syndrome du bocal*⁴⁵, ou Léon Werth dans *La maison blanche*, qui évoque la douleur : elle « se plante en face de moi, me jette un regard qui aussitôt me paralyse et se met à me frapper, comme s'il accomplissait une besogne, comme s'il exécutait une consigne... »⁴⁶.

3) Enfin, la mort, qu'Oscar Wilde considère comme « la plus ennuyeuse expérience de la vie ».

J'ai relevé l'avertissement ironique de Dino Buzatti : « La gaieté et la sérénité qu'on administre au malade à la veille d'une opération sont directement proportionnel au danger. C'est justement quand les médecins assurent avec un sourire qu'il n'y a pas l'ombre d'un péril, qu'il s'agit de se méfier. »⁴⁷

Ceux qui sont passés par un service de réanimation connaissent la frontière entre la vie et la mort, cette hésitation entre deux mondes. Quatre auteurs notamment ont apporté leurs témoignages : Philippe Labro dans *La traversée*, titre révélateur, Dominique Bromberger dans *Un aller-retour, voyage aux frontières de la mort*, intitulé également très parlant ! A. Malraux dans *Lazare* et J. F. Deniau, dans *Survivre*...

⁴¹ J.F. Deniau, *Mémoires de 7 vies*, t. 1, p. 21, voir aussi dans *Survivre*, p. 34

⁴² Ph. Labro, *La traversée*, p. 83-84

⁴³ A. Boudard, *op. cit.*, p. 21

⁴⁴ Ch. Clerc, *Cent jours à l'hôpital*, p. 125

⁴⁵ Cl. Pinault, *Le syndrome du bocal*, Buchet-Chastel, 2009, p. 58

⁴⁶ L. Werth, *op. cit.*, p. 90 et s.

⁴⁷ D. Buzatti, *Le rêve de l'escalier*, p. 60

Écoutons ce qu'il en dit : « Je suis très naturellement et doucement convaincu que j'ai « sauté le pas ». C'est fait, je suis « de l'autre côté ». Je suis mort... Oui, je suis « passé ». Désormais je le saurai. La mort n'est ni brutale, ni accueillante. On peut dire seulement : elle ne fait pas de bruit »⁴⁸. Quant au réveil ? On ne sait si on est encore vivant !! « C'est la douleur qui finira par chasser le doute. Vous avez mal : vous êtes en vie » !⁴⁹

Je vous remercie de votre attention !

Monsieur Richard Bousiges est vivement applaudi par l'assemblée.

Monsieur Jean Marc Canonge.

Monsieur,

Vous êtes né à Nîmes de parents gardois. Vous avez fait vos études à la faculté de Montpellier, licence d'italien, professeur certifié et vous avez obtenu votre agrégation d'italien quelques années plus tard. Haute Savoie, Hérault, Gard dont Nîmes en tant que chef d'établissement du Collège Feuchères pendant 17 ans sont les différentes étapes de votre carrière. De nombreux parents ou grands parents dans cette salle ont de vous le souvenir d'un proviseur intègre, à l'autorité naturelle qui savait se faire obéir, une qualité qui a tendance à se perdre !

Ce que nous connaissons de vous aujourd'hui est votre goût pour la bibliophilie. Collectionneur averti, votre bibliothèque contient plus de 25 000 volumes classés selon vos choix

⁴⁸ J. F. Deniau, *Survivre*, p. 10

⁴⁹ J. F. Deniau, *Survivre*, p. 14

préférentiels : littérature française et italienne, ouvrages d'histoire et de sociologie, d'histoire de l'art et de latin grec. Vous estimez être un « boulimique de lecture » non pas à la recherche du livre rare mais de la qualité de l'écriture et de la pensée.

Votre amour pour la lecture vous conduit vers l'écriture. Vous éditez, souvent à compte d'auteur diverses plaquettes sur des sujets d'histoire littéraire : « À propos de l'affaire Rumeau, André Gide et Maurice Magre, une relation ambiguë », 2005 ; « Une secrétaire amoureuse, Yvonne Davet et André Gide », 2009. Vous avez écrit une quarantaine d'articles dans les *Cahiers Paul Léautaud*, dans le *Bulletin des Amis d'André Gide*, dans la revue de l'AAMAC, *Le Regardeur* et vous avez écrit de nombreux papiers sur le cinéma.

Le temps de la retraite est pour vous, m'avez-vous dit, un moment privilégié que vous mettez aussi au service des autres. Vous avez eu et vous avez encore de nombreux engagements bénévoles dans diverses associations politiques, syndicales, financières, culturelles. C'est dans le cadre d'une association culturelle que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer.

Nous vous accueillons avec joie, Monsieur, sachant qu'à l'Académie chacun est invité à donner un peu de lui-même. L'équipe de la bibliothèque saura sans doute vous solliciter. Mais, dans l'instant je vous donne la parole.

Monsieur Jean-Marc Canonge prend à son tour la parole :
 Monsieur le Préfet,
 Madame le Président,
 Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
 Mesdames, Messieurs,

Avant d'évoquer un aspect de mes occupations je voudrais d'abord remercier très sincèrement les membres de l'Académie pour mon élection, et particulièrement Madame Hélène Deronne qui en est à l'origine, Madame Micheline Poujoulat et Monsieur Georges Sapède qui m'ont fait l'amitié de me parrainer. Je ne saurais dire à quel point cela m'honore et je souhaite vivement par

ma participation à vos travaux montrer l'importance que je leur accorde.

Je m'attache beaucoup, depuis quelque temps, à une personnalité nîmoise un peu trop oubliée, Marcel Coulon, qui fut un membre de votre Académie particulièrement actif, jusqu'à sa disparition, il y a maintenant un demi-siècle.

Bien qu'ayant lu il y a fort longtemps la petite brochure à lui consacrée par André Nadal, autre académicien nîmois qui lui succéda et fit son éloge, c'est d'abord à travers ses relations fort pittoresques avec Paul Léautaud que je l'ai principalement abordé lorsque pour les *Cahiers Paul Léautaud*, j'essayais de retrouver les profils des personnages qui apparaissent dans le *Journal littéraire* et sont maintenant bien oubliés.

Marcel Coulon, né à Nîmes en 1873 et mort dans sa ville natale en 1959, ne reste guère connu que des seuls rimbaldiens, comme le créateur de la critique des sources sur l'œuvre du poète carolopolitain et de son ami Verlaine. Il fut le premier à faire le point sur la nature exacte de leurs relations, avec la rigueur de la formation juridique du Procureur de la République qu'il était.

Dans sa préface à un récent gros et savant volume sur l'Album Zutique et Rimbaud, Jean-Jacques Lefrère, éminent biographe de l'auteur du *Bateau ivre*, rappelle que dans les années 30 du siècle passé Coulon apparaissait comme une référence « rimbaldienne », comme on disait alors...

Et en effet, dans ces années-là, un autre grand rimbaldien, Henri de Bouillane de Lacoste faisait le déplacement à Nîmes pour rendre visite à Marcel Coulon dans son appartement du n° 2 de la place de la Calade pour l'informer de l'avancement de ses travaux, en parler avec lui et bénéficier de son érudition. Il serait cependant dommage de limiter Marcel Coulon à son rôle dans ce qu'il faut bien appeler la mise à mal de cette image particulière de Rimbaud pieusement construite par sa sœur Isabelle, par l'époux de celle-ci, l'inénarrable Paternie Berrichon avec l'appui intéressé d'un Paul Claudel dont on connaît le prosélytisme immarcescible !

Dès le début du XX^e siècle, un volume d'*Anatomie littéraire* et deux volumes de *Témoignages* qui recueillaient diverses études, parues le plus souvent dans le *Mercure de France*, la grande revue littéraire de l'époque avant la naissance de la NRF, faisaient de Marcel Coulon un critique littéraire écouté.

Le furetage chez les bouquinistes, cette passion impunie, m'a permis d'entrer en possession de pratiquement tous ses livres et d'un certain nombre d'autres provenant de sa propre bibliothèque, certains des siens d'abord (et j'eus le plaisir de trouver un volume où il avait fait relier plusieurs de ses plaquettes ou tirés à part, avec des corrections de sa main et des manuscrits de ses articles) d'autres, à lui adressés, souvent avec de magnifiques dédicaces, par de multiples auteurs, parfois prestigieux, comme Henri de Régnier ou Maurice Barrès pour ne citer qu'eux.

Cela m'a conduit à vouloir le mieux connaître encore, et l'opportunité d'acheter quelques lots d'archives m'a permis d'entrer peu à peu dans l'intimité d'un écrivain qui eut une place non négligeable dans la vie littéraire française de la première partie du XX^e siècle.

Je dois avouer que j'ai développé au fil des années une certaine sensibilité au devenir des bibliothèques et des papiers d'écrivains. L'expérience enseigne qu'à la mort de l'heureux possesseur d'une abondante bibliothèque la dispersion immédiate est la solution généralement adoptée par les héritiers. Il arrive parfois qu'il y ait conservation, le temps d'une génération mais la piété d'un fils ou d'une fille s'étend rarement aux petits-enfants.

Le sort des livres et des papiers de Coulon m'a particulièrement navré.

Veuf, sans enfants, très âgé et malade, Coulon se retira à la maison de santé protestante de l'avenue Franklin Roosevelt et y mourut peu de mois après. Son vieil ami, Gustave Lafage, bâtonnier et académicien nîmois, veilla de son mieux sur ses vieux jours et j'ai entre les mains les billets par lesquels Coulon lui confiait le soin de ses affaires et s'abandonnait à lui pour tous les problèmes matériels qui le dépassaient.

Une lettre de sa vieille gouvernante Emma Teissier, que j'ai pu lire, s'inquiétait de la venue de trop nombreuses personnes dans l'appartement de la place de la Calade et de la disparition de livres et de papiers...

La mère du peintre Vincent Bioulès, dans une lettre à M^e Lafage après la mort de Coulon, se lamentait, elle, de n'avoir aucun souvenir de son vieil ami alors que tant d'autres s'étaient servis...

Coulon cependant s'était chargé lui-même de faire un premier dépôt d'une partie de ses livres et de ses archives – essentiellement des correspondances à lui adressées – à la bibliothèque Séguier, cette bibliothèque qu'il avait fréquentée avec assiduité comme en témoignent les nombreux bulletins de demande et un cahier où figurent de longues listes de titres, avec leurs cotes, que je conserve avec soin, car source majeure d'information sur ses lectures. Il déposa aussi quelques-uns de ses manuscrits, mais assez peu nombreux à vrai dire.

Il chargea Gustave Lafage de gérer au mieux les choses, après sa mort, le laissant libre de choisir parmi sa bibliothèque et ses papiers ce qui lui ferait plaisir. De cette autorisation dûment couchée par écrit, Gustave Lafage usa largement comme j'ai pu le constater en feuilletant, hélas trop rapidement les archives couloniennes qu'il avait transmises à son neveu, lequel me les laissa consulter peu avant de les vendre. Lafage, qui avait rapidement classé la correspondance de Coulon déposée à la Bibliothèque municipale conserva par-devers soi tout ce qui concernait Rimbaud ou à peu près, c'est à dire les lettres d'Izambard, de Maurevert, de Delahaye, de Berrichon, d'Armand Lods. Il les communiqua fort libéralement à un jeune étudiant Daniel Mouret, qui consacra en 1961 son D.E.S. de lettres à *Marcel Coulon et la critique de Rimbaud*. C'est grâce à ce mémoire rarissime dont le service du patrimoine de la Bibliothèque municipale de Nîmes conserve un exemplaire, et à un article issu de celui-ci publié dans la *Revue des lettres modernes* que ces lettres, fort importantes pour la connaissance des débuts du

rimbaldisme ont été conservées, lettres aujourd'hui dispersées chez des collectionneurs anonymes.

C'est cette partie la plus intéressante de ces archives, essentiellement rimbaldiennes donc, qui fut vendue, il y a peu, à un libraire parisien. Je pus en acquérir le reliquat concernant surtout la vie privée de Marcel Coulon.

Un autre ami de Coulon se trouva aussi en possession d'une partie de ses livres, voire de ses papiers, pour des raisons qui m'échappent encore. Le bouquiniste nîmois qui récupéra ce fonds à la mort de son propriétaire en vendit un ensemble constitué de documents concernant Jean Moréas qui fut le maître et l'ami de Coulon dans sa jeunesse parisienne et sur lequel Coulon écrivit plusieurs études et un livre de souvenirs. Il vendit un autre ensemble sur Raoul Ponchon à la Bibliothèque de Nîmes, désormais à Carré d'Art. Là aussi j'acquis le reliquat où figuraient divers papiers de famille mais aussi beaucoup de brouillons et quelques manuscrits d'œuvres diverses (les livres sur Raoul Ponchon, sur Verlaine...), d'articles, un tapuscrit d'un livre qui reste inédit *Mistral, poète lyrique*.

Deux lettrés nîmois m'ont par ailleurs communiqué des lettres fort intéressantes adressées à Coulon, acquises soit à la salle des ventes de Nîmes, soit chez un marchand parisien d'autographes.

Coulon a lui aussi laissé une correspondance abondante qui se retrouve parfois sur le marché des autographes. J'ai pu acquérir ce mois-ci une belle lettre de condoléances écrite par lui à Rachilde, la veuve d'Alfred Vallette, directeur du *Mercur de France*.

On le voit, tant la bibliothèque de Coulon que ses papiers personnels ont subi une dispersion qu'il est difficile de comprendre et de suivre : les craintes d'Emma Teissier quant à un éventuel pillage des biens de son employeur ne semblent pas avoir été dépourvues de fondement, au témoignage même de Mme. Bioulès.

Comment expliquer, en effet, que, pour prendre deux exemples, des livres dédiés par Henri de Régner à Coulon se trouvent pour certains à la Bibliothèque municipale, pour d'autres chez les bouquinistes, ou que des lettres d'André Rouveyre, pour

ne citer qu'un seul des très nombreux correspondants de Coulon, soient pour partie dans les archives de Carré d'Art pour partie chez les marchands d'autographes et chez des collectionneurs ?

Je me suis donc attaché à rassembler le plus possible de documents, à essayer non seulement de retrouver l'œuvre de Coulon, nombreuse, diverse, car l'homme était loin d'être celui d'une seule passion saisi qu'il était par la multiplicité de ses intérêts, mais encore de revisiter un peu comme on dit maintenant, les œuvres de ceux auxquels il consacra ses études, je pense à l'abbé Favre et son *Jean l'ont pris* auquel s'intéressera Le Roy Ladurie et à qui Madame Bertrand Fabre a consacré une belle thèse de doctorat, à J. H. Fabre l'entomologiste pour lequel il livra de savants combats contre d'éminents professeurs de la Sorbonne, à Jean Moréas et à son prix de poésie dont je me promets d'écrire la petite histoire qui n'est pas sans éclairer d'un jour pittoresque l'arène littéraire.

Retrouver les collaborations si nombreuses de Coulon est une entreprise ambitieuse certes mais pleine de l'intérêt qu'apportent la recherche et la découverte de nombreux éléments, de lettres, d'articles dispersés dans de multiples journaux et revues car Coulon ne fut pas seulement comme on l'a dit un peu vite le collaborateur du seul *Mercur de France*.

Je serai certainement amené à livrer quelques résultats de recherches sur divers points de l'activité multiforme de Marcel Coulon mais je voudrais évoquer, pour terminer, cette lettre qu'il reçut après la publication qu'il fit d'un poème inédit de Rimbaud. Me Lafage en fit cadeau à Daniel Mouret qui la publia dans son D.E.S.

Pierre Dufour mieux connu sous son pseudonyme de Patern Berrichon avait épousé sa gouvernante après la mort d'Isabelle Rimbaud. C'est cette Angèle Dufour qui se trouva donc l'héritière de l'œuvre de Rimbaud et qui écrivit à Marcel Coulon en s'inquiétant pour ses droits d'auteur !

La *Nouvelle Cigale Uzégeoise* qui vient de renaître avec l'active participation de Jean-Louis Meunier publiera sans doute dans son prochain numéro quelques pages sur ce curieux héritage.

Monsieur Jean-Marc Canonge est vivement applaudi par l'assemblée.

Monsieur Pierre Mutin.

Monsieur,

Si vous habitez Nîmes depuis de nombreuses années avec votre famille, votre carrière professionnelle ne s'est pas uniquement déroulée dans cette ville. Sorti de l'École Nationale supérieure de Géologie de Nancy en 1962 et de l'École Nationale supérieure Nationale d'hydraulique de Grenoble en 1963, vous avez occupé des postes de responsabilités dans des Groupements d'études et de réalisations de sociétés d'aménagement régional : région du Bas-Rhône et du Languedoc, Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, Société de mise en valeur de l'Auvergne-Limousin, de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. Vous avez été administrateur de diverses sociétés publiques d'équipement et d'aménagement du territoire, président de diverses sociétés françaises et étrangères d'hydraulique.

Mais dans ce cursus professionnel exemplaire il y a une particularité des plus intéressantes.

Vous êtes né à Alger ; votre père français, était professeur d'arabe et vous-même au cours de vos études secondaires aviez comme première langue l'arabe, que vous parlez couramment. C'est pour cela que vous avez été appelé à faire partie de différents ministères à partir de 1984 et que vous avez été nommé conseiller technique à la Présidence de la République, chargé de l'Islam et des relations avec le monde arabe de 1986 à 1995. Islamologue

vous avez un très vif intérêt pour le dialogue interreligieux entre la religion islamique et la religion chrétienne.

Retraité, vous continuez à être fort actif comme président de trois sociétés hydrauliques, administrateur de l'École de Géologie de Nancy dont vous êtes un ancien élève et autres engagements encore.

Vous avez de nombreuses distinctions honorifiques. Je ne citerai que le titre de chevalier de la Légion d'honneur et la Croix d'or (commandeur) de l'ordre du Patriarcat œcuménique de Constantinople.

Après cette trop brève présentation, car votre parcours est d'une grande richesse, Monsieur, nous vous écoutons.

Monsieur Pierre Mutin prend à son tour la parole :

Monsieur le Préfet,
Madame le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu penser à moi pour prendre rang dans votre Compagnie, au titre de correspondant. J'ai été sensible à votre démarche et voudrais vous en remercier chaleureusement et remercier en particulier mes trois parrains, dont madame Marès pour sa force de conviction.

J'ai en effet longtemps hésité, car, si je voyais bien tout l'intérêt pour moi d'avoir l'opportunité de m'enrichir de vos travaux, je voyais mal ce que je pouvais apporter en retour à votre Compagnie. Les récents événements autour du bassin méditerranéen m'ont finalement décidé.

Ma vie professionnelle et personnelle s'est en effet déroulée dans le monde arabe, avec en toile de fond, dans cette région du monde, la naissance puis la cohabitation riche, mais aussi souvent conflictuelle, des trois religions du Livre.

La plupart des vies se bâtissent autour de convictions puis de circonstances ; ce fut mon cas.

Né à Alger, je fis dans ce département l'ensemble de mes études secondaires ; mon père, professeur de langue et de littérature arabe, exigea que j'opte pour l'arabe classique en première langue et l'arabe dialectal algérien en deuxième langue ; et c'est avec l'arabe classique que je devais passer les concours d'entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs que j'avais choisies.

Mon père m'initia par ailleurs à la connaissance de la religion musulmane, estimant que nous devions, non seulement connaître la langue, mais aussi la religion de nos concitoyens d'origine maghrébine.

Par la suite, mon métier d'ingénieur au sein des sociétés d'aménagement régional, dont faisait partie la Compagnie nationale d'aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc, m'amena à conduire, dans le monde arabe, un certain nombre de grands projets de développement. Je profitais pleinement de ces opportunités pour approfondir les relations que notre pays continuait à entretenir avec les élites de ces pays, tant au plan technique et culturel que politique. Se créa ainsi, sans l'avoir vraiment cherché, un réseau dense de relations confiantes avec de nombreux représentants des sociétés civiles, politiques et religieuses de ces pays.

L'islam et l'islam de France

Ce sont ces deux facteurs, la connaissance de la culture arabo-islamique et le réseau de relations avec les élites du monde arabe, qui ont décidé, en 1984, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, à me confier une mission de réflexion sur l'organisation de l'islam de France. Je devais poursuivre, au sein de la Présidence de la République de 1986 à 1995, cette mission, qui fut alors étendue aux relations avec le monde arabe.

Je fus soutenu et guidé dans mon travail sur l'islam, par mon ancien professeur d'arabe, Mohammed Arkoun, devenu professeur émérite d'islamologie à la Sorbonne.

Notre objectif était de faire de l'islam de France, se vivant dans un espace démocratique et laïque, un modèle et une référence pour l'ensemble du monde arabo-islamique, où le fait islamique avait été accaparé et verrouillé, dès le début du douzième siècle, par les dirigeants des états pour asseoir leur pouvoir.

Trois axes d'efforts se dégagèrent de notre réflexion et reçurent l'appui des plus hautes autorités civiles et religieuses de notre pays :

- L'enseignement de l'islam, dans un espace universitaire public, dégagé des pressions extérieures, avec comme point d'appui l'étude de la riche période allant de 800 à 1100 de notre ère, au cours de laquelle la préoccupation humaniste a mobilisé des penseurs féconds et originaux pratiquant une exégèse ouverte des textes sacrés, et un remarquable dialogue interreligieux.

- L'émergence de structures représentatives du culte musulman, aptes à conduire un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et les autres religions, dans le cadre d'une laïcité ouverte.

- L'indépendance financière de l'islam de France vis-à-vis des pays étrangers.

Cette démarche, initiée au milieu des années quatre vingt, a connu des hauts et des bas, mais continue à progresser. La lenteur et la prudence en matière religieuse ne doit pas surprendre, même si les préoccupations d'ordre public se font parfois pressantes.

Les évolutions politiques dans le monde arabe.

Les évolutions politiques dans le monde arabe sont au cœur des préoccupations et des inquiétudes des pays européens en général et de la France en particulier, en raison des liens historiques et de la proximité géographique.

Les mouvements de libération, et les décolonisations qui ont suivi, ont suscité d'immenses espoirs de liberté et de progrès social dans le monde arabe. Mais après de très brèves périodes d'euphorie, le pouvoir a été partout confisqué par ceux qui, souvent, n'avaient joué qu'un rôle passif dans l'émancipation de leurs pays.

Ces nouveaux pouvoirs se sont dans un premier temps appuyés sur l'islam, pour affermir leur légitimité face à leur propre peuple et aux anciennes puissances coloniales.

Partout la confiscation du pouvoir a entraîné la confiscation des richesses, et l'euphorie des débuts a vite laissé place à de profonds désenchantements, à de graves échecs économiques et sociaux, et hélas à des régressions culturelles et intellectuelles majeures.

Sur la misère économique et sociale, les intégrismes musulmans ont su, par la pratique d'une charité active et militante, gagner l'adhésion des populations les plus durement touchées et développer leur activisme politique.

Un islam radical, livré à toutes les formes de l'exégèse sauvage, faisant fi de toute rigueur intellectuelle, s'est alors développé autour d'une interprétation tout à fait tendancieuse et erronée des textes sacrés.

La crainte de voir leurs pouvoirs menacés par des révoltes visant à l'instauration de républiques islamiques a conduit les autorités en place à combattre vigoureusement leurs alliés d'hier. De cruelles et fratricides guerres civiles se sont installées dans certains pays, comme l'Algérie, pendant plusieurs années.

Les pouvoirs se sont alors affirmés, vis-à-vis de l'Occident, comme le rempart le plus sûr face à la menace de l'islamisme radical ; ils ont pu ainsi, en toute quiétude, renforcer leur oppression sur les populations ; et quand la pression des islamistes baissait, les autorités n'hésitaient pas à les manipuler pour relancer les attentats et consolider ainsi leurs systèmes répressifs.

Le verrouillage des systèmes politiques, tant au plan national qu'international, a conduit, à partir des années 2000, la jeune génération à sombrer dans une profonde dépression, avec pour seule issue l'exil vers l'Europe si proche, et pour les plus courageux et les plus diplômés vers des pays occidentaux plus lointains.

Mais progressivement, cette génération, encore mieux éduquée que la génération précédente, communiquant en son sein par les réseaux sociaux, a compris que le sentiment de révolte gagnait du terrain et que le moment était peut être venu de tenter de renverser les régimes en place depuis près d'un demi-siècle.

La jeunesse du monde arabe s'est aujourd'hui soulevée pour plus de liberté, pour des conditions de vie meilleures, pour que les

jeunes et en particulier les jeunes diplômés puissent trouver du travail dans leurs pays et pour que les jeunes ménages puissent trouver des logements décentes pour abriter leurs foyers.

Mais par delà ces aspirations légitimes, que nous avons le devoir de soutenir, sans nous immiscer dans les affaires intérieures des pays, nous devons prendre conscience que cette aspiration à la liberté constitue pour les pays arabes, comme pour les pays occidentaux, le plus sûr et le meilleur rempart contre l'expansion de l'islamisme radical.

Tel est l'apport fondamental que ces mouvements de révolte peuvent apporter à la paix autour du bassin méditerranéen. Puisseons-nous comprendre cet enjeu majeur et l'encourager.

Je vous ai présenté, comme cela est de règle lors de la réception d'un nouveau correspondant, mes principaux centres d'intérêt et de préoccupations.

Si, parmi eux, votre Compagnie souhaite que soient développés devant vous des sujets particuliers ayant trait à l'islam ou aux évolutions politiques dans le monde arabe, c'est tout naturellement que je répondrai à vos attentes.

Monsieur Pierre Mutin est vivement applaudi par l'assemblée.

Monsieur Jean-Michel Ott.

Monsieur,

« L'amour fait songer, vivre et croire » écrivait Victor Hugo dans *Les Contemplations*. Cette citation peut être aussi la vôtre.

Né à Paris, professeur certifié de mathématiques, vous avez occupé successivement des postes à Paris, Gabès (Tunisie), Périgueux, Nouakchott (Mauritanie) et Nîmes à partir de 1955 jusqu'à votre retraite en 2006. Enseigner c'est transmettre un savoir mais c'est aussi et pour vous tout particulièrement, permettre à l'autre, l'élève, dans sa complexité, ses difficultés et ses richesses, de grandir grâce à cette connaissance. « L'amour fait

vivre et croire » : tout votre enseignement est basé sur cette certitude. Vous ne seriez pas parti en Tunisie ni en Mauritanie si vous n'en étiez persuadé. Vous n'auriez pas accepté la présidence, pendant quatre ans, de l'association Trans-Faire pour la réinsertion des personnes en difficultés (handicapés et chercheurs d'emplois) si votre pensée n'était pas riche de cette affirmation.

C'est autour d'un projet qui est devenu réalité que nous nous sommes connus : l'Institut Européen Séguier succédant à la Fédération pour l'Institut Séguier qui était née autour de cette table par la volonté de notre consœur Madame Lassalle. Précis, attentif aux finances de l'Institut, vous avez su être durant cinq années un trésorier adjoint d'exception tel que le souhaitait le président alors en exercice Gabriel Audisio, ce qui n'était pas rien. . .

Chercheur, vous l'êtes à vos heures dans un domaine où vous n'étiez peut être pas très attendu, les objets de parure au néolithique saharien et actuellement vous travaillez sur des objets de parure dans une nécropole du cinquième millénaire avant J.C. au nord de Nouakchott.

Hier, aujourd'hui, la vie s'est déroulée aux cotés de Danielle, votre femme, dans une complicité aimante entourée de vos deux garçons. Mais la vie peut être terriblement brutale. Quand je lisais le prix Goncourt du Premier roman décerné il y a quelques semaines à Michel Rostain pour son ouvrage *Mon fils*, j'ai, Monsieur, pensé à vous, à ce deuil impensable qui fut aussi le votre.

Que dans cette Maison, entouré de notre amitié, vous puissiez exercer Monsieur, tous vos talents humains. Nous vous accueillons avec grande satisfaction.

Monsieur Jean-Michel Ott répond en ces termes :

Monsieur le Préfet,
Madame le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Académie de Nîmes,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, du fond du cœur, de m'accueillir parmi vous comme membre correspondant. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait de rejoindre cette vénérable institution ; j'en suis heureux et fier.

Parmi vous celles et ceux qui me connaissent savent que mon goût pour l'enseignement et ma formation universitaire m'ont conduit tout naturellement vers le professorat de mathématiques mais ce n'est pas de cette science que je souhaite vous entretenir aujourd'hui. Il va s'agir de préhistoire (mon autre passion), plus précisément de l'archéologie mauritanienne, des difficultés que rencontre son étude avec, en tout premier lieu, le pillage et la destruction des sites.

Une anecdote pour commencer et fixer le cadre. Une trentaine de km au sud de Nouakchott, je quitte le goudron et me dirige vers l'est, hors piste, à travers les dunes. Je suis seul au volant de ma 4L. Ce qui m'attire là est qu'un violent vent de sable a soufflé durant plusieurs jours et que les dunes ont très probablement bougé. Je suis déjà venu dans ces parages avec Robert Vernet, professeur à l'ENS de Nouakchott ; nous y avons repéré quelques traces d'occupation, tessons de céramique, poids de filet de pêche, éclats de silex. Je roule lentement sur le dur, contournant les arcs de cercle des barkhanes car, si vestiges il y a, ils sont nécessairement là, sur le sol dégagé par le vent. Soudain je pile, un squelette est à quelques mètres devant moi. Le sol est parsemé d'un peu de matériel en tout genre et qui saute aux yeux, tessons plus ou moins gros, silex brillant au soleil. Position classique en décubitus latéral, genoux et mains sous le menton. J'observe sans rien toucher : entre les phalanges entremêlées deux perles en coquillage et une autre en pierre ; au niveau des mâchoires une bille polie, autrefois placée dans la bouche du défunt. Sûr qu'il (ou elle ?)

n'est pas là d'hier. Je prends des photos et aussi des repères pour revenir aisément, en tout cas avant la prochaine tempête de sable. Pas d'autre squelette visible dans les alentours, je suis probablement sur la sépulture isolée d'un mort nomade. Avec l'ami Robert nous sommes revenus le lendemain, avons prélevé quelques fragments d'os et ramassé des tessons pour analyse et datation. Résultats : cette femme est décédée il y a environ 3500 ans, elle avait autour de 25 ans. Elle avait été déposée là et j'étais le premier à la revoir. La recherche va souvent de pair avec l'émotion. Par chance l'étude de ce site a pu être menée à son terme et peut-être aurai-je l'occasion de vous décrire d'autres bonheurs de découvertes mais je veux revenir à certains moments où le désespoir s'impose face à la dégradation des sites, voire la colère devant leur destruction, aussi dommageable que définitive.

Un important ouvrage vient de paraître traitant du pillage des sites archéologiques : *Halte au pillage, ouvrage collectif sous la direction de Grégory Compagnon, éditions Errance*. L'Antiquité gréco-latine et l'Europe médiévale y ont toute leur place, de même que les civilisations inuites, sahéliennes précolombiennes, impossible de tout citer ici. Les conflits mondiaux ont vu des nations dépouillées de leur patrimoine archéologique ou artistique au profit des vainqueurs et les musées des pays colonisateurs se sont enrichis à bon compte.

Dans cet ouvrage l'Afrique est, hélas, bien présente avec un long chapitre concernant la Mauritanie, dont voici un essai de présentation :

Les expatriés européens

De 1909 à 1912 Mme Alice Crova récolte plus de 15 000 objets en pierre dans la presqu'île du Cap Blanc, au sud du Rio de Oro, (dont environ 5 000 armatures de flèches et 400 haches) mais

n'en publie que quelques centaines⁵⁰. Aujourd'hui on a seulement localisé 300 pointes réparties entre le musée de Cherbourg et le musée Guimet de Lyon⁵¹. Une autre partie de la collection se trouve peut-être au musée de Besançon où je me rendrai l'été prochain pour confirmation ou infirmation. Tout le reste est, pour l'heure, perdu.

Dès les années 20 Théodore Monod confirme la considérable importance du patrimoine mauritanien, du Paléolithique au Néolithique, et sur toute l'étendue du territoire. Depuis cette époque nombreux sont les expatriés qui ont consacré une partie de leurs loisirs à la recherche du « bel objet », du promeneur d'un jour au collectionneur compulsif, ramenant en fin de séjour depuis la petite boîte jusqu'à de pleines cantines, en toute impunité car la Mauritanie, colonie française ou indépendante, n'a jamais été en mesure d'empêcher cette pratique, faute de volonté et/ou de moyens. L'esprit de lucre n'est pas la motivation de la grande majorité de ces personnes ; elles n'ont pas conscience, ou ne veulent pas avoir conscience, du processus d'érosion des connaissances qu'elles contribuent à aggraver. Une idée de la rapidité de ce phénomène : en 1911 le lieutenant Dangelzer écrivait déjà « *Il est difficile de retrouver dans la presque île (du Cap Blanc) un instrument néolithique* »⁵² Aujourd'hui le développement du tourisme est une nouvelle composante de la disparition des

⁵⁰ A. Crova, Essai de classification des flèches de Mauritanie. *C.R. du 7^{ème} Congrès de Préhistoire Française, session de Nîmes, 1911*, vol. 6, n° 7, p. 365-375.

⁵¹ R. Vernet, Un siècle d'Archéologie Préhistorique en Mauritanie, in *L'Archéologie Préventive en Afrique, Naffe, Lanfranchi, Schlanger* (dir.) Éditions SEPIA-INRAP, 2007, p.52-53.

⁵² R. Dangelzer : Notice sur la préhistoire de la Mauritanie occidentale saharienne. *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1911, t. VIII, p. 217-220.

richesses archéologiques ; à Nouakchott on peut très facilement acheter, autour de 5 euros, pointes de flèche en silex ou en cuivre, haches, perles de toute nature, céramiques, bracelets de pierre, meules et molettes ; nous y reviendrons.

Les autochtones

Lors d'une visite sur un site néolithique j'ai eu la surprise de voir un des chauffeurs maures ramasser quelques molettes de broyage, ces sphères de pierre polie qui servaient autrefois à écraser les grains sur la meule. Lorsque je lui demandai ce qu'il comptait en faire il me dit : « *Dans le désert je les utilise pour les ablutions rituelles à la place de l'eau.* » Que répondre ? Ses préoccupations religieuses sont tout aussi respectables que mon désir de protéger le site et ces molettes sont autant à leur place dans le désert que dans les réserves du musée de la capitale. Nous transigeons sans difficulté : « *D'accord, trois. Les autres restent ici.* »

Depuis toujours les bergers nomades ont récupéré le matériel trouvé sur leur passage, pour leur usage ou pour le vendre, trouvant là une source de revenus bien supérieure à celle de leurs activités traditionnelles. Impossible de le leur reprocher car ils sont sur leurs terres.

Les touristes

Depuis quelques années la Mauritanie tire profit, à juste titre, de ses richesses touristiques, plages immenses, treks dans le désert, paysages somptueux, dépaysement garanti. Depuis peu les principaux organisateurs de circuits ont pris conscience de la nécessité de protéger le patrimoine local et en informent leurs clients. Mais on est encore loin du compte et certaines agences peu scrupuleuses privilégient les stations sur les sites préhistoriques, avec présence de vendeurs dont les étals présentent quantité d'objets plusieurs fois millénaires.

D'autres touristes, autonomes et bien équipés, financent une partie de leur expédition avec la revente de leur pillage. Ceux-là sont les plus dangereux car les moyens modernes (puissants 4x4 et GPS) leur permettent de s'aventurer dans des régions peu accessibles mais bien repérées par les archéologues, parfois depuis les méharées de Th. Monod.

Industrialisation et urbanisation

Deux exemples : la mine de cuivre de la grotte des Chauves-Souris et la ville de Nouakchott.

En 1975 Nicole Lambert⁵³ doit terminer son étude sur le chalcolithique de la région d'Akjoujt car la grotte où elle travaille va être détruite du fait de l'imminente installation d'une mine de cuivre. Des informations majeures sont à jamais perdues, en particulier concernant la céramique utilisée par les premiers mineurs et forgerons du cuivre.

Le développement de la capitale, Nouakchott, a eu pour conséquence la quasi-disparition des sites néolithiques richissimes sur lesquels elle s'est bâtie. De quelques centaines d'habitants en 1955 elle en compte aujourd'hui environ sept cent mille. En 1980 on dénombreait près de 350 sites en ville et dans ses proches alentours. En 2011 ils n'existent plus ! D'après R. Vernet : « *Nouakchott a ainsi recouvert un espace énorme et englouti les traces des sept millénaires d'occupation à peu près permanente qui l'ont précédée*⁵⁴ ».

Les archéologues

⁵³ N. Lambert : Mines et métallurgie antiques dans la région d'Akjoujt, *Annales IMRS, N°1*, 1975, Nouakchott, p.6-25.

⁵⁴ R. Vernet : Disparition d'un patrimoine archéologique : le cas de Nouakchott (1955-2008), à paraître.

Certes les méthodes de la recherche archéologique ont considérablement évolué depuis les ramassages du début du XX^e siècle par Mme Crova, citée plus haut, ou par les officiers méharistes. Certes aussi toute fouille, par nature, détruit le site sur lequel elle s'effectue. Cependant les professionnels de la préhistoire ne sont pas toujours au-dessus de tout reproche. Ne serait-il pas souhaitable, par exemple, que le matériel expédié en France pour étude en laboratoire soit ensuite restitué au pays d'origine et que l'ensemble du matériel collecté soit analysé et aussi publié ?

Au début des années 70 au moins trois campagnes se sont déroulées sur les sites néolithiques de Tintan et Chami, sur le littoral au nord-ouest de la Mauritanie⁵⁵. A ma connaissance plusieurs tonnes de matériel ont été envoyées en France mais quelques kilos seulement ont fait l'objet de publication. Tout cela dort encore, je le suppose, dans les réserves de la faculté d'Aix-en-Provence. Un chercheur africain y a eu brièvement accès en 1998.

À Nouakchott même une grande quantité d'objets divers est stockée dans les réserves de l'Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique dans un « *capharnaüm indescriptible et déplacée au gré des besoins*⁵⁶.

Conclusion

Le tableau est sans doute sombre mais des progrès ont été accomplis dans la protection des sites mauritaniens.

L'IMRS (Institut Mauritanien de Recherche Scientifique) a vu le jour en 1974, dans le but de protéger le patrimoine et de gérer les programmes de coopération en matière de recherche. Sous son égide a été menée une importante opération de sauvegarde dans le

⁵⁵ N. Petit-Maire *et al.* : Le Sahara atlantique à l'holocène, peuplement et écologie. *Mémoires du Centre de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques*, vol. XXVIII, Alger, 1979.

⁵⁶ R. Vernet : Halte au Pillage, in G. Compagnon (dir.), Paris, 2011, Éditions Errance, p. 383.

cadre d'une concession pétrolière accordée à Total entre 2006 et 2008.

L'Université de Nouakchott a pu ouvrir une chaire d'archéologie et les premiers mauritaniens titulaires d'un doctorat ont été diplômés au cours des années 80.

La loi du 25 juillet 2005 interdit les fouilles sauvages, la vente et le recel d'objets trouvés fortuitement. Elle se heurte hélas à des difficultés d'application.

Des initiatives privées locales reçoivent le soutien de l'UNESCO, de fondations européennes et, plus modestement mais non moins efficacement, d'associations françaises. Par exemple le *Musée de Touezekt*, créé en 2005 dans l'Adrar, est soutenu par l'AIPRA⁵⁷ et par l'HAPPAH⁵⁸.

J'ai cité Robert Vernet. Il est un des spécialistes incontestés du Néolithique de l'ouest saharien. Ses publications sont nombreuses et font autorité. Il a inauguré la chaire de préhistoire à l'École Normale Supérieure de Nouakchott et a ainsi formé les premiers archéologues mauritaniens. J'ai eu le privilège de le rencontrer en 1983, de l'accompagner souvent sur ses lieux de fouille ; il m'a confié la rédaction d'articles, parus ou à paraître, sur les objets de parure ; nous sommes devenus amis. Cette brève intervention devant vous lui doit beaucoup.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Jean-Michel Ott est vivement applaudi par l'assemblée.

⁵⁷ Association Internationale pour la Promotion et la Recherche en Archéologie (www.aipra.com)

⁵⁸ Halte Au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique (www.halte-au-pillage.org).

Madame le Président donne la parole à Monsieur le Préfet du Gard qui clôture cette séance puis convie l'assemblée à rejoindre le salon du premier étage pour partager une coupe de champagne en l'honneur de Messieurs les correspondants.

SÉANCE DU 3 JUIN 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Lassalle, Marès, Pallier, Plouvier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Bruguerolle, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Contestin, Costabel, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Iancu, Jallatte, Victor Lassalle, Maubon, Meine, Pradel, Puech, Roger, Sapède, Valade.

Excusés : Mesdames Kuntz, Leroy, Maurin. Messieurs Chausse, Debant, Fabre, Fontaine, Delmas, Grossi, Launay, Matouk, Maubon, Penchinat, P. Marès, Salenson, Stephan.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Giacomoni. Messieurs Canonge, Hooraman, Krebs, Maréchal, Meunier, Moreau, Morisot, Ott, Trarieux, Ventura.

Absents : Monsieur Emmerly, Mounier.

L'Académie est en deuil.

Madame le Président prend la parole pour annoncer la disparition de notre confrère le Bâtonnier Jean Ménard qui s'est éteint lundi 30 mai dans sa quatre vingt dixième année. Secrétaire perpétuel de notre compagnie pendant plus de treize années – de 1989 à 2002 – Maître Jean Ménard a représenté pour nous toutes et nous tous une grande figure de la culture et de la Résistance régionale. L'éloge du Bâtonnier Jean Ménard par Madame le Président Hélène Deronne est retranscrit à la fin de ce compte rendu.

Ses obsèques religieuses célébrées par notre confrère, Monsieur le Pasteur Galtier, seront célébrées lundi 6 juin à 10 h 30 au Petit Temple à Nîmes.

Madame le Président fait observer une minute de silence à notre assemblée.

La séance se poursuit avec la lecture par le Secrétaire perpétuel du compte-rendu de la séance du 20 mai qui est adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

Annonce :

Nous avons appris le décès de Monsieur Jean-Michel Delmas, frère de Monsieur Jean-François Delmas, notre confrère membre non résidant. Nous avons exprimé à notre confrère notre compassion et notre vive sympathie. Monsieur Jean-François Delmas vient d'adresser à notre Compagnie ses plus vifs remerciements.

Ouvrages reçus :

- Les bulletins N°107 et 108 de « La Société Archéologique d'Eure-et-Loir ».
- Le bulletin du 1^{er} trimestre 2011 de « La Société Archéologique Historique, Littéraire et Scientifique du Gers ».
- Le bulletin 2011 de « La Société Archéologique de Sens »
- Le Recueil 2011 de « L'Académie des Jeux Floraux » de Toulouse.
- Le bulletin 2011 de « L'Académie des Sciences et Lettres » de Montpellier.

L'ordre du jour appelle la réception de Monsieur Robert Chamboredon, professeur agrégé d'histoire, récemment élu membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès de notre très regretté confrère Jacques Lévy.

Madame le président Hélène Deronne souhaite la bienvenue à Monsieur Robert Chamboredon en ces termes :

C'est un véritable plaisir de vous accueillir aujourd'hui au nom de notre compagnie en tant qu'académicien. Il y a un certain nombre d'années que nous vous connaissons. Vous êtes devenu correspondant en 2005, reçu par Monsieur Guilhem Fabre, alors président et vous avez présenté une communication en mars 2010, sur « Vauvert et l'Atlantique. Les placements de Madame de la Pinquetterie à Cadix (1751-1755) », mais nous vous connaissons aussi pour d'autres raisons. Votre silhouette aux pas pressés, se dirigeant vers le lycée Daudet est aperçue par ceux qui se lèvent tôt. Vous allez retrouver vos élèves de Première supérieure se préparant à l'École des chartes et à la rue d'Ulm ou bien vous vous dirigez vers la rue des Chassaintes pour faire des recherches en vue d'un colloque Guizot ou écrire des articles sur Les Fornier de Clausonne, car vous êtes un spécialiste en histoire moderne, époque XVIII^e siècle.

Dès l'âge de sept ans le goût pour l'histoire s'est inscrit en vous. Très tôt vous avez voulu enseigner, car cet acte de communiquer, d'apprendre à d'autres, d'être l'orateur d'un public attentif, vous portait. Après vos études primaires et secondaires à Nîmes, c'est à l'Université de Montpellier que vous devenez diplômé d'études supérieures en Histoire moderne (1971). La faculté conduisant avant tout aux métiers de l'enseignement, vous passez avec succès votre CAPES d'histoire (1973-1974) et obtenez l'agrégation d'histoire (5^e admissible à l'écrit) en 1987. Entre le temps du CAPES et le temps de l'agrégation vous avez enseigné bien sûr : en Meurthe et Moselle, dans le Gard, à Remoulins, à Nîmes au Lycée Montaury, dans l'Hérault, à Montpellier au Lycée

Joffre où, de 1998 à 2001, vous avez été professeur de Lettres supérieures grâce à l'esprit persuasif et amical de Bernard Genzling, professeur de Première supérieure moderne dans ce même lycée Joffre. La chance, le hasard, la providence, vous ne savez comment nommer le fait qu'une khâgne soit ouverte au lycée Daudet de Nîmes. Vous postulez, vous êtes choisi et vous commencez, en septembre 2001, à reprendre le chemin du lycée Daudet que vous aviez si souvent emprunté dans votre jeunesse. Vous y terminerez votre carrière dans quelques mois.

Mais, et comme de nombreux enseignants, vous avez eu la tentation de la recherche. Un jour au cours de l'année 1987, vous êtes allé à un colloque organisé par Monsieur Bartolomé Bennassar, membre de notre Académie, sur « Les migrations entre la France et l'Espagne du XVI^e au XX^e siècle ». Votre désir de devenir chercheur est né là. Vous vous êtes donné les moyens en présentant un doctorat d'histoire moderne soutenu en novembre 1995 et intitulé : « Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce. La maison Gilly-Fornier de Cadix 1748-1786 », votre directeur de thèse était Bartolomé Bennassar, professeur à l'Université de Toulouse le Mirail.

Vous avez beaucoup écrit et publié, avant et après votre doctorat, dans le domaine qui est le vôtre dont les quatre mots clés sont : XVIII^e siècle, Languedoc, commerce et Cadix. Vos partenaires de publication, les Universités, Montpellier, Toulouse, le CNRS, les Archives départementales du Gard. Je pourrais en citer bien d'autres, mais je ne résiste pas au plaisir de citer la SHMCNG, la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard dont vous avez été le président à trois reprises. Nous apprécions le travail scientifique qui est fait au sein de cette société d'histoire dont vous êtes pour une large part responsable. N'avez-vous pas été la clef de voûte de l'organisation et de la pleine réussite du colloque « François Guizot (1787-1874) : Passé-Présent », le sixième colloque que cette association organisait, après celui sur "Les cultures politiques en Bas-Languedoc" publié aux éditions de L'Harmattan. Le colloque a eu lieu entre les 20 et

22 novembre 2008, les Actes ont été réunis par vos soins, édités par l'Harmattan.

Professeur apprécié par ses élèves de classe préparatoire par sa culture, bien sûr, mais aussi, par son humour et sa rigueur intellectuelle, vous donnez l'impression de travailler sans cesse !

Mais qui êtes-vous, Monsieur, qu'est-ce qui vous a pétri ?

Je ne vais pas jouer au jeu du psychanalyste pour répondre à cette interrogation, j'en suis bien incapable, mais j'ai aimé vous écouter parler de votre enfance. Issu d'un milieu cévenol, vous avez été élevé par une tante paternelle, car vous avez été séparé de votre mère peu de temps après votre naissance. Vous étiez le second fils de vos parents, l'aîné était décédé très jeune, en 1943. Vous naissiez quatre années après. Vos parents sont d'origines modestes. Valet de ferme, apprenti boulanger, votre père au lendemain du Front Populaire et de la création la SNCF entre dans cette grande entreprise dans laquelle à « la force des poignets », pour reprendre votre expression, il a fait carrière. Titulaire du certificat d'études primaires, il deviendra chef d'équipe pour l'exploitation électrique en Languedoc. Votre mère fut représentante de commerce dans l'entreprise « Lin-Vosges » et a tenu une épicerie à Bessèges. Elle meurt trop jeune, en 1970. Ce contexte familial vous a marqué. Une âme bien née ne craint pas les difficultés. Votre père considérait que le plaisir de lire un roman était fort inutile. Comme tous les enfants gourmands de lecture, le soir, sous l'édredon muni d'une lampe électrique, vous lisiez Alexandre Dumas, Balzac, Zola. Votre père était anticlérical, votre mère croyante. Vous avez été élevé dans la religion catholique. Le sport, autorisé par votre père, fut un facteur d'équilibre très important dans votre jeunesse et adolescence ainsi que le conservatoire de musique de Nîmes où vous étiez élève dans la classe de violon de Georges Grosel. Après l'obtention de votre baccalauréat, section philosophie, l'université vous a accueilli et ce fut une immense respiration : lectures, cinéma discussions et histoire. Puis vient le temps des amours. C'est en 1969 que vous rencontrez Jacqueline, celle qui deviendra votre femme en 1974

aux Mages. Elle-même sera professeur de droit, économie et informatique, à Nîmes, au Gai-Logis, actuel lycée Saint Vincent de Paul. De votre mariage naîtra un fils, David, qui est facteur d'orgues et maître ébéniste.

« Le bonheur, c'est savoir ce que l'on veut et le vouloir passionnément », disait Félicien Marceau. Votre bonheur vous l'avez aussi trouvé dans la mise en scène. Entre les années 1981 et 1998 vous avez monté avec vos différentes classes, une quinzaine de pièces et pas des moindres : *Les mains sales*, *Harold et Maude*, *l'Ami retrouvé* (adaptation pour la scène écrite par vos soins), *Le Marchand de Venise*, *Le Mariage de Figaro*, *Six personnages en quête d'auteur*, *Phèdre* et bien d'autres encore.

Tous ceux qui ont fait du théâtre d'amateur savent ce que cela représente de connaissance, de sensibilité, d'investissement de soi. Où prenez-vous toute cette énergie ? Dans la randonnée. Vous avez un goût prononcé pour la marche, en commençant par les Cévennes, en continuant par les Pyrénées Orientales, en prolongeant par le Népal, en attendant les Alpes. Vous avez également un véritable plaisir à aller toujours plus vite sur votre bicyclette qui parfois vous entraîne dans des chutes qui font trembler famille et amis.

J'oubliais : parmi vos centres d'intérêt, je n'ose ici dire passion, la peinture et la musique : des Breughel à Jérôme Bosch, à Kandinsky. L'éventail est large mais s'arrête à l'art contemporain ! Je le regrette pour vous, Monsieur, car nos artistes contemporains ont des langages esthétiques passionnants en réponse aux contextes politiques, économiques, sociologiques et religieux dans lesquels nous vivons. En musique, vous avouez votre « faible » pour les romantiques, l'opéra italien et la chanson de variété !

À l'image de celui dont vous prenez ce soir le fauteuil, Jacques Lévy, derrière l'aspect apparent de votre personnalité sérieuse, réfléchie, teintée de pudeur, vous êtes un homme aux multiples talents, un passionné de la vie.

Madame le président donne la parole à Monsieur Robert Chamboredon qui va prononcer l'éloge de notre regretté confrère Jacques Lévy. Notre nouveau confrère s'exprime en ces termes :

« Mes frères, depuis ma jeunesse j'ai aimé notre patrie d'un amour vif et ardent [...] Je l'aimais surtout parce qu'elle était grande par le cœur, parce qu'elle était bonne et généreuse, parce qu'elle prenait en main la cause des faibles et des opprimés, parce qu'elle était l'initiatrice du progrès, l'apôtre de la civilisation, parce que sur son sol germaient les nobles idées de tolérance et de fraternité, pour se répandre de là sur l'univers entier, parce que dans les plis de son glorieux drapeau elle a apporté les bienfaits de la liberté aux peuples mêmes qui, depuis, se sont rués sur elle et l'ont abattue sanglante à leurs pieds. »

Madame le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les académiciens,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers amis,

Ces mots, le grand rabbin Isaac Lévy les prononça le 6 juillet 1872 depuis l'Alsace, chère au cœur de nombre d'entre nous ici présents ; terre de refuge des Juifs depuis Louis IX et Philippe IV au moins, puis de Calvin, lorsqu'il séjourna aux côtés de Martin Bucer à Strasbourg. Strasbourg dont la cathédrale exprime l'attachement élevé et profond à la foi catholique.

Incorporée en grande partie au royaume de France au milieu du XVII^e siècle, avec la paix de Westphalie, et entièrement au moment de la Révolution qui vit l'avènement de la nation souveraine, « une et indivisible », elle venait d'en être détachée à la suite de la défaite subie face à la Prusse et ses alliés, et au traité de

Francfort, alors qu'avait été proclamée la République, troisième du nom.

Sous son égide, à l'initiative du ministre de la Justice du gouvernement provisoire Adolphe-Isaac Crémieux, dont les origines nîmoises sont connues, les quelque 37 000 Juifs d'Algérie avaient accédé à la citoyenneté française, et il ne fait aucun doute que l'événement pouvait à lui seul justifier les propos à la fois élogieux et attristés du grand rabbin de la synagogue de Colmar.

Colmar où, dans la chapelle du couvent des dominicaines d'Unterlinden, transformé en musée au milieu du XIX^e siècle, grâce à l'action de la Société Schongauer, le retable peint par Grünewald, et sculpté par Nicolas de Haguenau, à l'aube des Temps modernes, pour la commanderie des antonins d'Issenheim, offre aux visiteurs, sur son panneau central, la représentation pathétique et sanglante de la crucifixion, encadrée par les portraits de Saint Sébastien et de Saint Antoine.

Colmar, où Jacques Lévy, au fauteuil duquel vous nous avez fait l'honneur de nous élire, et sur lequel il avait succédé au docteur Lucien Simon, aurait pu nous amener, du moins par la parole et par l'image, à l'occasion des communications qu'il présenta à l'Académie de Nîmes où l'avait accueilli, le 15 février 2002, le président en exercice, Monsieur Yvon Pradel. Communications qui eurent toutes pour sujet la peinture, chère au cœur d'un académicien dont la palette couvrait une gamme de couleurs étendue.

« Rembrandt, les Juifs et la Bible » ; « Saint Sébastien ou les métamorphoses d'un mythe » ; « Vélasquez et les Ménines » ; « Les Ambassadeurs de Hans Holbein-le-Jeune » furent successivement évoqués en ces lieux.

Ses qualités d'orateur, l'étendue de sa culture et de son érudition, sa connaissance approfondie des œuvres, du fait de la fréquentation des grands musées de peinture dans le monde et de la lecture attentive des travaux qui s'y rapportaient, ne manquèrent

jamais de susciter un grand intérêt parmi l'auditoire, et de générer des débats de haute tenue. Ce d'autant que les hypothèses avancées à ces occasions pouvaient renouveler notre vision des œuvres et le regard que nous portions sur elles.

Sa disparition, le 2 octobre 2010, nous a privés d'entendre son interprétation du « Retour du fils prodigue », thème qu'il aurait développé ici, de cette place, si le temps lui en avait été laissé.

L'expression de ce regret sincère est cependant bien peu de chose en regard de la peine qu'éprouvèrent et que ressentent celles et ceux qui ont connu Jacques Lévy. Nous ne saurions trop remercier Madame Claude Larribot, qui partagea pendant plus de dix ans son existence, d'avoir accepté d'être des nôtres ce jour et de représenter les trois fils qu'ils eurent ensemble et qui font leur fierté : Marc, Daniel et David.

La grande discrétion qui était sienne aurait sans doute été mise à l'épreuve s'il avait parlé du polyptyque d'Issenheim, et en particulier des sculptures de deux des trois saints visibles sur son troisième volet. Saint Augustin n'était-il pas le nom du lycée où il effectua une grande partie de sa scolarité à Bône – aujourd'hui Annaba – la ville qui le vit naître en 1929 sur la rive sud de la Méditerranée ?

Saint Jérôme ne soulève-t-il pas la question si sensible de la traduction des textes sacrés à laquelle l'académicien était très attaché ? D'aucuns se souviennent de ses remarques à propos des cornes dont Michel Ange affubla la statue de Moïse, au lieu et place des rayons de lumière évoqués dans la langue hébraïque qu'il avait apprise et dont il maîtrisait les rudiments essentiels ?

L'ange qui passa alors au sein de l'assistance fut à n'en pas douter celui qui s'en alla rejoindre, sur le second volet du chef d'œuvre, l'orchestre séraphique célébrant, entre l'Annonciation et la Résurrection, la Nativité. Quant au silence qui lui servit d'escorte, il serait bien possible – mais ce n'est point prouvé – que Saint Sébastien en portât la responsabilité, résigné qu'il était à ne point avoir trouvé place dans les métamorphoses de son mythe, telles

qu'elles avaient été exposées, ce dont sa virilité apparente et sa solitude réelle faisaient état.

Les grandes douleurs sont muettes...

Si l'objet de la musique, comme l'affirma Ambroise Paré en son temps, « est de charmer Dieu, de mettre en fuite le diable, de guérir les malades, de provoquer l'amour », Jacques Lévy a fort contribué, par son action opiniâtre, avec l'énergie qui l'animait, à la réalisation de cet ambitieux programme.

De l'Octobre musical à Nîmes, à l'Automne musical de Nîmes, il a œuvré, trente années durant, depuis le début des années 1980, à la présidence de l'Association Nîmoise d'Initiatives Musicales (ANIM), pour faire connaître et apprécier une gamme étendue des différentes musiques pratiquées et écoutées dans le monde.

Des chants liturgiques orthodoxes au jazz, en passant par Bach, Mozart et Haendel qu'il affectionnait, plus de deux cents compositeurs d'une vingtaine de pays purent être écoutés et entendus dans des lieux aussi divers que le théâtre et le palais des congrès de Nîmes, les cathédrales de Nîmes et Uzès, les châteaux de Caveirac et de Pondres, la chapelle des jésuites et le temple de l'Oratoire – lesquels, pour la circonstance, communièrent à l'unisson... – ou encore le Tитоit de Titus, et la liste est loin d'être close.

De même, il serait vain de citer la totalité des formations, solistes et chefs d'orchestre, qui se produisirent, leur nombre atteignant, selon le cas, de une à plus de deux centaines. Yehudi Menuhin, Igor Oïstrakh, Marie-Claire Alain et Jordi Savall purent croiser Catherine Silie, Emmanuel Krivine, Alex Clapot et Michel Portal ; I Solisti Veneti, le Trio Borodine, le Quatuor de Tel-Aviv succéder aux Orchestres de Montpellier et d'Ukraine, aux Percussions de Strasbourg ou au Big Band de Nîmes.

Chaque année, de la fin septembre au début décembre, grâce à lui et à ses collaborateurs, Nîmes et ses environs furent le rendez-vous des mélomanes attirés par une programmation exigeante et

diversifiée, parfois élitiste, toujours soucieuse d'explorer des voies nouvelles.

La musique de film ? Henri Colpi en parla à l'occasion de la projection de son film « Une aussi longue absence », dont Marguerite Duras avait écrit les dialogues, et qui avait décroché la palme d'or à Cannes, en 1961, avec un jury présidé par Jean Giono, et comptant Jean Paulhan parmi ses membres. La musique et le théâtre ? Jacques Lévy l'aborda pour l'époque d'Élizabeth I^{ère} et de Shakespeare, et il consacra plusieurs conférences à l'opéra, avec Monteverdi, Haendel et Verdi à l'affiche. Au Musée des Beaux Arts, et à la chartreuse de Valbonne, à travers l'acoustique baroque, il fut question des rapports entretenus entre l'architecture et la musique, en collaboration avec Cinzia Zotti.

Sa passion pour la musique, une mère d'origine italienne, de la région de Bologne, pianiste à ses heures, y est sans doute pour beaucoup. De même, les livres, les gravures, les objets ramenés par son père à l'occasion des tournées qu'il effectuait sur le territoire algérien pour le négoce des tissus, contribuèrent à l'intérêt qu'il porta, aux côtés de son frère, à l'art et aux activités intellectuelles.

Jacques Lévy fut un homme de parole et de communication. Jeune étudiant à Alger, il entra dans la khâgne où Albert Camus l'avait précédé dix-sept ans auparavant et où l'influence de Jean Grenier était toujours sensible. Il fit de la radio, participa à la création de plusieurs revues littéraires, fréquenta des cercles de poésie et des ateliers de peintres, avant de rencontrer Jean Sénac et Sauveur Galliéro.

Professeur d'anglais au lycée Albertini de Sétif d'abord, puis à celui Jean de Prades de Castelsarrasin (1962-1974), il rejoignit le collège Antoine Bigot à Nîmes où il termina sa carrière (1974-1993/1994). Il fut un maître exigeant avec ses élèves dont il attendait rigueur et précision, animé qu'il était par le goût de transmettre et le désir d'élever dans la connaissance celles et ceux dont il avait la charge. Soucieux de la dimension culturelle de sa pédagogie, très éloignée d'une banale vulgarisation.

Travailleur acharné, il fit profiter de son savoir encyclopédique le milieu associatif auquel il voua une grande partie de son temps et de son énergie.

Ce fut au sein de l'E.R.I.C., à l'automne 1978, que nous nous rencontrâmes pour la première fois, grâce à l'intervention de notre amie et poétesse Claudine Audibert. Consacrée à l'Étude, à la Recherche, à l'Information Culturelle, cette association avait été fondée, l'année précédente, par le jeune Rémi Storper qui terminait ses études secondaires au lycée Alphonse Daudet.

Elle survécut au destin tragique de son fondateur, mortellement accidenté l'année suivante, grâce au courage et à la détermination de sa mère, Monique, représentée ici par son fils Marc, et son petit-fils David, qui souhaita que fussent réalisées les manifestations déjà programmées par son fils : la venue de l'historien Claude Manceron à l'occasion de la sortie de l'ouvrage de François Furet « Penser la Révolution française » ; celle des dissidents de l'Europe de l'Est (Natalia Gorbanevskaya ; Virgil Tanase...) pour nous limiter aux deux premières.

Jacques Lévy contribua ensuite à l'orientation des activités de l'E.R.I.C. vers l'organisation de concerts à laquelle l'invitation de Miguel Angel Estrella, rescapé des geôles argentines, donna le la. La suite de la partition est connue : son point d'orgue en fut l'Automne musical.

Jacques Lévy fut un homme de volonté et d'engagement. Une volonté forgée dans le refus, après des études de droit et l'obtention de la licence, de prendre la direction de l'entreprise de confection paternelle pour décrocher une licence d'anglais et voler de ses propres ailes en choisissant l'enseignement.

La conscience aiguë des inégalités générées par la colonisation – il avait tout juste dix ans lorsque Albert Camus écrivit les textes sur la misère en Kabylie dans *Alger républicain* – l'amena à prendre fait et cause, à l'image de Frantz Fanon, pour le Front de Libération Nationale Algérien, alors que les feux de la Toussaint 1954 plongeaient l'Algérie dans la tourmente.

S'il fut un compagnon de route du Parti communiste français, il se consacra surtout à l'action syndicale, au sein du S.N.E.S. (Syndicat National de l'Enseignement Secondaire). Nous l'y rencontrâmes également, dans la brève expérience qui fut la nôtre dans ce domaine, et nous pûmes constater, à cette occasion, la force de ses convictions, exprimées parfois non sans raideur, sans qu'il se départît pour autant d'un esprit critique toujours sur le qui-vive, et d'une urbanité de bon ton.

Profondément attaché à Israël, où il se rendit à plusieurs reprises, il demeura un Juif de la diaspora, fier de sa judéité, soucieux de faire connaître l'empreinte laissée à Nîmes et dans la région par ses coreligionnaires. Que ce soit à la tête du Centre communautaire juif ou à la présidence du Cercle culturel Adolphe-Isaac Crémieux, au moyen d'expositions, de conférences, de visites guidées, en particulier à l'occasion des journées du patrimoine où il se transformait en cicérone pour ouvrir au public la synagogue de la rue Roussy par exemple.

Homme de paix, il était loin de partager les prises de position du gouvernement israélien à propos des implantations dans les territoires occupés et nous ne doutons pas que ce fût avec émotion qu'il écouta le concert donné, il y a de cela quelques années, dans la bande de Gaza, par l'orchestre israélo-arabe placé sous la direction de Daniel Barenboïm qui travailla longtemps avec le Palestinien Edward Saïd.

La musique transsude les murs, tous les murs ; quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

S'il ne souriait pas souvent, Jacques Lévy n'était pas pour autant dépourvu d'humour. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les textes de ses communications insérés dans les *Mémoires de l'Académie*, et beaucoup se souviennent encore de la conférence qu'il présenta sur l'humour juif.

Sous des dehors sévères, voire austères, la sensibilité affleurerait de temps à autre. Nous nous souvenons encore des pleurs

exprimés, en compagnie de son épouse, à l'occasion d'un repas partagé au Foyer Albaric, dans le cadre de l'E.R.I.C., lorsque la discussion porta sur la question de la Shoah.

Il est des blessures qui ne cicatrisent pas.

Il n'est pas certain qu'il aurait fait siennes, du moins dans leur totalité, les paroles de son homonyme Isaac, citées en exergue de notre propos.

Les séquelles de l'Affaire Dreyfus, d'une part, et surtout l'abrogation du décret Crémieux, le 7 octobre 1940, avec son exclusion du lycée qui l'accompagna, peuvent aider à le comprendre. L'aide d'un curé permit à l'adolescent de poursuivre sa scolarité en attendant des jours meilleurs qui survinrent trois ans plus tard.

De même, l'ex-patriation – en deux mots, s'il-vous-plaît – de 1962, un terme qu'il préférerait à celui de rapatriement, ne serait-ce que pour souligner l'attachement à ses racines algériennes, lui laissa un goût amer. L'accueil souvent peu amène réservé par la métropole à celles et ceux qu'on appelait les « pieds noirs », était bien éloigné des idéaux exprimés par le grand rabbin de Colmar.

Quant aux propos du général de Gaulle, tenus à l'occasion de la conférence de presse du 22 novembre 1967 – « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » -- ils ne contribuèrent pas peu, *a fortiori* si on ne prend pas en compte le contexte dans lequel ils s'inscrivaient, à conforter son sentiment.

Concilier judéité et universalité, appartenance communautaire ou nationale et citoyenneté du monde, ne va pas de soi. L'intérêt qu'il portait à l'histoire avait sans doute partie liée avec cette question. En 1994, il fut l'un des organisateurs du colloque intitulé : « La France et l'Affaire Dreyfus », dont Nîmes fut le théâtre, et, en 2009, il fut membre, avec le professeur Carol Iancu, du Comité scientifique chargé de préparer celui, à caractère international, consacré aux « Juifs dans la résistance algérienne » qui se déroula conjointement à Montpellier et Nîmes.

Nous regrettons de n'avoir pu, en raison de nos obligations professionnelles, nous associer durablement aux travaux préparatoires pour l'élaboration du texte proposé à la Conférence Nationale des Académies. Son sujet : « Déchirures et réparations du tissu national. Juifs et protestants de Nîmes et du Gard », en plaçant la question nationale au cœur de la réflexion, ne pouvait manquer de provoquer de passionnants – car Jacques Lévy était un homme passionné – et fructueux échanges. Ce d'autant que nous savons, au moins depuis Ernest Renan, que « les progrès des études historiques sont souvent pour la nationalité un danger ».

L'histoire, comme la sociologie chère à Norbert Élias, concourt à faire reculer, parfois aussi à aider à comprendre la raison d'être des mythes, et à faire progresser notre connaissance factuelle, libérée des contraintes idéologiques. Les travaux de Shlomo Sand, d'Israël Finkelstein et de Neil Asher Silberman l'attestent.

Les mythes, les œuvres hagiographiques, peuvent quelquefois, il est vrai, être fort utiles.

Si nous ouvrons la *Légende dorée* nous pouvons lire ceci : « On le nomme [donc] Jacques d'Alphée parce qu'il fut docte par inspiration de science, enseignement par l'instruction des autres, fugitif par son mépris du monde, et millième par sa réputation d'humilité ».

Celles et ceux qui ont côtoyé Jacques Lévy le reconnaîtront sans doute à travers ces propos qui caractérisaient Jacques le Mineur dans l'ouvrage de Jacques de Voragine.

Mais il y a mieux encore.

« Une ferme personnalité ». « Une belle intelligence ». « Un esprit éveillé ». « Une noble austérité ». « Du goût pour la musique classique ». « Les questions religieuses comme grand souci et préoccupation majeure ». « L'apologétique chrétienne ». « La passion et le goût de l'éducation ». « La présidence de la Société biblique ». « Le secrétariat du consistoire ». « Le secrétariat perpétuel de l'Académie à partir de 1867 ». Ce portrait, ou du

moins son esquisse, nous l'avons composé à partir de la notice consacrée, en 1878, à Gustave Fornier de Clausonne, dont le pinceau d'Adolphe Jourdan a immortalisé les traits. Comment ne pas parler dans ces conditions, même s'il faudrait, ici ou là, apporter quelques retouches, et changer quelques mots, d'affinités électives ?

Jacques Lévy laisse un grand vide, de ce côté-ci de la table où il avait coutume de siéger, dans la communauté juive dont il fut un membre éminent, et dans sa cité d'adoption, au rayonnement de laquelle il a tant contribué.

S'il n'a pu mener à terme l'ouvrage sur le peintre américain James Whistler qu'il affectionnait, les textes des très nombreuses conférences qu'il a présentées une trentaine d'années durant, forment un corpus appréciable qu'il conviendrait certainement de publier.

Nous mesurons combien le fait de lui succéder, ainsi qu'au docteur Lucien Simon, sera difficile, et combien notre parcours, en regard du sien, du leur, pourra vous paraître chanceux.

J'eus d'abord la chance d'avoir su très tôt ce que je voulais devenir

Un livre d'histoire fut mon chemin de Damas, mon épître aux Romains et ce à l'âge de sept ans, en 1954, au cours élémentaire première année de l'École Talabot : je serais professeur d'histoire.

Quelques événements familiaux antérieurs y prédisposaient sans doute : mon père n'avait-il pas été lancé son premier cri un 18 juin ? Ma mère n'était-elle pas venue au monde un 15 août ? L'un et l'autre à Sénéchas, entre les vallées de l'Homol et de la Cèze.

Quant au fait d'avoir ouvert la porte de la vie le 2 juillet 1947, le jour même où le ministre soviétique des Affaires étrangères, Molotov, claquait celle de la conférence de Paris en refusant le plan Marshall – événement qui marqua le début de la Guerre froide – c'est à n'en point douter une curieuse coïncidence. Naître entre

l'énoncé des doctrines Truman et Jdanov, et au moment où paraissait « La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II » de Fernand Braudel, pourrait être un signe.

De même que l'existence, du côté paternel, d'un grand-père baptisé Clodomir, et d'un arrière-grand-père dénommé Hercule-Benjamin, sans parler du patronyme désignant une étendue de terre de forme arrondie et de nature fertile, située en l'occurrence dans la vallée du Luech entre Peyremale et Chamborigaud.

Ainsi j'ai pu bénéficier de cette exception française qui veut que l'histoire et la géographie soient enseignées par un seul et même professeur.

Prédestination ? Révélation ? Hasard ? Nous vous en laissons seuls juges...

La chance ensuite d'avoir bénéficié de la présence et du soutien de guides de qualité, lesquels ont su nous inculquer le sens de l'effort, canaliser et orienter les énergies, donner la soif, l'envie d'apprendre, communiquer le désir de comprendre.

La génération du *baby boom* fut, par ailleurs, portée par la croyance en des lendemains qui chanteraient, une disposition d'esprit qui facilita d'autant plus nos progressions dans le cadre d'un État-social ou État-providence, selon que l'on se réfère aux travaux de Robert Castel ou à ceux de Pierre Rosanvallon.

Parmi ces guides, quelques noms se détachent : pour l'École primaire Talabot entre 1953 et 1958 : Mmes Agulhon et Picard ; MM. Soubeyran et Jouffret ; au Lycée Alphonse Daudet, de 1958 à 1966, plusieurs professeurs d'histoire : MM. Robert Meynadier, Pierre Fontanieu, Camille Hugues, Raymond Huard ; à l'Université Paul Valéry, dans les années 1966-1971 : avant tout les enseignants d'histoire moderne : les professeurs Louis Dermigny ; Jean Nicolas ; Henri Michel ; Arlette Jouanna.

L'Université, permettez-nous de le dire, dispensait une formation de grande qualité.

Nous avons profité de la vogue des sciences humaines, lesquelles avaient le « vent en poupe » grâce à l'École des Annales

fondée par Lucien Febvre et Marc Bloch, à Fernand Braudel et à leurs épigones ; venaient de sortir ou sortaient les grandes thèses de Pierre Chaunu sur « Séville et l'Atlantique », de Pierre Vilar sur « La Catalogne à l'époque moderne », d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur « Les Paysans du Languedoc », de Bartolomé Bennassar sur « Valladolid au Siècle d'or » et bien d'autres encore...

Nous avions foi dans la capacité de synthèse de l'histoire qui explorait des voies nouvelles, grâce en particulier à la VI^e section de l'École pratique des hautes études, et nous étions en quête d'un sens pour la vie des sociétés dont nous scrutions le passé.

Nous ignorions, bien sûr, que les certificats de licence portant sur la Méditerranée aux XVI^e et XVII^e siècles, et sur le Grand commerce maritime aux XVII^e et XVIII^e siècles, sans parler de la participation au groupe de travail qui avait Séville et Cadix pour objets d'étude, allaient orienter notre destinée. Ce qui advint en 1969 avec une double rencontre.

Chronologiquement parlant, la première se produisit en juin dans les locaux des Archives départementales de la rue des Chassaintes, où les documents qui devaient composer les 470 liasses et registres du fonds Fornier de Clausonne venaient d'être mis en dépôt par M. René Seydoux.

Louis Dermigny nous mit le pied à l'étrier : Danielle Fabre, que ses affinités mazamétaines prédisposaient à l'étude de la draperie régionale dont les produits allaient jusqu'à la Chine et l'Inde, prendrait en charge l'étude de la maison de commerce nîmoise ; initiés comme nous l'étions au négoce hispanique, nous nous occuperions de celle de Cadix.

Nous devons à la vérité de dire que nous n'étions pas conscients du trésor que nous avions entre nos mains pour obtenir notre diplôme d'études supérieures qui représentait nos premiers pas dans la recherche ; cela vint progressivement, et nous ne nous sommes plus quittés.

Il en alla de même avec la silhouette féminine vêtue d'une robe grenat entraperçue quelques mois plus tard, en haut du boulevard

Victor Hugo, alors que nous étions attablés, avec des amis, à la terrasse du *Parisien*.

Nombre d'entre vous se souviennent sans doute de l'intervention de notre prédécesseur, au cours de la discussion faisant suite à une communication, à propos de la traduction des paroles du Créateur lorsqu'il donna la vie à Ève : « Je l'ai créée pour t'aider contre toi » – ce vendredi-là, ce ne fut pas un ange, mais une cohorte, voire une légion de séraphins qui traversa la pièce – c'est peu dire que sa volonté fut faite.

Norbert Élias, qui demeura célibataire, estimait qu'il y avait incompatibilité entre le mariage et l'œuvre à accomplir ; « Il y a toujours une rivalité entre les deux », estimait-il. Il se peut, mais la tension que cette dernière généra de temps à autre s'avéra également créatrice et source d'enrichissements mutuels suivant des modes et des registres variés.

Que celles – Mesdames Michèle Pallier et Christiane Lassalle – et celui – Monsieur Georges Sapède – qui nous ont porté sur les fonts baptismaux académiques veuillent bien prendre la mesure de leur responsabilité : le récipiendaire est bigame...

La nécessité de travailler dans un établissement d'enseignement privé : le Cours Lyautey, qui précéda la réussite au CAPES d'histoire et de géographie ; le passage obligé sur le *limes* belgo-luxembourgeois, aux environs de Longwy ; le mariage -- un vendredi 13 décembre 1974 – et la venue au monde de David le 3 janvier 1979, nous éloignèrent quelque temps de la recherche.

Ce fut, sur ce plan-là, le temps des basses eaux, de l'étiage. Sur d'autres, celui de la bohème.

Ce d'autant que l'histoire économique, suspecte d'être entachée de marxisme, ne jouissait plus de la même faveur ; que Louis Dermigny, nommé professeur à la Sorbonne, décéda prématurément ; l'or et l'argent étaient transmutés en plomb.

Le retour à Nîmes et la nomination au lycée Montaury ; la responsabilité de la formation des enseignants sortis frais émoulus des concours de recrutement ; la réussite à l'agrégation et, surtout,

la publication avec Danielle Bertrand-Fabre, de l'ouvrage réalisé grâce à l'appui de Monsieur et de Madame Robert Debant, ouvrage qui présentait au public un choix raisonné de documents du fonds Fournier, réveillèrent l'appétit de la recherche.

L'invitation du professeur Bartolomé Bennassar à participer à Toulouse au colloque du C.N.R.S. portant sur les migrations entre la France et l'Espagne à l'automne 1987, puis celle du professeur Antonio Garcia-Baquero à venir parler à Cadix de nos négociants un an plus tard, furent déterminants. Le chantier de thèse était ouvert. Il devait se clore sept ans plus tard, en novembre 1995, à l'Université de Toulouse-Le Mirail, miraculeusement accessible en dépit des blocages et autres occupations des lieux qui perturbaient son fonctionnement.

La thèse est une aventure, et travailler sur des papiers privés d'une exceptionnelle qualité procure un bonheur immense, dont l'extrémité de nos doigts conserve la mémoire, assorti de quelques souffrances, bien entendu.

Des horizons intellectuels s'ouvrirent, à la lecture de Norbert Élias, de Joseph Schumpeter ou de Karl Polanyi, dont nous appreciâmes la mise en perspective historique de leurs travaux de sociologie et d'économie qui enrichit notre réflexion. Nous nous estimons heureux de n'avoir été d'aucun séminaire, d'aucune « écurie », sinon ponctuellement...

Des horizons géographiques aussi, avec la fréquentation des fonds d'archives déposés à Marseille, Lyon, Nantes, Séville, Cadix et, bien sûr, Paris, pour nous limiter à l'essentiel.

Des horizons humains surtout, du fait des liens d'amitié qui se nouèrent au fil du temps avec notre directeur de recherche et désormais confrère, Bartolomé Bennassar ; Geneviève Schlumberger qui nous encouragea à poursuivre nos travaux mais n'en put voir la fin ; Catherine et Roger Coste qui nous honorent de leur présence aujourd'hui comme ils l'avaient fait au moment de la soutenance ; Nicolas Seydoux qui a donné son autorisation à l'un

de nos étudiants ayant intégré l'École des chartes – Thomas Bernard – pour travailler sur les papiers du général Fournier d'Albe.

La chance enfin d'avoir été et d'être un professeur heureux.

Des environs de Longwy à la cité nîmoise et ses périphéries – nous entendons par là Remoulins et Montpellier – nous avons exercé le professorat dans des établissements dirigés de main de maître, à de rares exceptions près, par celles et ceux qui en avaient la responsabilité.

C'est un réel privilège de terminer notre carrière sous une autorité alliant compétence, efficacité, délicatesse et élégance, pour le plus grand bien du lycée Alphonse Daudet et du service public, tant malmené par ailleurs.

Cela fait treize ans que nous enseignons dans les classes préparatoires ; une autre aventure amorcée dès les lendemains de l'obtention du doctorat avec la proposition que nous fit le professeur Bernard Genzling d'effectuer les interrogations orales, autrement dénommées colles, de ses étudiants de la khâgne moderne du lycée Joffre de Montpellier. En 1998, alors que nous avons été élu à l'Université de Perpignan, nous préférâmes rejoindre ledit lycée et ce très grand enseignant et ami, auquel nous sommes infiniment redevable, de même qu'à son épouse, Annie, brutalement emportée voilà quelques années.

La création, à la rentrée 2001, d'une classe de Première supérieure, ou khâgne, au lycée Daudet, préparant aux concours de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et de l'École des chartes, nous offrit le plaisir de clore ce parcours d'enseignant dans l'établissement où nous avons effectué nos humanités.

Nous eûmes celui de voir trois de nos étudiants intégrer l'École des chartes – Boris Deschanel et François Michel en sus de celui déjà nommé – tandis qu'un autre, Marc Firoud – le petit-fils du célèbre entraîneur du Nîmes olympique de la grande époque, hélas bien révolue... – réussit à la première tentative le concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration.

Voilà qui apporte des satisfactions, sans pour autant calmer les inquiétudes qui sont les nôtres devant l'évolution de la société et de son système éducatif. La spécialisation de plus en plus poussée du travail intellectuel (11 000 intitulés de master sont dénombrés présentement !) ne risque-t-elle pas d'induire la perte du sens des apprentissages scolaires ? Chez les enseignants, le fait que les techniques du métier priment sur la dimension culturelle, ne va-t-il pas entraîner à terme – l'outil informatique aidant – leur transformation en E.S. – entendez par là : enseignants spécialisés – chargés de formater d'efficaces et habiles exécutants ?

Et que penser, au demeurant, du recrutement d'enseignants à la va-vite, sans expérience ni formation pédagogique, comme nous l'avons vu entreprendre dernièrement, alors qu'existent, dans les universités, des départements des sciences de l'éducation ?

Qui ne voit combien ce beau métier est menacé ? À preuve la relative désaffection dont il est l'objet de la part des étudiants, lesquels ont pu éprouver, durant leur scolarité, un sentiment d'ennui. Comment cela se peut-il ? N'est-ce pas plutôt en le quittant que pareil risque pointe ?

Alors, que faire du temps qui nous reste ?

Afin de vaincre l'ennui qui pourrait nous gagner, un retour aux sources s'impose : vers les Cévennes, là où le travail est devenu paysage. « *Labor improbus omnia vincit* ». Si un travail acharné permet de surmonter tous les obstacles, des origines cévenoles augurent bien.

Ce pays « aspre et dur » cité par Emmanuel Le Roy Ladurie, « tordu, couturé, torturé, comme le cuir des arbres qui l'ont nourri », *dixit* Patrick Cabanel, et qui fut, d'après lui, un « Jardin d'Israël » au temps des années noires. Un « pays caché » pour des centaines de persécutés à l'époque du mépris, de la déportation, de l'extermination programmée. Dans l'allée des Justes, sur le mur du Mémorial de la Shoah à Paris, des 60 Gardois et Lozériens dont les noms sont gravés dans le métal, 43 proviennent des Cévennes et du

Gévaudan, dont 12 de Lasalle, 4 de Saint-Germain de Calberte et autant de Saumane ; parmi eux, nombre de pasteurs : ceux de Florac, Saint-Jean du Gard, Vialas, Vebron et Rousses...

Ce pays qui se vêt de jaune et de mauve, du printemps à l'automne, dont les *bancels*, les *faisses*, les *jasses* et les *béals* expriment le génie industriel, avec le châtaignier au bois imputrescible, qui est l'alpha et l'oméga d'un paysage et de son peuple dont les travaux et les jours disent l'obstination.

Ce pays obstiné précisément à vivre, même si l'admirable cimetière de Sainte-Croix de Caderle – entre Lasalle et Saint-Jean du Gard – où repose notre regretté confrère Jean-Marie Granier, qui offre un point de vue d'exception sur ce « théâtre sacré des Cévennes » et son moutonnement de montagnes bleues, pourrait susciter le doute. Alfred Hitchcock – m'a-t-on dit... – y aurait tourné *La mort aux trousses*, dans le canyon qui mène, sur le flanc sud du mont Lozère, de Vialas à Gourdouze, si des opiniâtres ne s'étaient ingéniés à marteler, détruire, effacer les portraits de Louis XIV, Basville, Montrevel et Villars, sculptés dans le granit, au sommet de sa paroi orientale. On a les monts Rushmore qu'on peut...

Ce pays qui n'a cessé d'être menacé par des calamités sombres : la pébrine des cocons ; le sang d'encre des châtaigniers, et qui maintenant s'inquiète à propos du gaz de schiste.

Méditons les propos de l'ingénieur allemand Agricola, tirés de « L'Art d'extraire les métaux du sol », ouvrage rédigé au XVI^e siècle, et cités par notre confrère Pascal Gouget dans son discours de réception : « Il est clair que les destructions entraînées par l'exploitation des mines sont supérieures à la valeur des métaux obtenus. » Remplaçons métaux par gaz, mines par gisements, et songeons au futur.

Ce pays, aux marges duquel, et dans lequel il nous plaît de nous ressourcer, de nous retrouver entre amis, de prendre le temps de méditer, parfois en empruntant ses drailles, quelquefois en

sillonant ses routes à vélo, et qui, à tout prendre, présente nombre de points communs avec les paysages népalais des contreforts himalayens avec leurs terrasses vivantes, véritables escaliers menant aux sommets blancs de glace et de neige, voire au-delà...

Retourner à l'écriture également. « À quoi bon écrire des livres quand on connaît l'histoire ? » répondit un jour Marcel, un vieux garçon, maçon de son état, à Patrick Cabanel qu'il aidait dans ses travaux. Trois raisons au moins pourraient nous inciter à voir les choses différemment :

Poursuivre notre dialogue avec ces personnages attachants qui, si nous en croyons Sedaine, « commandent d'un trait de plume à tout l'univers » : les négociants, bien entendu. Ainsi, l'histoire des genres vouvoierait l'histoire universelle.

Nous efforcer de déchiffrer mieux encore cette cité fascinante et irritante qu'est Nîmes, qui souffre par épisodes, du « mal des ardents » et, à l'instar de Saturne, peut dévorer ses enfants. Une façon comme une autre de vérifier dans quelle mesure l'histoire locale – la *micro storia* – est en phase ou non avec les phénomènes observables à plus petite échelle.

Approfondir notre réflexion sur l'histoire, dont nous persistons à penser qu'elle n'est pas, ainsi que l'écrivit, sans doute hâtivement, Norbert Élias, « un cimetière où gisent les rêves de l'humanité ». Jongler avec la méthode inductive, chère à John Stuart Mill (1806-1873) qui conduit à cheminer du particulier au général, et celle de Karl Popper privilégiant la démarche inverse à partir des hypothèses formulées. Les approches empirique et théorique n'ont-elles pas leurs vertus propres ?

Cultiver la vie associative et, à travers elle, l'amitié, assurément. Au sein de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, même s'il est de plus en plus nécessaire et souhaitable d'assurer la relève. Dans cette compagnie où vous voulez bien nous accueillir, et dont toutes celles et tous ceux qui ont pu nous recevoir, l'ont fait avec chaleur. Nous avons

pu constater, pour la circonstance, que neurobiologie rimait avec poésie chez Monsieur René Chabert, que la cytogénétique enrichissait l'histoire, et ce au point qu'à la question : « 1956 ? », nous ne répondrons plus : « Suez, Budapest, la loi-cadre Defferre, ou la perte des cinq comptoirs de l'Inde », mais « 46 chromosomes au lieu de 48... », comme nous l'a appris Monsieur Pascal Gouget.

Bien sûr, il nous reste encore une année scolaire à accomplir, ce qui limite nos disponibilités. Mais la participation à la Commission du patrimoine et la présidence de celle chargée d'attribuer le prix Sydney Forado, sont acquises. Travailler à la sauvegarde de ce qui mérite d'être préservé, et à la promotion des travaux historiques dignes d'intérêt, produits en premier lieu par les étudiants, n'est peut être déjà pas si mal.

Poursuivre notre exploration de l'œuvre de Jean Giono, des rapports entre la littérature et l'histoire et, par ce biais, de l'âme humaine. Nous aimons le Giono sombre. Celui des « Deux cavaliers de l'orage », des « Grands chemins », et, par-dessus tout : « Un roi sans divertissement » où le goût du sang est le fruit de l'ennui.

Animé par la foi du charbonnier – sans doute un autre héritage cévenol – il nous est arrivé d'aller explorer le Trièves, à la recherche des lieux dans lesquels se mouvaient les protagonistes du roman et, plus particulièrement, de l'« Apollon citharède des hêtres » sur les branches duquel l'assassin entreposait les corps de ses victimes. « Quelle naïveté ! » penserez-vous...

Nous finîmes cependant par le trouver. Non point aux limites de la Haute Provence et du Dauphiné comme vous auriez pu l'imaginer, mais en Normandie, dans ce microcosme rassemblant le Népal, avec ses massifs de rhododendrons, les Cévennes avec le portrait ô combien austère de Madame Bonicel qui règne sur la salle à manger, et la Provence grâce au magnifique fayard « gionisque » qui borde le chemin creux jouxtant le grand gazon côté cour.

Il n'aurait certainement pas déplu à l'acquéreur de ce verdoyant désert cistercien qu'est le Val Richer, François Guizot bien entendu, d'apprendre que son parc recélait un tel trésor, lui dont Germaine de Staël prétendait qu'il « jouerait très bien la tragédie » et qui, dans cette salle qu'il visita voilà un peu moins d'un siècle et demi, a relégué Molière au piquet, et surveille avec acuité nos faits et dire.

« Rien n'est plus précieux dans une maison de commerce que le concours des soins, des Lumières, des observations de ceux qui la composent et c'est pourquoi ils ne sauraient trop vivre intimement entre eux » ; ces propos que Barthélemy Fornier adressait le 30 juin 1778 au jeune David Médard parti effectuer son apprentissage des affaires à Cadix, nous pourrions aisément les appliquer à l'Académie de Nîmes pour le commerce de l'esprit et la qualité des relations entre ses membres.

Ne continue-t-elle pas une tradition que les Fornier, André, Meynier de Salinelles, Devillas, Pieyre ou Vincens, tous compagnons en marchandises et confrères en spiritualité – quelquefois facétieuse – au siècle des Lumières, au même titre, sur ce dernier point, que Madame Verdier-Allut dont le portrait instille une note de fantaisie dans cette galerie de tableaux et de bustes qui nous entoure ?

Parlant des écritures, le même Barthélemy Fornier s'adressait en ces termes, un an plus tard, au nouveau teneur de livres du comptoir gaditan : « [Car] en cela comme en tout, il faut toujours tendre à la perfection et se tenir en garde contre les usages qui n'ont d'autre motif, ou d'autres principes que l'usage » ; une belle invite à ne pas céder à la routine, et, au contraire, à chercher à se dépasser. À concilier, en quelque sorte, tradition et modernité.

Sans doute n'aurait-il pas manqué, avant de franchir le seuil de la porte de l'Académie, de lever les yeux sur son linteau et de méditer, comme nous le fîmes il y a peu, sur les mots qui y sont gravés, et que son père, François, avait repris dans les conseils qu'il dispensait à ses fils : NE QUID NIMIS. RIEN DE TROP.

L'expérience est un grand maître.

Notre confrère est vivement applaudi. Finalement, Madame le président invite notre confrère à rejoindre la salle Lordat pour recevoir les félicitations de ses confrères et amis. La réception se poursuit dans le salon du premier étage pour partager une coupe de champagne.

La séance est levée à 18 heures.

Nous avons accueilli les personnalités et ami(e)s de Monsieur Robert Chamboredon:

- Madame Claudine Audibert, professeur honoraire, poétesse.
- Monsieur Michel Bertrand, maître de conférences en biologie et écologie à l'Université Paul Valéry de Montpellier.
- Madame Jacqueline Chamboredon – Solia, professeur honoraire.
- Madame Catherine Coste, professeur honoraire, présidente de l'Association François Guizot – Val Richer.
- Monsieur Roger Coste, ingénieur honoraire, descendant de la famille Fornier de Clausonne.
- Madame Claude Larribot, professeur honoraire.
- Monsieur Jean-Marc Storper, courtier.
- Monsieur David Storper, étudiant. Monsieur.
- Vincent Teissier, libraire.
- Madame Martine Utralde – Giraudeau, proviseur du lycée Alphonse Daudet à Nîmes

Hommage de l'Académie à Monsieur le bâtonnier

Jean Ménard

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes
par Madame le Président Hélène Deronne

À vous, Madame Ménard,
À vous, Madame et Monsieur Bouchard, enfants de notre
confrère Jean Ménard,
À vous, Mesdames et Messieurs ses petits enfants,
Monsieur le Pasteur,
Monsieur le représentant de Monsieur le Sénateur Maire, Jean-
Paul Fournier,
Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous exprimer au nom de toutes mes
consœurs et tous mes confrères de l'Académie de Nîmes, que je
salue avec respect, toute l'émotion qui nous étreint en ce jour de
l'ultime séparation avec la dépouille mortelle de celui qui fut
académicien et secrétaire perpétuel de notre compagnie.

L'Académie de Nîmes est une très vieille dame créée par
Lettres patentes du Roi Louis XIV en 1682 et qui depuis plus de
trois siècles, se réunit régulièrement deux fois par mois. Ceux qui
la composent veillent à la bonne conservation du patrimoine de la
ville, au respect de la langue française. À tour de rôle, ils prennent
la parole sous forme de communication, pour parler d'un sujet qui
entraîne réflexion.

C'est au cours de l'une de ces séances, un vendredi après midi,
le 6 février 1987, que votre père et grand père fut élu. Ce fut le 26
juin 1987, il y a presque 24 ans, qu'il fut reçu par Monsieur Robert
Debant, président en exercice, en présence de Mme Georgette
Tailhades, veuve de Monsieur Edgar Tailhades auquel il succédait.

L'amitié qui unissait Monsieur Tailhades, avocat, bâtonnier,
maire de la ville de Nîmes pendant dix huit ans, sénateur, aux
diverses présidences politiques, est connue par tous. Ils s'étaient
rencontrés pour la première fois en septembre 1942 à la Maison

d'Arrêt de Nîmes. Membres tous les deux du mouvement de Résistance « Combat », Monsieur Ménard participa à l'organisation des premiers groupes de résistants pour la Libération composés de jeunes universitaires de Montpellier et de Nîmes. Le lendemain de son arrestation, nous a-t-il raconté, il fut appelé dans la cour de la Maison d'arrêt. Un jeune avocat l'attendait qui avait décidé de prendre sa défense, Edgar Tailhades. Une amitié était née qui dura plus de quarante ans et que seule la mort sépara.

À l'Académie, Monsieur Ménard fit deux communications : en 1990 sur « Du Monte di Pietà au Crédit Municipal » et le 21 octobre 2005, « Le dossier Duteuil de Laudun. Euthanasie oui ou non ? ». Sujets très différents pourrions-nous penser. À leur lecture, il n'en est rien. Nous retrouvons le goût de la précision de l'avocat qui a mené son enquête et qui n'écarte aucun fait, la démarche d'un avocat pédagogue qui sait présenter l'histoire des Monts de piété et de leur évolution, et qui, d'un fait concret d'euthanasie, à travers l'évocation des réponses de plusieurs pays, pose la question « Peut-on admettre l'euthanasie ? ». Nous retrouvons l'homme attentif à l'autre dans ses plus grandes détresses qui nous invite à la réflexion sur le bien fondé des Crédits municipaux pour aider les plus démunis en soulignant les risques de dérives, et en écho à l'évocation de la détresse matérielle, la détresse du corps dans sa souffrance physique et psychologique en phase terminale.

Pour faire fonctionner une maison trois fois centenaires, il faut à sa tête, comme pour toute académie de l'ancien régime, un secrétaire ou une secrétaire perpétuelle élue. Monsieur l'Académicien Jean Ménard fut élu à cette haute fonction de 1989 à 2001. Nous nous souvenons tous, et pour ma part, bien précisément, de cette haute silhouette distinguée, au regard pétillant d'intelligence, à la parole franche, parfois autoritaire mais qui savait être le plus souvent chaleureuse et cordiale. Être secrétaire perpétuel d'une académie n'est pas fonction facile. Il faut savoir gérer, aidé d'un trésorier certes, il faut savoir administrer, veiller au rayonnement de l'Académie dans le respect

de ses statuts, il faut savoir aussi décider, aidé par le président en exercice. Avec le caractère qui était le sien, Monsieur Ménard donna, bénévolement bien sûr, des heures et des années à notre maison, n'ayant de cesse de nous conduire vers une plus grande émulation de travail, d'échanges d'idées dans le total respect de nos engagements professionnels et citoyens, dans nos croyances religieuses, dans l'écoute de nos différences. Vous comprenez alors mieux notre émotion et notre tristesse. Nous perdons un meneur d'hommes que nous admirions.

Et si les académiciens doivent leur surnom d'immortels à la devise « À l'immortalité », qui figure sur le sceau donné à l'Académie française par son fondateur, le cardinal de Richelieu, nous savons tous que notre enveloppe charnelle doit un jour mourir. Mais nous savons aussi que la mémoire écrite et la mémoire orale se transmettent. Nous serons ces passeurs du souvenir. Les chrétiens, et Monsieur le Pasteur Galtier vient de nous le rappeler, croient en l'immortalité de l'âme. Que votre père et grand père, que notre ami trouve ce rayonnement, ce nouveau commencement, ce nouveau soleil de paix pour l'éternité.

SÉANCE DU 17 JUIN 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Pallier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Costabel, Debant, Emmerly, Fabre, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Jallatte, Meine, Puech, Roger, Sapède, Stephan.

Excusés : Madame Maurin. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Chausse, Delmas, Fougères, Gardelle, Grossi, Iancu, Launay, Matouk, Meunier, P. Marès, Penchinat, Pradel, Roger, Salenson, Valade.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Giacomoni. Messieurs Chillet, Krebs, Magdelaine, Marechal, Moreau, Morisot, Souriou, Ventura.

Absent : Monsieur Mounier.

Nous accueillons Madame Paul Maubon.

L'Académie est en deuil.

Madame le Président prend la parole pour annoncer la disparition de notre confrère Monsieur Paul Maubon :

Jeudi 9 juin notre confrère Paul Maubon nous quittait. Mardi nous étions nombreux à participer à la célébration de sa messe des funérailles en la cathédrale de Nîmes.

Ne désirant aucun discours durant cette célébration, le bureau de l'Académie en hommage à notre ami, a décidé d'ouvrir cette séance ordinaire en rappelant les points importants de sa vie et la place qu'il a tenue durant ses années académiques.

Le 17 février 1989 Paul Maubon est élu à la majorité des présents, le 16 juin, il est reçu sous la présidence de Monsieur René

Château, pasteur. C'est un véritable anniversaire de la mémoire que nous partageons aujourd'hui puisque voilà vingt deux ans que notre ami s'asseyait, en tant que membre résidant, autour de cette table au siège de Monsieur l'abbé René André décédé.

Médecin vétérinaire, le premier, dans cette spécialité, à être élu à l'Académie de Nîmes, il était né le 30 novembre 1930 à Clarensac en Vaunage. Après avoir fait ses études au Lycée Daudet et obtenu son baccalauréat littéraire, il entra à l'École vétérinaire de Maisons-Alfort. Ses années furent couronnées par la soutenance d'une brillante thèse, qui fait encore date, « La corne du taureau de combat ». Après vingt sept mois de service militaire en Tunisie en tant que vétérinaire militaire – il devint par la suite vétérinaire capitaine de réserve, à cette époque là, il y avait encore des chevaux dans l'armée – Paul Maubon commença sa carrière professionnelle qui devint internationale. Sa vocation n'était pas de soigner les animaux domestiques mais des animaux d'un plus fort gabarit, les chevaux et les taureaux essentiellement. Délégué régional de la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs publics, il a la responsabilité de vérifier l'état sanitaire des bêtes destinées à la boucherie et la qualité de la viande qu'elles fournissent. Zootechnicien, il est appelé en tant qu'expert auprès des tribunaux à donner son avis sur tous les problèmes concernant la production animale. Et comme le développement de l'élevage animal est lié aux problèmes des récoltes agricoles il est nommé directeur général de la Société d'aménagements communaux. Homme de l'honnêteté et de la décision, au jugement clair, il devient de 1962 à 1989, consultant international, répondant à travers le monde à des missions auprès de pays voulant développer telle ou telle race : ainsi la Chine en 1976, est un pays amateur de nos taureaux reproducteurs. Une carrière professionnelle sans faute dont il parlait avec beaucoup de modestie et de passion.

Lors de son discours de réception, il évoqua l'histoire de la médecine vétérinaire. Il fit six communications autour de sa spécialité et dont voici les titres :

Au cours du 1^{er} trimestre 1991, « L'hippodrome de Nîmes », le 4 décembre 1992, « Présence de la culture française en Uruguay », le 7 février 1997, sur « Che Guevara : quel héritage », le 15 mai 1998, « L'affaire des chevaux de Camargue ». 2001-2002, « Vache folle et principe de précaution » ou l'encéphalite spongiforme bovine.

Le 20 octobre 2006, « L'Éthologie » histoire scientifique des animaux, traitant de leur anatomie, de leur physiologie et de leurs comportements.

Lors de la séance du 7 février 1992, comme cela se faisait pendant un temps, Paul Maubon fit un compte rendu d'un ouvrage donné à l'Académie « En Vaunage au XVII^e siècle » écrit par notre confrère Maurice Aliger.

Le 2 octobre 1998, alors vice-président de l'Académie, notre confrère accepte de remplacer Mme Jeanine Reinaud, présidente, qui avait exprimé son désir de démissionner pour état de santé. Du même coup il représentera notre Compagnie à la réunion annuelle des Académies à Versailles et nous présentait un rapport précis de ces deux journées le 6 novembre 1998.

Très vite il participe à la commission du patrimoine, relit avec certains d'entre nous les notices des hôtels classés de l'écusson, s'inscrit dans le projet des plaques des rues de Nîmes. Il fait partie de la petite équipe qui présente notre Académie et son hôtel de la rue Dorée lors du week end du patrimoine, et ceci entre deux corridas, car il était responsable de la bonne santé des cornes des taureaux, m'avait-il expliqué.

Toutes ses communications présentent à leur lecture, les mêmes qualités : étude du diagnostic de l'affaire, rigueur du plan, clarté du vocabulaire, une pointe d'humour et une véritable passion dans la transmission de la connaissance. Des communications qui se lisent ou relisent facilement et dont on se souvient aisément.

Académicien fidèle, attentif, aimant notre Maison, nous le verrons encore longtemps dans notre mémoire, assis sur le côté droit de la table, présent encore il y a un mois. Avec son franc parlé et sa grande courtoisie, il était l'ami de nous tous et toutes.

Car derrière ses belles qualités intellectuelles, l'homme de foi et de cœur se laissait apprivoiser.

Apprivoiser par l'amour en la personne de Francette qui est devenue son épouse en 1957. Ils auront quatre enfants, trois garçons et une fille, trois belles-filles et un gendre et onze petits enfants tous présents mardi.

Apprivoiser par l'amitié, allant aussi vers elle, sachant la cultiver, la fortifier. Parmi nous, nombreux sont ceux qui ont connu Paul, nous accueillant sur le seuil de sa maison. Avec Francette, ils étaient heureux de recevoir leurs amis. Qu'ils en soient remerciés.

Toutes ces qualités étaient en lui mais n'étaient-elles pas nourries par sa foi ? De religion catholique, il était imprégné par la certitude de l'existence de Dieu, de la Trinité. Il en parlait avec conviction, il en était habité.

En hommage à la mémoire de notre confrère, je vous propose de nous lever et de respecter une minute de silence.

L'homélie prononcée par Mgr Fougères pour les Funérailles du Docteur Paul Maubon est retranscrite en fin du présent compte rendu.

La séance se poursuit avec la lecture par le Secrétaire perpétuel du compte-rendu de la séance du 3 juin qui est adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

ANNONCES

- Madame Lassalle vient d'être promue chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

- Monsieur Pascal Trarieux conservateur du Musée des Beaux-Arts offre à notre Compagnie au nom de la ville de Nîmes un exemplaire du catalogue de l'exposition estivale « Une collection particulière ».

- Cette exposition présente jusqu'au 2 octobre 2011 la collection d'œuvres d'art moderne constituée par Mme Anne Gruner Schlumberger au sein de la Fondation des Treilles.

- Pascal Trarieux propose une visite guidée de l'exposition pour les membres de l'Académie, le jeudi 30 juin.

- Nous rappelons que mardi 28 juin, à 18 h 30, à la salle de conférences de Carré d'Art, Monsieur Bousiges, Préfet du Gard, donnera une conférence sur le thème de la « Réforme des Collectivités Territoriales ». En principe, vous avez dû recevoir le carton d'invitation et il est toujours possible de s'inscrire.

- L'Académie sera fermée du 1er juillet au 15 septembre. Cependant, les vacances seront studieuses :

- Pour la commission des publications qui va assurer la relecture des mémoires 2010 sous la direction du Docteur Gouget, rapporteur de la commission qui effectue un travail considérable et que je remercie chaleureusement.

- Ensuite pour le groupe de travail du site web. En effet, notre Compagnie va disposer d'un site web dès la rentrée. L'architecture du site a été confiée à un professionnel Monsieur Walter Wizman et la maquette a été élaborée avec le groupe de travail constitué par Madame le Président, le secrétaire perpétuel, Madame Jacqueline Leroy, Messieurs Gabriel Audisio et René Chabert que je remercie vivement.

Vous pourrez trouver toutes les informations concernant l'historique de l'Académie, son fonctionnement, les statuts et le règlement intérieur, la liste des membres et correspondants, les actualités et bien d'autres informations.

L'adresse du site sera vraisemblablement academiedenimes.org.

- Notre confrère Monsieur Guilhem Fabre, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., fait don de son dernier ouvrage à l'Académie : Le nouveau bulletin de l'École Antique (n° 29) : « Temps de l'eau. Sites et monuments entre Vidourle et Rhône ».

Ouvrages reçus :

Nous avons reçu :

- Les mémoires 2009-2010 de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon.
- Le Bulletin 2010 de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.
- Le Bulletin 2010 de l'Association Culturelle Académique des Pays du Pont du Gard.
- Le Bulletin 2010-2011 de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
- La Revue 2010 de La Saintonge et de l'Aunis. Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime.
- Le Bulletin 2010 de la Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var.
- Le XXI^e Cahier de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, année 2011.

Notre confrère Pierre-Yves Kirschleger, membre non-résidant, a fait don à l'Académie de l'ouvrage qu'il a préfacé, dédié à « *Félix Neff, l'Apôtre des Hautes-Alpes* ».

Madame le président accueille à présent le conférencier Monsieur Bernard Simon.

Vous êtes un homme discret, Monsieur, quoique élu et reçu correspondant depuis 2008 sous la présidence de Madame Catherine Marès, aussi sommes-nous heureux de vous écouter évoquer l'une des plus fortes et originales personnalités françaises de l'époque contemporaine, « Pierre Teilhard de Chardin, un iconoclaste au XX^e siècle ».

Pourquoi le choix d'une telle communication ? Vous êtes un ancien élève de l'Institut national agronomique de Paris et c'est en tant qu'ingénieur agronome que votre premier poste fut au Maroc dans la coopération eaux et forêts. De retour en France, vous avez été nommé au Crédit Agricole à Nîmes, où vous avez fait toute

vosre carrière qui vous entraînaît tous les trois ans environ, à d'autres responsabilités en tant que cadre supérieur dans ce même établissement, ce qui vous fait dire que vous êtes un généraliste de la banque. En vérité vous êtes un brillant économiste, coauteur d'un manuel de finances bancaires. Au cours de ces années professionnelles, vous avez eu M. Costabel, un confrère de l'Académie de Nîmes, comme patron. Aujourd'hui vous un êtes un retraité actif, retraité est-ce le bon mot, qui a créé sa micro entreprise de consultant en management.

Oui, pourquoi ce sujet ? De religion protestante, vous êtes très attaché à l'œcuménisme. Quand vous êtes au Maroc, vous vous renseignez sur l'islamisme, en Inde sur le bouddhisme, en Chine sur le taoïsme, etc.... Vous êtes ouvert à l'autre et ce qui l'habite, sa spiritualité, ses croyances.

Jeune adolescent, vous avez lu le premier livre écrit par Teilhard de Chardin, « Le Phénomène humain » daté de 1955. Cet ouvrage vous a marqué. Au fil des ans, vous avez approfondi vos connaissances et vous êtes devenu adhérent de l'association gardoise des Amis de Teilhard de Chardin que vous présidez maintenant. À ce titre, vous organisez conférences et voyages. Vous vous considérez comme un amateur éclairé et vous souhaitez nous faire partager l'analyse que vous faites de cette pensée originale, basée sur le dialogue entre convictions spirituelles et connaissances scientifiques.

En ces moments douloureux que vit notre Académie en l'espace de quelques jours, suite à la perte cruelle de deux de nos confrères, Monsieur le bâtonnier Jean Ménard et Monsieur Paul Maubon, et avant la dispersion de l'été, je vous remercie, Monsieur, d'enrichir notre réflexion et nos interrogations sur la métaphysique de Teilhard qui situe la personne dans une tension vers ce qui est plus grand qu'elle. Cette tension s'appelle l'amour.

Madame le président donne la parole à Monsieur Bernard Simon, correspondant, pour sa communication intitulée :

Teilhard de Chardin, un iconoclaste au XX^e siècle ?

Comment peut-il être légitime d'associer le nom d'un jésuite ordonné prêtre en 1919, scientifique renommé en géologie et paléontologie, au terme d'iconoclaste qui désigne le briseur d'images ou dans un sens figuré celui qui cherche à détruire ce qui est attaché à la tradition ?

L'interrogation prend sa source dans la position de l'Église vis-à-vis de l'un des siens qui lui interdira de publier ses œuvres durant toute sa vie, lui dénierait le droit d'enseigner à l'Université Catholique de Paris, lui déconseillera d'accepter un poste au Collège de France, pratiquera à son égard une politique d'éloignement et enfin adressera un avertissement pour mettre en garde les lecteurs d'une œuvre qui aura été éditée après son décès.

Il est vraisemblable que les contextes scientifique, philosophique, politique et religieux de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, particulièrement en Italie et en France, ont mis l'Église dans une position de défense qui n'a pas favorisé les courants réformistes.

Pourtant Teilhard de Chardin n'a jamais manifesté la volonté de remettre en cause la tradition catholique à laquelle il est fondamentalement attaché. Par contre, devant la montée d'une certaine sécularisation qui tend à rejeter toute spiritualité, il marque sa volonté de renouveler la forme afin que l'expression de la foi soit en concordance avec les attentes d'un monde dont les repères évoluent en fonction des connaissances.

Si les intentions sont claires et attestées par des théologiens, sa vision remet en perspective les principaux dogmes du catholicisme au travers de la nécessité de passer d'une conception fixiste et géocentrique de la création à une cosmogénèse en évolution vers un point d'unification universel en Christ, le point Oméga.

En outre la forme, le style et le vocabulaire employé dans des œuvres où se mélangent parfois considérations scientifiques, réflexions théologiques et élans mystiques ont pu séduire autant

que rebuter, notamment un public non averti qui n'a eu souvent qu'une lecture partielle de l'œuvre de Teilhard qui ne se comprend fondamentalement que par une approche globale.

Et même si Teilhard est apparu comme facteur de remise en cause il n'est jamais allé aussi loin que les penseurs américains de la théologie du « process », Whitehead en particulier, qui, à partir d'une vision de l'évolution parallèle à celle de Teilhard en tirent des conclusions plus radicales.

L'iconoclasme de Teilhard se situe au niveau des représentations qui structurent nos croyances, et c'est cette démarche de remise en cause de ce qui ne semble « plus crédible » qui apparaît comme salvatrice pour avancer dans nos civilisations à condition de la soumettre à la triple exigence intellectuelle, morale et spirituelle qu'appliquait Teilhard pour lui-même.

La séance est levée à 18 heures.

Homélie de Mgr Fougères pour les Funérailles du Docteur Paul Maubon.

Le 14 juin 2011. Cathédrale de Nîmes.

Paul Maubon vit le jour à Clarensac le 30 novembre 1930.

Il fit d'abord ses études à Nîmes puis à Maisons Alfort où il obtint ses diplômes de médecin vétérinaire.

Il épousa Francette en 1957, à Montpellier, en l'église St.-Denis.

De cette heureuse union quatre enfants embellirent leur foyer. Trois garçons et une fille qui lui donnèrent la joie d'être l'heureux grand père de onze petits enfants.

Une belle famille faisant sa fierté.

Il exerça la médecine en qualité de docteur vétérinaire, d'abord à Bellegarde, puis au Marché Gare à Nîmes, dont il fut le directeur du service sanitaire, durant la période de 1961 à 1995. Dans

l'exercice de ses fonctions il a laissé le souvenir d'un homme droit, compétent, bon et généreux.

Paul Maubon était un homme aux convictions solides, cultivé et passionné.

Dans le domaine de ses convictions religieuses, le croyant qu'il était adhérait à la foi chrétienne de manière éclairée et raisonnée, poussant toujours plus loin la recherche spirituelle.

Qu'il me soit permis d'exprimer en ce moment la reconnaissance du diocèse de Nîmes pour son engagement au sein de la tutelle de l'enseignement catholique du Gard, toujours bénéficiaire de ses conseils et de son expérience.

Cultivé, il était très attaché au respect de la langue Française, « aux Belles Lettres », il affectionnait particulièrement les dictées de Bernard Pivot.

Sa connaissance de la géographie, dont on dit qu'elle est mal connue des français, faisait de lui un interlocuteur documenté et intarissable.

Il avait été élu à l'Académie de Nîmes dont il fut aussi le vice président.

La présence ce matin de Madame le Président de l'Académie et de nombreux confrères et consœurs exprime l'hommage de l'Académie à l'Académicien actif et estimé qu'il fut.

Passionné d'équitation et de tauromachie, sa famille et ses proches diraient mieux que je ne saurais le faire, ce que fut sa passion pour les chevaux et la place qu'elle prenait dans sa vie.

Ayant dit tout cela, pour autant tout n'est pas dit, car le cœur d'un être humain est le sanctuaire d'une intimité inviolable. Cependant accompagner pour le dernier adieu un être aimé c'est aussi reprendre la mesure de ce que fut sa vie, et pour un chrétien en faire la relecture à la lumière des textes sacrés.

Les textes que son épouse nous propose d'entendre : la première lettre de saint Paul aux Corinthiens (15:12, 16-20.) et les disciples d'Emmaüs dans l'évangile de St. Luc (24 :13-35) étaient ceux que Paul Maubon aimait entendre et méditer. Puisse l'argumentation de l'Apôtre

Paul au sujet de la résurrection et le récit de la rencontre du Christ avec les disciples d'Emmaüs soutenir notre méditation ou notre réflexion.

Saint Luc nous rapporte avec précision la conversation désabusée de deux disciples de Jésus, chemin faisant, entre Jérusalem et Emmaüs.

Ils évoquent le drame qui les a bouleversés. La mort de Jésus, qu'ils décrivent comme un prophète exceptionnel et qui a été arrêté, condamné et crucifié, victime d'un complot ourdi par les autorités religieuses de Jérusalem.

Ils expriment leur déception : « Et nous qui espérions qu'il serait le libérateur d'Israël ». Pour eux il s'agit d'un revers politique qui a cassé la dynamique qu'il avait suscité parmi le peuple. C'est pour eux et ceux qui l'écoutaient l'échec cuisant. Cependant ils évoquent la rumeur selon laquelle des femmes auraient vu le tombeau vide, mais sans y attacher de crédibilité.

Lorsque Jésus prend la parole il leur reproche de ne pas comprendre et de ne pas croire : C'est pourquoi il va leur expliquer « dans toute l'Écriture ce qui le concerne ». D'abord ils n'ont pas compris qui est Jésus et le but de sa mission. S'ils le reconnaissent comme un prophète il lui confère une mission politique : « nous espérions qu'il serait le libérateur d'Israël » et là ils se trompent.

Alors Jésus va leur donner la première interprétation des Écritures à la lumière de sa résurrection. Il inaugure pour eux ce qui sera repris ensuite par les Pères de l'Église et les biblistes : Apprendre à lire l'Écriture Sainte en référence au Christ et le mystère pascal.

Car pour un chrétien toute l'histoire sainte trouve son accomplissement dans la venue du Christ, et l'accomplissement de l'Écriture Sainte culmine dans le mystère pascal.

Ensuite Jésus leur reproche « leur lenteur à croire tout ce qu'on dit les prophètes » et il fait pour eux une relecture « En partant de Moïse et de tous les prophètes, leur expliquant, dans toute l'Écriture ce qui le concernait ». La compréhension des Écritures devient possible après Pâques. Le sens des faits et des écrits de l'Ancien Testament, dont le rôle était de préparer la venue du Messie, leur est révélé en Jésus Christ.

Comme le disent les disciples d'Emmaüs : « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant en nous tandis qu'il nous parlait en route et nous faisait comprendre les Écritures ».

Cette rencontre pourrait se terminer là puisqu'ils ont compris le sens des Écritures, mais cette catéchèse serait incomplète, car la compréhension des Écritures conduit à la révélation de Jésus ressuscité toujours présent.

« Leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent » écrit St. Luc lorsque dans l'auberge, à table, il fit comme le Jeudi Saint « il prit le pain, dit la bénédiction, le rompit et le leur donna ».

Puisse ce message évangélique, que Paul Maubon aimait méditer, éclairer notre foi et fortifier notre espérance. Saint Paul écrit que le Christ est « notre Pâque et notre paix définitive ».

Il est celui qui nous fait passer de ce monde dans l'autre, nous libérant de toutes les contingences de cette terre, afin de trouver la paix définitive.

Que cette pensée nous habite au moment où nous confions Paul Maubon à la miséricorde de Dieu.

Docteur Paul Maubon, cher ami et cher confrère académicien, pour tout ce que vous étiez et tout ce que vous nous avez donné merci, et désormais À Dieu.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne

Sont présents : Mesdames Deronne, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Pallier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Maurin, Bertrand-Fabre, Hermann, Plouvier, Teulon-Lardic, Messieurs Bourrat, Bruguerolle, Cavalier, Chausse, Chillet, Costabel, Debant, Delmas, Emmerly, Fabre, Gardelle, Grossi, Iancu, Jallatte, Launay, P. Marès, Penchinat, Pradel, Puech, Salenson.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Giacomoni. Messieurs Krebs, Magdelaine, Marechal, Matouk, Meunier, Moreau, Ott.

Absent : Monsieur Mounier.

Madame le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

Chères consœurs, chers confrères,

Nous nous retrouvons après trois mois de vacances académiques dans cette salle des séances chargée de souvenirs, intellectuellement gourmands pour vivre cette nouvelle année qui s'ouvre devant nous et aussi tout simplement heureux de nous retrouver autour de cette table ovale avec aujourd'hui une invitée, Madame Marmetschke, de nationalité allemande, vivant aux États-Unis, spécialiste des milieux sociopolitiques français et qui a soutenu une thèse à l'université de Kessel sur Edmond Vermeil.

Nous sommes heureux, Madame, de vous faire partager l'une de nos séances ordinaires.

Temps de l'été, temps de découverte et de séparation. Des visages manquent. Lors de notre dernière séance de juin, nous évoquions la belle personnalité de Paul Maubon. Depuis, deux autres personnalités nous ont quittés : Madame Marie Rose Vincent Jurgensen, dont les obsèques eurent lieu en l'Église Saint Sulpice à Paris le 20 juin 2011. Agrégée de mathématiques, ancienne élève de la rue d'Ulm, elle a connu la notoriété dans le journalisme et dans l'écriture. L'un de ses ouvrages, *Mohini ou l'Inde des femmes*, a été couronné par l'Académie française et a remporté le prix de l'Asie en 1978. Madame Jurgensen avait été reçue à l'Académie en tant que membre non résidant, le vendredi 19 mars 2004 sous la présidence du Docteur Gouget.

Le 15 septembre 2011, Monsieur Jean Marc Roger, membre résidant, nous quittait. J'ai évoqué sa mémoire au nom de l'Académie lors de ses obsèques au temple de Congénies. Nous fûmes nombreux à l'entourer et je remercie tous ceux et toutes celles qui ont pu l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Nous connaissions sa maladie qu'il a combattue avec un courage qui faisait l'admiration de nous tous. Ce courage, je pense qu'il a été nourri par sa grande volonté de vivre, sa volonté d'honorer ses responsabilités, dont sa présidence ici, à cette place, et surtout, grâce à l'affection de ses amis. Parmi ses amis, Jacques Meine. Monsieur, vous étiez reçu académicien non résidant, par Jean Marc Roger, alors président. Vous succédiez au fauteuil de Madame Jurgensen le 28 janvier 2011. Coïncidence étonnante !

Monsieur au nom de nos confrères et de nos consœurs, je salue cette amitié d'homme, de médecin que vous avez témoignée, sans faillir, pendant ces trois années. Vous n'étiez pas seul à ses côtés, vous avez su me dire qu'une véritable seconde famille l'avait accompagné. Pouvez-vous, cher confrère, évoquer rapidement cette famille d'amis, témoin de la générosité que l'homme peut porter en lui ce qui nous aidera à faire notre deuil.

Monsieur Jacques Meine prend la parole :

Chères consœurs et chers confrères,

Je voudrais d'abord remercier Madame le président pour l'éloge préparé à l'occasion de la disparition de notre confrère Jean-Marc Roger.

Je prends quelques instants la parole pour rappeler que notre confrère a manifesté un courage et une volonté extraordinaires pendant les quatre années où il a été confronté à cette terrible maladie.

Durant toute cette période, le bilan de ses activités a été impressionnant. Ce fut bien sûr son année de présidence à l'Académie et une suite ininterrompue de conférences-débats, d'éditions et de colloques. Tout dernièrement, il avait organisé une manifestation importante sur les « Justes en Vaunage » et une dernière conférence sur les Quakers à l'auditorium de Carré d'art qui ont attiré un public très important.

Tout cela a été rendu possible grâce à une chaîne d'amitiés qui l'entoura physiquement et mentalement. Ce réseau d'ami(e)s fidèles, principalement de l'Académie et de l'Association Maurice Aliger, l'a entouré, l'aidant par leur affection à surmonter le mal qui l'accablait et à envisager l'issue inéluctable avec confiance et sérénité.

Je voudrais exprimer à toutes ces consœurs et confrères l'expression de ma profonde reconnaissance.

Madame le président invite l'assemblée à observer une minute de silence.

L'hommage prononcé par Madame le président lors des obsèques de notre confrère ainsi que la méditation de notre confrère Monsieur le pasteur Jacques Galtier sont retranscrites à la fin de ce compte rendu.

La séance se poursuit avec la lecture par le Secrétaire perpétuel du compte-rendu de la séance du 17 juin qui est adoptée à l'unanimité.

ANNONCES

Madame le président vient de rappeler les épreuves que l'Académie vient de traverser depuis le mois de juin.

Nous avons donc eu également la tristesse d'apprendre :

- Le décès de l'épouse de notre ami Guy Dugas, correspondant.
- La disparition de Monsieur Lucien Vauclare, correspondant, à l'âge de 81 ans. Permettez-moi de rappeler que lors de la séance du vendredi 17 décembre 2004, Monsieur le Président Pascal Gouget lui avait remis solennellement la médaille de l'Académie pour son aide efficace à la mise en conformité des finances de notre Compagnie.

Madame Vauclare a adressé une lettre de remerciements.

Heureusement, voici à présent plusieurs annonces sympathiques :

- La naissance du petit fils Léo de Madame le président Hélène Deronne.
- La naissance de la petite fille Élise de notre confrère René Chabert.
- Monsieur Jean-François Delmas, membre non résidant, a été retenu pour participer à la 187^e session en région de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale qui se déroulera à Montpellier, Toulon et Aix-en-Provence partir du 7 novembre.

Notre confrère, Monsieur Daniel Jean Valade, annonce la nomination de Monsieur Alain Aventurier au grade de chevalier dans l'ordre du mérite agricole.

VISITES

Mardi 6 septembre, nous avons accueilli son excellence Madame Marie Chatardova, ambassadeur de la République Tchèque. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la célébration du 90^e anniversaire de la création des sections tchèques en France, en particulier à Nîmes au lycée Alphonse Daudet.

Madame l'Ambassadeur a visité notre hôtel dont la présentation a été effectuée par Madame le président Hélène Deronne, accompagnée par le secrétaire perpétuel, Monsieur Robert Chamboredon et Monsieur Daniel Jean Valade qui représentait Monsieur le Sénateur maire Jean-Paul Fournier.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre, l'Hôtel de l'Académie a été ouvert pendant les journées du patrimoine. Merci à Madame le président, Antoine Bruguerolle, Bernard Cavalier et Jean-Louis Meunier qui ont assuré la permanence en répondant aux nombreuses questions des visiteurs.

SORTIE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE

Samedi 24 septembre, 36 académiciennes et académiciens ont visité les écluses de Fonserannes sur le Canal du Midi.

Après un déjeuner pris sur le bateau, nous avons visité la Librairie du Somail, située sur le hameau du Somail de la commune de Ginestas.

Cette librairie typique dont la société porte toujours le nom de sa création « Le trouve tout du livre » est dédiée à l'acquisition d'ouvrages contemporains et anciens.

De l'avis général, ce fut une belle journée. Merci à notre confrère Gabriel Audisio qui a été à l'initiative de cette visite.

INVITATIONS

Vendredi 9 septembre, Madame le Président a assisté à l'audience solennelle d'installation de Madame Élisabeth Blanc, présidente du tribunal Grande Instance de Nîmes.

Vendredi 9 septembre également, Monsieur Gabriel Audisio, vice-président de l'Académie a assisté à la prise d'armes à l'occasion de laquelle le colonel Marc Lévêque commandant la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon a confié au colonel Pierre Poty le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Gard et au lieutenant-colonel Olivier Brisset le commandement de la section de recherches de Nîmes.

Mercredi 5 octobre 2011 à partir de 18h30, à la Chapelle des Jésuites, Madame le président Hélène Deronne qui préside également l'AAMAC nous a invité au vernissage de la première des trois expositions intitulée « Regard'Elles » sur 13 artistes femmes, contemporaines et gardoises, organisées conjointement avec la ville de Nîmes et bien sûr notre confrère Daniel Jean Valade, maire adjoint délégué à la culture et la taumachie.

Samedi 1^{er} octobre, à l'Eglise Ste Perpétue à 20h, Madame Sabine Teulon-Lardic nous a également invité au concert d'ouverture de l'automne musical de Nîmes avec l'orchestre du conservatoire de Nîmes sous la direction de Lionel Duffau et la présence du violoniste Augustin Dumay.

COLLOQUES

Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre, l'Association Maurice Aliger organise un colloque sur le germaniste Edmond Vermeil. Le colloque a lieu samedi au temple de Congénies et dimanche à l'ATRIA à Nîmes.

Vendredi 7 et samedi 8 octobre à Lourmarin, Monsieur Jean-Louis Meunier nous a invité aux Rencontres Méditerranéennes Albert Camus : *Albert Camus : le temps, la peur, l'Histoire*.

Vendredi 7 et samedi 8 octobre, la Conférence Nationale des Académies a lieu à l'Institut de France. Madame le président, Madame Michèle Pallier, membre résidant et le Secrétaire perpétuel assisteront au colloque dont le thème est : « *Les Académies et la découverte de la Terre* ». Madame le président présentera une communication intitulée : « *La terre provençale perçue et représentée par ses peintres* ».

BULLETINS

Nous avons reçu :

- *Les Actes 2011 de L'académie Nationale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux*
- *Les mémoires 2010 de l'Académie Nationale de Metz.*
- *Les mémoires 2011 de la Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine.*
- *Les Annales 2011 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace.*
- *Le programme d'appel à communications pour le 137^e Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques – CTHS – sur le thème « Composition(s) urbaine(s) » qui se déroulera du 23 au 28 avril 2012 à l'Université de Tours François-Rabelais. Ce programme est disponible au secrétariat.*
- *La lettre N°65 de l'Académie des Beaux-Arts.*
- *Le Bulletin du 1^{er} trimestre 2011 de La Diana (Montbrison).*
- *Le Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne N°784-785, janvier-juin 2010.*
- *Le Bulletin de second trimestre 2011 de La Société de Borda – Patrimoine des Landes.*

- *Les Actes du colloque de la Conférence Nationale des Académies qui s'est déroulé à Metz du 6 au 8 octobre 2010 sur le thème : « L'urbanisme, image du pouvoir. » Les actes sont disponibles Salle Lordat.*

**Madame le président donne la parole
à Madame Catherine Marès qui nous lit, non sans émotion,
la communication du professeur Charly Sam Jallatte
que son état de santé retient éloigné de l'Hôtel de l'Académie.**

Le titre en est « *LES PENDUS DE NIMES. Rappel des crimes commis en mars 1944 par les forces d'occupation allemandes* ».

Notre confrère a découvert dans l'Anthologie de la poésie occitane l'émouvant poème intitulé *LIPENJATS = Les Pendus*. Son auteur, Charles Camproux, a vu à Nîmes, le 2 mars 1944, six jeunes gens pendus par le cou, les mains liées dans le dos, portant sur leur poitrine l'inscription « *Ainsi seront traités les terroristes français* ».

Pourquoi ces pendus. ? La loi du 16 février 1943 instituant le STO avait incité de nombreux jeunes de 20 à 23 ans à rejoindre les maquis de l'Armée Secrète ou des FTPR. Dans les vallées cévenoles des collaborateurs informaient milice, Gestapo et gendarmerie de l'existence de ces *terroristes* mais ils ne pouvaient pas en préciser le nombre et leur armement. C'est un véritable ratissage du secteur des hauts cantons compris entre Le Vigan, Saint-Hippolyte-du-Fort, Alès et Florac qu'entreprirent, dans la nuit du 27 au 28 février 1944, des unités de la division SS «HOHENSTAUFEN» commandée par le général Wilhelm Bittrich.

Bien avant le lever du jour les bataillons de la division SS Hohenstaufen et d'un régiment de grenadiers investissent St Hippolyte du Fort et Lasalle et procèdent à des arrestations. Au hameau de Driolle, près de Saint Roman de Cordières, ils trouvent

une poignée de réfractaires hébergés par les trois familles résidentes. Ils pendent l'un d'eux au viaduc de St Hippolyte. À Lasalle quatre réfugiés polonais, une mère de famille juive et sa fille sont arrêtés et transférés aussitôt à Nîmes en même temps que les prisonniers des autres sites.

L'un des plus sauvages épisodes de ces expéditions punitives sera l'assaut des hameaux du bourg d'Ardailiers dont le pasteur a accueilli dès 1940 des familles juives puis, à partir de 1943, des réfractaires. Afin de ne pas laisser ces jeunes inactifs et désœuvrés il a créé une école cadres avec l'aide d'un instructeur militaire. Le 29 février, à l'aube, 350 SS motorisés avec automitrailleuses, mortiers et canons légers pilonnent la colline et la crête dominant le bourg. Tous les maquisards parviennent à franchir cette crête et disparaissent hors de la vue des assaillants. Dépités et furieux de n'avoir pu en abattre ou saisir un seul, les membres du commando arrêtent six habitants qu'ils emmènent à Nîmes au quartier Vallongue.

Le 2 mars, vers 17 heures commence à Nîmes une après midi maudite. Sur un camion qui va faire le tour de ville sont placés les treize hommes raflés les 28 et 29/2 auxquels les nazis ajoutent deux blessés de St-Hippolyte qu'ils sont allés chercher à l'hôpital Gaston Doumergue. Premier arrêt au viaduc ferroviaire de la route d'Uzès ; six otages sont précipités dans le vide, la corde au cou. La circulation a été stoppée et les passants sont obligés de regarder l'horrible spectacle. Au viaduc de la route de Beaucaire, trois autres prisonniers subissent le même sort. Enfin, aux branches des arbres plantés le long de la gare du chemin de fer de Camargue sont pendus les six derniers otages.

Le soir même les corps des quinze suppliciés sont enlevés et emportés à Jonquières Saint-Vincent pour être jetés dans une fosse commune d'où ils seront exhumés après la Libération. Quatorze seront identifiés par leurs familles à la préfecture. Il faudra attendre 1950 pour connaître le nom du quinzième qui repose à Saumane avec sur sa tombe la mention *Au pendu inconnu* qui symbolise les peuples luttant en silence pour leur liberté.

La séance est levée à 18 heures.

Obsèques de Jean Marc Roger

Lundi 19 septembre au temple de Congénies.

Éloge prononcé par Madame le président Hélène Deronne

Monsieur le Pasteur Galtier,
 Monsieur le Pasteur Gardelle
 Madame, Monsieur Romain Roger,
 Chères consœurs, chers confrères,
 Mesdames, Messieurs,

Pour la troisième fois, l'Académie de Nîmes est en deuil. Trois académiciens résidants nous ont quittés en l'espace de quelques mois. Grande est notre souffrance. Nous savions que Jean Marc Roger était atteint par une maladie qui ne laissait pas d'espérance mais nous étions habitués à le voir à chaque séance, affaibli certes mais présent et le combat qu'il menait nous remplissait d'admiration. Où puisait-il en lui la force d'un tel courage ? De son père sans doute, qui vécut avec une grande force intérieure sa longue captivité en Allemagne et de son attachement à l'Académie de Nîmes.

Élu correspondant en 1984, grâce à l'initiative de Maurice Aliger, il est reçu par Monseigneur Dalverny alors président, le 7 novembre 1997 académicien résidant, occupant le fauteuil de Pierre Clavel. Est-ce le juriste ou l'archéologue que nous élisions ? Ce nîmois de naissance, qui avait fait ses études secondaires au lycée Daudet, ce vaunageole de souche et de cœur dut franchir le Vidourle pour se rendre à Montpellier où il obtint le titre de licencié en Droit, spécialité droit privé par sa maîtrise. Puis ce fut son chemin de Damas, en Terre Sainte. Parti juriste, il reviendra archéologue. Le docteur Kalayan, contrôleur des monuments archéologiques d'Israël, lui avait communiqué sa passion pour l'archéologie. Enseignant l'économie au Lycée Philippe Lamour, il

consacra tous ses loisirs à l'archéologie de sa terre vaunageole, d'hier et d'avant-hier. Il observa la mise en place de la société paysanne du néolithique aux premiers âges des métaux, puis élargissant son champ de recherches, de la civilisation rurale jusqu'à nos jours. L'enseignant en droit qu'il était, sera reconnu par l'université de Montpellier spécialiste en archéologie, en lui attribuant la mention très bien à son DEA d'histoire et d'archéologie.

Passionné et rigoureux, meneur d'hommes doté d'une autorité naturelle teintée d'une susceptibilité connue par tous, il va s'entourer de personnalités compétentes, et ses amis académiciens seront souvent sollicités, d'ailleurs pour leur plus vif plaisir, afin de participer à une meilleure connaissance de la Vaunage par l'intermédiaire de publications, de colloques, de cycles de conférences. Monsieur le Président de l'association Maurice Aliger en a fait clairement état il y a un instant.

Depuis 1984 jusqu'à juin 2011, soit 17 années, Jean Marc Roger a emprunté à grandes enjambées le chemin de l'Académie de Nîmes pour pousser la belle porte en bois du 16 de la rue Dorée. Nous le sentions heureux. Il aimait retrouver ses amis, discuter, partager sur des sujets qu'il découvrait ou auxquels il apportait le fruit de ses propres recherches. Travailleur infatigable, il a présenté six communications (*Identité et racines à propos des textes fondateurs des quakers de Vaunage et du pays nimois* (2002), *Les premiers agriculteurs de la région nimoise : économie et société* (1994), pour donner deux exemples, sans oublier son discours de réception, son discours de président en février 2010 (*Le Hautbois pour la fête à Nîmes et ses environs*) et de président sortant en février 2011. En effet, avec vous tous, aujourd'hui, j'accompagne celui qui m'a remis la cloche et la clef de l'Académie, attributs symboliques de cette charge, lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2011.

Profondément consciente du rôle qu'il a joué pendant son année de présidence, j'ai eu à cœur de le laisser poursuivre ce qu'il avait déjà construit : un rapprochement avec les académies du

Gard, Académie des Hauts Cantons, Académie de Lascours, Académie Cévenole, dont je salue ici les représentants et la mise en place d'une première réflexion sur la publication d'un dictionnaire des personnalités gardoises du XX^e siècle qui doit être réalisé sous l'autorité scientifique de l'Académie de Nîmes.

Lentement abîmé par la maladie mais à l'énergie et à la volonté intactes, durant ses ultimes jours de sa vie humaine, il m'entretenait de ses projets. Aimant la vie il n'avait de cesse de mener à bien ses projets jusqu'à l'organisation de cette dernière étape. Il savait qu'un jour proche il n'appartiendrait plus à notre monde.

« Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ; de même, nous le croyons, ceux qui se sont endormis, Dieu, à cause de Jésus, les emmènera avec son Fils... » (Première lettre de saint Paul apôtre aux Thessaloniciens). Que Jean Marc Roger se trouve maintenant auprès de celui auquel il croyait.

Méditation de Monsieur le pasteur Jacques Galtier pour les Funérailles de Monsieur Jean-Marc Roger.

Lundi 19 septembre, au temple de Congénies.

Textes choisis par Jean-Marc Roger lui : *Ecclésiaste* 1 v 2-4 et 7 v II-14 surtout le verset 1 v2 dans la version *Second*.

C'est le texte choisi par Jean-Marc. Quand il m'a dit que les deux autres textes choisis dans le Nouveau Testament seraient lus et médités par mes deux confrères de l'Académie et frères dans le ministère, ma perplexité s'est effacée.

Le texte de l'*Ecclésiaste* est difficile à plus d'un titre. La traduction demandée par Jean-Marc est encore la vieille version *Second*. Elle traduit, comme la très grande majorité des traductions même actuelles (cf la dernière T.O.B.) « Vanité des vanités, tout est vanité ». On s'étonne de cette traduction discutable. L'*Ecclésiaste* utilise l'hébreu, qui ne connaît pas le superlatif. « Vanité des vanités » veut dire « la plus grande des

vanités » et donc la plus grande des vanités, c'est encore la vanité. Mais quand on dit cela on n'est guère avancé.

Le terme hébreu utilisé par l'auteur se retrouve cinq fois dans ce même verset et trente sept fois dans son écrit. C'est dire son importance. L'hébreu, langue concrète, ignore ce qui est abstrait et utilise un mot de la vie courante pour désigner aussi une réalité morale ou spirituelle. Ce terme suggère quelque chose de léger, de fragile, comme le souffle, l'haleine ou la buée, ce qui n'a guère de consistance ni de durée et qui n'est pourtant pas sans importance et qui est pourtant bien réel.

La traduction « Tout est absurde et inutile, tout est dérisoire » me paraît mieux accordée à ce qui suit : le labeur des humains, l'enchaînement des générations, ce qui est dit de la sagesse humaine avec ses possibilités et ses limites. Le pessimisme qui s'en dégage est tempéré et même remis en question par cette petite affirmation, « Regarde l'œuvre de Dieu, qui pourra redresser ce que Dieu a courbé ». Ce qu'il y a de *tordu* dans la vie ne doit pas nous enfermer dans un pessimisme total et passif. Malgré ce, la vie vaut d'être vécue. Ainsi ces versets nous entraînent vers le mystère de la vie, de toute vie, celle de Jean-Marc, la mienne, la vôtre.

Si notre monde et nos vies sont parfois *tordues*, comme le dit l'Ecclésiaste, le théologien Karl.Barth nous rappelle que Dieu, lui « écrit droit avec nos lignes courbes », ce qui signifie qu'il redresse, efface ce qui ne va pas dans nos vies. C'est la grâce du pardon, qui ne peut être perçue, reçue, vécue qu'en Jésus-Christ, qui bouscule tant de choses. Cette Grâce a été annoncée à Jean-Marc Roger dans ce temple par son baptême et surtout à travers ce que le Réveil appelait la conversion, et lui a permis, dans son adolescence, de conjuguer sa personnalité avec le monde des adultes, et ceci devant Dieu. Elle lui a permis de trouver sa place dans ce monde avec la joie des recherches absorbantes, sur sa chère Vaunage, la société Maurice Aliger, l'Académie de Nîmes, les colloques suscités y compris celui qui va avoir lieu. Cela ne s'est pas fait sans peine ni déchirements, pour lui-même. Il a

mené ses engagements sans se ménager et parfois sans ménager les autres. Son amitié pouvait résister et durer face aux critiques qu'on pouvait lui adresser. Et puis il y a eu cette perspective de la mort qui s'est imposée il y a trois ans, et contre laquelle il s'est battu avec une énergie et un acharnement peu communs, pour aller jusqu'au bout de sa tâche. Sa dernière joie a été de se savoir grand-père.

Jean-Marc, en bon réformé calviniste a refusé toute apologie : « À Dieu seul soit la gloire » . Il voulait que ce moment serve à tous, à nous rapprocher les uns des autres, et de lui-même, l'Évangile mieux que l'Ecclésiaste, nous remet à une plus juste place. Il remplace cette sagesse, un peu courte et décevante, par une autre sagesse qui porte et emporte les déboires et les erreurs de la vie en nous emmenant au pied de la croix du Christ, pour que tout soit déposé, emporté et transfiguré devant le Ressuscité, littéralement « le relevé » qui nous relève aussi, nous donnant une raison de vivre toute autre. Une vie dans la foi, fragile, assurée, certaine et pourtant vulnérable, durable et efficace, que traduit si bien cette sagesse évangélique exprimée dans cette prière de la liturgie de la Communauté de Caulmont, que Jean-Marc Roger pourrait prier avec nous :

« Seigneur, au creux de mes mains, dépose ta paix, au fond de mes yeux, dépose ta lumière, au fond de mon cœur, dépose l'amour, au creux de ma vie, dépose l'espérance – et même cette finale après tout ce qu'il a vécu et que nous pouvons vivre – que sans cesse à toi, mon Dieu, je dise Merci. Amen. »

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Deronne, Lassalle, Marès, Pallier, Plouvier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Pradel, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Bertrand-Fabre, Hermann, Kuntz, Leroy, Maurin, Teulon-Lardic. Messieurs Bourrat, Bruguerolle, Chausse, Costabel, Debant, Delmas, Emmery, Fabre, Gardelle, Grossi, Iancu, Jallatte, Krebs, P. Marès, Penchinat, Pradel, Puech, Salenson, Sapède.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Giacconi, Kusel, Ritter. Messieurs Canonge, Chillet-Pijac, Launay, Magdelaine, Marechal, Matouk, Meunier, Morisot, Simon, Ventura.

Madame le président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 30 septembre qui est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

COLLOQUES

Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre, l'Association Maurice Aliger a organisé le colloque en relation avec le germaniste Edmond Vermeil qui s'est déroulé au temple de Congénies le samedi et à l'ATRIA le dimanche. Ce colloque programmé par

notre regretté confrère Jean-Marc Roger a connu un vif succès grâce au docteur Jacques Meine qui a planifié l'ensemble de cette manifestation.

De nombreux confrères de notre Compagnie ont été sollicités. Nous avons pu écouter les communications de mesdames Danielle Bertrand-Fabre, Anny Hermann, Michèle Pallier, messieurs Robert Debant, Jacques Meine, Pierre-Yves Kirschleger, Rüdiger Stephan. Messieurs Robert Chamboredon et Rainer Riemen-schneider ont assuré le rôle de modérateur.

Les actes du colloque seront mis à disposition de l'Académie.

Vendredi 7 et samedi 8 octobre, la Conférence Nationale des Académies a accueilli à l'Institut de France les représentants d'une vingtaine d'Académies de province dites de l'Ancien Régime.

Le colloque était présidé par Madame le professeur Jeanne-Marie Demarolle. Monsieur le Chancelier Gabriel de Broglie – très attaché au CNA – éloigné de Paris, a été représenté par Monsieur le professeur Bernard Bourgeois, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, éminent spécialiste de Hegel et infatigable défenseur de l'enseignement de la philosophie dans les cursus scolaires.

Madame le président Hélène Deronne, Madame Michèle Pallier, membre résidant et le Secrétaire perpétuel ont représenté notre Compagnie.

Le thème du colloque concernait *Les Académies et la découverte de la Terre*.

Dans le salon vert puis dans la première salle de travail des académiciens animée par les bustes en marbre des grands hommes qui siègèrent dans cette salle, nous avons pu entendre 11 communications de géographes, géologues, vulcanologues, cartographes, historiens, un poète et une historienne de l'art en la personne de Madame Hélène Deronne. Le titre de sa communication était : *La terre provençale perçue et représentée par ses peintres*. Très appréciée, cette conférence était illustrée par la projection de diapositives. Ainsi, à partir d'exemples choisis dans l'histoire de la

peinture provençale, Madame le président a souligné, suivant un parcours chronologique, le rôle qu'a pu jouer à travers les siècles cette terre de Provence, témoin réel et imaginaire.

Au terme du colloque, Monsieur Michel Woronoff a proposé une synthèse parfaite.

Ce colloque a connu un réel succès et a été agrémenté le vendredi soir par le partage d'un excellent repas au Palais du Luxembourg.

Les actes du colloque nous ont été remis samedi matin – bel exemple d'efficacité – et une soixantaine d'exemplaires seront adressés rue Dorée.

En 2012, le colloque sera organisé par l'Académie de Bordeaux sur un sujet accepté par le Chancelier de Broglie, « Les défis du XXI^e siècle ».

OUVRAGES ET BULLETINS

Nous avons reçu :

- Les Annales 2010 de l'Académie de La Rochelle.
- Les Mémoires 2010 de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine.

Madame Micheline Poujoulat, membre résidant, offre à l'Académie son dernier livre : « Prier 15 jours avec Marie-Louise Monnet, fondatrice de l'ACI », édité chez *Nouvelle Cité*.

Monsieur Jean-Louis Meunier, correspondant et président de l'Institut Européen Séguier offre à l'Académie deux ouvrages :

- Le livre « L'Europe selon Camus » qui présente l'ensemble des communications présentées lors des journées des 8 et 9 octobre 2010 organisées à Lourmarin par l'Association « Rencontres Méditerranéennes Albert Camus ». (Éditions A. Barthélémy, Avignon).

- Le livre « Nîmes romaine aujourd'hui » par Alain Veyrac, Pierre Donaint et Jacques Mauduy. (Éditions A. Barthélémy, Avignon).

Monsieur Gabriel Audisio, membre résidant, offre son dernier ouvrage « Migrants Vaudois – Dauphiné, Piémont, Provence ». Instrument de travail, résultat de plus de trente années de recherche, notre confrère met en évidence que les Vaudois du Lubéron étaient des immigrants venus du Piémont et du Dauphiné. Ce livre écrit en français et en italien est édité chez Claudiana à Turin.

ANNONCES

Samedi 15 octobre, à 16 heures à la Maison du Protestantisme, notre confrère, Monsieur le Pasteur Jacques Galtier a donné une conférence intitulée :

« L'Amiral-Comte Ver-Huell (1764-1845) et la Fondation de la société des missions de Paris ».

Cette conférence était proposée par La Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard.

Vendredi 21 octobre à 19heures, Chambre de Commerce et de l'Industrie, 12 rue de la République, Monsieur Jean-Louis Meunier, président de l'Institut Européen Séguier nous a invités à la 15^e Rencontre Séguier sur le thème: « L'importance de l'interculturel dans le développement professionnel ». François Hoff et Alix Reinhalter, fondateurs et directeurs d'entreprises ont évoqué leurs expériences vécues à l'étranger comme en France. Ils ont parlé des difficultés rencontrées et des réussites accomplies au cours de leurs activités. Monsieur Rüdiger Stephan a été le modérateur.

Notre confrère Monsieur Yvon Pradel a souhaité nous informer de la poursuite des cours délivrés au CADREF pour faire partager aux « seniors » le goût du théâtre. Cette année, un spectacle a été proposé dans le cadre des « Journées Portes Ouvertes » avec deux scènes de Lysistrata, adaptée d'Aristophane.

**Madame le président accueille à présent le conférencier
Monsieur Jean-Marc Canonge.**

Monsieur,

Il y a quelques mois, le 1^{er} avril 2011, j'avais le plaisir de vous accueillir comme correspondant de notre académie, aussi est-ce bien nécessaire de vous présenter à nouveau ? Nous nous souvenons que vous êtes agrégé d'italien, que vous avez fini votre carrière de l'éducation nationale en tant que proviseur fort apprécié du collège Feuchères à Nîmes et que vous êtes un bibliophile passionné. Cette passion vous entraîne à enrichir sans cesse votre bibliothèque et à lire plusieurs heures par jour. Au cours de ces lectures, des personnages s'imposent, excitent votre curiosité. Ainsi Giacomo Antonini rencontré dans le journal de Paul Léautaud, écrivain dont vous êtes un des spécialistes.

Qui est ce personnage, présenté comme journaliste hollandais au nom italien, habitant à Paris et mort en Angleterre ? Pendant quelques années vous avez essayé, Monsieur, de traquer cet homme que vous nous présentez aujourd'hui sous le titre « Une bien curieuse figure du journal de Paul Léautaud : Giacomo Antonini (1901-1983), comte vénitien, journaliste, homme de lettres et espion ».

Nous vous écoutons.

**Madame le président donne la parole à Monsieur Jean-
Marc Canonge, correspondant, pour sa communication
intitulée :**

*Une bien curieuse figure du journal de Paul Léautaud :
Giacomo Antonini (1901-1983),
comte vénitien journaliste, homme de lettres et espion*

Giacomo Antonini apparaît dans le Journal Littéraire de Paul Léautaud avant la guerre en qualité de journaliste hollandais, ce qui a éveillé la curiosité de l'orateur. Après la guerre Giacomo Antonini fréquenta régulièrement les Jeudis de la richissime Florence Gould qui réunissait à sa table de nombreux écrivains.

Parisien d'adoption, Giacomo Antonini était bien introduit dans le monde de l'édition et du journalisme littéraire mais reste un inconnu sur lequel seulement ces toutes dernières années des publications diverses, essentiellement en Italie, ont permis de lever le voile.

Son rôle trouble dans l'assassinat des frères Rossellini à Bagnoles de l'Orne sur ordre de la police politique de Mussolini en fait un personnage de l'ombre important qu'incarnera au cinéma Jean-Louis Trintignant.

La séance est levée à 18 heures.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Leroy, Pallier. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Iancu, Meine, Puech.

Excusés : Mesdames Agussol, Giacomoni, Hermann, Kuntz, Lassalle, Marès, Poujoulat Messieurs Bourrat, Bruguerolle, Chausse, Costabel, Debant, Fabre, Fontaine, Grossi, Jallatte, P. Marès, Meunier, Penchinat, Pradel, Sapède, Stephan, Valade.

Correspondants présents : Madame Bénel, Messieurs Chillet-Pijac, Krebs, René Maubon, Marechal, Moreau, Matouk, Morisot, Ott, Simon.

Madame le président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture du compte-rendu de la séance du 14 octobre qui est adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS

M. Jacques Boissonnas et M. le professeur François-Bernard Michel sont élus membres non résidants à l'unanimité moins une voix.

M. Henry de Seguins-Cohorn est élu membre honoraire à l'unanimité.

COLLOQUE

Judi 17 et vendredi 18 novembre, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier organise un colloque placé sous l'égide de la Conférence Nationale des Académies ayant pour thème :

« *Patrimoine bâti et Territoire – Regard sur le Languedoc-Roussillon* ».

Ce colloque se déroulera à Montpellier, à l'Amphithéâtre de l'Institut de Botanique.

Le programme du colloque a été adressé par courrier électronique. Il est disponible sur le site de l'Académie de Montpellier ainsi que sur le tableau d'affichage de notre secrétariat. Notre confrère Daniel Jean Valade, maire adjoint, délégué à la Culture s'exprimera jeudi 17 novembre à 16 h 15 sur le thème : *Quel 21^{ème} siècle pour les monuments romains de Nîmes ?*

OUVRAGES ET BULLETINS

Nous avons reçu :

- Les Mémoires 2007-2008 de l'Académie de Stanislas de Nancy.
- Les Mémoires 2010 de la Société d'Émulation de Montbéliard.
- L'édition du troisième trimestre 2011 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
- Le Bulletin de La Diana du second trimestre 2011.
- La Revue 2011 de la Société Scientifique et Littéraire des Alpes de Haute-Provence.

Monsieur Jean-Marc Canonge, correspondant, offre à notre Compagnie le Bulletin de la Société des Amis de Marcel Coulon (Septembre 2011).

INVITATIONS

Mercredi 26 octobre, à la Chapelle des Jésuites, à 18h 30 Madame le président Hélène Deronne qui préside également

l'Association des Amis des Musées Carré d'Art et Beaux Arts de Nîmes (AAMAC) et notre confrère Daniel Jean Valade, adjoint au maire délégué à la Culture, nous ont invités à la réception offerte lors du deuxième vernissage de l'exposition organisée avec l'AAMAC, « *Regard'Elles* » avec Valéry Crausaz, Catherine Hachon, Marie-Christine Schrijen et Helga Stüber-Nicolas.

Vendredi 28 octobre, à 18heures 30, au Musée des Beaux-Arts, notre confrère Daniel Jean Valade, adjoint au maire délégué à la Culture, nous a invités au vernissage de l'exposition dossier : *Une œuvre en lumière – Portrait de Liszt enfant par Jean Vignaud*.

Mardi 8 novembre, à 18heures, Salle des états de l'Hôtel de Ville d'Alès, Monsieur Thierry Martin, correspondant, membre de l'Académie Cévenole, nous a invités à l'inauguration de la troisième *Semaine des Orgues* et à la conférence de Frédéric Munoz.

ANNONCE

Lundi 7 novembre à 18 heures, salle Terrisse au lycée Alphons Daudet, notre confrère Robert Chamboredon, professeur agrégé d'histoire en classes préparatoires, nous invite à la conférence de Monsieur Pierluigi Ligas, professeur de Langue et Linguistique françaises à la Faculté des Langues et Littératures étrangères de l'Université de Vérone, intitulée :

L'Italie en 1861 : L'unité linguistique a-t-elle promu l'unité politique ?

Cette conférence s'inscrit dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de l'Unité qui coïncide avec le cinquantenaire du jumelage Nîmes-Vérone.

**Madame le président accueille à présent le conférencier
Monsieur Thierry Martin**

Monsieur,

Vous êtes un musicien et vous êtes même l'un des meilleurs organistes de notre département. À 19 ans vous êtes entré dans la classe d'orgue de Joseph Roucairol à Montpellier. Riche de cette formation vous êtes devenu professeur d'éducation musicale et chant choral à l'institution Bellevue d'Alès, votre ville natale. Titulaire des orgues de la cathédrale de cette même ville, vous êtes responsable de la musique sacrée pour le diocèse de Nîmes. Parallèlement vous avez gravé des disques, écrits des articles et, grâce à une amitié d'enfance vous êtes devenu biographe.

Maurice André, alésien, enfant de la mine, considéré comme le plus grand trompettiste du XX^e siècle, vous a demandé de rédiger son autobiographie dont l'ouvrage imprimé a pour titre « Le soleil doit pouvoir briller pour tout le monde » (2007, Publibook). C'est de cet immense artiste dont vous allez nous parler maintenant. C'est la seconde fois, depuis que vous avez été reçu correspondant de l'Académie en 1998 par Madame le Président Marcelle Viala, que vous prenez la parole. En 2002, vous nous parliez d'un très grand alésien, artiste, collectionneur et mécène : Pierre André Benoit dit PAB, dont le musée des beaux-arts d'Alès porte le nom. Toujours aussi attaché à votre ville natale et à ses hautes personnalités, c'est donc de « Maurice André, le mineur devenu trompettiste d'exception » dont vous allez nous parler ce soir.

Monsieur, nous vous écoutons avec grand plaisir.

Madame le président donne la parole à Monsieur Thierry Martin, correspondant et membre de l'Académie Cévenole pour sa communication intitulée :

Maurice André, le mineur devenu un trompettiste d'exception

Maurice André a un don. Plus qu'un trompettiste renommé, c'est un artiste incontesté, un « maître » véritable, qui a marqué son siècle et laissé de nombreux héritiers. Reconnu plus que connu, notre confrère le présente grâce à une série d'entretiens qu'il a pu réaliser avec lui, afin que l'on sache quel est l'homme qui se cache vraiment derrière l'instrument de cuivre qui a fait sa renommée.

Trompette du siècle, il se dévoile pour la première fois sous de nombreuses facettes. Son passé, ses souvenirs d'enfance, son premier contact avec les instruments, ses passions, la sculpture, son expérience au conservatoire de Paris

Une communication avec des surprises, des confessions, des instants de tendresse et des révélations ponctuent ces tranches de vie de Maurice André, lui qui a pavé la voie pour de nombreux musiciens qui le tiennent toujours en grande estime.

Nous avons pu écouter successivement des extraits de :

- *L'Adagio* d'Albinoni.
- *La Strada* de Nino Rota.
- *La Trischt-Trascht polka* de Strauss :.
- *Le vol du bourdon* de Rymsky-Korsakov

Liste des invités :

- M. et Mme Polge, cousins de Maurice André.
- M. Bernard Chevalier, Premier vice-président du TGI de Nîmes.
- M. l'Abbé Jean-Claude Rodriguez de la cathédrale d'Alès.

La séance est levée à 18 heures.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Leroy, Lassalle, Marès, Pallier, Poujolat. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chalavet, Chamboredon, Debant, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Pradel, Puech, Sapède, Stephan.

Excusés : Mesdames Agussol, Giacomoni, Hermann, Maurin. Messieurs Bruguerolle, Chabert, Chausse, Costabel, Fabre, Fontaine, Gardelle, Iancu, Jallatte, Pierre Marès, Meine, Salenson, Valade, Matouk, Meunier, Penchinat.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Bénéel, Ritter. Messieurs Canonge, Fournier, Godlewski, Hooreman, Krebs, Magdelaine, Moreau, Ott, Simon, Trarieux.

Nous accueillons Mademoiselle Marcelle Viala et M. Victor Lassalle, membres honoraires.

L'Académie est à nouveau en deuil.

Madame le Président annonce la disparition de notre confrère, M. Roger Grossi et rappelle son parcours au sein de notre Compagnie dont il avait été président en 2003. Ses obsèques ont été célébrées lundi 21 novembre à 14 heures au Petit Temple. L'éloge funèbre prononcé par Madame le Président figure en fin de ce compte rendu.

Une minute de silence est observée.

Madame le président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture du compte-rendu de la séance du 28 octobre. Il est voté et quatre abstentions sont enregistrées.

ANNONCES

Nous avons appris la disparition de M. Alain Albaric qui était le doyen des correspondants. M. Albaric était très connu et apprécié à Aigues-Mortes en sa qualité d'écrivain, d'historien et de photographe, amoureux du patrimoine matériel et immatériel de la Camargue.

Nous avons adressé nos sincères condoléances à Madame Albaric.

COURRIERS

Nous avons reçu une lettre de remerciements de Madame Geneviève Roger, belle sœur de notre regretté confrère Jean-Marc Roger.

Nous avons adressé à Madame Roger le compte rendu de la séance ordinaire du 30 septembre qui mentionnait l'éloge funèbre de Madame le président et la méditation de Monsieur le pasteur Jacques Galtier prononcés lors des obsèques de notre confrère.

Nous avons également reçu une lettre de remerciement de Monsieur Jacques Boissonnas suite à son élection en qualité de membre non résidant.

Notre confrère, M. Robert Chamboredon, président du jury Sydney Forado nous a adressé un courrier concernant la délibération du jury, réuni le vendredi 28 octobre 2011 afin d'attribuer le prix Forado.

Animé du désir de conserver à ce prix sa notoriété, le jury a estimé, au vu des trop nombreuses imperfections dans l'expression française, ainsi que dans la présentation typographique, que les deux ouvrages examinés ne présentaient pas les qualités requises pour obtenir le prix.

Le prix n'ayant pas pu être attribué ces quatre dernières années, le jury propose qu'une nouvelle session soit organisée en 2013.

Le bureau a accepté cette proposition.

Le jury du prix Forado est constitué par Mesdames Hélène Deronne et Danielle Bertrand Fabre, Messieurs Gabriel Audisio, Antoine Bruguerolle, Jean-François Delmas, Carol Iancu et Robert Chamboredon.

Nous les remercions vivement pour le travail accompli.

OUVRAGES ET BULLETINS

- M. Thierry Martin a offert à notre Compagnie le livre de Maurice André publié chez Publibook : « Le Soleil doit pouvoir briller pour tout le monde ».

- M. Laurent Puech, correspondant, offre à l'Académie son dernier ouvrage : « Pierre Faventines, financier des Lumières »

Nous avons reçu :

- Le bulletin 2011 de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers.

- Le Bulletin 2011 de LA Société de Borda – Dax.

- Le Recueil 2008-2009 des Publications de La Société Havraise.

- Les Mémoires 2011 de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon.

- La revue trimestrielle 2011 des Causse et Cévennes.

INVITATION

Mercredi 16 novembre 2011, à 18h30 à la Chapelle des Jésuites, Madame le Président Hélène Deronne qui préside également l'Association des Amis du Musée d'Art Contemporain et du Musée des Beaux-Arts, nous a invités à la réception offerte lors du vernissage de la troisième des trois expositions organisées par la

ville de Nîmes et l'AAMAC : *Regard'Elles* avec Mélanie Bide, Véronique Fabre, Marie-Dominique Guibal, Dominique Lonchamp et Daniela Montecinos.

L'exposition est visible jusqu'au 4 décembre 2011, de 10h à 18h tous les jours sauf le lundi.

**Madame le président accueille à présent le conférencier,
Mademoiselle Vanessa Ritter.**

Le vendredi 30 mars 2007, sous la présidence de Mme Catherine Marès, vous étiez reçue correspondante de notre Académie.

Vous êtes docteur en égyptologie par votre thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul Valéry de Montpellier sur « Les Enseignements méconnus du Nouvel Empire. Contribution à l'étude de la littérature sapientale de l'Égypte ancienne ». Auteur de plusieurs publications dans votre domaine de recherche, vous êtes chargée de l'aménagement et de la réorganisation de la collection d'ostraca du Caire.

Cette après midi vous n'abordez pas ce type de sujet mais c'est avec votre esprit de chercheur que vous êtes venue rejoindre notre commission du patrimoine à laquelle vous consacrez du temps pour établir l'inventaire du fonds Filleron-Lorin comprenant plus de 50 000 cartes postales du début du XX^e siècle sur les édifices religieux de la France.

Nous vous écoutons nous parler du très grand intérêt de cette donation faite à l'Académie en 1956, intérêt non seulement pour les académiciens soucieux de connaître la richesse de ce fonds, et intérêt aussi pour tous les chercheurs internationaux, historiens et historiens de l'art qui travaillent sur les témoignages visuels de ces édifices qui ont pu subir au cours du temps transformations et même démolition.

**Madame le président donne la parole à Mademoiselle
Vanessa Ritter, correspondant, pour sa communication
intitulée :**

*Le fonds Filleron-Lorin. Présentation de la collection de
cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes.*

En 1956, par l'intermédiaire de M. Livet, M. Robert Filleron, donnait à notre académie une importante collection de cartes postales datant de 1890 à 1930. Ce fonds de plus de 50 000 pièces, dont la particularité est de représenter quasiment exclusivement des édifices religieux, avait été rassemblé par un personnage érudit de Châteaudun, M. Philibert Lorin.

Récemment, la commission du patrimoine a examiné la question de la conservation et de la valorisation de cette riche collection. Un groupe de travail constitué par notre conférencière, Madame Hélène Deronne et Monsieur Jean-Michel Ott a mis en œuvre au début de cette année un immense chantier qui a d'ores et déjà donné quelques heureuses surprises.

Après un « nettoyage » et la numérotation systématique des cartes postales, l'un des principaux travaux est l'élaboration d'une base de données répertoriant un maximum de renseignements. En effet, il est important de noter le titre de la carte, mais aussi si elle a circulé (et en quelle année), son état de conservation, et la maison d'édition.

L'intérêt majeur de cette collection thématique réside dans le fait qu'elle procure des représentations de certains édifices ou œuvres disparus depuis, comme l'église Saint-Martin de Marseille qui a été détruite en 1860 lors de la création de la rue Colbert ou celle des Saints-François à Montpellier qui menaçant de s'effondrer a été détruite en 1990 et reconstruite en 1997. De plus, les photographies d'intérieurs d'églises et de chapelles peuvent être très utiles lors de travaux de restauration.

D'autre part, la correspondance donne sous forme anecdotique des renseignements parfois historiques mais la fonction épistolaire des cartes peut également être détournée.

Ce premier échantillon de 1500 cartes s'avère déjà fort intéressant et surprenant et laisse entrevoir la richesse architecturale et historique que contient ce fonds exceptionnel, tant pour les chercheurs que pour les cartophiles et autres passionnés d'histoire.

Cette communication, en présence de la belle-fille du donateur Mme Michel Filleron, était agrémentée par la projection de quelques cartes postales illustrant la méthodologie mise en œuvre.

La séance est levée à 17 heures 45.

Obsèques M. le Pasteur Roger Grossi,
lundi 21 novembre au Petit Temple.

Éloge prononcé par Madame le président Hélène Deronne

Monsieur le Pasteur Granade,
Monsieur Alain Grossi, Madame Monique Fabre, Madame Mireille Durand, Madame Anne Marie Elamine, ses enfants,
Ses gendres et belle fille
Ses petits-enfants et ses arrières-petits-enfants,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Roger Grossi, votre père et grand père, notre confrère fut un pasteur dans la ville, un académicien de grande envergure.

Pendant près de dix huit années il emprunta d'un pas pressé la rue Dorée pour pousser la belle porte en bois ciré de l'hôtel particulier de notre académie.

D'abord élu correspondant en 1983, Roger Grossi fut élu académicien en 1994. Il succédait au fauteuil de Maurice Aliger et était reçu par notre regretté confrère, Monsieur Christian Liger. Monsieur le Pasteur Grossi était dans l'étonnement de cette élection estimant qu'il n'était « ni un savant, ni un écrivain, ni ouvertement un historien » pour reprendre ses termes, oui sans doute, mais il était un érudit dans ses domaines de recherche, un homme de conviction, de paix et d'amour envers l'autre, un homme de caractère.

Nous admirions la culture de notre confrère.

Études en théologie, en philosophie, il obtint une thèse de dogmatique à la faculté de Théologie de Montpellier sur « Notion d'analogie chez Bonaventure », grand moine de l'ordre des frères mineurs, les franciscains, l'un des maîtres de la théologie chrétienne au Moyen Âge. Au temps des vacances permanentes, selon son expression, Monsieur Grossi redevient étudiant et soutient une thèse de doctorat d'histoire à l'Université Paul Valéry de Montpellier sur « Vie et Œuvre de Samuel Vincent ». Nous sommes en 1998, Roger Grossi a 84 ans. Cette culture il a su la partager autour de la table ovale du salon de l'Académie : il proposa huit communications :

- Les intellectuels français au XVIII^e siècle et les protestants ;
- Philosophes et hommes politiques, apprentis théologiens ;
- « Pensée politique et religieuse de Jean-Paul Rabaut Saint-Etienne ;
- Samuel Vincent, témoin du protestantisme français, analyste de la société française » ;
- Jules Lagneau ;
- Charles Gide (1847-1932), apôtre de la République coopérative (1886-1932)
- Le fait religieux : histoire et actualité.

En 1993, alors président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, il organisa avec la complicité de l'Académie un colloque sur « Charles Gide et l'École de Nîmes ».

Ce ne fut pas l'unique colloque organisé par sa volonté. Entre les années 1985 et 2004, il en a réalisé six, ce qui représente une masse de travail considérable.

Nous admirions l'homme de conviction, de paix et d'amour envers l'autre.

Corse et catholique de naissance, il avait découvert lors de son adolescence à Marseille, la Réforme qu'il décida de servir au plus

juste. Est-ce ce chemin de discernement qu'il a vécu qui faisait de lui, un homme ouvert, profondément œcuménique, au service de ses frères, de tous ses frères ? Homme de conviction, il allait jusqu'au bout de ses certitudes : alors que soldat servant la France, dans les premiers mois de la seconde guerre mondiale, il est frappé par l'absurdité de ce sanglant conflit et décide d'écrire à son Général de Division pour lui demander d'être objecteur de conscience. Il risquait la peine de mort !

Le pasteur Gédéon, lors de la consécration pastorale de Roger Grossi à Lens le 22 juin 1948, lui avait demandé d'enseigner l'Évangile de la grâce du Seigneur. C'est ce qu'il fit non pas uniquement au sein de ses différentes paroisses, mais au cœur d'associations, servant les jeunes et les aînés, sa plus grande réalisation fut l'année diaconale qu'il servit de 1965 à 1984, et qui je crois, fera l'objet d'un livre posthume. L'année diaconale est une catéchèse du Service d'autrui.

Ayant créé la plupart de ces associations, neuf fois président, vice-président ou secrétaire d'un organisme civile et religieux, membres de différentes associations, il fut à l'académie de Nîmes, également membre de diverses commissions dont celle du patrimoine.

Nous admirions l'homme de caractère.

Élu président de notre Académie en 2003 à l'âge de 89 ans, par son dynamisme, sa force de travail et de parole, il nous donnait des leçons de jeunesse et d'espérance.

Espérance !

Espérance en Dieu, espérance en l'homme, « comment vivre si l'horizon est sans lumière » ? disait-il dans son discours de réception à l'Académie, reprenant à son compte une citation du pape Jean Paul II dans son livre « Entrez dans l'Espérance ».

Cette espérance est nôtre aujourd'hui.

Oui, notre académie est en deuil et pour la quatrième fois depuis février 2011. Parmi ceux qui nous ont quittés, Jean Marc Roger avec lequel Roger Grossi avait beaucoup travaillé. Jean

Marc Roger avait partagé de nombreux travaux avec Maurice Aliger, académicien auquel le pasteur Grossi avait succédé. Il nous sera difficile de faire notre deuil, mais nous sommes dans cette grande espérance chrétienne : Lucie, la femme, l'épouse tant aimée et votre mère a retrouvé son époux, Roger.

Dans la religion révélée, les croyants savent qu'ils sont réunis pour l'éternité.

SÉANCE ADMINISTRATIVE DU 25 NOVEMBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne

Présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Poujoulat. Teulon-Lardic. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Debant, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, P. Marès, Pradel, Puech, Sapède, Stephan, Travier, Valade.

Excusés : Mesdames Pallier, Maurin. Messieurs Bruguerolle, Chausse, Costabel, Fabre, Gardelle, Jallatte, Salenson.

1. Proposition concernant le recrutement des membres ordinaires :

Madame le président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« À la suite de la lettre de Charles Puech⁵⁹ du 12/01/2011 que le secrétaire perpétuel a envoyée à chacun d'entre nous, insistant sur les difficultés récurrentes à pourvoir au renouvellement des académiciens ordinaires de notre compagnie, le bureau a demandé à trois académiciens représentant chacun l'un des trois groupes d'académiciens résidants actuellement constitués, de mener une

⁵⁹ Proposition de C. Puech le 12 en janvier 2011 (texte en fin de CR [page 265](#)).

réflexion sur ce sujet et de proposer les modifications susceptibles de pallier à ces difficultés.

Cette réflexion n'est pas nouvelle puisque déjà une « commission des réformes » avait été réunie à cet effet en octobre et novembre 1982. Chacun a pu lire à loisir le compte-rendu de ce rapport⁶⁰ que notre secrétaire perpétuel nous a également envoyé au début de ce mois de novembre.

La lecture de ce compte-rendu nous apprend que la création des 3 groupes actuels (catholiques, protestants et indépendants) n'a pas existé à la naissance de notre académie en 1684, puisque selon notre confrère Bernardy, ces groupes ont été créés en 1894, donc fin du XIX^e siècle, à la suite d'élections difficiles survenues en 1865 et 1894 imposant une modification des modalités de recrutement des académiciens ordinaires. Ce système de recrutement a donné semble-t-il toute satisfaction pendant de nombreuses années puisqu'il est encore en vigueur actuellement. Reste qu'il n'est ni statutaire ni réglementaire, mais simplement consacré par l'usage. Créé pour des raisons purement conjoncturelles, il peut-être abrogé ou modifié de la même façon qu'il a été créé par simple décision des académiciens sans modification statutaire mais par simple décision réglementaire adoptée à l'occasion d'un vote.

La lettre de Charles Puech rappelle de façon extrêmement claire les difficultés que nous rencontrons régulièrement chaque fois que nous sommes appelés à chercher un nouveau membre pour notre compagnie. Cela exprime bien le fait que, les temps ayant changés, le statu quo n'est plus possible sans remettre à terme en cause le rayonnement de l'académie dans et hors de notre citée.

Le petit comité composé de Gabriel Audisio, Bernard Cavalier, Charles Puech s'est donc réuni à plusieurs reprises. Il a proposé une trame de réflexion à chacun des groupes qui se sont réunis. Les comptes rendus de ces différentes réunions ont été

⁶⁰ Extrait du Bulletin de 1982 (en fin de CR pages 266 à 274).

envoyés au comité qui nous a envoyé la synthèse⁶¹ par l'intermédiaire du secrétaire perpétuel. La commission des Anciens Présidents⁶² a été réunie par le Secrétaire perpétuel le mardi 8 novembre. Le bureau élargi, après lecture et discussion, a décidé de mettre à l'ordre du jour de cette séance administrative pour voter cette proposition de recrutement de membres ordinaires.

Nous allons vous proposer de voter deux fois concernant deux points, à bulletin secret à la majorité qualifiée des 2/3. Bien que le mode de recrutement consacré par l'usage depuis plus d'un siècle ne soit ni statutaire ni même règlementaire, cette coutume, si elle est éventuellement modifiée, doit l'être par un vote comme cela avait été finalement décidé en décembre 1982. Les résultats du vote donneront plus de poids à notre décision.

À nous maintenant, de la même façon que nos anciens ont été capables de faire évoluer leur fonctionnement lorsque cela a été nécessaire, de faire en sorte que les décisions que nous allons prendre ce jour le soient dans le but de dynamiser notre compagnie et d'accroître ainsi son rayonnement dans notre cité.

Le bureau propose :

Un premier vote à bulletin secret à la majorité qualifiée des 2/3 sur les critères de choix.

- 1 – jouir d'une notoriété reconnue dans sa compétence, que celle-ci soit professionnelle ou non ;*
- 2 – pouvoir et vouloir faire partager ses compétences ;*
- 3 – s'engager à participer activement à la vie académique ;*
- 4 – avoir moins de soixante-dix ans, sauf exception.*

⁶¹ Synthèse en fin de CR pages 280 à 282.

⁶² CR de la séance des Anciens Présidents pages 282 à 284.

Il appartiendra au Secrétaire perpétuel de rappeler nettement et par écrit aux futur(e)s académicien(ne)s, avant élection, les points 2 et 3 ci-dessus. »

Le Secrétaire perpétuel rappelle l'article 62 du règlement intérieur. Plus du quart des Académiciens présents ayant souhaité s'exprimer avec un bulletin secret, il est procédé au vote :

- Votants : 29
- Pour : 27 - Non : 1 - Abstention : 1

La disposition sur les critères de choix est adoptée.

Madame le président reprend la parole :

La composition de l'académie reste inchangée : 60 membres ordinaires. Elle reste divisée en 2 classes, savoir : 36 membres résidants et 24 membres non résidants. La répartition des membres résidants, consacrée par l'usage depuis plus d'un siècle en trois groupes, catholique, protestant et indépendant reste inchangée.

À chaque vacance de siège, chacun des trois groupes, catholique, protestant et indépendant se réunit et peut proposer un nom (candidat) ;

Le ou les noms ainsi proposés sont soumis aux instances habituelles, bureau, bureau des anciens présidents qui, après accord, les proposent au vote de l'assemblée ;

Si la majorité des deux tiers ne se dégage pas sur un nom proposé, l'élection est renvoyée à la séance suivante (cf. Règlement de l'Académie, art. 19).

L'esprit de ces propositions essaie de répondre à deux principes :

– respecter le maintien des trois groupes tels qu'actuellement définis puisque cela correspond à la majorité des vœux exprimés par les trois groupes lors des réunions effectuées à l'occasion des rencontres préparatoires.

– compte tenue de cette volonté exprimée, de permettre malgré tout d'élargir à l'occasion de chaque renouvellement de siège l'assiette des cooptations possibles. Cela en raison du fait qu'à chaque fois les trois groupes pourront proposer un candidat. En l'état actuel des choses cela permettrait de tripler le nombre des postulants possibles.

L'apaisement des tensions ayant pu exister entre académiciens de convictions philosophiques ou religieuses différentes rend la « chose » actuellement possible.

Madame le Président donne la parole à l'assemblée. De nombreux confrères prennent la parole pour demander des précisions concernant les nouvelles dispositions.

Les interventions concernent essentiellement les *quotas* qui pourraient être envisagés pour les trois groupes catholique, protestant, indépendant.

En effet, plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- Le candidat retenu est proposé par le groupe catholique mais le fauteuil libre concerne le groupe protestant.
- Une situation extrême pourrait faire apparaître la configuration de deux groupes de 17 académiciens et un troisième groupe de 2 académiciens.

Il s'agit donc de veiller à ce qu'un groupe seul ne puisse pas devenir majoritaire.

Il n'est pas possible de retranscrire de manière exhaustive toutes les remarques et idées qui sont avancées : « *Danger de modifier une règle ; disparition probable des trois groupes à terme ; prendre l'Académie Française comme modèle, c'est-à-dire en recrutant par discipline professionnelle et citer les quatre académies ; comment veiller à l'interdisciplinarité au sein de la communauté des membres résidents...* ».

Après de nombreux échanges, Madame le Président souhaite procéder au vote :

- Votants : 29
- Pour : 12 – Non : 11 – Abstention : 6

La disposition concernant les modalités d'élection est rejetée.

2. Renouvellement du bureau pour l'année 2011

Appel à candidatures pour les fonctions de président et vice-président.

Le bureau propose la candidature de notre confrère René Chabert en qualité de président et de notre consœur Michèle Pallier en qualité de vice-président.

L'élection sera réalisée lors de la première séance ordinaire de l'année 2012 : vendredi 6 janvier.

3. Séance publique du dimanche 5 février 2012

Notre confrère Daniel J. Valade, Maire adjoint, Délégué à la Culture nous informe que la ville de Nîmes mettra à disposition de notre Compagnie l'auditorium de l'hôtel Atria. Nous le remercions vivement. Un courrier va être adressé à la ville pour la réservation de la salle.

Choix de la conférence : La parole est donnée à notre confrère M. Pascal Gouget, rapporteur de la commission des publications. La commission va se réunir courant décembre pour préciser la conférence qui sera retenue pour la séance publique.

4. Présentation du site web

La parole est donnée à notre confrère René Chabert qui présente le site web à l'aide d'un vidéo projecteur.

Notre Compagnie était une des rares Académies de l'Ancien Régime rattachée à la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts à ne pas disposer de site web. Après l'accord du bureau en janvier 2011, une équipe constituée par nos consœurs Hélène Deronne, Jacqueline Leroy, nos confrères Gabriel Audisio, René Chabert et Alain Aventurier s'est mise au travail. L'architecture du site a été réalisée par un webiste professionnel Monsieur Walter Wizman. L'administration du site est confiée à notre confrère René Chabert, appuyé par notre consœur Jacqueline Leroy.

Le site est visible à l'adresse :
<http://www.academiedenimes.org/>

Il est possible de trouver des documents immédiatement téléchargeables, en particulier :

– **l'index de toutes les communications depuis 1756** avec l'année, le nom de l'Académicien et le titre de sa conférence. Les communications sont classées par ordre alphabétique du nom des auteurs. La fonction « Recherche » peut être utilisée pour trouver un auteur ou indiquer un mot clé qui trouvera les conférences recherchées. Ce fichier est accessible avec l'onglet « Activités » puis en utilisant l'ascenseur « Publications : Mémoires et Bulletins ».

– **le document édité à l'occasion du tricentenaire de l'Académie** qui avait été conçu par Mme Christiane Lassalle, M. Victor Lassalle et M. Drouot. Ce fichier est disponible en utilisant l'onglet « Historique » puis en utilisant l'ascenseur « Origine » en fin de page.

– **Les discours de réception** de nos consœurs et confrères mis en page sous le format pdf.

Il suffit dans la liste des Académiciens de cliquer sur « discours ».

Cette réalisation se concrétise par la production de plus de trente pages qui donnent une image assez bien renseignée de notre Compagnie.

Ce site est bien sûr destiné à évoluer pour s'enrichir de toutes les productions des Académiciennes, Académiciens et Correspondants.

5. Commissions

5.1 Finances : C. Puech

Notre confrère expose les résultats du compte d'exploitation arrêtés au 30 septembre 2011. Ils sont produits par le cabinet d'expertise comptable « Exalis » et vérifiés en fin d'exercice par la commission des finances.

Les Académiciens peuvent les consulter par simple demande auprès du Trésorier ou du Secrétaire perpétuel. Les résultats montrent un exercice en équilibre, en particulier grâce à la contribution importante assurée par l'Agence Adria pour la gestion de l'Hôtel Davé.

Selon notre confrère Charles Puech qui assure le suivi hebdomadaire de la gestion de l'Académie, l'Hôtel Davé constitue « *le poumon* » de notre Compagnie.

Le secrétaire perpétuel indique les démarches induites pour la rénovation de la toiture de l'Hôtel Davé qui est inscrit à l'inventaire supplémentaires des Monuments Historiques.

Le montant des travaux s'élève à 190 000 euros. Les demandes de subvention sont en cours. Il est fait appel à la DRAC (montant de la subvention de 25%), à la Région Languedoc-Roussillon (en attente), au mécénat, en particulier la Société Haribo (Convention de 8000 €), au Crédit Agricole (en attente). La ville de Nîmes a été sollicitée et a voté une demande d'aide exceptionnelle de 10 000 €. Le Secrétaire perpétuel a remercié vivement nos confrères Daniel J. Valade et Bernard Fontaine pour réaliser les démarches initiales.

Le Secrétaire perpétuel souhaite expliquer que ce dossier n'aurait pas pu aboutir sans l'aide efficace de notre confrère

Antoine Bruguerolle, architecte qui met gracieusement à disposition ses collaborateurs et son expertise.

5.2 Nomination des correspondants : C.S. Jallatte

Le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles positives sur la convalescence de notre confrère qui reste néanmoins éloigné de la rue Dorée.

Trois candidatures ont été enregistrées qui seront examinées par la commission début 2012.

5.3 Publications : P. Gouget

En accord avec notre confrère P. Gouget, la commission des publications se réunira le mardi 20 décembre pour examiner la question du choix de la conférence pour la séance publique.

P. Gouget rappelle que certaines communications n'ont pas été transmises. Le Secrétaire perpétuel a effectué les courriers en conséquence.

Par ailleurs, deux communications vont être réalisées au mois de décembre :

- 2 décembre : *L'art du peu*, Jacques Clauzel, par Paule Plouvier, membre non résidant.
- 16 décembre : *Les conversions des Chrétiens à l'Islam au XVI^e et XVII^e siècle*, par Bartolomé Bennassar, membre non résidant.

Mémoires et Bulletin : Mondial Livre assure désormais le travail de maquettiste. Tous les exemplaires ont été édités début novembre et adressés à tous les membres ordinaires et correspondants à jour de leurs cotisations.

5.4 Programme : C. Marès.

Notre consœur Catherine Marès dévoile le programme arrêté par la commission du programme pour le premier trimestre 2012 ainsi que les dates des séances pour le second trimestre.

6 janvier : Monsieur Gérard Cholvy, Membre de l'Académie de Montpellier : *Les Français Justes des Nations. De Poitiers aux Cévennes.*

20 janvier : Réception de deux membres non résidants.

– 5 février : Séance publique.

– 10 février : M. le Général Pierre Morisot, correspondant : *L'auberge de Schirlenhof.*

– 24 février : M. Claude Larnac, correspondant : *Il était autrefois...avant le Pont du Gard.*

– 2 mars : Séance administrative.

– 16 mars : Monsieur Jean Matouk, correspondant : *De la dette privée à la dette publique.*

– 30 mars : Monsieur Robert Chalavet, membre non résidant : *Une grande voix nîmoise : Régine Crespin et ses rapports avec la famille Carrière.*

Dates retenues pour le second trimestre 2012 :

13 avril – 27 avril – 4 mai – 18 mai – 1^{er} juin – 15 juin – 29 juin

5.5 Patrimoine : H. Hugues

La parole est donnée à notre confrère Henri Hugues, rapporteur de la commission.

Depuis la séance administrative du printemps 2011 la commission a poursuivi les deux objectifs que nous vous avons exposés.

1. Tout d'abord la conservation et la mise en valeur des 50 000 cartes postales de la collection Filleron-Lorin qui fut remise à notre Académie en 1956 par un ingénieur des Mines de la Grand'Combe.

Vendredi dernier, Mlle Vanessa Ritter, correspondant, nous a fait une excellente communication sur le travail entrepris depuis un an pour nettoyer, numériser et protéger cet ensemble tout à fait exceptionnel de cartes postales à sujets religieux de toute la France. Elles viennent de tous les départements, mais relativement peu du Gard.

Après de Mlle Ritter, une petite équipe vient tous les mardis et vendredis après midi dépoussiérer, raviver par gommage puis numériser les cartes éditées dans les dernières décennies du XIX^e siècle et au début du XX^e (jusqu'en 1932). La numérisation est réalisée selon les normes de la Bibliothèque Nationale de France.

Il a fallu près d'une année de travail pour traiter environ 1300 cartes. À nombre constant d'intervenants on peut prévoir que 40 années seront nécessaires pour rendre accessible et consultable toute la collection !

Aussi nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés de notre Compagnie pour rejoindre l'équipe qui s'est lancée dans ce travail de très longue haleine.

2. Le deuxième chantier est celui de la prospection et de l'établissement du diagnostic patrimonial de la Ville de Nîmes.

Depuis le mois d'avril nous dressons l'inventaire des immeubles, édifices et sites des XVIII^e, XIX^e et parfois des premières années du XX^e siècle, qui se trouvent dans les anciens faubourgs jouxtant l'Écusson.

Cinq académiciens et trois correspondants se sont portés volontaires pour participer à l'inventaire de ces témoignages d'un passé qui n'est malheureusement pas protégé. Notre confrère Antoine Bruguerolle a divisé l'aire à explorer en cinq secteurs géographiques que nous nous sommes répartis. Nous avons pris des photos des façades et des détails les plus intéressants. Nous les avons collées ou copiées sur des fiches avec indication de leur adresse exacte et de leur référence cadastrale, le caractère intéressant ou remarquable ou justifiant une protection au titre des monuments historiques. Afin de ne

pas commettre d'erreur dans les appréciations nous avons fait appel à huit « personnes-ressources » qui nous rejoignent une fois par mois et nous apportent leur concours toujours précieux pour compléter ces fiches.

Nous devrions terminer ce travail au début du mois de décembre et Madame le Président pourra demander audience à M. le sénateur maire de Nîmes afin de lui présenter au nom de notre Compagnie ce diagnostic patrimonial. Conformément à l'article 1^{er} de nos statuts nous apporterons ainsi notre contribution aux autorités élues puisque nous sommes un établissement d'utilité publique.

5.6 Bibliothèque : J. Leroy

Madame le Président donne la parole à notre consœur Jacqueline Leroy, rapporteur de la commission.

Catalogage : Après une interruption de plusieurs mois, due à l'adoption par la Médiathèque du Carré d'Art d'un logiciel libre (Koha), le catalogage des ouvrages de la bibliothèque a repris son cours normal. Le catalogue peut de nouveau être interrogé en ligne : Nîmes.Bibliothèque ou Carré d'Art avec ensuite un accès au catalogue.

Acquisitions : Nous remercions les Académiciens de leur rapidité à déposer à la bibliothèque leurs ouvrages et publications. 11 dons ont été faits cette année.

Pas d'achat en raison des restrictions budgétaires.

Reliure : Comme chaque année, un crédit de 500 € a été consacré à la reliure : Cinq ouvrages (dont deux très grands registres) ont été reliés pour un montant total de 472,64 € .

Échanges : Les échanges avec 86 Académies et Sociétés savantes se poursuivent régulièrement : les publications reçues, souvent de très belle tenue (tant sur le plan du contenu que de la réalisation) sont mises à disposition des académiciens dans la salle attenante à la bibliothèque. Elles peuvent être empruntées. Elles ne le sont malheureusement pas assez.

Une réflexion sur une utilisation optimale des ces publications sera soumise aux membres de la Commission lors d'une prochaine séance.

Récolement : Le récolement des ouvrages de la Réserve a été mené à bien par Gabriel Audisio et Jean-Louis Meunier.

Celui de la collection générale a été entrepris par Monique Kuntz, Jean-Louis Meunier, Michèle Pallier, Jacqueline Leroy. Très peu d'ouvrages sont manquants jusqu'à présent. Ce récolement devrait être terminé courant 2012. Une fiche signalétique sera établie pour tout ouvrage en mauvais état en vue d'une possible reliure mais aussi d'une numérisation dans le cadre d'un programme qui concernerait les ouvrages dont il n'existe pas d'exemplaire au carré d'Art. Une liste des ouvrages manquants sera également établie.

Permanences : Les permanences ont été assurées essentiellement par deux personnes : Monique Kuntz, qui éprouve de plus en plus de difficultés à monter l'escalier et Michèle Pallier. Si les académiciens, ceux de la Commission Bibliothèque, mais aussi ceux venant régulièrement à l'Académie, acceptaient de se mobiliser 2 heures 30 une fois tous les 3 mois, les permanences seraient assurées parfaitement.

Mémoires et Bulletins :

Les « Mémoires de l'Académie » sont maintenant inventoriés, rangés. Il reste à préparer une collection pour les Archives Municipales et voir si d'autres établissements souhaitent compléter celle qu'ils possèdent.

Il reste aussi à débarrasser quelques très gros cartons de bulletins pour reclasser convenablement ceux qui sont conservés.

5.7 Communication : rapporteur à désigner

Cette commission sera réactivée en 2012.

5.8 Prix Forado : R. Chamboredon

Notre confrère Robert Chamboredon président du jury Sydney Forado expose le résultat de la délibération du jury, réuni le vendredi 28 octobre 2011.

Animé du désir de conserver à ce prix sa notoriété, le jury a estimé, au vu des trop nombreuses imperfections dans l'expression française, ainsi que dans la présentation typographique, que les deux ouvrages examinés ne présentaient pas les qualités requises pour obtenir le prix.

Le prix n'ayant pas pu être attribué ces quatre dernières années, le jury propose qu'une nouvelle session soit organisée en 2013.

Le bureau a accepté cette proposition.

Le jury du prix Forado est constitué par Mesdames Hélène Deronne et Danielle Bertrand Fabre, de Messieurs Gabriel Audisio, Antoine Bruguerolle, Jean-François Delmas, Carol Iancu et Robert Chamboredon.

5.9 Projet Dictionnaire

Proposé par notre regretté confrère Jean-Marc Roger, il conviendra au bureau d'envisager de donner une suite à ce projet.

5.10 Académies de l'Arc Méditerranéen

Madame le Président et Madame C. Marès résumant l'état de la question. Un groupe réuni autour de C. Marès, H. Deronne, C. Salenson, membres résidants ainsi que Messieurs P. Mutin et G. Dugas, correspondants et spécialistes du Maghreb sont très favorables à ce projet. C. Marès a rencontré Mme Jeanne-Marie Demarolle, présidente de la CNA qui conseille que ce projet soit proposé aux autres académies de l'Ancien Régime du croissant méditerranéen nord : Aix, Arles, Marseille, Montpellier, Toulon.

La séance est levée à 18h15

DOCUMENTS ANNEXES

Proposition de réforme du recrutement.

Charles Puech – le 12 janvier 2011

La règle ancienne et non-écrite, qui répartit les trente six membres résidants de l'Académie en trois groupes numériquement égaux : indépendants, catholiques, protestants n'est plus adaptée à la Société actuelle.

Elle a permis dans le passé de garantir un équilibre entre les différents courants de pensée et de maintenir l'Académie au dessus des querelles partisans : philosophiques, religieuses, politiques.

Aujourd'hui, en raison des transformations profondes des mentalités, cette règle fait obstacle à un recrutement de qualité. Alors que les groupes confessionnels éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des candidats à la fois motivés, disponibles et d'un niveau intellectuel suffisant, le groupe des indépendants ne peut pas accueillir, faute de place, des personnalités dont la présence parmi nous serait enrichissante.

La suppression pure et simple de la règle des trois tiers ouvrirait le champ à des luttes d'influence préjudiciables pour notre Compagnie. Sa réforme permettrait de maintenir un équilibre relatif et de faciliter un meilleur recrutement.

Aussi est-il proposé de porter de 12 à 18 le nombre des indépendants et de réduire de 12 à 9 celui des catholiques et des protestants.

Dans la nouvelle répartition des sièges, aucun groupe n'atteindrait à lui seul la majorité renforcée des deux tiers exigée par l'article 18 du Règlement pour l'élection des académiciens ordinaires et, pour la modification des Statuts par leur article 15.

BULLETIN ANNÉE 1982

RÉFORMES À L'ACADEMIE

COMPTE RENDU ABRÉGÉ DES RÉUNIONS TENUES :

— par une *Commission « des réformes »*, les 15 octobre et 9 novembre 1982 ;

— par la *Commission des anciens Présidents*, le 26 novembre 1982 ;

— par l'Académie (Assemblée des membres résidants), le 17 décembre 1982.

Parallèlement à ses travaux ordinaires qui se sont poursuivis selon la périodicité habituelle, l'Académie s'est interrogée au cours du dernier trimestre 1982 sur l'opportunité d'apporter quelques changements à son « genre de vie ».

Au cours de la séance ordinaire du 8 octobre 1982, M. Jacques Larmat, président, a demandé et obtenu la constitution d'une commission dite « des réformes » et invité tous ceux qui désiraient en faire partie à assister à une réunion fixée au 15 octobre. Cette commission a achevé ses travaux au cours d'une deuxième séance, le 9 novembre. Ses propositions ont été soumises pour avis à la Commission des anciens Présidents le 29 novembre et présentées à l'Assemblée des membres résidants le 17 décembre.

COMMISSION « DES RÉFORMES » : 15 octobre et 9 novembre 1982

Au terme de la réunion du 9 novembre à laquelle assistaient 17 académiciens, la commission a émis les vœux suivants :

A. — Concernant la *composition de l'Académie* :

1°) Que la division en groupes selon l'appartenance religieuse (catholiques, protestants, indépendants) telle qu'elle se manifeste au moment des élections, soit remplacée par une division en groupes correspondant à des ensembles de disciplines

intellectuelles ou artistiques : Sciences, Lettres, Beaux-Arts, etc.) ;

2°) Que des correspondants puissent être choisis parmi les habitants de Nîmes ;

B. — Concernant la *vie intérieure de l'Académie* :

3°) Que le bureau de l'Académie se réunisse au moins une fois par trimestre ;

4°) Que les jours de séance, la porte soit ouverte à 16 heures, un membre de l'Académie assurant une permanence de 16 à 17 heures dans la salle de Lordat ;

5°) Qu'un repas en commun soit organisé au moins une fois par an ;

6°) Que soit examinée la possibilité d'une rencontre avec les correspondants ;

7°) Que soit affiché suffisamment à l'avance le programme des séances ;

8°) Que soient réimprimés les statuts et le règlement intérieur ;

C. — Concernant les *relations de l'Académie avec l'extérieur* :

9°) Que l'Académie organise une conférence publique au moins une fois par an, en sus de la séance publique solennelle ;

10°) Que puisse être fait appel pour la circonstance à un conférencier étranger à l'Académie ;

11°) Que soient reprises les relations de l'Académie avec des Académies voisines ;

12°) Que soit constituée une *Commission des prix et publications* chargée de proposer à l'Académie, en fonction des ressources dont elle pourrait disposer à cet effet, l'attribution de prix ou une aide à certaines publications.

La proposition n° 1 a été défendue par son auteur, M. Larmat, et quelques autres académiciens dont MM. Lheureux, Roger, Vielzeuf, qui ont fait valoir en particulier :

– que la division de l'Académie en groupes définis par l'appartenance religieuse ou philosophique n'est

aucunement justifiée par la nature des travaux de la Compagnie qui sont d'ordre purement intellectuel, sans aucune orientation religieuse, et qu'elle n'a donc pas plus de raisons d'exister que dans toute autre association à fins culturelles, par exemple, à l'École antique ou à la Société d'histoire moderne et contemporaine où la proposition de prévoir une division analogue au sein des instances dirigeantes de ces sociétés susciterait sûrement beaucoup d'étonnement !;

– que pareille division de l'Académie, si elle avait pu être utile à une époque où des rivalités pouvaient exister entre catholiques et protestants, avait perdu toute signification aujourd'hui et que la suppression de cette « survivance » symboliserait même le rapprochement qui s'est produit entre les deux communautés en ce temps d'œcuménisme ;

– que la division en groupes correspondant à des ensembles de disciplines intellectuelles, telle qu'elle existe dans la plupart des Académies voisines (Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse) où elle est pratiquée depuis longtemps sans le moindre inconvénient, offrirait des chances d'améliorer encore le recrutement de la Compagnie. Elle permettrait, en effet, lors du remplacement d'un « littéraire » par exemple, la recherche du « meilleur candidat » parmi des personnalités de toutes opinions philosophiques et religieuses (alors que, dans le système actuel, existe le risque de voir le choix d'un candidat par un groupe « religieux » trop influencé par les relations qu'il peut avoir avec quelques amis de la même confession, et l'équivalent peut se voir dans le groupe des « Indépendants ») ;

– que d'ailleurs la division proposée, pourvu qu'elle soit appliquée avec souplesse (comme dans l'Académie de Marseille, par exemple) continuerait à

rendre possible l'accès à l'Académie à côté de « spécialistes » qualifiés, d'hommes et de femmes de large culture générale.

Cette proposition n° 1 a été combattue par M. Bernardy et quelques autres académiciens dont M. Hugues, secrétaire perpétuel.

M. Bernardy a lu la déclaration suivante :

Mes chers Confrères,

Étant donné les discussions qu'entraînent les projets de modification de notre règlement intérieur, je me crois autorisé à prendre la parole pour la raison suivante :

Je suis le seul (je dis bien le seul), parmi vous, à avoir étudié toutes les Archives de l'Académie et avoir lu tous les Bulletins depuis leur création et cela au cours des années 1974 et 1975, et je le prouve :

Voici le cahier sur lequel chacun de nous doit inscrire les emprunts temporaires qu'il fait à notre bibliothèque et sur lequel sont consignés que du 24 novembre 1974 au 21 mars 1975 j'ai emprunté, pour les lire chez moi, et prendre des notes, tous les Bulletins depuis leur création et autres archives.

Cette longue étude a eu pour résultat d'abord les communications que je fis devant vous en janvier 1976 et janvier 1977 qui retracèrent la vie de notre Compagnie depuis sa création et ensuite la parution en 1977 d'une brochure intitulée *Heurs et malheurs de l'Académie de Nîmes*, et l'établissement d'un graphique de 3,50 m de long où figurent tous les académiciens résidants depuis 300 ans.

Le projet actuel de suppression des trois groupes me permet d'affirmer que l'installation de ces trois groupes ne sont pas les séquelles (comme certains d'entre vous le croient encore) des lointaines rivalités religieuses, car ils ont été créés seulement en 1894 à la suite d'élections très difficiles qui survinrent d'abord en 1865 pour le

remplacement de Nicot, puis en 1894 à l'occasion de l'élection du docteur Barral, élection qui ne devint effective qu'après une série de nombreux ballotages au cours de deux séances consécutives.

Depuis cette date, donc depuis près de cent ans, aucune contestation majeure n'est survenue en séance lors de nouvelles élections. Ce qui est un beau résultat !

Mais n'oubliez pas, mes chers Confrères, que grâce à ces trois groupes vous avez tous été élus à l'unanimité des votants, puisque chaque fois onze d'entre nous se portaient cautions et garants du choix judicieux qui allait être fait. Je suis, hélas ! persuadé qu'il n'en sera plus ainsi dans l'avenir si les groupes sont supprimés.

Le « changement » n'est pas un mal en soi, mais avant toute décision il appartient à chacun de nous d'en prévoir les conséquences possibles, car « gouverner c'est prévoir ». Le seul fait d'avoir posé le problème de l'existence des trois groupes a déjà rompu l'unanimité de l'Académie et la faille apparaît déjà et profonde et durable.

D'ailleurs, à mon avis, on ne détruit pas une méthode ou un dispositif qui a donné satisfaction pendant près de cent ans.

À vous et à la majorité de juger. Je pense cependant que cet avis devait être dit clairement.

L'Académie a déjà marqué l'année 1982 d'une pierre blanche, grâce au succès de la Célébration du Tricentenaire de sa fondation.

Puisse lui être épargné qu'une pierre noire ne vienne marquer la fin de cette année 1982.

C'est du moins le vœu que je forme ardemment.

M. Larmat fait observer à M. Bernardy – qui a lu cette déclaration au début de la deuxième séance tenue par la Commission alors qu'il n'avait pas assisté à la première et était donc imparfaitement informé – qu'il ne s'agit pas de supprimer

la division de l'Académie en groupes mais de remplacer un type de division par un autre basé sur des critères différents. Il n'y a aucune raison de supposer qu'un groupe de « scientifiques » par exemple n'arriverait pas à s'entendre aussi bien sur le choix d'un candidat à proposer à l'Académie qu'un groupe de catholiques ou de protestants. De sorte que les académiciens continueraient dans l'avenir à être pratiquement élus à l'unanimité.

M. Lheureux intervient ensuite en ces termes :

En m'excusant de faire référence à mon cas personnel, je précise que, mon père étant protestant et ma mère catholique, possédant un oncle pasteur de l'Église réformée et un cousin chanoine, j'ai quelques difficultés à me situer au sein de l'Académie selon les références de valeur qui conditionnent actuellement son recrutement par groupes.

Siégeant par bonheur parmi les Indépendants (de qui ? de quoi ?), je me pose néanmoins la question de savoir (démonstration par l'absurde) dans quel inconfort moral se trouverait plongé un prêtre membre du groupe catholique, tenté de se convertir au protestantisme...

Certes, nos Confrères de tous les groupes posséderaient assez de tolérance et de sagesse pour résoudre, s'il se présentait, ce cas d'école ; mais je vous laisse imaginer la nature des arguments qui seraient jetés sur la table des débats pour apporter une solution logique à cette situation d'exception. Et ce, dans le respect de nos textes réglementaires actuels.

Toute plaisanterie mise à part, une semblable perspective m'incite à penser qu'il y aurait certainement des avantages à réexaminer notre constitution dans une optique plus moderne et plus rationnelle.

Quant à M. Hugues, et aux autres adversaires de l'adoption de la proposition n° 1, ils font valoir :

– que le mode actuel de cooptation des membres

résidants de l'Académie existe depuis près d'un siècle, et que, depuis son institution, il n'a cessé de faire la preuve de son efficacité ;

- que son existence est la manifestation d'un œcuménisme déjà cher aux académiciens nîmois du siècle passé ;

- que la division en groupes correspondants à des ensembles de disciplines intellectuelles a été jadis appliquée puis abandonnée (le statut de 1806 prévoyait 6 classes, celui de 1850 deux sections, que le statut de 1888 qui nous régit actuellement a supprimées) ce qui prouve que cette division ne donnait pas satisfaction.

Ils ajoutent que, bien que ne figurant ni dans le statut de 1888 ni dans son règlement d'application, le mode actuel d'élection des membres résidants a, à leur avis, acquis valeur statutaire du fait de son usage ininterrompu et incontesté pendant une période de près de cent ans, et que, pour cette raison, il faudrait pour le supprimer appliquer la procédure de révision fixée par l'article n° 15 du statut et l'article n° 82 du règlement et donc obtenir une majorité des deux-tiers.

Pour terminer M. Hugues rappelle que le 12 mai 1982, à l'occasion des fêtes du Tricentenaire de sa création, la Compagnie a publié, sous son sceau, une plaquette *L'Académie de Nîmes en 1982*, écrite par M. Robert Debant, directeur des Archives du Gard, membre résidant, dans laquelle se trouve un paragraphe consacré au mode de recrutement de ses membres résidants.

M. Hugues donne lecture de ce passage dont voici le texte :

« À l'intérieur du groupe des membres résidants, l'Académie n'entretient plus la division en six classes, fondées sur la spécialisation intellectuelle (économie politique et agriculture, belles lettres, beaux arts...), que l'Académie du Gard avait instaurée lors de sa réorganisation

de 1801 à, l'exemple de beaucoup d'institutions savantes de l'époque.

Le caractère statutaire de cette compartimentation, qui pouvait trouver des justifications au début du XIX^e siècle, s'avérerait de nos jours quelque peu nuisible non seulement au recrutement, qu'il enfermerait dans des bornes trop restreintes, mais à l'essor même de l'activité. La situation actuelle laisse à une pratique équilibrée le soin de faire leur juste place aux diverses compétences et accorde toute facilité de s'exprimer sur des sujets variés à ceux qui s'ornent de plusieurs talents. Parmi les « têtes bien faites » qui s'asseyent autour de la table des séances, on rencontre ainsi, pour se limiter à quelques exemples, un médecin qui se double d'un sociologue, une italianiste qui cultive la poésie française ou un hispaniste qui accomplit aussi de minutieux travaux d'histoire rurale. En échange, le souci de rester en accord avec l'âme profonde de Nîmes a présidé depuis la fin du XIX^e siècle à la constitution de trois groupes de douze membres réunis selon l'appartenance religieuse ou philosophique : catholique, protestant et indépendant. Dans une cité où s'affirment avec précision – et où se sont longtemps affirmées avec rudesse – les différences des familles spirituelles, l'organisation de notre société contribue à favoriser les rapprochements sans que s'altèrent les identités. »

En somme, ce que demandent les partisans de la proposition n° 1, c'est d'abolir en novembre un système dont l'Académie faisait officiellement l'apologie en mai, et cela pour le remplacer par une pratique électorale dont elle écrivait alors qu'elle « s'avérerait de nos jours quelque peu nuisible... ».

Le débat étant terminé, on passe au vote.

La proposition n° 1 est adoptée à bulletins secrets par 10 voix contre 5 (2 académiciens sur 17 présents au début de la réunion ayant dû se retirer au cours de la séance).

Toutes les autres propositions sont adoptées à main levée.

COMMISSION DES ANCIENS PRÉSIDENTS du 26 novembre 1982.

La Commission des anciens présidents s'est réunie le 26 novembre afin de donner son avis sur les propositions de la Commission « des réformes ».

Sont présents : MM. Brunel, H. de Régis, Hugues, Nadal, Bernardy, Roger, Escholier, Drouot, Frainaud, Panet, Durand, Vielzeuf et Larmat.

Sont excusés : MM. Seston, Lignières, Paradis, de Balincourt, Tailhades, Théron, Mlle Fermaud, et M. Modeste.

Concernant la proposition n° 1 une question préjudicielle est soulevée par M. Hugues et défendue par lui et plusieurs académiciens comme ils l'ont déjà fait lors des réunions de la Commission « des Réformes ».

Selon eux, la division de l'Académie en groupes telle qu'elle se manifeste au moment de l'élection des membres résidants est un usage quasi-centenaire qui en a fait une disposition analogue à une pratique statutaire, et par conséquent, celle-ci pour être abolie devrait être dans les conditions prévues à l'article 15 du statut et 82 du règlement, c'est-à-dire avec l'adhésion des deux-tiers au moins des académiciens.

Cette exigence d'une majorité des deux-tiers pour la validité d'un vote sur la proposition n°1 est combattue par M. Larmat et quelques autres académiciens qui ont fait valoir notamment :

- que la division de l'Académie en groupes « confessionnels » telle qu'elle se manifeste au moment des élections n'est prévue ni par les statuts ni par le règlement intérieur ;

- que ceux qui ont pris l'initiative de cette pratique – sans doute entre 1890 et 1900 (?), dans des circonstances

obscures puisqu'elles ne sont relatées dans aucun texte – n'ont pas voulu lui donner valeur statutaire (alors que l'Académie n'hésitait pas, au cours de la même période, à entreprendre une révision de ses statuts pour une question mineure) ;

– qu'il s'agit donc, selon toute probabilité, d'une mesure de circonstance adoptée pour de simples raisons de commodité, peut-être à la suite d'une élection difficile qui aurait opposé des candidats de religions différentes ;

– que d'ailleurs on ne répartit jamais les académiciens en groupes catholique, protestant et indépendant quand on en donne la liste et donc que cette division en groupes n'a aucunement la valeur de la division en sections ou classes d'autres Académies de province (par exemple Lyon, Montpellier, Marseille) ;

– que, finalement, cet usage n'a en rien la valeur d'une disposition organique assimilable à une disposition statutaire.

M. Larmat a proposé cependant, dans un esprit de conciliation, que, compte tenu de l'importance relative du changement proposé, une majorité inférieure aux 2/3 mais assez forte pour ne pas être suspectée d'ambiguïté, soit exigée pour que ce changement soit réalisé sans plus attendre. Il a avancé le chiffre de 60 %. En cas de majorité comprise entre 50 et 60 %, le principe du changement étant posé, son application serait repoussée à deux ou trois ans et subordonnée à un vote confirmatif de l'Académie.

Après discussion entre les partisans de ces deux thèses ainsi qu'avec les défenseurs de la suffisante validité d'une majorité simple, un vote a donné les résultats suivants :

- pour l'exigence des 2/3 des voix 5 voix
 - pour l'exigence de 60 % des voix 4 voix
 - pour la suffisance de la majorité de 50 %... 3 voix
- (il y avait un bulletin blanc).

Après une discussion sur le fond qui a repris surtout les arguments développés devant la Commission des réformes, la Commission des anciens présidents a donné un avis défavorable à la proposition n° 1 par 7 voix contre 6.

Toutes les autres propositions de la Commission « des réformes » ont reçu un avis favorable à l'exception de la proposition n° 2 sur laquelle la Commission des anciens présidents ne s'est pas prononcée.

SÉANCE DE L'ACADÉMIE du 17 décembre 1982

La séance est ouverte à 17 heures par M. Jacques Larmat, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le docteur Jean Paradis, M. Henri de Régis, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, M. Michel Grollemund, M. Paul Blanc, M. le pasteur Aimé Bonifas, et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Camille Lignières, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. André Modeste.

L'Académie étudie les propositions présentées par la Commission « des réformes », propositions sur lesquelles la Commission des anciens présidents a donné son avis le 26 novembre.

Le Président rend compte à l'Assemblée des réunions de la Commission « des réformes » et de la réunion de la Commission des anciens présidents.

M. le bâtonnier Marcel Fontaine, qui n'a assisté à aucune de ces deux réunions intervient alors pour exprimer des regrets sur la manière dont a été présentée la modification des Statuts de l'Académie, au cours d'une Assemblée ordinaire, sans ce que ce projet ait figuré à l'Ordre du jour. Il en est résulté une discussion confuse avec proposition par M. le Président d'une Commission dont pourraient faire partie tous les membres de l'Académie, ce qui est contraire à l'essence d'un tel organisme qui ne peut résulter que d'une délégation d'une Assemblée. Il fait observer que s'il y a eu par la suite et au cours de deux Assemblées ordinaires adoption de modifications aux Statuts d'un intérêt mineur que ne peuvent guère susciter d'opposition, par contre il en est autrement pour la suppression du mode de recrutement des membres de l'Académie qui s'est inspirée depuis des décades des particularités religieuses de notre ville. Le temps a consacré sa sagesse avec d'heureux résultats en unissant dans une très courtoise compréhension, toutes les formes de pensées et d'orientation religieuse sans risquer de les voir s'opposer.

Bien que cette tradition n'ait pas été transcrite dans les Statuts, elle a acquis valeur de coutume qui est interprétative du texte dont elle est le complément nécessaire et le plus durable comme le révèlent leur permanence dans bien des États où ils ont acquis valeur de principe à travers des siècles.

M^e Fontaine souhaite à cette occasion que si la procédure de révision des statuts n'a pas été prévue dans ces derniers, il lui apparaît qu'il soit opportun de les compléter sur ce point.

M. Larmat répond à certaines observations de M^e Fontaine. Il fait remarquer notamment que, loin d'avoir commis l'« abus de pouvoir » que celui-ci lui avait reproché en proposant « au cours d'une Assemblée ordinaire », non pas d'ailleurs « la modification des statuts de l'Académie » mais simplement la constitution d'une Commission, « sans que ce projet ait figuré à l'ordre du jour », il avait fait inscrire à l'ordre du jour de la

séance du 6 octobre, après accord avec le Secrétaire perpétuel, la « proposition de constitution d'une Commission des réformes ».

Il ajoute que sans doute la Commission ainsi formée n'avait pas toutes les caractéristiques des organismes qui portent ce nom, mais qu'il avait bien précisé, en en demandant la constitution, le caractère « informel » de cette structure provisoire, simple organe de réflexion et de proposition dont les conclusions n'engageaient personne. Et que l'ensemble des académiciens présents avait approuvé cette procédure.

M. Roger n'a pas été convaincu non plus par les arguments de M^e Fontaine.

En effet, dit-il, notre Compagnie est régie par des statuts, par un règlement et par des coutumes.

La modification des statuts et du règlement ne peut être adoptée qu'à une majorité des deux-tiers. Il n'en est pas de même pour les coutumes qui à l'évidence ne relèvent ni du règlement ni des statuts. La majorité simple doit suffire. Nous sommes tous d'accord que le mode d'élection des membres résidants – et eux seulement – relève de la coutume.

À ce propos, je m'étonne que cette mesure importante prise, nous dit-on vers 1895, n'ait laissé absolument aucune trace dans nos archives. A-t-on vraiment fait toutes les recherches nécessaires ?

Donc la procédure que nous suivons est parfaitement régulière. En assemblée générale nous avons décidé de l'opportunité de procéder à une « mise à jour » de notre Académie. Une commission – cela est statutaire – a été instituée. Elle a arrêté un certain nombre de modifications. M. Larmat, notre président, a été chargé d'en faire le rapport devant vous. Tout cela est régulier. Je persiste à penser que la proposition tendant à modifier les structures des groupes doit être soumise à la majorité simple et non à celle des deux tiers.

Malgré ce, afin de ne pas alourdir ce débat, je me range à la proposition de 60 % présentée par M. Larmat.

En conclusion, je précise sans ambiguïté que je suis partisan des modifications proposées par votre Commission.

M. Dupré rappelle qu'il a demandé la parole au début de la séance du vendredi 17 décembre pour donner (son) opinion sur le point suivant, à savoir qu'il était difficile de trouver un critère numérique satisfaisant pour départager les votants si l'on n'adoptait pas le système simple de la majorité des voix plus une.

Pourquoi, en effet, les 2/3, 60 % ou bien une autre fraction ? En France, c'est le système de la moitié plus une voix qui est toujours retenu.

Quant à M. Hugues il fait observer que le statut et le règlement intérieur ont prévu une procédure de révision, qu'elle est l'objet de l'article 15 du statut et de l'article 82 du règlement, qu'à plusieurs reprises, au cours des trois séances précédentes, il a demandé qu'il en soit tenu compte, et, enfin que c'est par référence à la majorité des deux tiers prévue par ces articles statutaires ou réglementaires qu'un certain nombre d'Académiciens, ainsi que lui, désirent qu'une majorité des deux tiers soit exigée pour l'adoption de la proposition n° 1 qui prévoit l'abolition d'un mode de recrutement quasi-centenaire.

Le débat continue.

En ce qui concerne la proposition n° 1 de la Commission « des réformes » la discussion porte alors principalement sur la question préjudicielle soulevée notamment devant la Commission des anciens présidents, celle de la majorité jugée nécessaire pour que le vote sur la décision de changement soit valable.

Le vote, à bulletins secrets, qui a clôturé ce débat a donné le résultat suivant :

Présents : 27 ; votants : 27 ; suffrages exprimés : 27 ;
 – pour la majorité des 2/3 14 voix
 – pour une majorité inférieure aux 2/3 13 voix

Suit immédiatement un vote sur le fond.

Présents : 27 ; votants : 27 ; suffrages exprimés : 27 ;

- pour l'adoption de la proposition n° 1 14 voix
- contre l'adoption de la proposition n° 1 ... 13 voix

La proposition n° 1 n'ayant pas réuni les deux tiers des suffrages exprimés est rejetée.

Toutes les autres propositions ont été adoptées à l'unanimité, à main levée, à l'exception de la proposition n° 2 (sur le choix des correspondants) qui a été votée par 21 voix contre 2 et 2 abstentions.

La séance est levée à 19 heures.

SYNTHÈSE

Troisième réunion du « Comité des Trois »

G. Audisio, B. Cavalier, C. Puech – 4 octobre 2011

Compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2011.

Le « Comité des Trois », composé de G. Audisio, B. Cavalier et C. Puech, chargé de soumettre des propositions concernant le recrutement des Académiciens, s'est réuni pour la troisième fois le vendredi 23 septembre à l'Académie.

Chacun a rendu compte de la réunion que chaque groupe avait tenue pour réagir aux pistes de réflexion qui lui avait été transmises. En conséquence et d'un commun accord, nous soumettons les propositions suivantes :

1) Critères de recrutement

Le futur académicien doit :

- 1 – jouir d’une notoriété reconnue dans sa compétence, que celle-ci soit professionnelle ou non ;
- 2 – pouvoir et vouloir faire partager ses compétences ;
- 3 – s’engager à participer activement à la vie académique ;
- 4 – avoir moins de soixante-dix ans, sauf exception.

Il appartiendra au Secrétaire perpétuel de rappeler nettement et par écrit aux futur(e)s académicien(ne)s, avant élection, les points 2 et 3 ci-dessus.

2) Modalités d’élection

- Tous les académiciens ordinaires sont recrutés selon les mêmes modalités ;
- Le nombre des membres de chaque groupe n’est pas limité, celui des membres résidants restant de 36 et celui des non résidants de 24 ;
- À chaque vacance de siège, chacun des trois groupes se réunit et peut proposer un nom ;
- Le ou les noms ainsi proposés sont soumis aux instances habituelles qui, après accord, les proposent au vote de l’assemblée ;
- Si la majorité des deux tiers ne se dégage pas sur un nom proposé, l’élection est renvoyée à la séance suivante (cf. Règlement de l’Académie, art. 19).
- Les académiciens non résidants actuels choisissent le groupe auquel ils souhaitent être rattachés, afin de pouvoir participer pleinement aux activités de l’Académie.

Compte-rendu adressé à Madame le Président et à Monsieur le Secrétaire perpétuel.

Compte rendu succinct de la réunion des Anciens Présidents

Mardi 8 novembre – Salle Lordat – 14h30

Présents : Mesdames C. Lassalle, C. Marès, Messieurs R. Debant, J. Galtier, P. Gouget, Y. Pradel, G. Sapède.

Invité : A. Aventurier, Secrétaire perpétuel.

Cette réunion réclamée par le Secrétaire perpétuel est destinée à recueillir l'avis des « Anciens Présidents » concernant la question du « recrutement » des Académiciens.

La discussion porte sur la synthèse rédigée par le comité dit « comité des trois », constitué par G. Audisio, B. Cavalier et C. Puech.

L'assemblée reconnaît le travail réalisé par le comité des trois.

Les réactions font apparaître des remarques de forme, de fond mais aussi de procédure.

Deux propositions – émises en fin de réunion – pourraient être retenues.

La discussion porte essentiellement sur les modalités d'élection.

REMARQUES DE FORME :

- Critères de *choix* serait préférable à Critères de recrutement.

- *Modalités d'élection* :

La seconde phrase rappelée ci-dessous présente un non sens grammatical :

« Le nombre des membres de chaque groupe n'est pas limité, celui des membres résidants restant de 36 et celui des non résidants de 24 »

La troisième phrase n'est pas explicite par rapport à la notion des groupes : quels sont ces groupes dont il n'est fait mention dans aucun écrit ?

« À chaque vacance de siège, chacun des trois groupes se réunit et peut proposer un nom. »

REMARQUE DE FOND :

L'assemblée ne souhaite pas que les académiciens non résidants choisissent un groupe confessionnel :

Dernier alinéa : *« Les académiciens non résidants actuels choisissent le groupe auquel ils souhaitent être rattachés, afin de pouvoir participer pleinement aux activités de l'Académie. »*

REMARQUES DE PROCÉDURE :

Le groupe catholique aurait souhaité recevoir les comptes rendus des réunions des deux autres groupes protestant et indépendant. Il en est de même pour le groupe protestant et celui des indépendants.

Pendant la séance le Secrétaire perpétuel a donc distribué les comptes rendus des réunions intermédiaires des trois groupes.

Plusieurs remarques ont été effectuées :

- Aujourd'hui, l'existence des groupes nuit au recrutement. Il est nécessaire d'apporter les modifications nécessaires pour permettre de faire face aux recrutements.
- Les problèmes qui vont être soulevés par la mise en place de la « réforme » seront plus importants que ceux rencontrés actuellement.

DEUX PROPOSITIONS :

Il est proposé :

– de pouvoir poser la question préalable : « Êtes-vous pour le maintien des trois groupes actuels : catholique, protestant et indépendant ? »

– d’amender le texte actuel en constituant une commission élargie : chaque groupe pourrait désigner/élire trois membres en son sein pour la composer.

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Hermann, Kuntz, Marès, Pallier, Plouvier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Gouget, Hugues, Meine, Puech, Salenson, Sapède, Stephan.

Excusés : Mesdames Agussol, Hermann, Lassalle, Leroy, Maurin. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Chamboredon, Chausse, Costabel, Debant, Fabre, Fontaine, Fougères, Galtier, Gardelle, Iancu, Jallatte, Pierre Marès, Meine, Pradel, Valade, Matouk, Meunier, Penchinat, Ott.

Correspondants présents : Mesdames Agussol, Giacomoni, Ritter. Messieurs Chillet-Pijac, Krebs, Méjean, Moreau, Morisot, Simon, Ventura.

Madame le président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture du compte-rendu de la séance du 28 octobre. Il est adopté et trois abstentions sont enregistrées.

ANNONCE

Madame Jeanne-Marie Demarolle, président de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts a été reçue à la radio de l'Institut de France : Canal Académie. Cette radio ne peut être écoutée qu'en utilisant Internet à l'adresse :

<http://www.canalacademie.com/>

Au cours de cette émission, Madame Jeanne-Marie Demarolle présente la CNA, son historique et le dernier colloque sur la découverte de la Terre. L'émission peut-être téléchargée à l'adresse : <http://www.canalacademie.com/emissions/pdm580.mp3>

COURRIER

- Notre confrère Daniel J. Valade, Maire-adjoint Délégué à la Culture et à la Tauromachie a représenté notre ville et notre Compagnie ce vendredi 2 décembre au Musée Vouland à Avignon pour le vernissage de l'exposition : *Granier, une vie en gravures*.

Notre confrère Daniel J. Valade était un ami personnel de Jean-Marie Granier, membre de l'Institut, de l'Académie des Beaux-Arts dont il a été un ancien Président.

Monsieur Jean-Marie Granier qui nous a fait l'honneur d'être Membre non résidant, nous a quittés le 4 août 2007. C'est M. Jacques Boissonnas qui va lui succéder et prononcera son éloge vendredi 20 janvier 2012.

- Nous avons reçu une lettre de M. Le président du Conseil Général du Gard nous remerciant pour l'envoi de nos mémoires.

OUVRAGES ET BULLETINS

Nous avons reçu le Bulletin 2010 de la Société des Antiquaires de Picardie.

INVITATIONS

Notre confrère René Chabert, administrateur du site web, nous invite à consulter les invitations dans l'onglet Informations.

Le site s'enrichit quotidiennement (ou presque). Notre confrère propose une visite de l'Hôtel de l'Académie avec quelques belles photographies. À voir dans la rubrique Actualités.

L'index des communications (depuis 1756) vient d'être mis à jour.

**Madame le président accueille à présent le conférencier,
Madame Paule Plouvier.**

« *La vraie richesse est la discrétion* » (Monique Bosco) ainsi nous vous connaissons, Madame, une femme à la grande richesse de discrétion. En 2004, vous êtes élue correspondante sous la présidence de M. Pascal Gouget ; deux ans après, le 19 mai 2006 nous vous recevions comme académicienne non résidente sous la présidence de Monsieur le Pasteur Jacques Galtier. Mais qui êtes vous ? Une agrégée de lettres depuis 1959, et en 1982 vous obtenez le titre de docteur ès lettres grâce à votre doctorat d'État, « *La poétique de l'amour dans l'œuvre d'André Breton* ». André Breton, le pape du surréalisme que vous servez particulièrement bien en devenant une spécialiste de la poésie surréaliste.

Professeur de Lettres à l'Université Paul Valéry de Montpellier en 1988-1989, où vous avez été responsable de l'unité « Arts et Lettres ». En 2002, vous êtes nommée professeur émérite des universités. Auteur de six ouvrages centrés sur la poésie, vous avez des préférences parmi les poètes : Rimbaud, René Char, Saint-John Perse, André Breton, Jean Grosjean et le poète libanais Salah Stétié qui fut l'objet d'une communication à l'Académie le 25 mai 2005. Le 27 avril 2007, vous présentiez ici même, un autre poète Pierre Torrelles, fondateur de la librairie Sauramps à Montpellier, un grand poète et amis des plus grands.

Vous êtes une poéticienne moderne et contemporaine et lors de votre discours de réception à l'académie, vous nous avez dit, donc écrit et je vous cite « De même qu'un tableau se regarde et ne se raconte pas, un poème s'écoute ... ».

Avec des mots riches de poésie vous allez nous parler d'une œuvre peinte, celle de Jacques Clauzel que je connais et que je salue tout particulièrement.

Madame le président donne la parole à Madame Paule Plouvier, membre non résidant, pour sa communication intitulée :

L'art du peu : Jacques Clauzel, peintre

L'art du peu est un courant esthétique délicat à cerner mais qui traverse tous les domaines de la création. Comme le montre déjà en 1983 le critique Daniel Klebaner dans son livre « L'Art du peu », cette recherche s'inscrit aussi bien en poésie qu'en musique et qu'en peinture. C'est dans l'espace de la formulation plastique de l'art du peu que se situe aujourd'hui le peintre Jacques Clauzel qui demeure à Gallargues-le-Montueux où se trouve son atelier. Comme son parcours va le montrer, l'ascétisme auquel aboutit sa peinture n'est pas lié à un refus premier de la représentation. C'est à la suite d'une éducation picturale classique de laquelle le peintre va petit à petit se dégager que se forme et s'affirme son choix. Suivre son parcours, en comprendre les différents stades, c'est pénétrer avec lui dans un des courants les plus exigeants de la peinture actuelle.

La communication était agrémentée par la projection de diapositives représentant les œuvres du peintre Jacques Clauzel. Présent parmi nous ce vendredi 2 décembre, M. Jacques Clauzel a répondu, à la fin de l'exposé de notre consœur, aux questions de l'assemblée.

La séance est levée à 17 heures 45.

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Cette séance est présidée par Madame Hélène Deronne.

Sont présents : Mesdames Deronne, Hermann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Marès, Pallier, Poujoulat. Messieurs Audisio, Aventurier, Bennassar, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Fabre, Fontaine, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Meine, Puech, Sapède, Stephan, Valade.

Excusés : Mesdames Bertrand-Fabre, Agussol, Ritter. Messieurs Bruguerolle, Chausse, Costabel, Debant, Iancu, Jallatte, Matouk.

Correspondants présents : Mesdames Bénéel, Giacomoni. Messieurs Bourrat, Chillet-Pijac, Dugas, Hooreman, Meunier, Moreau, Morisot, Ott, Penchinat.

Nous accueillons Mademoiselle Marcelle Viala, membre honoraire.

Madame le président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre. Il est adopté et six abstentions sont enregistrées.

ANNONCES

- Nous avons appris la nomination de notre confrère Carol Iancu, professeur à l'Université Paul Valéry Montpellier III et directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, au

titre de *Docteur honoris causa* de l'Université d'Oradea (Roumanie).

Nous sommes cordialement invités pour assister mardi 20 décembre 2011 à 12h, dans l'Aula Magna de l'Université d'Oradea, à la cérémonie officielle de la remise du diplôme, au cours de laquelle notre confrère prononcera un exposé intitulé : *Les juifs de Roumanie et la diplomatie occidentale (1856-1945)*

- Le Secrétaire perpétuel informe l'assemblée que l'hôtel de l'Académie sera fermé du vendredi 23 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 inclus.

COURRIERS

M. Le Sénateur Maire Jean-Paul Fournier nous remercie pour l'envoi de nos mémoires.

OUVRAGES ET BULLETINS

Le général Pierre Morisot, correspondant, offre à l'Académie un de ses ouvrages « Mais que font donc ces militaires... » aux éditions Pedone.

INVITATIONS

Notre confrère René Chabert, administrateur de notre site web, nous invite à consulter les invitations dans l'onglet Informations.

**Madame le président accueille à présent le conférencier
Monsieur le professeur Bartolomé Bennassar.**

Monsieur,

Juste avant cette séance ordinaire, le groupe catholique et le groupe protestant se réunissaient pour réfléchir aux choix de futurs académiciens résidants aux sièges de ceux qui nous ont quittés

récemment. Le titre de votre communication est « Les conversions des Chrétiens à l'islam au XVI^e et XVII^e siècles ». Ainsi le critère religieux peut avoir un rôle d'importance aujourd'hui comme hier. Il peut interroger sur son développement à travers des conversions et être craint par son étendue politique, bien sûr je pense à l'islam.

Pourquoi un tel sujet ? Parce que vous êtes un historien et pendant de nombreuses années titulaire de la chaire d'histoire contemporaine à l'Université Toulouse II-Le Mirail. Vous êtes un spécialiste de l'histoire de l'Espagne moderne (XVI^e et XVII^e siècles) et contemporaine, et plus secondairement de celle de l'Amérique latine aux mêmes périodes.

En 1989 avec votre épouse Lucile Bennassar vous publiez *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats, XVI^e - XVII^e siècles*, réédité en 2006 et en 1998 vous publiez avec Robert Sauzet, que nous connaissons bien, les Actes du 37^e colloque international du CESR, *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance*, ces deux références d'ouvrages pour souligner combien le sujet que vous présentez aujourd'hui vous passionne et demeure d'actualité.

Historien uniquement ? Mais pas du tout ! Vous êtes aussi un romancier, un de vos ouvrages *Le Dernier Saut* a même été adapté au cinéma en 1970 ! Vous êtes un aficionado et un revistero, vous avez écrit un ouvrage *Histoire de la Tauromachie*, 1993, réédition 2002 et une *Histoire et dictionnaire de la Tauromachie*, paru en 2003, direction Robert Bérard. Et puis, j'ai cru comprendre que... vous êtes un grand pêcheur à la ligne.

De tels talents ne pouvaient qu'emprunter la rue Dorée. Vous aviez été convié à le faire en 1992 en tant que correspondant et en 1999 en tant que membre non résidant. Mademoiselle Marcelle Viala, alors président, vous recevait.

Monsieur, il est grand temps de vous écouter.

Madame le président donne la parole à Monsieur le professeur Bartolomé Bennassar, membre non résidant, pour sa communication intitulée :

*Les conversions des Chrétiens à l'Islam
aux XVI^e et XVII^e siècles.*

Aux XVI^e et XVII^e siècles, des centaines de milliers d'hommes et de femmes, convertis à l'islam, sont devenus des « renégats ». La plupart furent emmenés en captivité un soir de défaite, après une razzia ou victimes de la course « barbaresque » en Méditerranée ou sur l'Atlantique. Certaines conversions furent volontaires. C'est l'histoire extraordinaire de ces milliers de destins, archivés par l'Inquisition, que notre confrère évoque cette après-midi.

En préambule, notre confrère indique quelles furent ses sources. Pour l'essentiel ce sont les documents inquisitoriaux, rédigés en espagnol, en italien et en portugais, avec une explication du primat de ces documents. Ensuite les « histoires d'Alger ou de Barbarie » de Diego de Haedo et du père Dan, les chroniques: Aranda, Tavernier, Vincent Le Blanc, Voyage de Turquie, etc.

À partir de ces sources, Bartolomé Bennassar expose les conditions du passage à l'Islam : le plus souvent les captures soit sur mer par la course musulmane, soit sur terre par les razzias, ou à la suite de batailles ce qui veut dire qu'il existe une contrainte originelle qui n'est pas totale, sauf pour le trafic d'enfants chrétiens : Cas de la devshirme en particulier. Bartolomé Bennassar évoque également les passages volontaires qui peuvent avoir lieu pour une foule de raisons. Majorité d'hommes, sauf dans le cas des razzias.

Finalement, notre confrère rappelle les formes prises par les conversions qui pouvaient être solennelle avec cérémonie, ordinaire, c'est le cas des bienvenus ou basées sur un rite très

simple, complété par circoncision des hommes, changement de prénom et nouvelle apparence (vêtements, coiffure).

La séance est levée à 17 heures 45.

Achevé d'imprimé en octobre 2011
sur les presses de

Mondial Livre
Nîmes

pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard



Dépôt légal 3^e trimestre 2011

Le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL